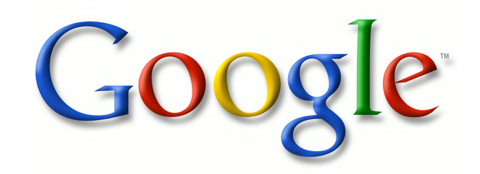
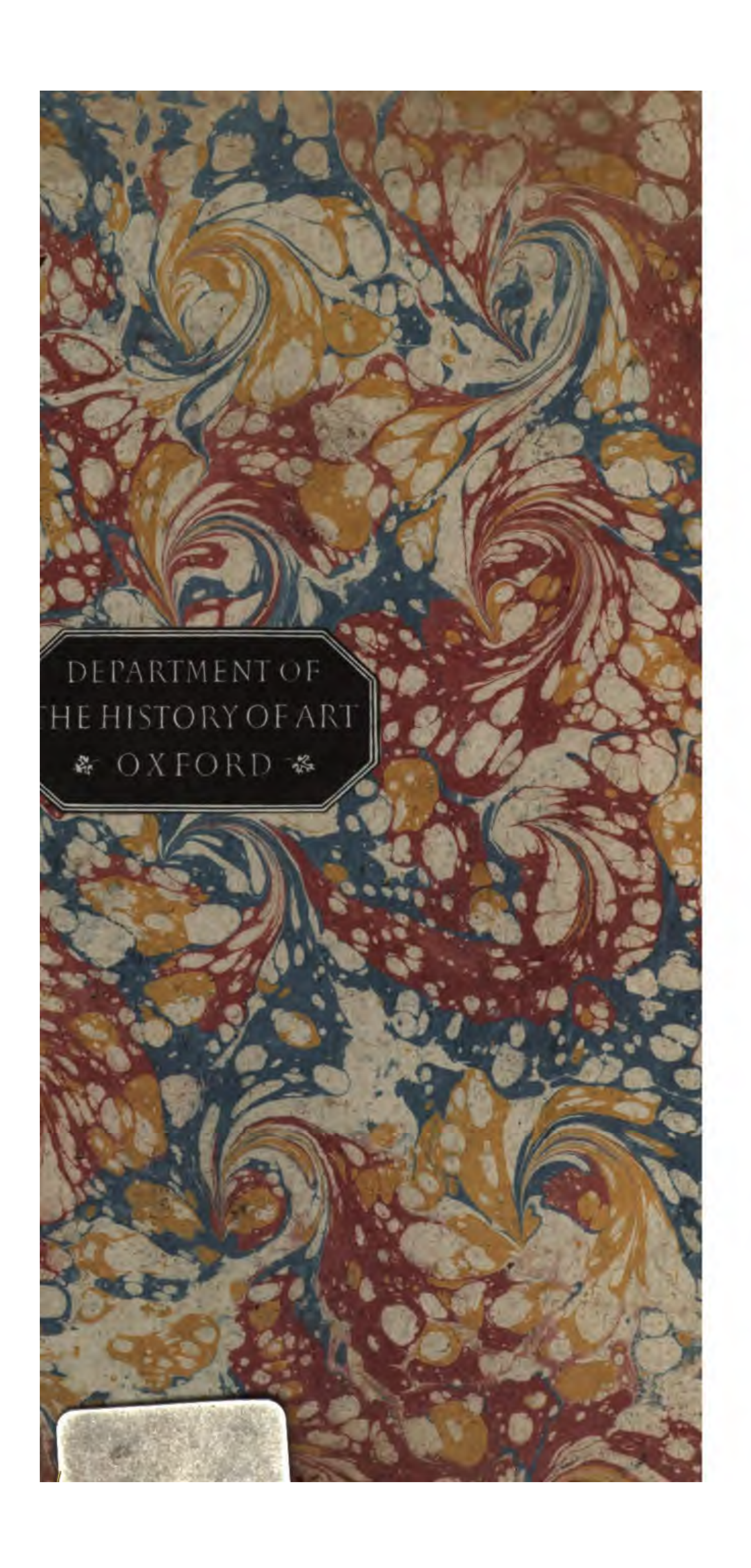





DEPARTMENT OF
THE HISTORY OF ART
OXFORD



4



LUDOVICUS LE GENDRE
Parisiensis Succentor et Canonicus
Abbas de Claro Fonte.
Historiæ Francicæ Scriptor.

VIE
DU CARDINAL
D'AMBOISE,
PREMIER MINISTRE
DE LOUIS XII.
PERE DU PEUPLE.

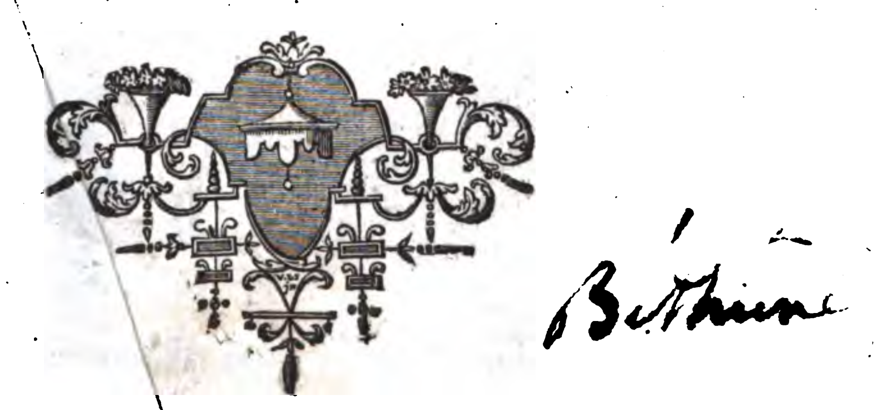
AVEC

UN PARALLELE DES CARDINAUX CÉLÉBRES,
QUI ONT GOUVERNÉ DES ESTATS.

DÉDIÉE AU ROY.

Par *M. L. L. L. G.*

Où il y a des Figures & un Recueïl de Pieces.



Bethune

A AMSTERDAM,
Chez JACQUES LE SINCERE, ruë Véritable, au Miroir qui ne flâte point.

M. DCCXXVI.



AU ROY.

IRE,

Les généreuses inclinations que vos Peuples remarquent avec joie en VOSTRE MAJESTE', *leur faisant espérer qu'un de vos principaux soins sera de les rendre heureux ; Pourrois-je ,* SIRE, *dans le commencement de vostre Régne , rien offrir à*

VOSTRE

EPISTRE.

VOSTRE MAJESTE' *de plus convenable que la* Vie d'un grand Cardinal, *qui n'eut d'autre vûë, en entrant dans le Ministére, que la Félicité Publique ; aussi, quoi qu'il y ait plus de deux Siécles que ce Cardinal soit mort, sa mémoire n'en est pas moins chére aux François ; & tandis qu'on déteste celle de beaucoup d'autres Ministres, la sienne encore aujourd'hui est en vénération*

Le Cardinal d'Amboise, en douze année qu'il fut Ministre, se conduisit si sagement & gouverna l'Estat avec tant d'habileté qu'il fut toûjours également agréable au Ro & aux Peuples. Loüange qui lui est particu liere, & qui lui fait d'autant plus d'hon neur, qu'il est difficile de la mériter.

En effet, SIRE, *quelle prudence e quelle dextérité ne doit point avoir un M nistre, qui sçait concilier l'intérest du Roi e des Peuples ? Comme il n'est pas possible e ne point éxiger des Peuples des secours très considérables, soit pour acquitter les Charg ordinaires de l'Estat, soit pour fournir à l dépense des Négociations Estrangeres, ou au*

fra

frais d'une grande Guerre, quand on est obligé ou de la soustenir, ou de l'entreprendre; quelle sagesse & quelle équité ne doit point avoir un Ministre, pour si bien repartir ces sommes, qu'aucun des Membres de l'Estat ne se trouve estre surchargé?

C'est, SIRE, *ce que d'Amboise a fait; c'est ce que lui seul a sçû faire, entre tant de Ministres qui ont tenu, en différentes Monarchies, les resnes du Gouvernement: mais, quelques acclamations que cela lui ait attirées, il y auroit de l'injustice à lui en attribuër tout l'honneur. En vain le Ministre a-t'il de bonnes intentions, si le Prince ne les seconde, ou plustost si ce n'est le Prince qui les inspire au Ministre; celui-ci difficilement peut-il les exécuter.*

Si d'Amboise réüssit dans le noble & loüable dessein d'épargner le bien des Sujets, & de les en faire joüir dans une plaine tranquillité, au milieu mesme de la Guerre, ce fut principalement parce que le Roi son Maistre, le bon & pieux LOÜIS XII. *n'avoit point de plus grand desir; aussi, par une distinction bien glorieuse à ce Prince, a-t'il esté de son vivant,*

vivant, & plus encore après sa mort, appellé le Pere du Peuple.

Plaise à Dieu, SIRE, *que* VOSTRE MAJESTE' *se rende digne d'un si beau Titre. Née avec de grandes qualitez; élevée avec tout le soin imaginable, & formée aux plus grandes choses, par un Prélat du premier mérite; Elle égalera, sans doute, & surpassera mesme les Monarques les plus célebres. Mais,* SIRE, *quelque gloire que* VOSTRE MAJESTE' *acquiére, j'ose vous dire que cette gloire ne sera durable & solide, qu'autant que vous rendrez vos Peuples heureux.*

J'ai l'honneur d'estre avec le plus profond Respect,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTE',

Le très-humble, très-obéïssant
& très-fidelle Serviteur & Sujet,
L. LE GENDRE,
Soûchantre & Chanoine de l'Eglise de Paris.

SI une Hiſtoire eſt eſtimable, quand elle eſt exacte & ſincére, on peut eſpérer que celle-ci ſera bien reçeuë. J'ai taſché d'eſtre exact, & je ne crois point qu'on me reproche d'avoir, en aucun endroit, manqué de ſincérité.

Il en couſte, pour eſtre exact, de l'aplication & des ſoins; auſſi peu de gens le ſont-ils; mais rien ne doit couſter pour l'eſtre, autrement on ne mérite ni l'eſtime ni la confiance du Lecteur.

LOUIS XII. commença de régner le 8. Avril 1498. Le Cardinal d'Amboiſe ne gouverna que ſous LOUIS XII. & mourut le 25. May 1510. Il ne fut donc Premier Miniſtre que douze ans, un mois & dix-ſept jours; cependant il ne laiſſe pas d'y avoir des gens qui diſent qu'il

qu'il le fut trente ans. C'eſt ce qu'aſſurent, en termes exprès, le Docteur Frizon, * dans ſon Hiſtoire Latine des Cardinaux François, & le Pere Pommeraye, ** dans ſon Hiſtoire Françoiſe des Archeveſques de Roüen. En quelle conſidération peuvent eſtre des Hiſtoriens, qui prennent ſi peu garde à ce qu'ils eſcrivent ?

Je n'ai point flâté mon Héros; je l'ai peint tel qu'il m'a paru, non dans les loüanges qu'on lui donne, mais dans ſes actions; c'eſt certainement le miroir le plus ſeur & le moins flâteur. Je ne fais point ici un Panégirique;

* *Quando præfuit rebus Gallicis.... præfuit autem triginta annos.... quam optimè Regnum eſt adminiſtratum ipſo Principe Miniſtro à Conſiliis Regi, triginta annorum uti divimus intercapedine....* Pag. 548. *Gallia purpurata Pariſiis* in Fol. 1638.

** Après avoir gouverné le Roïaume..... l'eſpace de trente ans..... *Hiſtoire des Archeveſques de Roüen*, P. 594. in Fol.

rique ; c'eſt une Hiſtoire que j'eſcris. J'aime la vérité ; j'ai inclination à la dire, & je haï naturellement, quaſi au meſme degré, la flâterie & la médiſance.

Je n'eſcris point par intéreſt. Qu'eſpérer d'un homme mort il y a plus de deux cens ans, & dont la Famille eſt eſteinte ſi fort, qu'il n'y a aujourd'hui perſonne qui ſe diſe en eſtre ?

C'eſt par une reſpectueuſe eſtime que j'ai entrepris cet Ouvrage ; d'ailleurs eſtant né à Roüen, où le Cardinal d'Amboiſe a fait de ſi grands biens, je ſuis bien-aiſe d'entrer en part de la reconnoiſſance que ma Patrie lui doit. Eſtant né François, je rends hommage, avec plaiſir, à la mémoire d'un Miniſtre qui gouverna la France avec tant de ſageſſe, qu'il fut toûjours également

ment agréable au Roi & aux Peuples ; loüange qui lui eſt particuliere & qui l'éléve, ſelon moi, au-deſſus des Hommes Célébres, qui juſques à preſent ont gouverné de grands Eſtats.

Mérite-t'il cette préférence ? Les Lecteurs en décideront. La grace que je leur demande, c'eſt de ne point prononcer qu'ils n'aient lû ſon Hiſtoire entiere.

SOM-

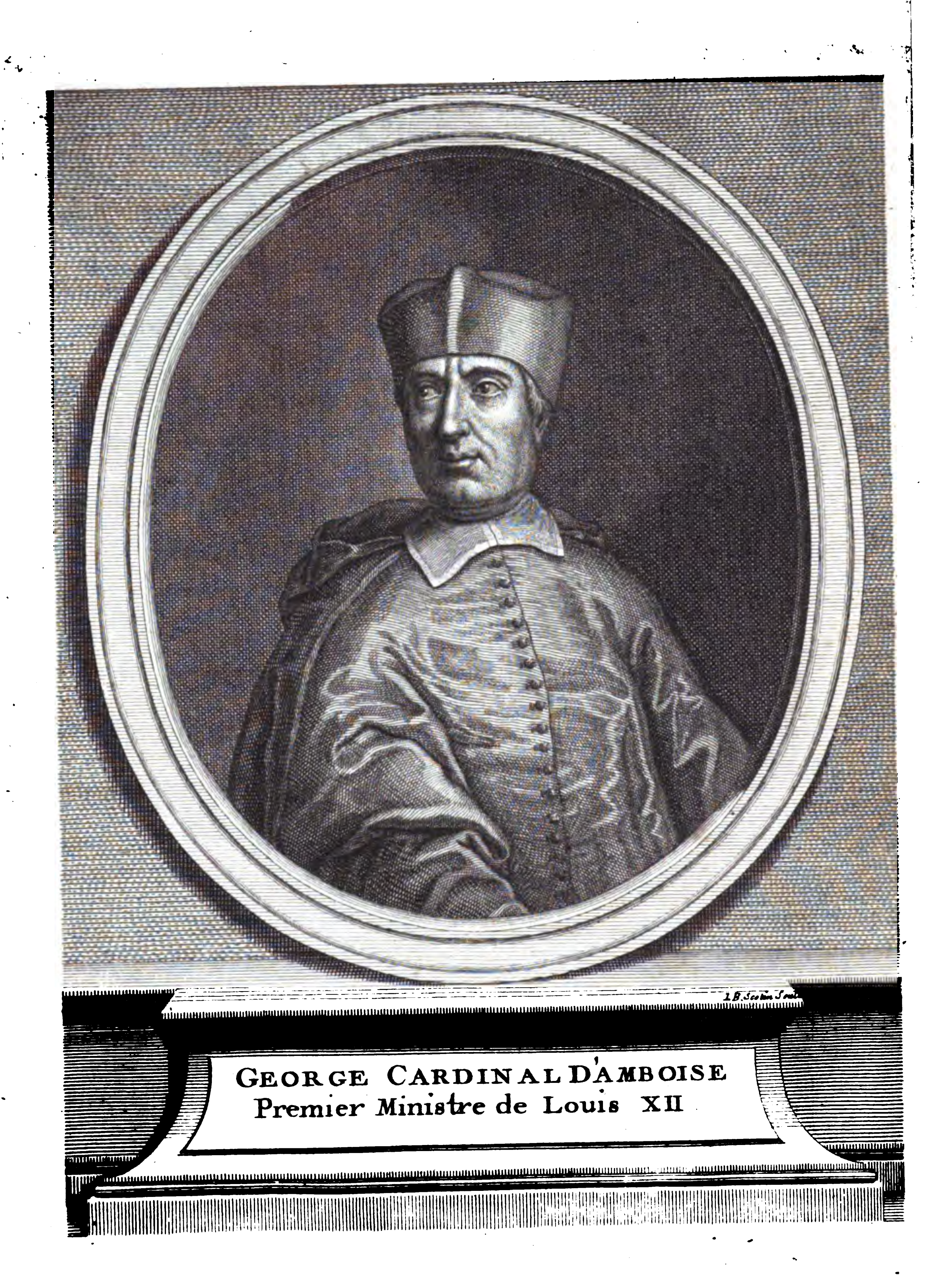
SOMMAIRE
DU LIVRE PREMIER.

Famille du Cardinal d'Amboiſe. Caractere de ce Miniſtre. D'Amboiſe eſt poſtulé Eveſque de Montauban, n'aiant encore que quatorze ans. Introduit à la Cour, il y eſt Aumoſnier du Roi. Le Mariage des filles de Loüis XI. y fait naiſtre deux Partis. D'Amboiſe prend le parti du Duc d'Orleans, contre la Dame de Beaujeu, ſœur de Charles VIII. Les Eſtats aſſemblez à Tours réglent le Gouvernement pendant le bas âge de Charles. La Guerre Civile de Bretagne atire dans cette Province les Armes des deux Partis qui régnoient en France. D'Amboiſe eſt arreſté, pour avoir perſuadé au Roi de ſe laiſſer enlever. Le Duc d'Orleans eſt fait priſonnier en Bretagne à la Bataille de S. Aubin. D'Amboiſe eſt mis en liberté, par l'intrigue d'un de ſes freres & par les bons offices de deux Cordeliers. Il revient à la Cour auſſi zélé qu'auparavant pour le Duc d'Orleans. Eſtat des affaires de Bretagne, du ſort deſquelles dépendoit le ſort du Duc d'Orleans. Mort de François II. Duc de Bretagne, qui ne laiſſe que des filles. Intrigues pour le Mariage de l'Héritiere de Bretagne. D'Amboiſe travaille à procurer la liberté au Duc d'Orleans, & y réüſſit. Il contribuë au Mariage de Charles VIII. avec l'Héritiere de Bretagne. Par la mort du Comte de Dunois, il devient le principal ou pluſtoſt le ſeul Confident du Duc d'Orleans.

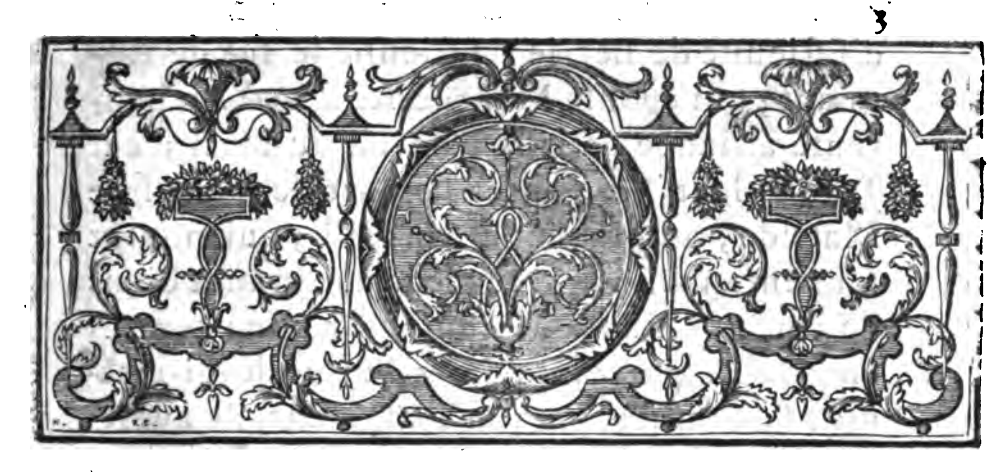
Sommaire du Livre premier.

Il est élû Archevesque de Narbonne, & peu de tems après Archevesque de Roüen. Il est fait Lieutenant de Roi en Normandie, & en extermine les Brigands. Conqueste de Naples par Charles VIII. D'Amboise régle son Diocèse avant que de partir pour l'Armée. Il va joindre le Duc d'Orleans en Italie, & y a part à la fortune bonne & mauvaise de ce Prince. Chagrin de d'Amboise de n'estre point fait Cardinal. Novare est pris par ses conseils; il y soutient le Siége avec le Duc d'Orleans, puis il en sort pour lui ménager du secours. Charles VIII. triomphe à Fornoüe des Princes d'Italie. Intrigues de d'Amboise pour engager le Roi à donner une seconde Bataille, dans l'espérance qu'en la gagnant, le Duc d'Orleans deviendra maistre du Milanez. Charles VIII. veut du mal au Duc d'Orleans & à d'Amboise. Plaintes contre le Duc & contre d'Amboise. Par la mort de Charles, le Duc devient Roi, & d'Amboise Premier Ministre.

VIE



GEORGE CARDINAL D'AMBOISE
Premier Ministre de Louis XII



VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE PREMIER.



IERRE D'AMBOISE, Seigneur de Chaumont sur Loire, Pere du Cardinal dont je vais escrire la Vie, descendoit en ligne masculine de Pierre Seigneur de *Berrie*, qui vivoit au commencement du douziesme Siécle. Ce Pierre, Seigneur de Berrie, fut Pere d'E-

FAMILLE DU CARDINAL D'AMBOISE.

d'Estienne de Berrie ; Estienne le fut de Regnaut, qui épousa Marguerite *d'Amboise* ; heureuse alliance pour la Famille du mari ; car Jean I. leur fils, aprés la mort de sa cousine Matilde, ou Mahaut d'Amboise, qui mourut sans enfans en *1256.* succéda aux grands biens de cette puissante Maison : en mesme-tems il en prit le Nom & les Armes. Fut-ce de lui-mesme ? Sa cousine, par son Testament, l'y avoit-elle obligé ? C'est ce qu'on ne sçait point. De maniere ou d'autre, il y a bien des gens qui croient qu'il n'est pas honorable à un homme d'un sang vraiement noble d'abjurer son nom & ses armes, pour se parer d'un plus grand nom, ni pour avoir de plus grands biens. Quoi qu'il en soit, depuis cette bonne fortune, aucun des descendans de ce Jean I. ne s'est fait apeller de Berrie, tous ont porté le nom d'Amboise, & la pluspart l'ont illustré, autant par leur mérite, que par leurs dignitez & par leurs emplois.

Pierre d'Amboise, Seigneur de Chaumont, Pere du Cardinal, fut Chambellan ; c'est-à-dire, pour m'expliquer à la maniere d'aujourd'hui, premier Gentilhomme de la Chambre, sous Charles VII. & sous Loüis XI. Pierre eut huit filles & neuf garçons de sa femme Anne *de Beüil*, fille de Jean IV. Sire de Beüil, Maistre des Arbalestriers. Le Maistre des Arbalestriers estoit,

estoit, en ce tems-là, ce qu'ont esté depuis le Grand Maistre de l'Artillerie & le Colonel General de l'Infanterie Françoise.

Des huit filles, une fut Abbesse de sainte Menehoud, une Religieuse à Fontevraut, une Prieure de Poissi; les cinq autres furent mariées aux premiers Seigneurs du Roïaume.

Les neuf garçons furent tous gens de mérite, & tous emploïez plus ou moins, la pluspart avec succès, dans les grandes affaires du tems.

Charles, l'aisné de tous, fut Chevalier de S. Michel à la premiere Promotion. Il fut successivement Gouverneur de Bourgogne, de Champagne, de l'Isle de France. C'étoit l'Ami & le Confident de Loüis XI. Jean, qui suivoit Charles, fut Evesque de Langres, & Lieutenant de Roi en Bourgogne. Aimeric, Chevalier de S. Jean de Jerusalem, Ordre alors establi à Rhodes, aujourd'hui à Malthe, fut Grand Prieur de France, ensuite Grand Maistre de l'Ordre. Loüis, Evesque d'Albi, génie supérieur, génie de négociation & d'affaires, estoit dès le Régne de Loüis XI. Lieutenant de Roi en Roussillon, en Guienne & en Languedoc. Jean, Chef de la Branche de *Bussi*, Lieutenant de Roi en Normandie, homme aussi guerrier que pôli, étoit l'Oracle de sa famille & les délices de la Cour. Pierre fut Evesque de Poitiers, Jâques le fut de Clermont, & Abbé de

Cluni;

Cluni ; Hugues, tige de la Branche d'*Aubijoux*, fut, sous le Régne de Loüis XII. Capitaine-Lieutenant des deux cens Gentils-hommes de la Maison du Roi ; George fut Cardinal & Archevesque de Roüen. C'estoit le dernier des neuf, selon quelques Historiens ; & selon d'autres le pénultiesme. Il y a peu d'exemples d'une Famille aussi florissante.

CARACTERE DE CE MINISTRE.

Quoique George d'Amboise fust né avec de l'esprit, l'ambition & l'expérience lui en donnérent plus dans la suite qu'il n'en avoit eu de naissance. Les grandes affaires élevent le cœur & l'esprit ; & tel homme qui n'auroit esté que d'un mérite médiocre, s'il fust demeuré particulier, devient un homme excellent, quand apellé au Ministere, il redouble sa vigilance, son aplication & ses soins dans le dessein de réüssir. George d'Amboise estoit un homme de bon esprit, qui pensoit juste & qui s'exprimoit noblement ; esprit un peu lent, conçevant avec peine, mais arrangeant bien un dessein quand une fois il l'avoit conçû. Il n'y avoit point d'homme de guerre qui réglast aussi-bien que lui l'ordre & le détail d'une expédition. A en juger par la figure qui est à Roüen sur son Tombeau, ce n'estoit pas un bel homme, en récompense c'estoit une grande & belle ame ; homme généreux, bien-faisant par inclination, ne songeant qu'à se faire aimer ;

mer ; aimant les loüanges & taſchant de les mériter, ſervant le Roi & l'Eſtat plus par zéle que par gloire ou par intéreſt : homme ferme & courageux, ne s'effraiant point du péril; du reſte, plus fécond en expédiens pour s'en tirer avec honneur, qu'atentif à n'y point tomber; homme vrai & ſincere, ennemi du menſonge & de la fourberie ; rarement néanmoins s'eſt-il laiſſé entamer. On lui a reproché d'avoir eſté trop ſur ſes gardes, aprés avoir eſté trompé, & trop peu avant que de l'eſtre. Homme ſage, maiſtre de ſa langue & de ſes paſſions, ſçachant à propos ſe taire & parler, pouſſer ſon reſſentiment, le ſuſpendre ou le ſacrifier ; en general homme digne de l'eſtime qu'on eut pour lui de ſon vivant, & qui s'eſt conſervée depuis ſa mort juſques à nous.

Il vint au monde l'an 1460. quoique dès ſa naiſſance il fuſt deſtiné à l'Egliſe comme cadet de ſa Maiſon ; il ne fit pas pour cela de meilleures eſtudes. Un Gentil-homme, en ce tems-là, euſt tenu preſque à deshonneur de ſçavoir beaucoup. La mode eſtant alors que les Eccleſiaſtiques fuſſent Docteurs en Droit Canon, il ſe le fit de bonne heure. Il eſtoit plus aiſé d'en avoir le tître que d'en aquérir la capacité.

A quatorze ans d'Amboiſe fut poſtulé à l'Eveſché de Montauban par une partie du Chapitre ; A QUATORZE ANS IL EST POSTULE' EVESQUE

DE MONTAUBAN.

Ego anno 1474. tunc Officialis & Vicarius Domini de Leone Archiepiscopi Tolosani, cognovi de causa Electionis Episcopatus montis Albani inter Georgium de Ambasia & Eleemosinarium ejusdem Ecclesiæ, &c. Catel, Histoire de Languedoc, Evesque de Montauban 1474.

INTRODUIT A LA COUR, IL Y EST AUMOSNIER DU ROI.

pitre ; l'autre partie aiant élû un Chanoine Prestre de cette Eglise; il estoit aisé de décider, à en juger par le bon sens & par les Loix Ecclesiastiques, qui des deux Concurrens auroit dû estre preferé. L'Elû estoit un homme fait, qui avoit de l'érudition, du mérite, de l'expérience : d'Amboise n'estoit qu'un enfant; cependant l'enfant l'emporta, moins par le lustre de sa Famille, quoi qu'elle fust considérable, que par l'intrigue de ses freres, & par le crédit que l'aisné avoit auprès de Loüis XI. sous un Prince, dont la politique & l'inclination estoit de ne garder ni régle ni mesure. On ne doit point estre surpris qu'il y eust peu de discipline, ou plustost qu'il n'y en eust point, ni dans l'Eglise ni dans l'Estat.

Le jeune Evesque introduit à la Cour, où ses freres estoient en faveur, y fut Aumosnier du Roi. Si la Cour de Loüis XI. n'estoit pas une Ecole, où le jeune Prélat pust se former à la vertu ni aux fonctions de son Estat, il y aprit du moins à se bien conduire & à ne parler qu'à propos ; chose des plus importantes pour ne point gaster ses affaires dans un païs plein d'Espions, & où la pluspart des gens, de ceux-mesmes qui se disent amis, ne laissent pas, par leurs raports, de faire leur cour à vos dépens ; raports souvent infidelles, toûjours malins.

L'humeur

L'humeur de Loüis XI. défiant à l'excès, ses variations continuelles, la prévention où l'on estoit qu'il sçavoit tost ou tard tout ce qui se disoit & faisoit, tenant tout le monde en alarme, chacun estoit sur ses gardes. D'Amboise y estoit plus qu'un autre, parce qu'il avoit l'honneur d'aprocher le Roi de plus près, & d'en aprocher plus souvent, comme son Aumosnier. Tout jeune qu'il estoit, il sçût de bonne heure se contenir, à l'exemple des personnes sages qui parloient le moins qu'elles pouvoient, de peur d'irriter un Prince aussi terrible que Loüis XI. qui regardoit comme ennemis tous les gens qui lui déplaisoient: grande gesne pour des Courtisans, sous les yeux de qui se passoient tous les jours des scénes nouvelles.

Loüis débarassé, par la mort de Charles le Hardy dernier Duc de Bourgogne, de la seconde Race, des inquiétudes que ce Duc, turbulent, guerrier & puissant lui donnoit continuellement, ne songea plus tant au-dehors, mais tourna ses vûës au-dedans, principalement sur sa Famille, qui estoit réduite en ce tems-là au Dauphin & à deux Princesses. L'aisnée des deux, appellée Anne, avoit de l'esprit infiniment; la seconde, nommée Jeanne, ne paroissoit guéres en avoir. L'une estoit belle & se presentoit noblement, l'autre estoit

LE MARIAGE DES FILLES DE LOÜIS XI. FAIT NAISTRE A LA COUR DEUX PARTIS.

toute contrefaite. Le Roi leur pere les aimoit; celle-ci beaucoup moins, l'aisnée passionnément : cette tendresse fut cause qu'il ne put se résoudre à marier cette chere fille à un Prince Estranger ; à l'égard de la cadette, qui en eust voulu ?

Entre les Princes du Sang de France, il n'y en avoit que trois qui pûssent épouser les Princesses. Loüis, Duc d'Orleans, qui depuis fut le Roi Loüis XII. Charles Comte d'Angoulesme, & Pierre Sire de Beaujeu. Les autres Princes estoient mariez, ou estoient trop vieux ou trop jeunes. Le Duc & le Comte estoient de la Maison d'Orleans ; le Sire de Beaujeu estoit de celle de Bourbon, & cadet de la branche aisnée. Le Duc avoit treize ans, le Comte quatre davantage ; Beaujeu en avoit trente-sept : ils estoient tous parens du Roi, Beaujeu d'assez loin, les deux autres de près, descendant en ligne masculine de Loüis de France Duc d'Orleans, frere unique de Charles VI.

Tout sembloit devoir concourir à marier le Duc d'Orleans avec l'aisnée des Princesses. Le Duc & cette aisnée estoient de mesme âge, à une année près. Le Duc estoit beau & bien fait ; il estoit, après le Dauphin, le premier Prince du Sang de France, & conséquemment le premier à succéder à la Couronne, si le Dauphin venoit à mourir. Par de si bonnes

raisons

raiſons ce Mariage auroit dû ſe faire ; cependant, quelque tendreſſe qu'euſt Loüis XI. pour cette fille bien-aimée, au lieu de lui procurer un avantage ſi viſible, qui dans la ſuite l'euſt fait Reine, il aima mieux qu'elle épouſaſt le Sire de Beaujeu.

Quoi qu'on en fuſt ſurpris ; on le fut bien plus quand, peu de tems après, Loüis maria ſa ſeconde fille, toute diforme qu'elle eſtoit, au Duc d'Orleans beau & bien fait. Ce Prince ſans doute l'euſt refuſée, ſi ſes amis n'euſſent eu peur qu'il ne lui en euſt couſté la vie. Ce ſecond Mariage fut d'autant plus deſaprouvé, qu'il ne pouvoit en venir d'enfans, tant la femme eſtoit contrefaite. Le ſort du Duc fit compaſſion ; la pitié lui fit des amis : il ſe forma dès-lors deux Partis, l'un en ſa faveur, l'autre pour le Sire de Beaujeu, avec cette difference qu'on n'euſt oſé ouvertement offrir ſes ſervices au Duc ; autrement que n'auroit-on point eu à craindre de la colere de Loüis XI. qui, ſans faire inſtruire de procès & ſans garder aucune forme, faiſoit jetter à la riviere ou expédier ſecretement les gens qui lui réſiſtoient ? La Cour néanmoins ne laiſſa pas de ſe partager ; ceux qui, voyant Loüis XI. vieux & le Dauphin foible & infirme, croyoient que le Duc d'Orleans viendroit bien-toſt à la Couronne, prirent des liaiſons

avec lui ; d'autres en prirent avec le Sire de Beaujeu, dans la pensée que le Roi n'estoit pas pour mourir si-tost ; & qu'en cas qu'il vinst à mourir, Beaujeu auroit tout crédit dans le bas âge du jeune Roi.

D'Amboise prend le parti de Loüis Duc d'Orleans, contre la Dame de Beaujeu, soeur de Charles VIII.

Dans cette conjoncture, les d'Amboise, en habiles gens, pour s'assurer de la fortune, de quel costé qu'elle tournast, prirent parti de costé & d'autre : les uns, comme l'aisné, demeurérent atachez au Roi & à son Gendre bien-aimé ; d'autres se donnérent au Duc d'Orleans, entr'autres l'Evesque de Montauban. Le Duc & l'Evesque avoient de la disposition à devenir intimes amis. Mesme humeur, mesmes inclinations, mesme âge, à peu de chose près. D'Amboise avoit trois ans de plus. Leur commerce fut secret jusques à la mort de Loüis XI. & ne produisit autre chose, que d'affermir de plus en plus le jeune Evesque de Montauban, dans la volonté qu'il avoit de rendre au Duc, dans l'occasion, tous les services qu'il pourroit.

Le 30. Août 1483.

Loüis XI. mort, Charles VIII. son Successeur, estant tout-à-fait enfant, de mine, d'esprit & de forces, il y eut grande dispute à qui gouverneroit sous lui. Son Pere avoit ordonné avant que de mourir, que ce seroit le Sire de Beaujeu & la Princesse son Epouse ; mais ni la Reine-Mere, ni le premier Prince du Sang, qui

qui estoit le jeune Duc d'Orleans, ne vouloient point y consentir : la Reine-Mere soustenoit que c'estoit à elle que la Régence apartenoit ; le Duc au contraire prétendoit que c'estoit à lui : à juger la contestation, par ce qui s'estoit pratiqué sous les trois Races de nos Rois dans les tems de Minorité, le droit de la Reine-Mere estoit le plus aparent ; tous les exemples estoient pour elle : mais comme cette Princesse, que le Roi son mari avoit toûjours tenuë éloignée de la Cour, estoit valétudinaire, & que d'ailleurs elle n'avoit, ni parti formé, ni assez de crédit & d'industrie pour en faire un, son ressentiment s'exhala en reproches, plaintes & menaces. Elle mourut, à la peine de se faire rendre justice, avant que les Estats de France, qui estoient indiquez à Tours, eussent décidé la question. Le 1. Décembre 1483.

La Dame de Beaujeu, son Mari, & le Duc d'Orleans, firent leur brigue dans les Estats ; le Duc n'aiant que vingt & un an, la Dame de Beaujeu n'aiant qu'une année de plus ; l'un ni l'autre, selon les loix, n'eust pû administrer son bien sans le conseil de son Tuteur ; cependant l'un & l'autre aspiroit à gouverner l'Estat. Un troisiesme Concurrent estoit le Duc de Bourbon, qui aiant épousé une des Tantes du jeune Roi, demandoit aussi la Régence. Pour les mettre d'accord, elle ne fut donnée

Les Estats assemblez a Tours, reglent le Gouvernement pendant le bas age de Charles VIII.

donnée à perſonne. Les Eſtats arreſtérent qu'il n'y auroit point de Régent; que tout ſe feroit au nom du Roi; qu'il ſeroit Sacré au pluſtoſt; que la Dame de Beaujeu auroit ſoin de ſon éducation, & que les affaires d'Eſtat ſe régleroient dans un Conſeil, où pourroient préſider les Ducs d'Orleans & de Bourbon. Bourbon s'en tint là; d'Orleans mécontent, euſt éclaté dès-lors, ſi les gens qui le gouvernoient ne lui euſſent fait entendre, qu'avant que d'en venir-là, il eſtoit à propos de rendre ſon parti plus fort. Ses amis en concertérent les moyens; & comme l'Eveſque de Montauban eſtoit, dès ces premiers tems, un de ſes plus zélez Partiſans, il ſe chargea avec plaiſir d'inſpirer au jeune Monarque, qu'il avoit l'honneur d'aprocher à toutes les heures de la journée, de lui inſpirer, dis-je, autant d'inclination & d'eſtime pour le Duc d'Orleans, que de haïne & d'indignation contre la Dame de Beaujeu.

Hiſtoire de Loüis XII. par S. Gelais, in 4. p. 51.

LA GUERRE CIVILE DE BRETAGNE ATTIRE DANS CETTE PROVINCE LES TROUPES DES DEUX PARTIS, QUI RE'GNOIENT EN FRANCE.

Tout ſe préparoit à une rupture; ces diviſions & les troubles de Bretagne en eſtoient un augure ſeur. François II. Duc de Bretagne, Prince voluptueux & leger, eſtoit tout-à-fait gouverné par un nommé *Landais*, qui de Garçon Tailleur étoit devenu en peu de tems Valet de Chambre du Duc, miniſtre de ſes plaiſirs; enfin ſon Premier Miniſtre d'Eſtat. Nous

l'avons déja dit, les affaires plus ou moins grandes, élevent plus ou moins le cœur & l'esprit. Landais n'étoit point indigne de cette grande place; il avoit au contraire tous les talens pour la remplir; & s'il se fust bien ménagé, il y auroit acquis une haute réputation & l'estime de toute l'Europe; mais autant qu'il estoit agréable au Duc, autant par son insolence, sa cruauté, sa tyrannie, s'estoit-il rendu odieux à tous les Seigneurs du Païs; si fort, que quelques-uns des plus distinguez, par le mérite & par la naissance, allérent pour se saisir de lui jusques dans l'apartement du Duc. Landais n'y estant point; le Duc effraïé crût que c'estoit à lui-mesme que les Conjurez en vouloient. Le coup manqué, Landais, plus insolent & plus furieux que jamais, déchaisna contre les Seigneurs toute l'authorité du Duc & les fit condamner à perdre la vie & les biens.

Cette scéne s'estant passée dans le tems que les Estats de France estoient assemblez à Tours, le Duc & les Seigneurs y firent demander du secours: le Duc en demanda à son cousin le Duc d'Orleans; les Mécontens en demandérent à la Comtesse de Beaujeu. Le Duc d'Orleans courut rassurer son Parent & promit de maintenir Landais; Landais de son costé s'engagea de fournir de l'argent & des

Troupes

Troupes au jeune Duc son Protecteur. Ce Traité, dans lequel Landais avoit promis de faire entrer les principaux Seigneurs de France, rendit le Duc d'Orleans si fier, qu'après le Sacre du jeune Roi, où il avoit representé le premier des six Pairs Laïques, au lieu de suivre la Cour, qui alla demeurer à Blois, il s'en vint à Paris y cabaler ouvertement.

En Mai 1484.

La Dame de Beaujeu, avertie par ses Espions, (elle avoit appris de son Pere à en avoir beaucoup & à les bien païer, afin d'en estre bien servie) donna ordre d'arrester le Duc. Quoi que l'ordre fust secret, il ne le fut pas assez, pour que d'Amboise en l'éventast pas. Sur l'avis que donna ce fidelle ami, le Duc s'enfuit à propos. Il prit les armes peu après, & se jetta avec des Troupes dans Baugenci. L'Armée Roïale fut bien-tost aux trousses des Séditieux. La Dame de Beaujeu, qui sous prétexte d'estre chargée de la personne du jeune Roi, s'estoit insensiblement emparée de l'authorité, n'avoit garde de donner au Duc le tems de se reconnoître. L'ataque fut vive; la résistance foible. Il ne venoit point de secours. Le Duc pressé, craignant d'estre pris d'assaut & d'estre mis dans une Tour, peut-estre pour le reste de ses jours, demanda à capituler. On l'y reçût, à condition qu'il demanderoit pardon au Roi & à la Comtesse, & qu'il relégueroit le Comte de

Dunois,

Dunois à Ast, ville au-delà des Alpes, du Domaine de la Maison d'Orleans. Ce Comte de Dunois, fils du celebre Bastard d'Orleans, qui avoit rendu de si grands services à l'Estat, sous le Régne de Charles VII. ne cédoit en rien à son Pere. C'estoit un excellent esprit, mais trop remuant, trop inquiet, & qui ne pouvoit s'empescher de brasser toûjours quelque intrigue. Il gouvernoit le Duc d'Orleans entierement. 1485.

Une Paix forcée n'est point pour durer longtems, & d'ordinaire elle ne sert qu'à donner aux uns & aux autres le tems de restablir leurs forces, pour faire la guerre de nouveau, dès qu'ils espérent de réüssir. Ce n'estoit pas sans violence que le Comte de Dunois avoit passé deux ans à Ast, ne pouvant de si loin que difficilement entretenir pratique avec ses amis: impatient de les rejoindre, & d'ourdir quelque nouvelle trame, il estoit revenu en Poitou, sans ordre ni permission, & s'estoit cantonné dans la petite Ville de Parthenai, ville forte, qui estoit à lui. Ce n'estoit, disoit-il, que pour aider de ses conseils le Duc de Bretagne son ami, que la mort tragique de Landais avoit broüillé plus que jamais avec les Grands du Païs. Landais, déja fort odieux au Peuple & à la Noblesse, les avoit si fort irritez par de nouvelles opressions, que la Populace de Nantes estant entrée en furie dans le Chasteau,

demanda, avec menaces, qu'on fist justice de ce Tyran. Le Duc contraint de le livrer, eut beau dire qu'il lui faisoit grace de quelque crime que ce fust; le Procès instruit sur le champ, Landais ateint & convaincu de meurtres & de concussions, fut pendu quelques heures après, nonobstant la grace du Duc. Belle leçon, pour les gens que la fortune éleve, de mieux user de ses faveurs, que n'avoit fait ce trop orgueilleux Favori.

Quelque protestation que fist faire le Comte de Dunois, la Dame de Beaujeu n'en fut pas moins persuadée, qu'il n'étoit revenu sans ordre que pour cabaler contre elle. L'embaras de cette Princesse estoit d'éventer les desseins du Comte & de sçavoir qui estoit du complot; du reste aiant de bonnes Troupes & de l'argent pour les bien païer, elle estoit en estat, non seulement de ne rien craindre de quelques ennemis que ce fust, mais de faire retomber sur eux l'orage qui la menaçoit. Les inquiétudes de la Régente (on peut bien l'apeller ainsi, puisque, sans en porter le nom, elle en avoit tout le pouvoir) n'estoient point de fausses allarmes. Il y avoit un complot qui alloit à la ruïner si elle ne l'eust découvert à tems.

L'Evesque de Montauban, qui s'estoit insinué dans les bonnes graces du jeune Roi, l'avoit enfin disposé à se laisser enlever, pour le

tirer,

tirer, disoit-il, du honteux esclavage où le tenoit la Dame de Beaujeu. Le Roi y avoit consenti; & sur l'avis que le Prélat en donnoit au Comte de Dunois & à autres de l'intelligence, la chose se seroit executée, si l'homme chargé de ces lettres, au lieu de les rendre à leur adresse, n'eust esté, pour faire sa fortune, (il se doutoit de quelque chose) les presenter à la Régente. Cette infidélité fit échoüer la Conspiration; d'Amboise fut arresté, avec son frere de Bussi, Pompadour Evesque de Périgueux, & le célébre de Comines, qui a si bien escrit l'Histoire de Loüis XI. Comines fut mis dans une cage, & y demeura près de huit mois; les Evesques furent traitez moins mal, & Bussi mieux que les Evesques.

D'AMBOISE EST ARRESTE' POUR AVOIR PERSUADE' AU ROI DE SE LAISSER ENLEVER, EN JANVIER 1478. S. Gelais in 4. p. 57. Jaligni p. 23. 120. & 121.

D'Amboise interrogé, d'abord par les Officiers de la Métropole de Tours, ensuite par des Commissaires choisis dans le Parlement, s'il n'estoit pas des Conjurez, & s'il n'avoit pas concouru, autant qu'il estoit en lui, à faire enlever le Roi, répondit avec fermeté, qu'il n'avoit rien fait que par ordre, & qu'il s'en raportoit à ce que le Roi lui-mesme en diroit. Cette réponse rendoit le Procès si difficile qu'on ne songea plus à l'instruire. En effet, que dire & que faire à un homme qui parloit ainsi, & comment le punir comme complice d'un forfait dont le Roi, qui avoit déja dix-

Ibid.

fept à dix-huit ans, eftoit le premier coupable?
D'Amboife fut plus de deux ans en prifon, ref-ferré plus ou moins, felon que les affaires du Duc d'Orleans alloient bien ou mal, & felon que la Dame de Beaujeu eftoit plus ou moins aigrie, par les raports qu'on lui faifoit de l'un & de l'autre. La plus grande peine de d'Amboife, à ce qu'il difoit depuis, foit pour faire fa cour, foit qu'en effet cela fuft vrai, (car il eftoit homme franc & fincere) eftoit moins d'eftre prifonnier, que de ne pouvoir concourir que de fes vœux & de fes prieres à la profpérité du Duc. On ne peut dire combien il lui eftoit attaché.

Le Duc d'Orleans bien averti par fes amis, qu'il y avoit ordre de l'arrefter s'il venoit à la Cour où il eftoit mandé, s'en eftoit enfui en Bretagne, après y avoir fait filer toutes fes Troupes par pelotons. Il en avoit de bonnes, Infanterie & Cavalerie, que fes amis avoient levées fecretement. Un fi puiffant renfort, joint aux Troupes du Duc de Bretagne, compofoit une armée d'élite & capable de tenir tefte à l'Armée Roïale de France.

Depuis que, pour venger le malheureux Landais, le Duc de Bretagne eut pris les armes contre fes principaux Vaffaux, cette Province autrefois fi riche, tant qu'elle avoit efté en paix, eftoit le théâtre de la guerre, guerre cruelle

cruelle qui alloit à détruire ce petit Estat. Je ne sçai quelle fatalité sembloit de jour en jour en précipiter la ruïne. Sa fin aprochoit. Les Seigneurs pour se maintenir y avoient apellé le Roi ; le Roi y estoit entré, moins pour les mettre en seureté, que pour poursuivre le Duc d'Orleans & punir le Duc de Bretagne de donner retraite à ce Prince. Deux grandes armées en mesme-tems desoloient ce pauvre païs, l'armée du Roi, l'armée du Duc ; outre cela chaque Seigneur avoit plus ou moins de monde sur pied. Tout y estoit en armes & en confusion.

Le Roi y prit beaucoup de Places, le Duc en reprit beaucoup ; lui & le Duc d'Orleans firent une si belle résistance dans la Ville & Chasteau de Nantes, que les François au bout de six semaines, après une très-grande perte, d'hommes, d'argent, d'artillerie, furent contraints de lever le siége. Ces differens succès, tantost bons & tantost mauvais, ne firent que prolonger la guerre, au grand malheur des peuples, qui en souffroient infiniment. De costé ni d'autre il ne se fit rien de décisif jusques à la Bataille, qui se donna près de S. Aubin du Cormier, le vingt-huit Juillet mil quatre cens quatre-vingt-huit. Le Roi ne s'y trouva pas. Son armée estoit commandée par le Seigneur de *la Tremouille*, jeune homme de vingt- LE DUC D'ORLEANS

EST FAIT PRISONNIER EN BRETAGNE, A LA BATAILLE DE S. AUBIN, LE 28. JUILLET 1488.

vingt-cinq ans, qui pour son coup d'essai y remporta, sur les Bretons & sur les François refugiez, une victoire celebre & complete. Cette journée fut aussi glorieuse que funeste au Duc d'Orleans, car il y fut pris par les François, après avoir combattu à pied, l'épée à la main, à la teste de l'Infanterie, avec toute la bravoure du plus déterminé soldat.

Ce coup pensa aterrer d'Amboise, tant il en fut touché. Aimant sincerement le Duc, il trembloit pour ce pauvre Prince, qui se trouvoit à la merci d'une femme aussi irritée que puissante; d'ailleurs la fortune de d'Amboise dépendant de celle du Prince, la consolation du Prélat, depuis qu'il estoit prisonnier, avoit esté de se flater, que la longueur de sa prison augmentant son mérite & sa faveur auprès du Duc, il avoit tout à esperer, si les desseins du Duc avoient un succès heureux; le malheur de ce Prince aiant fait tout-à-coup évanoüir ces espérances, d'Amboise en fut si saisi, qu'il n'eust pas résisté long-tems, si ses freres, qui jusques-là, de peur de déplaire à la Régente, n'avoient fait aucune démarche, ne se fussent empressez de le tirer de captivité. Loüis Evesque d'Albi, le plus accrédité d'eux tous, depuis la mort de leur aisné, & sans doute le plus habile, fut celui qui y eut plus de part.

D'AMBOISE EST MIS EN

Peu s'en estoit falu que ce Prélat qu'on soup-

soupçonnoit, parce qu'il estoit homme d'intrigue, n'eust esté arresté en mesme-tems que son cadet. Il ne pouvoit manquer de l'estre, si un Chanoine d'Amboise, qui avoit esté son Aumosnier, aiant sçû qu'on devoit l'enlever, n'eust prévenu, par sa diligence, le Courier qui en portoit l'Ordre. L'Evesque s'enfuit à Avignon, depuis s'estant justifié il estoit revenu à la Cour; & pour s'y mettre en crédit, il s'estoit attaché à convaincre la Dame de Beaujeu, qu'il ne vouloit dépendre que d'elle, & n'avoir liaison ni commerce avec qui que ce soit, qu'il ne fust dans ses interests. Cette protestation, assaisonnée de grands respects & renouvellée de tems en tems, faisoit plaisir à la Comtesse. Elle voioit Albi de bon œil, & lui donnoit de fois à autre des témoignages de son estime; mais quoi qu'il fust bien auprès d'elle, & qu'elle l'écoutast comme un homme d'esprit & de bon conseil, il s'estoit bien gardé, de peur de devenir suspect, & de s'exposer mal-à-propos aux ressentimens d'une femme ambitieuse & vindicative; il s'estoit, dis-je, bien gardé de lui representer l'injustice qu'il y avoit à tenir d'Amboise en prison. Ce que ce Courtisan, plus politique que bon parent, n'avoit osé tenter lui-mesme, il le fit faire par ses amis.

LIBERTÉ PAR L'INTRIGUE D'UN DE SES FRERES ET PAR LES BONS OFFICES DE DEUX CORDELIERS 1485.

Jaligni, p. 24 in 4. par Pacard.

Albi depuis long-tems estoit en liaison avec

deux Cordeliers qui estoient alors en grand crédit. C'estoit par sa protection, autant que par leur mérite, qu'ils estoient parvenus aux premieres Charges de leur Ordre; & c'estoit lui, qui finement, sans paroistre le faire à dessein, les avoit introduits & si fort vantez à la Cour, qu'ils estoient Confesseurs, l'un du Roi, l'autre de la Dame de Beaujeu. Le Confesseur du Roi, s'apelloit *Olivier Maillard*; celui de la Dame, *Jean Malerne*, tous deux gens d'esprit; Maillard grand Prédicateur, Malerne ne l'estoit pas, mais c'estoit un homme persuasif, qui parloit avec énergie & inspiroit ce qu'il vouloit; tous deux estimez, autant pour leur vertu que pour leurs talens: dans la suite, si ce que l'on a dit est vrai, l'air de la Cour les corrompit, & ils devinrent intéressez, jusques à vendre leur honneur. On dit que bien paiez, par le celebre Ferdinand V. Roi de Castille & d'Arragon, ils firent acroire à Charles VIII. & à la Dame de Beaujeu, que l'ame du Roi leur pere souffriroit tant qu'ils ne restituëroient point à ce rusé Roi d'Arragon, sans échange, sans remboursement, la Cerdagne & le Roussillon. Loüis XI. avoit acquis ces deux Provinces par achapt, selon quelques-uns, selon d'autres par engagement, moiennant trois cens mille écus.

Albi s'estant ouvert aux deux Cordeliers, ils

Ils lui promirent de s'emploier à tirer d'Amboise de prison ; Maillard y contribua peu, parce que son Penitent estoit encore si soûmis aux volontez de la Régente, que tout Roi qu'il estoit, il n'eut osé lui en parler. Malerne en eut seul la gloire. Ce ne fut pas sans peine qu'il y réüssit. La Duchesse de Bourbon ; (c'estoit ainsi que depuis peu on apelloit la Dame de Beaujeu, parce que le Prince son mari avoit succedé au Duché & aux autres grands biens de la Branche aisnée de Bourbon) cette Princesse, dis-je, estoit quelquefois dévote à la maniere de son pere, souvent comme lui, ne faisant scrupule de rien, & en de certains tems se faisant scrupule de tout. Dans ces momens de foiblesse & de timidité, il y a peu de chose qu'on ne lui persuadast, principalement son Confesseur ; car, par délicatesse de conscience, elle lui communiquoit non-seulement les secrets de son intérieur, mais quelquefois encore les plus grands secrets de l'Estat.

Malerne ne fut point écouté, la premiere, la seconde, ni mesme la troisiesme fois ; loin de cela, la Duchesse se plaignoit de ce qu'il témoignoit peu de zéle pour ses intérests ; mais, sans se rebuter de ces plaintes & de ces refus, l'adroit Confesseur, qui connoissoit sa Penitente, sçavoit si bien prendre son tems,

qu'il l'acoutuma peu-à-peu à lui entendre, sans répugnance, renouveller ses remonstrances. La Penitente, qui pour estre Princesse, n'en estoit pas moins femme, commença à s'inquieter & à ressentir des remords. Ce que Malerne lui avoit dit, lui revenant sans cesse à l'esprit, les remords devinrent plus vifs; desorte qu'avec le tems, elle se fit un scrupule de retenir en prison d'Amboise & l'autre Prélat, qui n'estoient convaincus de rien.

Albi, averti de ces bonnes dispositions, redoubla ses instances à Rome, (il y en faisoit depuis un an, sans avoir pû rien obtenir) & enfin engagea le Pape à reclamer plus vivement, qu'il n'avoit pas fait jusques alors, les deux Evesques prisonniers. Des Nonces, qui estoient en France pour affaires extraordinaires, eurent un ordre précis de solliciter celle-ci & d'en connoistre au nom du Pape. La Duchesse de Bourbon y aiant consenti pour se mettre l'esprit en repos, les Nonces, en presence des Conseillers du Parlement qui avoient commencé l'instruction, interrogérent les deux Evesques: ne s'estant rien trouvé, ou du moins peu de chose, à la charge de l'un ni de l'autre, ils furent mis en liberté, à condition de ne point paroistre à la Cour & de se retirer dans leurs Diocéses.

Jaligni, p. 121.

En Février 1489.

Cet

Cet ordre fut pour d'Amboise une nouvelle peine. Son Diocèse estoit un exil d'autant plus ennuyeux pour lui, que n'estant point sacré, & n'ayant point encore acquis, ni les talens, ni les vertus que doit avoir un grand Evesque, il ne pouvoit, quand il l'eust voulu, remplir avec dignité les fonctions de son Ministere, aussi n'aspiroit-il qu'à venir exercer sa Charge d'Aumosnier; mais il n'estoit pas aisé d'en obtenir la permission. Il avoit beau escrire à la Duchesse de Bourbon des lettres pleines de respect, la Duchesse se défioit de lui & craignoit, avec raison, que, revenu à la Cour, il n'y traversast ses desseins, & qu'il n'y fist quelque complot pour tirer de gré ou de force le Duc d'Orleans de sa prison. D'Amboise eut beau employer le crédit de ses freres, & celui de tous leurs amis, la Duchesse fut inexorable pendant plus d'une grande année; & si au bout de quinze mois elle se laissa fléchir, ce ne fut qu'à condition que tous les freres de d'Amboise seroient garants de la promesse qu'il faisoit de n'entrer en aucune intrigue qui pust déplaire à la Princesse. Que ne promet-on point pour sortir de captivité? mais ordinairement plus on a de facilité à promettre, moins on a de disposition à tenir ce qu'on a promis. D'Amboise estoit si fort lié d'interest & d'inclination à la for-

Il revient a la Cour, aussi zelé qu'auparavant pour le Duc d'Orleans.

tune du Duc d'Orleans, que quelque choſe qu'il euſt promiſe, loin de rompre avec ce Prince, il avoit plus d'ardeur & plus de zéle que jamais de lui rendre, ſelon les conjonctures, tous les ſervices imaginables.

LE MALHEUREUX ESTAT DES AFFAIRES DE BRETAGNE, DU SORT DESQUELLES DEPENDOIT LE SORT DU DUC D'ORLEANS, EST UN NOUVEL OBSTACLE A LA LIBERTÉ DE CE PRINCE.

Les conjonctures n'eſtoient point favorables au Duc, le crédit de ſon ennemie augmentoit tous les jours, parce qu'elle réüſſiſſoit en tout, & les affaires de Bretagne, du ſort deſquelles dépendoit le ſort de ce pauvre Prince, alloient toûjours de mal en pis. Le malheureux ſuccès de la Bataille de S. Aubin avoit tellement épouventé le Duc de Bretagne & les Bretons, que craignant avec ſujet les peuples d'eſtre ſubjuguez, le Duc d'eſtre dépoüillé, ils avoient envoyé, le Duc en ſon nom, les peuples au leur, ſupplier humblement le Roi de vouloir leur donner la paix. La Ducheſſe de Bourbon en eſtoit d'autant moins d'avis, que le Roi lui avoit fait don du Comté de Nantes & de cette belle Ville, avant meſme qu'il en fuſt le Maiſtre; d'ailleurs elle ſe faiſoit un grand honneur, pendant qu'elle gouvernoit, de réünir à la Couronne une Province auſſi importante & auſſi riche que la Bretagne. Elle comptoit d'envahir ſans peine ce qui reſtoit de Villes à prendre, parce qu'aucune ne pouvoit tenir.

Une autre choſe qui lui donnoit de l'éloi-

gnement

gnement pour la Paix, c'est que, selon les Loix ordinaires & l'usage de tous les Traitez, le Duc d'Orleans son ennemi, qui estoit prisonnier de guerre, devoit estre mis en liberté & restabli par cette Paix dans la possession de ses biens; & c'est à quoi cette Princesse ne vouloit nullement entendre. Le Duc de Bretagne insistoit fort sur cet article, parce que c'estoit une honte pour lui de faire son acommodement, sans éxiger en mesme-tems qu'on tirast de captivité un Prince, son proche parent, qui s'estoit sacrifié pour lui. La Duchesse répondoit que l'affaire du Duc prisonnier estoit une affaire à part, qui finiroit incessamment par un accord particulier; elle offroit d'ailleurs de se relascher sur d'autres points, pourvû qu'on ne la forçast pas de consentir à celui-ci. Cette contestation suspendit quelques jours le Traité; à la fin la necessité obligea le Duc de Bretagne de le conclure malgré lui, sans y comprendre le Duc d'Orleans, & à des conditions très-dures.

Autant que d'Amboise avoit ressenti de joïe, de l'esperance qu'il conçeut, que les Bretons ne traiteroient point sans procurer la liberté au Duc d'Orleans, autant eut-il de douleur de voir ce Prince abandonné par ceux-mesmes, qui par interest du moins autant que par honneur, quelque mal qu'ils en

pûssent

pûſſent craindre, euſſent dû tout riſquer pour lui : un ſurcroiſt de chagrin pour cet ami zélé fut, que le reſte d'eſperance que la Ducheſſe de Bourbon, qui ne ſongeoit qu'à éluder les inſtances qu'on lui faiſoit, avoit donné, en aſſurant qu'on finiroit inceſſamment ce qui regardoit le Duc d'Orleans, s'évanoüit auſſitoſt aprés par la mort du Duc de Bretagne, & par les troubles qui enſuivirent à l'occaſion du Mariage de ſon unique Heritiere.

MORT EN 1488. DE FRANÇOIS II. DUC DE BRETAGNE, QUI NE LAISSE QUE DEUX FILLES.

François II. Duc de Bretagne, Prince foible, inquiet, peu habile, du reſte, libéral, ſomptueux, magnifique, eſtoit mort ſur ces entrefaites, de chagrin, de honte, d'ennui, & d'une chute de cheval, ne laiſſant que deux filles. L'aiſnée, apellée *Anne*, n'avoit pas encore douze ans, la cadette, nommée *Iſabelle*, ne ſurveſcut au pere qu'environ vingt mois.

L'Heritiere de Bretagne eſtoit un ſi grand parti, qu'il n'eſt point ſurprenant que les Princes qui y prétendoient fiſſent des brigues pour l'avoir, & que les Seigneurs du Païs, qui pouvoient ſeuls diſpoſer d'elle, fuſſent partagez ſur le choix du Prince qui l'épouſeroit. Je compte parmi ces Seigneurs le Comte de Dunois ; car quoi qu'il ne fuſt point Breton, & qu'il n'euſt en Bretagne ni terres, ni titre, il y eſtoit en ſi grand crédit & depuis ſi long-tems, à la Cour & parmi les peuples, que

peut-





peut-estre estoit-ce celui qui pouvoit le plus contribuër au Mariage de la Princesse. Elle avoit autant de confiance en lui qu'en avoit eu le Duc son pere ; & ce n'estoit qu'avec le Comte qu'elle s'expliquoit sincerement sur ce qu'elle pensoit de ses Amans. Quoi qu'elle fust très-jeune, elle estoit déja si formée, qu'elle ne manquoit ni de prudence ni de discernement.

Trois Princes la recherchoient en Mariage, *Loüis* Duc d'Orleans, l'Archiduc *Maximilien*, fils de l'Empereur Frederic III. & le Sire *d'Albret*, qui avoit en Gascogne de fort grands Estats. D'Albret estoit veuf, Miximilien l'estoit aussi, Orleans estoit marié, mais il s'embarassoit peu de faire casser son Mariage, soutenant que ce Mariage estoit absolument nul, & que s'il avoit parû y donner son consentement, ce n'estoit que par violence. Albret avoit cinq enfans, l'un desquels avoit épousé l'Heritiere de Navarre ; Maximilien en avoit deux, le Duc d'Orleans n'en avoit point. Ce Prince avoit vingt-cinq ans, l'Archiduc trente-deux, Albret quarante-cinq. Quel sort pour une Princesse qui n'en avoit pas douze, de n'avoir pour Amans, que des gens veufs, ou mariez, & barbons, par raport à elle.

INTRIGUES POUR LE MARIAGE DE L'HERITIERE DE BRETAGNE.

L'Agent du Duc d'Orleans estoit le Comte de Dunois ; celui de Maximilien estoit le Prin-

ce

ce d'Orange, proche parent de la Duchesse ; Albret, estant sur les lieux, faisoit lui-mesme sa cour; mais, ou il s'y prenoit mal, ou sa figure peu revenante, son âge, son humeur revesche, rebutérent si fort la Duchesse, que quoi qu'elle lui eust esté promise, à peine eut-elle plus de douze ans, qu'elle lui dit en face, & à tous ceux qui lui parloient en faveur de ce vieil Amant, que jamais elle ne l'épouseroit. Maximilien estoit le plus bel homme de son tems; Orleans n'estoit pas si beau, mais il plaisoit à la Duchesse; & toute jeune qu'elle estoit, elle l'avoit toûjours aimé. Le Tuteur & la Gouvernante estoient déclarez pour Albret. Le Comte de Dunois insistoit pour le Duc d'Orleans; la pluspart des Seigneurs Bretons inclinoient pour Maximilien, croiant que c'estoit le seul qui pust défendre le païs: pendant ces intrigues deux Armées Françoises y aiant pris des Places & fait de fort grands ravages, les Seigneurs, afin de s'assurer d'un prompt & puissant secours, marierent leur Princesse avec Maximilien, qui l'épousa par Procureur. Pour rendre en quelque maniere l'engagement indissoluble, en lui donnant les aparences d'un Mariage consommé, le Comte de Nassau, qui l'avoit épousée au nom de Maximilien, mit une cuisse nuë dans le lict de la Mariée, en presence des Seigneurs & Dames

mes qui estoient nommez pour témoins.

Le Mariage de l'Heritiere de Bretagne allarma le Conseil de France & y jetta la division. La Duchesse de Bourbon insistoit toûjours fortement à subjuguer cette Province ; d'un autre costé le Chancelier s'y oposoit, disant qu'il estoit injuste de dépoüiller une Pupile qui ne s'estoit point atiré une pareille violence, & que le moien le plus honneste & peut-estre le plus efficace que pust prendre le Roi pour avoir ce Duché, estoit d'épouser la Duchesse. D'Amboise, qui pensoit comme le Chancelier, l'avoit pressé plus d'une fois d'en faire la proposition, esperant que le Duc d'Orleans recouvreroit sa liberté, s'il s'offroit genereusement à concourir à ce dessein. D'Amboise n'avoit point donné dans l'idée du Comte de Dunois, qui estoit de marier ce Prince à l'Heritier de Bretagne ; tout au contraire, fasché du bruit qui en couroit, il taschoit de dissiper ce bruit, rien ne pouvant à son avis contribuër davantage à tenir le Duc en prison qu'un aussi odieux projet. En effet, le projet du Comte de Dunois ne se pouvoit executer, que le Duc, avant toutes choses, n'eust fait casser son Mariage avec une des sœurs du Roi : chose deshonorable à toute la Famille Roïale.

D'AMBOISE TRAVAILLE A PROCURER LA LIBERTE' AU DUC D'ORLEANS ET Y REUSSIT.

Depuis que d'Amboise estoit revenu à la

 Cour,

Cour, son principal objet estant d'y servir le Duc, il s'estoit apliqué à inspirer adroitement, au jeune Roi, à ses Ministres, à la Princesse, femme du Duc, des dispositions favorables, pour concourir dans l'occasion à mettre ce Prince en liberté. Jeanne de France Duchesse d'Orleans, pour avoir peu d'esprit, n'en estoit pas moins rebutée des airs méprisans & dédaigneux de son mari, si bien que quand il fut pris, elle parut s'en peu soucier, jusques à ce que d'Amboise, qui l'avoit toûjours ménagée, lui eust enfin persuadé que si dans cette occasion, où il estoit de la bienséance autant que de son honneur, qu'elle s'intéressast pour le Duc, elle sollicitoit vivement, le Duc vivroit avec elle tout autrement à l'avenir qu'il n'avoit fait par le passé. La bonne Princesse le crut ainsi, parce qu'elle le souhaitoit ardemment, & depuis elle ne cessa de presser le Roi & la Duchesse de Bourbon de mettre le Duc en sa liberté.

Un autre moien, du moins aussi efficace pour la lui faire recouvrer, estoit de gagner le Ministre. *Loüis Malet*, Sire de *Graville*, gouvernoit l'Estat sous la Duchesse de Bourbon. Cette Princesse, qui l'estimoit, l'avoit fait Amiral de France en 1486. Charge dès ce tems-là aussi lucrative qu'honorable; Graville n'estoit point indigne de la confiance de la Duchesse; ce

ce n'estoit point un homme d'une figure prévenante, ni d'un grand brillant; mais homme sage & judicieux, qui pensoit bien, & qui démesloit mieux qu'un autre toutes les suites d'une affaire; du reste bien plus Courtisan que Ministre; à la verité estant toûjours du bon advis, mais se gardant bien de l'appuier, quand la Duchesse n'en estoit pas, pour ne point risquer son crédit, en résistant aux volontez de cette impérieuse Régente.

Graville se piquoit de noblesse & aimoit le bien; desorte que n'aiant que des filles, il cherchoit à les marier dans les Familles les plus nobles & les plus riches du Roiaume. La Maison d'Amboise estant une des plus illustres & des plus opulentes, l'Amiral fut charmé, lorsque l'Evesque de Montauban lui proposa pour Gendre *Chaumont d'Amboise* son neveu, heritier présomptif des principales Terres de cette puissante Maison. Les paroles furent bien-tost données, mais le Mariage fut differé, jusques à ce que Graville eut pris son tems pour le faire agréer à la Duchesse de Bourbon; néanmoins, regardant déja le Prélat comme son Allié, il ne laissa pas d'avoir dès-lors des liaisons étroites avec lui: ce fut Graville qui l'avertit que, n'y aiant nulle aparence de fléchir jamais la Régente, toute son atention, dans le dessein où il estoit de rendre service

Jaligni, p. 165.

au Duc d'Orleans, devoit estre à gagner le Roi.

Le Roi avoit vingt ans. Il commençoit à aimer les Belles, & souffroit avec peine que sa sœur aisnée le grondast. Les jeunes Seigneurs, qui estoient des plaisirs du Roi, lui faisoient honte assez souvent de sa trop grande soûmission aux volontez de la Duchesse : dans ces momens d'Amboise, que le Roi aimoit & qu'il écoutoit volontiers ne manquoit pas de lui parler en faveur du Duc prisonnier. Ces vives sollicitations aiant disposé le Roi à mettre le Duc en liberté, les affaires de Bretagne acheverent de l'y déterminer.

IL CONTRIBUE AU MARIAGE DE CHARLES VIII. AVEC L'HERITIERE DE BRETAGNE, EN 1491.

L'Heritiere de Bretagne n'eust pas plustost épousé l'Archiduc Maximilien, que le Comte de Dunois, fâché de ce Mariage que l'on avoit précipité, entreprit de le faire rompre & de marier cette Princesse, non au Duc d'Orleans, selon sa premiere idée, ce qui n'avoit pû se faire ; mais au Roi de France Charles VIII. La pluspart des Bretons souhaitoient fort ce Mariage, pour se délivrer de la guerre & s'assurer, par une paix qui fut solide & durable, la joüissance de leurs biens ; mais autant que le nouveau dessein du Comte estoit avantageux à la France & à la Bretagne, autant estoit-il difficile à executer.

Charles estoit fiancé à *Marguerite d'Austriche* fille

fille de Maximilien : c'estoit un obstacle, mais qui n'estoit pas invincible, parce que Marguerite n'estoit que fiancée & n'avoit encore que huit ans ; un plus grand obstacle, c'est que son pere Maximilien avoit épousé l'Heritiere de Bretagne ; cependant comme ce n'estoit que par Procureur, ce Mariage pouvoit se dissoudre. En effet, faute de venir consommer cette grande affaire ou d'envoier, en atendant qu'il arrivast dans le païs, un prompt & puissant secours ; ce Prince, pauvre & froid Amant, manqua cette bonne fortune.

Le principal obstacle venoit de ce que la Duchesse avoit une forte répugnance à épouser un ennemi qui lui faisoit la guerre, & qui l'avoit faite à son pere depuis quatre ou cinq années ; d'ailleurs fiere de son merite, autant que de sa naissance & de sa Souveraineté, elle vouloit qu'un mari l'épousast, moins par intérest que par passion & par amour. C'estoit en effet une Princesse de grand mérite, belle & bien faite, qui avoit l'ame grande & l'esprit agréable. On n'avoit point vû de Princesse plus magnifique. Le Comte de Dunois eut beau faire pour la calmer & pour dissiper ses soupçons ; craignant de n'y point réüssir, il fit dire au Roi, par d'Amboise, qu'il n'y avoit que le Duc d'Orleans qui pust en venir à bout.

Le Roi estoit amoureux, la Duchesse estoit aima-

aimable, & elle avoit pour dot un Estat, riche, puissant, à la bienséance de la France ; d'un autre costé Charles estoit si acoustumé à ne se conduire que par sa sœur, qu'il n'avoit pas la hardiesse d'oser faire à son insçû ce que le Comte lui proposoit. Il balança long-tems ; à la fin néanmoins, excité par d'Amboise & par de jeunes Favoris, qui estoient fachez que le Roi eust une déference servile pour la Duchesse de Bourbon, il partit sans lui en rien dire, & alla lui-mesme tirer le Duc d'Orleans de sa prison.

Le Duc estoit aimé de la Princesse de Bretagne; mais, dans l'estat où les choses estoient, n'y aiant plus nulle apparence que jamais il pust l'épouser, il se sacrifia de bonne grace, & sçût si bien la disposer, qu'elle consentit que l'on traitast de son Mariage avec le Roi. Le Comte de Dunois, qui en avoit esté le principal entremetteur, n'eut point la joye de le voir faire. Il mourut d'une apopléxie vingt & un jour auparavant : ce fut l'Evesque d'Albi, un des freres aisnez de d'Amboise, qui fit la ceremonie.

En Décembre 1491.

La mort du Comte débarassa d'Amboise d'un Rival facheux & puissant, qui partageoit avec lui la confiance du Duc d'Orleans. D'Amboise depuis l'eut toute entiere. Ce Duc ne croioit que lui ; il ne voioit que par ses

PAR LA MORT DU COMTE DE DUNOIS IL

ſes yeux ; & en choſe grande ou petite, il ne ſuivoit que ſes conſeils. Le caractere de ce Prince, qui n'avoit point l'eſprit d'affaires, quoique d'ailleurs il euſt des qualitez vraiement Roïales, eſtoit de ſe livrer ſi fort, quand une fois il avoit donné ſa confiance à quelqu'un, qu'il n'avoit d'autre volonté que celle de ſon Confident : d'Amboiſe n'en abuſa point; aimant le Duc autant qu'il s'aimoit ſoi-meſme, il mit ſa gloire à le ſervir avec autant d'ardeur que de fidelité. L'amitié étoit réciproque. Il n'y a rien que le Duc n'euſt fait pour un ſerviteur ſi zélé.

DEVIENT LE PRINCIPAL, OU PLUSTOST LE SEUL CONFIDENT DU DUC D'ORLEANS.

Depuis le Mariage, à quoi le Duc avoit contribué ſi genereuſement, ce Prince eſtoit à la Cour en grande conſidération. Le Roi l'aimoit & l'eſtimoit ; la Reine conſervoit toûjours de l'inclination pour lui & la Ducheſſe de Bourbon, qui autrefois eut fort ſouhaité qu'on le lui euſt donné pour mari, lui faiſoit, ſoit par politique, ſoit par un retour de tendreſſe, autant de careſſes & d'amitiez, que depuis trois ou quatre années elle avoit témoigné d'animoſité contre lui. La faveur du Duc rejaillit ſur d'Amboiſe. Le Roi, la Reine & la Ducheſſe le traitoient avec diſtinction, & alloient ſouvent au-devant de ce qu'il pouvoit ſouhaiter. Avantage honorable qui ſervit dans l'occaſion à la fortune du Prélat.

Le

Il est élu Archevesque de Narbonne, et peu de tems aprés Archevesque de Roüen.

Le Chapitre de Narbonne aiant besoin de protection, l'élut pour son Archevesque. Quoique ce fust une belle place, Narbonne estant loin de la Cour où d'Amboise estoit attaché, il quitta ce Siége avec joye pour un autre grand Siége qui estoit beaucoup plus commode, pour ne point rompre ses liaisons avec le Prince qui l'avoit mis à la teste de ses affaires.

Lorsque le Duc d'Orleans eut fait sa paix avec la Cour, la Duchesse de Bourbon, pour lui faire oublier les mauvais traitemens qu'il avoit reçûs d'elle depuis quatre ou cinq ans, lui avoit procuré le gouvernement de Normandie; emploi des plus riches, des plus importans & des plus honorables; du reste d'autant moins aisé à remplir, que les Gouverneurs en ce tems-là avoient bien plus de fonctions qu'ils n'en ont pas eu dans la suite; c'estoit eux qui faisoient fortifier les Places, qui en nommoient les Commandans, qui y mettoient les Garnisons. Outre cela ils estoient chargez de veiller, tant sur la Noblesse que sur les Officiers, d'Epée, de Robe, de Finances, & d'empescher les véxations que le Peuple avoit à craindre de la violence des uns ou de l'avarice des autres.

Un si grand détail demandant une application dont le Duc n'estoit point capable, il souhai-

souhaitoit passionnément que d'Amboise son Confident sur qui il s'en déchargeoit, eust une Place en Normandie, & Place si considérable qu'elle pust l'y accréditer; desorte que quand deux ans après l'Archevesché de Roüen vacqua, le Duc d'Orleans mit tout en œuvre pour le lui faire avoir. Le Roi & le Duc sollicitérent vivement; chacun de ces Princes députa en particulier pour prier les Chanoines d'élire d'Amboise pour Archevesque. Il ne s'estoit point fait, en pareille occasion, de Députation plus solemnelle que celle-ci; l'une & l'autre estoit composée, ou des Seigneurs les plus puissans & le plus en crédit à la Cour, ou des principaux Officiers de Roüen & de la Province.

En 1493. Voïez l'Acte de son Election seconde des Piéces mises à la fin.

Les Chanoines répondirent, qu'ils avoient pour le Roi un profond respect, qu'ils honoroient le Duc & qu'ils estimoient fort le sujet qu'on leur proposoit; du reste, que comme c'estoit une affaire de conscience, ils examineroient & peseroient, au poids du Sanctuaire, ce qui seroit du bien de leur Eglise. Ils ne parloient ainsi que pour sauver les apparences & conserver en quelque sorte du moins une ombre de liberté; car comment ne pas déferer à des recommandations si fortes? En effet, à peine furent-ils assemblez, le vingt-uniesme Aoust mil quatre cens quatre-vingt-

 treize,

treize, que par acclamation ils nommérent d'Amboise Archevesque. Il n'est qualifié que *de Prestre* dans l'Acte de son élection, ce qui fait voir évidemment qu'il n'avoit point esté sacré, ni Evesque de Montauban ni Archevesque de Narbonne. Quoi qu'il fust en faveur, ses Bulles, je ne sçai pourquoi, furent assez long tems à venir. Elles sont du premier Juin mil quatre cens quatre-vingt-quatorze. Il prit le sept Aoust suivant possession par Procureur, & un mois aprés en personne.

DEVENU LIEUTENANT DE ROI EN NORMANDIE, IL EXTERMINE LES BRIGANDS.

Dés que d'Amboise fut nommé Archevesque de Roüen, le Duc d'Orleans, impatient de se reposer tout-à-fait sur lui des soins de son Gouvernement, le fit, de l'agrément du Roi, son Lieutenant General dans toute la Province, avec pouvoir d'y ordonner, comme il feroit lui-mesme, qui en estoit Gouverneur en chef.

Tout y estoit dans un grand desordre. La Noblesse opprimoit le Peuple, la Justice n'y estoit point renduë, les Soldats licentiez de la derniere Guerre y estoient cantonnez par Troupes dans la pluspart des grands chemins. Ces Bandits, moins formidables par leur courage, quelques braves qu'ils fussent, que par leur nombre & leur fureur, infectoient les lieux d'alentour, & détroussoient tous les passans. Autrefois on auroit compté parmi les

Travaux d'Hercule d'exterminer tant de Brigands, d'Amboise en vint à bout par une sage fermeté, poursuivant vivement les uns & ne leur donnant point de quartier, forçant les autres, par la peur, ou les engageant, par des offres, à se retirer de la Province. En moins d'un an & demi il eut l'honneur & le plaisir d'y avoir rétabli l'ordre & le repos, avant que d'estre obligé de suivre le Roi en Italie.

Charles VIII. Prince de petite figure & d'un grand courage, aimant passionnément la gloire, crut aisément ce qu'on lui dit, qu'il avoit des droits évidens sur le Roïaume de Naples, & que rien ne pouvoit lui donner plus de réputation que d'en entreprendre la conqueste; il y estoit d'ailleurs excité par *Ludovic Sforce*, que l'on a surnommé le *More*, moins à cause de son teint bazané, que pour ses noires perfidies. Ce Prince, sans foi & sans loi, après avoir empoisonné le Duc de Milan son Neveu, s'estoit emparé du Duché.

CONQUESTE DE NAPLES PAR CHARLES VIII. 1494. & 1495.

Le Roi n'aiant en Italie, ni amis ni Places, la conqueste de Naples, qui est à l'extrêmité, avoit plus l'air de l'entreprise d'un Heros de Roman que d'une conqueste possible, aussi les gens sages s'y opposoient-ils. Il n'y avoit que les Favoris qui aplaudissent à ce dessein, s'imaginant, en jeunes gens, qu'il n'estoit pas plus difficile de surmonter tous les obstacles

qu'il y auroit à l'executer, que de remporter le prix d'une Jouste ou d'un Carousel; c'estoit dequoi depuis deux ans ils s'ocupoient, eux & le Roi; la Reine, soit par bienseance, soit par tendresse pour son mari, quoi qu'elle parust mécontente, parce qu'il avoit des amourettes, crioit fort contre ce voiage. La Duchesse de Bourbon, quelque envie qu'elle eust qu'il se fist, n'osoit point trop se déclarer, de peur que si elle le conseilloit on ne lui en imputast le mauvais succès, ou bien qu'on ne lui reprochast d'avoir moins d'amitié pour le Roi son frere, que ce voiage exposoit à de grands dangers, que de desir de commander: la Reine estant trop jeune pour estre Régente, il n'y avoit que la Duchesse & le Duc son époux à qui le Roi, en s'en allant, pust confier en seureté le Gouvernement de l'Estat. Quoiqu'il n'y eust nulle aparence de réüssir, le jeune Roi ne laissa pas d'entreprendre cette conqueste, par l'advis d'*Estienne de Vers* & de *Guillaume Briconnet*, qui avoient seuls sa confiance; gens d'un mérite aussi médiocre que leur naissance. L'un estoit son valet de chambre, & il avoit fait l'autre Surintendant de ses Finances.

De Vers estoit fils d'un Tailleur de Dauphiné, & Briconnet fils d'un Bourgeois de Tours.

Le voiage résolu, le Duc d'Orleans prit les devants pour faire préparer à Ast, où l'armée devoit s'assembler, ce qui estoit nécessaire

pour

pour l'y reçevoir. Nous l'avons déja dit, Ast est une ville de Piedmont, qui apartenoit en ce tems-là à la Maison d'Orleans. Quoi qu'il arrivast peu que d'Amboise quittast le Duc, il ne partit point avec lui, voulant, avant que de le joindre, se monstrer du moins à son Diocèse. Effectivement il ne fit que s'y monstrer, car il y fut peu. Néanmoins dans le peu qu'il y fut, il régla si bien toutes choses, qu'il se flâtoit qu'en son absence, l'ordre & la discipline y seroient autant en vigueur que s'il y eust residé. C'estoit trop se flâter que d'esperer que cela fust, tant il y a de difference entre veiller sur son Troupeau, soi-mesme de ses propres yeux, & de se reposer sur des Officiers, qui quoi qu'habiles & vertueux, n'en ont jamais le mesme soin qu'en auroit le propre Pasteur.

D'AMBOISE REGLE SON DIOCESE AVANT QUE DE PARTIR POUR L'ARMEE.

D'Amboise, né homme de probité, ne laissa pas assez long-tems de sentir de cuisans remords; quelques personnes d'une morale austere ne cessant de lui dire, qu'au lieu de s'attacher au Duc, il feroit beaucoup mieux de remplir, comme il le devoit, les fonctions de son Ministere; ces exhortations faisoient d'autant plus d'impression, que lui-mesme desaprouvoit fort les gens qui arrangent leur conscience, moins selon les principes de l'honneur & de la vertu, que selon

leur

leur inclination, ou leur intérest; & qui, pourvû qu'ils aient de bonnes intentions, croient pouvoir négliger ce qui est de devoir, pour faire ce qui n'en est pas; mais d'autres personnes de bon sens, & qui, sans affecter un air sévere & de réforme, n'en avoient pas moins de droiture, lui aiant fait connoistre, qu'en demeurant attaché au Duc, il pouvoit procurer, à l'Eglise & à l'Estat, un bien sans comparaison plus grand & plus estimable, que ne seroit le peu de bien qu'il feroit dans son Diocèse, il se laissa enfin persuader qu'il pouvoit, en toute seureté, suivre le plan qu'il s'estoit fait.

IL VA JOINDRE LE DUC D'ORLEANS EN ITALIE ET A GRAND PART A LA BONNE OU MAUVAISE FORTUNE DE CE PRINCE.

D'Amboise joignit le Duc assez à tems, pour avoir part à la victoire de ce Prince. On avoit équippé à Génes une Flotte considérable, pour attaquer Naples par mer, ou pour tenir du moins cette Ville bloquée, tandis qu'on l'assiégeroit par terre. La Flotte preste, le Duc alla à Génes pour la commander, & sur l'advis qu'il y reçeut, il mit aussi-tost en mer. L'Armée Navale Napolitaine, venoit vers Génes à pleines voiles & avoit jetté mille hommes à terre, croïant surprendre cette ville, d'intelligence avec des Traistres qui avoient promis de la livrer.

Le Duc rangeant la Coste avec l'Admiral, Vaisseau d'une prodigieuse grandeur, & monté

té d'une Artillerie, la plus belle & la mieux servie que l'on eut vûë en Italie, foudroïa à coups de canon, les Troupes qui avoient débarqué, & les chaloupes & bateaux plats qui les avoient portées à terre; puis s'avançant, le vent en pouppe, avec une grosse Escadre, vers la Flotte des Ennemis, il brusla ou coula à fonds, dans un petit Port du voisinage, une partie de leurs Vaisseaux & mit les autres en fuite. Cette victoire, remportée à l'ouverture de la Campagne, & contre l'attente de tout le monde, épouventa si fort les plus puissantes Villes, que le Roi ne trouva de résistance dans aucune : il entra dans Florence le 17. Novembre 1494. dans Rome le trente-un Décembre, dans Naples le 22. Février suivant, & fut maistre en huit jours de tout le reste du Royaume. Il eut esté à souhaiter qu'il eut eu autant d'attention à conserver cette conqueste, qu'il eut de bonheur à la faire.

Le Duc d'Orleans n'avoit pû estre de cette merveilleuse Campagne. Toute merveilleuse qu'elle est, on ne peut s'empescher de dire que ce fut un voyage plus qu'une expédition, tant il y eut peu de résistance de la part de Villes & de Princes qui eussent pû en faire beaucoup. La fiévre aiant pris au Duc, après qu'il eut défait l'Armée Navale des Ennemis, il n'avoit point suivi le Roi, mais estoit demeuré à Ast,

CHAGRIN DE D'AMBOISE DE N'ESTRE POINT FAIT CARDINAL.

à Ast, grande mortification pour un Prince avide d'honneur, & du moins aussi grande pour l'Archevesque son Confident, qui s'estoit attendu que le Duc se trouvant à Rome, lui auroit procuré la Pourpre, ou par son propre crédit, ou par la recommandation du Roi qui ne pouvoit la lui refuser. La maladie du Duc fit échoüer les esperances du Confident. Un autre chagrin de ce Prélat fut d'aprendre que Briconnet, homme sans grands talens, & que d'Amboise regardoit comme fort au-dessous de lui, avoit esté fait Cardinal. Le Duc se plaignit de ce que d'Amboise ne l'estoit pas, & s'en prit au Roi, parce qu'il n'avoit tenu qu'au Roi d'obliger Alexandre VI. de donner le Chapeau à l'un & à l'autre de ces Favoris. Ce fut là la premiere source d'un mécontentement qui pensa couster cher au Roi & au Duc.

IL CONSEILLE AU DUC D'ORLEANS DE PRENDRE NOVARE, ET Y SOUTIENT UN SIEGE AVEC CE PRINCE, 1495.

Charles, en partant d'Ast, où il laissa le Duc malade, lui avoit fort recommandé de faire filer vers l'armée, les secours qui viendroient de France à mesure qu'ils arriveroient; il lui avoit recommandé expressément de ne rien entreprendre contre le Milanez. Ce Duché légitimement appartenoit au Duc d'Orleans, qui estoit Petit-fils *de Valentine de Milan*, sœur & unique heritiere *de Philippe-Marie*, dernier Prince légitime de la Famille des

Visconti,

Visconti. Le Duc ne fit rien de ce que le Roi lui avoit recommandé : loin de cela, le Duc retint à Ast les Troupes Françoises qui y arrivoient ; & quand il y en eut assez pour executer l'entreprise que d'Amboise lui avoit inspirée, il alla surprendre Novare, une des Villes principales & des plus fortes du Milanez, les autres estant prestes à ouvrir leurs Portes, parce que les Peuples estoient indignez contre l'Usurpateur Ludovic Sforce, nommé le *More*, qui les traitoit bien moins en Prince, qu'en Tyran ; c'estoit une occasion pour s'emparer facilement de ce beau & riche Païs, si le Duc & d'Amboise se fussent hastez d'en profiter.

Sforce allarmé, assemble ses Troupes, met le Siége devant Novare, & feignant de ne point douter que la surprise de cette Place n'eust esté concertée avec le Roi, il entre dans la Ligue qu'on venoit de faire en Italie, pour en chasser ce Conquérant & mesme pour le tailler en pieces, lors qu'il s'en retourneroit en France. Charles, moins sage qu'heureux, n'avoit songé à autre chose depuis qu'il estoit à Naples, qu'à se rassasier de plaisirs. Assoupi dans les bras de la volupté, il ne se réveilla qu'au bruit que fit cette Ligue, dans laquelle estoient entrez, le Pape, le Roi des Romains, les Rois de Naples & d'Arragon,

Charles VIII. triomphe a Fornoue de tous les Princes d'Italie, le 6. Juillet 1495.

la République de Venise, le Duc de Milan, le Duc de Ferrare, & le Marquis de Mantouë.

Sur cette nouvelle, Charles aiant résolu de revenir en France, avant que les Alliez pûssent l'en empescher, envoia ordre au Duc d'Orleans de s'avancer sur son chemin avec ce qu'il auroit de Troupes. Le Duc malheureusement n'estoit plus en pouvoir d'executer cet ordre, tant parce qu'il avoit jetté sept à huit mille hommes dans Novare, que parce que précipitamment, lui & son Confident, venoient de s'y enfermer, persuadez d'y pouvoir tenir jusques à l'arrivée du secours. La Place effectivement estoit si bien fortifiée, par l'art & par la nature, qu'elle eut pû tenir assez long-tems, pour que Sforce eut esté contraint d'en lever le Siége avec honte; mais avant que de s'y enfermer, il eut fallu y amasser toute sorte de provisions, & principalement des vivres, pour ne pas y périr de faim, comme il pensa leur arriver.

Le Roi cependant, qui s'estoit mis en marche, avec huit à neuf mille hommes, & une nombreuse Artillerie, se trouva en danger d'estre défait, pris ou tué près du Village de *Fornouë*, où les ennemis estoient campez, au nombre de plus de trente mille; mais la fortune, qui avoit mené ce jeune Prince en Italie

le pour l'y faire triompher de toutes les Puissances du païs sans tirer l'épée, vouloit le ramener en France victorieux des Alliez. Il enfonça leur armée en moins d'un quart-d'heure, leur tua trois à quatre mille hommes & mit le reste en si grand desordre, que quoi qu'ils le costoiérent depuis Fornouë jusques à Ast, ils n'oserent jamais l'attaquer. Cette victoire si memorable fut remportée par les François le 6. de Juillet 1495.

Charles arrivé à Ast, on mit en délibération de quelle maniere on s'y prendroit pour dégager le Duc d'Orleans. Ce Prince estoit fort pressé dans Novare; ses Troupes & les Habitans, faute d'y avoir pourvû à tems, y souffroient depuis six semaines une extrême disette de tout. D'un aute costé, les Alliez aiant joint leurs forces & reçû des munitions, estoient plus puissans que jamais; cependant, sans se prévaloir de leur supériorité, ils souhaitoient si fort la Paix, que contre l'atente du Roi, ils consentirent à une Tréve, pendant laquelle le Duc d'Orleans pourroit, avec ses Troupes, sortir de la Ville de Novare, à la charge qu'il se renfermeroit dans le Chasteau, si la Paix ne se faisoit pas.

INTRIGUES DE D'AMBOISE POUR ENGAGER LE ROI A DONNER UNE SECONDE BATAILLE, DANS L'ESPERANCE QU'EN LA GAGNANT, LE DUC D'ORLEANS DEVIENDROIT MAISTRE DU MILANEZ.

Le Roi desiroit la Paix ardemment; & soit par empressement de revenir en France, soit dans la crainte d'éprouver l'inconstance de

la fortune, il avoit de la répugnance à attaquer les ennemis quand la Tréve seroit expirée. Le Duc & d'Amboise l'en sollicitoient vivement, croïant la Victoire seure. Briconnet, Confident du Roi, apuïoit fortement les raisons de l'un & de l'autre. Ce Cardinal Ministre, qui avoit esté marié avant que de se faire d'Eglise, s'estoit laissé ébloüir à la proposition d'assurer à un de ses fils, (d'Amboise en avoit donné sa parole & celle du Duc d'Orleans) une Terre dans le Milanez; Terre tîtrée, & de dix mille ducats de rente, si par le gain de la Bataille le Duc devenoit le maistre d'une si opulente & si belle Souveraineté.

Comines du Louvre p. 356. Belcarius. l. 7. num. 3.

Les Partisans du Duc d'Orleans redoublerent leurs instances pour engager le Roi à donner Bataille, lors qu'ils virent arriver au Camp un renfort de vingt mille Suisses; mais ce fut justement l'arrivée de ces Estrangers, en beaucoup plus grand nombre que le Roi n'avoit demandé, qui acheva de le déterminer à signer promptement la paix. On eut peur que ces mercenaires, trois fois plus forts que les François, n'exigeassent du Roi, sous prétexte de vieux arrérages, une somme qu'il ne pust donner, ou, que sous prétexte de refus, ils ne vinssent à se saisir de lui pour le livrer aux Alliez, si ceux-ci vouloient le leur bien

bien païer. Ce n'estoit point une terreur panique, ces Suisses en parloient entre eux, & ce fut sagement, que sur l'advis que l'on en eut, Charles partit en diligence pour prévenir leurs mauvais desseins. Par le Traité de paix, Novare, Ville & Chasteau, furent rendus à Sforce, au grand regret du Duc d'Orleans & de d'Amboise son Oracle, qui en voulurent long-tems du mal à ceux qu'ils s'imaginoient en avoir donné le conseil.

Le Roi & le Duc n'estoient point contents l'un de l'autre, ce qui retomboit sur d'Amboise, qu'on regardoit comme l'auteur de toutes les démarches du Duc; prévention desavantageuse, & qui donnoit occasion aux ennemis de ce Prélat de lui rendre de mauvais offices, selon que le Duc d'Orleans estoit bien ou mal à la Cour. CHARLES VIII. VEUT DU MAL AU DUC D'ORLEANS ET A D'AMBOISE, 1496. & *suiv.*

Il n'y avoit pas long-tems que le Roi estoit de retour quand il perdit son fils unique, Prince de trois ans & quelques mois, & déja cependant d'une si grande espérance que le Pere en estoit jaloux; manie qu'avoit eu Loüis XI. à l'égard de deux de ses fils, & le Roi Charles VII. à l'égard de Loüis XI. Comines p. 368.

La Reine pleurant sans cesse le Roi son Epoux, qui s'estoit bien-tost consolé, fit danser devant elle pour la divertir: toute la jeunesse fut de la feste. Le Duc d'Orleans y bril-

la & s'y fit remarquer, moins par sa bonne grace que par la gaïeté qui paroissoit sur son visage, au grand estonnement de bien des gens sages, qui croioient qu'estant devenu le présomptif Heritier de la Couronne, par la mort du jeune Dauphin, il eust dû contenir sa joie plustost que de la faire éclater; aussi, quoique ce fust le Roi lui-mesme qui eut invité le Duc à estre du Bal, le Roi lui sçut si mauvais gré d'en avoir esté, que de long-tems il ne le regarda de bon œil. Cette indisposition devint aigreur un an aprés pour un sujet plus sérieux.

Le Roi n'aiant pourvû à rien avant que de partir de Naples, & les François en general estant haïs en ce Roïaume, à cause de leurs
1596. & violences, leurs folies & leurs brigandages,
1497. autant que d'abord ils y avoient esté aimez, le Roi Ferdinand, qu'ils en avoient chassé, y rentra sans beaucoup de peine. Invité par les peuples, secouru par les Alliez, il sçut si bien prendre son tems & profiter de l'avarice & de la négligence de la pluspart des Gouverneurs, qu'il les força en peu de tems à lui remettre les meilleures Places. Quelque grande que fust cette perte, Charles VIII. y fut insensible; neanmoins quand quelques Princes d'Italie, de ceux mesme qui s'estoient liguez pour le tailler en pieces à Fornouë, lui proposérent l'année suivante de l'aider de troupes

troupes & d'argent à reprendre Naples, il accepta leurs offres, & entreprit, sur la parole de gens aussi variables, de faire une seconde fois la conqueste de ce Roïaume. Le premier article du Traité fut, que pour la rendre plus solide que n'avoit esté la premiere, on commenceroit par se rendre maistre du Milanez, & que quand il seroit conquis, il demeureroit au Duc d'Orleans, que le Roi avoit désigné pour Generalissime de cette expédition.

Le Duc s'y prépara. Il fit prendre les devants à ses équipages. Les Troupes estoient en pleine marche ; mais au moment qu'on s'attendoit que ce Prince alloit les suivre, il changea tout-à-coup, & sous un prétexte frivole, il se dispensa de partir. Ce changement, qui fit échoüer ce grand dessein & perdre les sommes immenses qu'il en avoit cousté pour se mettre en estat de l'executer, déplut d'autant plus au Roi, que se flâtant d'un heureux succès, il esperoit par-là recouvrer sa réputation : chagrin d'en avoir perdu une si belle occasion, il s'en prit à d'Amboise. En effet, c'estoit ce Prélat qui avoit fait changer le Duc à force de lui representer, que le Roi n'estant pas pour vivre long-tems, il y avoit de l'imprudence à s'éloigner à la veille de lui succéder.

La chasse, la paume, la danse, la lute, les

joustes,

jouftes, la guerre, & les Dames plus que tout cela, avoient tellement épuifé le jeune Monarque, qu'il eftoit moribond à vingt-fix ans; mais plus il fe fentoit affoiblir & moins il pouvoit pardonner au Duc d'Orleans & à d'Amboife, de le regarder comme mourant. Cette prévention les lui rendoit fi odieux, qu'il écoutoit avec plaifir tous les méchans raports que lui faifoient de tems en tems les ennemis de l'un & de l'autre.

PLAINTES CONTRE LE DUC ET CONTRE D'AMBOISE.

S. Gelais. p. 103. & *fuiv.*

D'Amboife, homme exact, avoit mis l'ordre en Normandie, au grand regret des Baillifs & d'autres gens puiffans, qui euffent voulu impunément continuer à vexer le Peuple. Ces gens irritez de la fage feverité avec laquelle le Prélat avoit fçu réprimer leurs violences & leurs brigandages, complotérent contre lui quand ils le fçurent dans la difgrace & vinrent en grand nombre à la Cour, moins, difoient-ils, pour fe plaindre de fa tirannie; que pour avertir le Roi, que bientoft, s'il n'y donnoit ordre, il ne feroit plus le maiftre de cette importante Province, le Duc d'Orleans en ufant moins en Gouverneur qu'en Souverain, & d'Amboife fon Lieutenant, y exerçant fans ménagement une autorité abfoluë.

La plainte eftoit grave, le Roi n'eftoit que trop difpofé à l'écouter. Il en fit bruit, fans cepen-

cependant s'en expliquer ni avec le Duc ni avec d'Amboise. L'un & l'autre bien avertis taschérent inutilement de se justifier & de faire voir évidemment, ils le pensoient du moins ainsi, que tout ce qu'on avoit dit au Roi n'estoit qu'une calomnie ; la calomnie mesme évidente, est toûjours plus ou moins funeste à ceux qu'elle attaque, & quelques innocens qu'ils soient, il en reste toûjours dans l'esprit plus ou moins de soupçon contr'eux. Le Roi estoit si prévenu, que le Duc ni d'Amboise ne purent le desabuser. Dans cette triste conjoncture, la conscience ne leur reprochant rien, ils se retirerent à Blois pour y attendre tranquillement que sa colere fust calmée. Le but de la Cabale estoit de faire oster au Duc le Gouvernement de Normandie ou d'obliger ce Prince à releguer d'Amboise à Ast ; mais peu de tems après les choses aiant changé de face, les calomniateurs furent trop heureux d'éprouver la clémence de l'un & de l'autre, quand, par la mort de Charles VIII. le Duc fut devenu Roi & d'Amboise Premier Ministre.

PAR LA MORT DE CHARLES VIII. LE DUC DEVIENT ROI ET D'AMBOISE PREMIER MINISTRE, 1498.

Charles VIII. mourut d'une apoplexie le VII. Avril, veille du Dimanche des Rameaux M. IIII^c. XCVIII. âgé de XXVII. ans IX. mois VIII. jours. Comme il ne laissoit point

d'enfans, il eut pour Successeur Loüis Duc d'Orleans, son plus proche parent en ligne masculine. Le Pere de Loüis estoit Charles d'Orleans, fils aisné de Loüis de France Duc d'Orleans, Frere unique du Roi Charles VI.



SOMMAIRE
DU LIVRE SECOND.

D'Amboise entre dans le Ministere avec de bonnes intentions & les execute. Il fait faire à Charles VIII. de magnifiques Funérailles, sans qu'il en couste rien aux Peuples. Sacre de Loüis XII. D'Amboise diminuë les Imposts, & ne restablit rien de ce qu'il en a osté, quelque Guerre qu'il ait à soutenir. Son atention à maintenir la discipline parmi les Troupes, & à faire rendre exactement la justice aux Peuples. Il assemble les plus habiles Jurisconsultes & Praticiens pour avoir leur advis sur la Réforme des Ordonnances. Il fait déclarer nul le Mariage de Loüis XII. avec Jeanne de France, troisiesme fille de Loüis XI. Caractere du Pape Alexandre VI. & de ses enfans. D'Amboise est fait Cardinal par une Promotion extraordinaire. Il négocie le Mariage de Loüis XII. avec la Duchesse de Bretagne Veuve du Roi Charles VIII. Il revoit le Code, qu'on avoit dressé par son ordre, & le fait publier. Il est reçû à Roüen avec de grandes acclamations. Il y tient les Estats de la Province, & y fait establir un Echiquier perpétuel. Il apaise les troubles que les nouvelles Ordonnances avoient excitez à Paris dans l'Université. Il négocie avec les Potentats voisins, pour empescher qu'ils ne traversent ses desseins sur le Milanez. Il fait examiner les prétentions du Duc de Lorraine sur la Provence.

Il traite avec l'Archiduc d'Austriche, Prince des Païs-bas, & lui fait rendre hommage, au Roi de la Flandre, de l'Artois, & du Charolois. Il ménage une Tréve entre le Roi & l'Empereur. Il engage les Princes d'Italie à concourir à la Conqueste qu'il veut faire du Milanez. Il est fait Légat par le Pape Alexandre VI. Conqueste du Milanez & de l'Estat de Génes sur Sforce, surnommé le More. Entrée du Roi & de d'Amboise à Milan. Précautions que prend le Ministre pour affermir cette Conqueste. Malgré ces précautions, Milan se révolte, & Sforce, qui s'estoit enfui, y revient triomphant avec une grosse Armée. A cette occasion il se fait à la Cour de grandes plaintes contre le Ministre. D'Amboise va en Italie réparer le mal. Il fait ensorte par ses intrigues, que Sforce lui est livré par ses propres Troupes. Milan se soumet, & d'Amboise pardonne solennellement aux Habitans. Ses précautions pour assurer cette Conqueste. Il envoye du secours à la République de Florence & au Duc de Valentinois. Il revient triomphant en France, où le Roi lui fait rendre des honneurs extraordinaires.



VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE SECOND.



LOUIS Duc d'Orleans, devenu Roi, fit d'Amboise son Premier Ministre. La grande place! Quel bien ne peut-on pas y faire quand on a le cœur droit & l'esprit éclaire. D'Amboise ambitieux de la bien remplir, prit sur cela l'advis de gens sages pour s'y con-

D'AMBOISE ENTRE DANS LE MINISTERE, AVEC DE BONNES INTENTIONS, ET LES EXECUTE.

conduire, de maniere que le Roi & le Peuple en fussent également contents, persuadé qu'un Premier Ministre n'est pas seulement l'homme du Roi, mais encore l'homme du Peuple, & qu'autant qu'il doit estre exact à maintenir les droits du Prince, autant doit-il estre atentif à soulager le Peuple, à le défendre de la violence, à lui faire rendre la justice, à le faire joüir tranquillement, chacun selon son estat, de ses biens, de ses libertez. D'Amboise réüssit dans ce grand & noble dessein, avec d'autant moins de peine, que Loüis XII. son Maistre avoit de bonnes intentions, songeant plus à se faire aimer qu'à se faire craindre de ses sujets, & n'aiant rien de plus à cœur que de les rendre heureux.

Il fait faire à Charles VIII. de magnifiques Funérailles, sans qu'il en couste rien au Peuple.

Moins Loüis XII. & d'Amboise avoient esté contents de la maniere dont Charles VIII. en avoit usé avec eux les dernieres années de son Régne, plus ils s'attachérent, le Roi par générosité, le Ministre par politique, à faire honneur à sa memoire. D'Amboise lui fit faire de magnifiques Funérailles. On n'en avoit point fait d'aussi superbes à aucun Roi. La dépense en fut grande; cependant, quoique selon l'usage ce fust aux Peuples à la porter, ils n'en paierent rien. Elle se prit sur les épargnes qu'avoit faites le nouveau Roi lorsqu'il n'estoit que Duc d'Orleans. Bien que d'Amboise

eut

eut toûjours eu soin d'entretenir avec splendeur la nombreuse Maison de ce Prince, il avoit mis un si bon ordre dans l'administration de ses revenus, que toutes Charges honorablement acquittées, il y avoit toûjours eu du reste.

Le Sacre du nouveau Roi ne fut pas moins pompeux. Les anciens Pairs Ecclesiastiques y assisterent tous en personne. Les anciens Pairs Laïques y furent representez par deux Princes de la Maison Royale & par quatre autres Princes Estrangers. Du nombre de ceux-ci fut le Duc de Lorraine, qui y estoit venu faire sa cour au nouveau Roi, dans l'espérance d'obtenir ce qui se trouva dans la suite n'estre pas juste de lui accorder. Ce Duc ne representa que le troisiesme Pair, parce que le Duc d'Alençon & le Duc de Bourbon, comme Princes du Sang de France, eurent sur lui la prescéance. Loüis XII. y fut proclamé, Roi de France, Roi des deux Siciles, Roi de Jerusalem & Duc de Milan. Nous l'avons déja dit. Ce Duché lui apartenoit, comme principal Heritier de Valentine son Aïeule, sœur unique & seule Heritiere du Duc Philippe-Marie, dernier Prince légitime de la Famille Visconti. Il y eut bien des gens qui trouvérent à redire que le Ministre eust conseillé, ou souffert cette proclamation, regardant comme une imprudence

Sacre de Loüis XII. le 27. May 1498.

prudence

prudence d'avoir par cette ostentation averti prématurément, & sans aucune necessité, le Roi de Naples & de Sicile, & le Duc de Milan, de pourvoir à leur seureté & de se préparer à se défendre avec vigueur quand le Roi les attaqueroit, ce qu'il ne pouvoit faire si-tost.

Le Sacre se fit à ses frais. On ne leva rien sur les Peuples, ni pour cette ceremonie, quoi qu'il en eust beaucoup cousté, ni pour le joyeux avénement. Cette liberalité, qui surprit agréablement, parce qu'en pareille occasion on avoit toûjours demandé un don extraordinaire, fit honneur au Premier Ministre. Elle lui attira la bienveillance du Public & fit croire qu'effectivement il estoit bien intentionné, & que l'envie qu'il témoignoit de rendre tout le monde heureux, n'estoit point une vaine promesse, telle qu'on en fait pour éblouïr dans les commencemens d'un régne. En effet, dès que Loüis XII. fut Sacré, d'Amboise retrancha un dixiéme de tous les subsides. Il continua depuis à les faire diminuer, jusques à ce qu'ils fussent réduits aux deux tiers de ce qu'ils estoient, & quelque guerre que dans la suite il eust à soûtenir, il ne rétablit rien de tout ce que l'on avoit osté.

D'Amboise diminue les impôts, et ne rétablit rien dans la suite de ce qu'on en avoit osté, quelque guerre qu'il eust à soutenir.

Autant que Loüis XI. s'estoit fait d'ennemis en destituant d'autorité, après la mort de Charles VII. les Officiers, grands & petits,

d'Epée,

d'Epée, de Judicature, de Finances & de toute autre sorte que Charles avoit establis, autant d'Amboise se fit-il de créatures & d'amis, en conseillant au nouveau Roi de confirmer les Officiers qui avoient servi sous Charles VIII. de les confirmer, dis-je, dans leurs Charges, Places & Dignitez, avec les mesmes apointemens, priviléges, tîtres & honneurs; mais plus d'Amboise fut facile à leur procurer cette grace, plus il en fut ferme & exact à leur faire faire leur devoir. La pluspart ne l'avoient point fait sous le régne de Charles VIII. régne foible, régne de desordre, pendant lequel les gens de Guerre, & les gens de Justice avoient chacun à leur maniere également opprimé le Peuple.

Non content de sa païe, le Soldat & l'Officier avoit pillé impunément sur sa route, dans sa Garnison, le Bourgeois & le Païsan. Ces Brigands, outre leur estape, qu'ils se faisoient donner en argent, exigeoient souvent pardessus, pour le revendre après, trois fois plus de vivres & de fourage qu'ils ne pouvoient en consommer. La trop grande indulgence qu'on avoit eu à leur égard sur la fin du régne passé, avoit si fort augmenté leur audace & leur insolence, qu'ils en estoient insuportables. D'Amboise qui quatre ans devant avoit sçû réprimer ce brigandage en Normandie,

Son atention a rétablir la Discipline parmi les Troupes et a faire rendre exactement la justice au Peuple.

en usa dans tout le Roïaume avec la mesme vigueur. Aussi ferme que vigilant à détruire ces Bandits, il mit force Troupes après eux. Il se saisit des plus criminels & les fit punir. Le reste contraint de s'enfuir ou de se disperser, fut exterminé peu à peu & périt miserablement, de faim, de froid, de maladies, dans les Cavernes & Forests, où ils s'étoient réfugiez, avec leurs femmes & leurs enfans. Il fit, pour restablir la discipline parmi les Troupes, des Ordonnances si severes; il fist executer ces rigoureuses Ordonnances avec tant de fermeté, que pendant tout son Ministere, loin de se plaindre des gens de Guerre, les Provinces à l'envi demandoient qu'on y en envoiast pour y consommer les denrées qu'ils payoient à prix raisonnable & en argent comptant.

Les gens de Justice estoient d'autres sangsuës qui n'avoient pas moins devoré la substance du Peuple. Les Procès ne finissoient point; la poursuite en coustoit souvent plus qu'on n'en retiroit en les gagnant avec dépens. Le Juge, d'intelligence avec le Praticien, multiplioit la procedure, mesme dans les causes sommaires, ce qui ruïnoit les Parties en frais. Ce n'étoit point, selon les Loix ni selon la Coustume, que les affaires se jugeoient. La prévention ou l'intérest, & le

plus

plus souvent la faveur, décidoit des plus difficiles, si fort, que le nouveau Roi, qui estoit juste & équitable, establit à sa suite, par l'advis du Premier Ministre, un Tribunal supérieur sous le *Titre de Grand Conseil*, ou l'homme, sans protection, qui auroit peine à avoir justice dans les Tribunaux ordinaires contre gens d'un trop grand crédit, pust avoir aisément recours & où ses plaintes fussent jugées avec autant de diligence que d'équité.

D'Amboise touché de ces desordres, n'ignorant pas d'ailleurs que la premiere fonction des Rois est de rendre la Justice au Peuple, & que le bien du Peuple dépend principalement de la lui rendre prompte & exacte, résolut fortement de remedier à un si grand mal. Pour cela il fit venir à la Cour les Juges & les Praticiens qui passoient pour les plus habiles & pour les plus intégres qui fussent alors dans le Royaume, afin qu'ils examinassent, tant en particulier qu'entre eux, ce qu'il y auroit de mieux à faire pour abreger les Procès, pour en diminuër les frais, pour prévenir ou pour réprimer la corruption des méchans Juges, pour éluder les ruses du Praticien interressé, se réservant à décider sur ces differens Reglemens, quand ils auroient esté dressez & qu'il auroit fini une affaire des plus importantes, qui pouvoit autant qu'au-

IL ASSEMBLE LES PLUS HABILES JURISCONSULTES ET PRATICIENS POUR AVOIR LEUR ADVIS SUR LA REFORMATION DES LOIX.

cune autre contribuër au bien de l'Estat & à la tranquilité publique.

Cette importante affaire estoit de faire déclarer nul le Mariage du Roi, avec *Jeanne de France*, troisiesme fille de Loüis XI. affaire des plus difficiles sous un autre Pontificat, & qui n'en fut quasi pas une sous celui d'Alexandre VI. Pontife aussi estimable pour ses grandes qualitez, que méprisable pour ses mœurs. Quels talens & quels vices n'avoit-il point? Quoique d'Amboise n'eust qu'un bon dessein dans la poursuite de cette affaire, elle ne laissa pas de lui atirer de grands reproches, non-seulement de la part de ces gens qui se font un merite de trouver à redire à tout, mais principalement de la part des personnes pieuses, qui s'attachant aux regles trop scrupuleusement, trouvent mauvais qu'on s'en écarte, y allast-t'il du bien public.

IL FAIT DÉCLARER NUL LE MARIAGE DE LOÜIS XII. AVEC JEANNE DE FRANCE FILLE DE LOÜIS XI. 1498.

Loüis XII. n'aiant point d'enfans, l'Interest du Roiaume estant qu'il en eust, sa femme toute contrefaite ne pouvant jamais en avoir, la premiere vûë qu'eut d'Amboise en entrant dans le Ministere, fut de faire casser leur Mariage, afin que le Roi, devenu libre, pust se remarier & avoir des enfans qui lui succedassent. Pour cela on demanda des Juges au Pape; *Alexandre VI.* en donna, ou plustost il les fit acheter cherement, tant il

il fit bien ses conditions en faveur d'un de ses garçons. Ce Pape, avant que de parvenir au Souverain Pontificat, avoit eu d'une femme mariée deux filles & quatre garçons, race aussi méchante que le Pere, qui les aimant passionnément, ne cherchoit que l'occasion de les combler de biens & d'honneurs; loin de les desavouër, il leur avoit fait prendre à tous le nom de *Borgia*, qu'il portoit estant Cardinal. L'aisné, nommé *Jean*, fut Duc de Candie, Duché en Espagne dans le Roiaume de Valence, qui estoit la patrie du Pape. Le second, apellé *Cesar*, qui devint dans la suite aussi fameux par ses faits d'armes, que par ses crimes & par ses vices, avoit été fait Cardinal & Archevesque de Valence. Il ne le fut pas long-tems, car aprés le meurtre de son aisné, qu'il fit assassiner par envie de lui succeder dans le commandement des Troupes de l'Eglise, Alexandre leur Pere, qui dissimula le forfait, tant par tendresse pour l'assassin, que par aversion pour le mort dont il redoutoit l'humeur farouche, voulut que Cesar, qui aimoit les armes, suivist son inclination & qu'il se mariast.

CARACTERE DU PAPE ALEXANDRE VI. ET DE SES ENFANS.

Loüis XII. qui avoit alors à sa Cour une des filles du Roi de Naples, fit esperer au Pape de la faire épouser à ce fils bien-aimé; il promit de plus de faire ce fils Duc, de lui

donner

donner une penſion & de lui entretenir une Compagnie d'hommes d'armes. A ces conditions le Pape nomma des Commiſſaires pour connoiſtre de la nullité du Mariage de ce Monarque. Les moiens de nullité eſtoient, que Loüis, à ce qu'il diſoit, n'y avoit jamais conſenti & ne l'avoit point conſommé. Moiens concluans, s'ils euſſent eſté certains, mais ſelon bien des gens ils ne l'eſtoient pas, tant parce que la violence n'eſtoit point tout-à-fait prouvée, que parce que ſuppoſé qu'il y eut eu de la violence, ce défaut ſe trouvoit couvert par le long-tems qu'il y avoit que Loüis vivoit avec ſa femme, ſans avoir jamais reclamé, du moins par acte qui fiſt foi. D'ailleurs on avoit peine à croire que pendant ce long-tems, il n'euſt point conſommé ſon Mariage avec elle, après meſme qu'elle ſe fut donnée tant de peines & de mouvemens pour le faire ſortir de priſon. Ces conſidérations euſſent peut-eſtre rendu le divorce plus difficile, s'il eut eſté queſtion d'un Mariage entre particuliers; mais quand il s'agit du bien public & que tout un grand Peuple ſouhaite, par acclamation, qu'un Prince, qui lui fait du bien, ait des enfans qui lui reſſemblent, les préſomptions deviennent preuves, ſi principalement la partie qui pourroit ſe plaindre conſent, en s'en abſte-

nant,

nant, ou du moins semble consentir, que son Mariage soit dissous.

Jeanne de France, soit par indifference (la bonne Princesse n'estoit pas autrement sensible) soit qu'elle desesperast d'obtenir grace ni justice, s'abstint de la demander. Persuadée par d'Amboise, en qui elle avoit confiance, elle donna les mains à tout, & ne s'oposa point à la Sentence qui déclara son Mariage nul. Le Pape ratifia le Jugement des Commissaires; Cesar, son Fils bien-aimé, en aporta la Bulle en France. Ce Fils bien-aimé fut fait Duc de Valentinois; le Roi lui donna une pension de vingt mille livres : grande somme en ce tems-là ! Il le fit Capitaine de cent hommes d'armes, & peu après le maria, non à l'Infante de Naples; ni elle, ni son Pere, quoi qu'issus de Bastards, ne voulurent point de celui-ci, mais à *Charlotte d'Albret*, Princesse d'un rare merite & d'une beauté accomplie.

D'Amboise, qui avoit esté le promoteur & le principal conducteur de cette grande affaire, n'avoit garde d'estre oublié. Le Pape & le Roi, qu'il y avoit servis également bien, concoururent à l'envi à l'en récompenser. Le Roi augmenta ses pensions; le Pape le fit Cardinal. Il ne fit que lui dans cette Promotion; & par une nouvelle distinction, il voulut

D'AMBOISE EST FAIT CARDINAL, PAR UNE PROMOTION EXTRAORDINAIRE, LE 12. SEPTEMBRE 1498.

lut

lut que Cesar, Fils bien-aimé de ce Pontife, aportast lui-mesme le Bonnet. Comme ce n'estoit point encore l'usage que les Cardinaux François reçussent solennellement le Bonnet de la main du Roi ; ce fut le Cardinal *de la Rovere*, qui depuis fut *Jules II.* qui, en presence de la Cour, le mit, en grande ceremonie, sur la teste de d'Amboise. Ces deux hommes estoient alors aussi amis, qu'ils devinrent ennemis cinq années aprés. Tout le monde aplaudit au nouvel honneur que reçut le Premier Ministre ; les envieux mesme & les jaloux avoüoient qu'il le méritoit. En effet, sa principale étude estoit de faire, dans l'occasion, tout le bien qu'il pouvoit & de ne mécontenter personne. Le Roi, particulierement, eut une grande joïe d'avoir procuré cette éminente dignité à un fidelle ami, sur qui il se reposoit des soins du Gouvernement, & de lui avoir donné par-là une marque illustre & publique de son affection & de son estime.

IL MÉNAGE LE MARIAGE DE LOÜIS XII. AVEC LA DUCHESSE DE BRETAGNE, VEUVE DE CHARLES VIII. LE 1. JANVIER 1499.

Ce n'estoit pas assez que d'Amboise eust fait casser le premier Mariage du Roi, s'il ne lui en procuroit un second. *Anne*, Duchesse de Bretagne, Veuve de Charles VIII. avoit fait, dix années durant, la plus forte passion de Loüis XII. comme Loüis XII. avoit esté la premiere inclination d'Anne. Si elle épousa Charles

les, ce n'avoit esté que pour prévenir la ruine entiere de la Bretagne, qui sans cela estoit exposée aux irruptions continuelles des Armées Françoises. L'intéreſt de cette Princesse, & son inclination, se trouvant réünis, par son Mariage avec Loüis XII. elle y consentit volontiers. Ils estoient parens assez proches, mais il n'estoit pas difficile d'obtenir dispense, moins encore d'Alexandre VI. pour qui le Roi avoit tant fait; il n'y avoit qu'une chose qui fist peine à la Reine Veuve, c'est qu'elle apréhendoit qu'en épousant deux Rois de suite, son Duché de Bretagne ne devinst insensiblement une Province de France; chose qu'elle ne vouloit nullement, tant elle estoit jalouse de le tenir dans l'indépendance dont il avoit joüi jusques alors. Les Bretons, par cette raison, répugnoient à ce Mariage, les François au contraire le souhaitoient par cette raison. Pour calmer les fraïeurs des uns, & satisfaire en mesme-tems au desir des autres, l'expédient que prit le Ministre fut d'insérer dans le Contract, que le Mariage se faisant, la Bretagne seroit soûmise à la domination du Roi, de maniere cependant qu'elle conserveroit ses Libertez, qu'elle seroit gouvernée, comme elle l'estoit auparavant, selon ses Loix & ses Coustumes, & qu'enfin la Duchesse Reine en toucheroit les revenus.

Il revoit le Code, qu'on avoit dressé par son ordre, et le fait publier.

Quelque application que le Cardinal Ministre eust donnée à ces deux affaires, qui avoient esté le principal & le premier objet de ses soins, il n'en avoit pas eu moins d'ardeur ni moins d'atention à poursuivre les autres desseins qu'il avoit pour le bien public; notamment à prendre des mesures, aussi éficaces que justes, pour faire rendre la justice, avec autant de diligence que d'intégrité : à mesure que les Magistrats & les autres gens de pratique, qu'il avoit fait venir de divers endroits du Roïaume pour revoir les anciennes Loix, pour en projetter de nouvelles, pour remédier aux abus qu'il y avoit dans la procédure, pour la rendre, s'il se pouvoit, moins embarassante & plus courte, à mesure que ces gens, aussi intégres que sçavans, estoient convenus sur quelque point, il s'en estoit fait rendre compte & leur avoit communiqué ce qu'il en pensoit. Leur travail fini, il le revit en particulier, & après y avoir mis la derniere main & en avoir parlé au Roi, qui se raportoit de tout à lui, il fit publier dans tous les Tribunaux de France ces excellentes Ordonnances, & donna si bon ordre pour les faire executer, qu'elles furent observées exactement tant qu'il vécut.

Il est reçu à Roüen, avec de grands

Il alla lui-mesme les establir en Normandie, avec le titre effraiant de *Réformateur général.*

ed. Il n'y avoit point esté depuis qu'il en estoit Gouverneur en chef (honneur qu'il avoit reçû dès le commencement du régne) ni depuis qu'il estoit Cardinal & Premier Ministre. On ne peut dire avec quel applaudissement & quelles acclamations il y fut reçû. Roüen se surpassa en cette occasion, tant il y estoit respecté & aimé. Les habitans lui firent une entrée pompeuse; ce fut une espece de Triomphe. Ce qu'il y eut de plus honorable pour le Triomphateur, ce fut l'affection des Peuples, dont les cœurs voloient après lui, aussi ne cessoit-t'il de faire du bien à cette Ville; il venoit, tout nouvellement, d'y faire conduire à ses dépens toute l'eau vierge des environs, & d'élever dans les Carrefours & dans les autres lieux publics, ces superbes Fontaines qui y coulent de nuit & de jour.

ACCLAMATIONS; IL Y TIENT LES ESTATS DE LA PROVINCE ET Y FAIT ESTABLIR UN ECHIQUIER PERPETUEL. 1499.

Comme sa plus grande passion estoit de se faire aimer, il fut très-sensible au témoignage que lui donnérent les habitans de Roüen, de leur respectueuse tendresse. Un autre sujet de joïe pour lui, fut de trouver son Diocèse en aussi bon estat pour le spirituel que l'on pouvoit le souhaiter. Ne pouvant résider il se faisoit instruire de tout, & sa réponse décidoit de ce qu'il y avoit à faire, selon les cas qui se presentoient. Estant à Roüen, il y tint les Estats de la Province & pourvût sur le

champ à toutes les plaintes qu'on y fit. Il y estoit allé, avec un plein-pouvoir d'y faire & d'y ordonner, comme eust fait le Roi en personne.

Pendant la tenuë des Estats, gens qui aimoient le changement, ou qui croioient en profitèr, presserent vivement d'Amboise de demander au Roi que *l'Echiquier*, à l'avenir, fust pour toûjours fixé à Roüen, & qu'il se tinst toute l'année. Il ne se tenoit auparavant que deux fois par an, & chaque scéance ne duroit qu'environ deux mois. L'Echiquier estoit en Normandie un Tribunal supérieur, qui jugeoit en dernier ressort les Apels qu'on interjettoit des Sentences renduës par les autres Juges de la Province; Tribunal composé de gens d'Eglise, de gens d'Epée, de gens de Loi. C'est peut-estre cette diversité qui le fit apeller Echiquier, ou bien on lui donna ce nom, parce que la Salle où on s'assembloit estoit pavée de carreaux alternativement noirs & blancs, comme sont ceux d'un tablier où l'on jouë aux échecs.

Cette Assemblée ne se tenant qu'à la Saint Michel & à Pasques, & ne durant chaque fois qu'environ deux mois, il demeuroit assez souvent quantité d'affaires à juger, au grand dommage des Parties qui ne pouvoient avoir Justice. Ce fut la cause, ou le prétexte de demander

mander qu'elle fust changée en un Tribunal ordinaire, qui fust ouvert toute l'année. D'Amboise n'eut point de peine à l'obtenir ; mais bien des gens ne le loüerent pas d'avoir donné si aisément dans cette nouveauté, & ses amis eussent voulu qu'il eust pris un tems suffisant pour examiner meurement ce qui pouvoit en arriver de bien ou de mal. Il fut dit, par les Lettres de l'Etablissement de cette nouvelle Compagnie, qu'il y présideroit toutes les fois qu'il s'y trouveroit ; son frere *Aimeric d'Amboise*, Chevalier de Rhodes & Grand Prieur de France, en ouvrit la premiere scéance le 1. Octobre 1499. & y reçût le Serment des Officiers. Ce ne fut que sous François I. qu'on donna à ce Tribunal le nom de Parlement.

Il appaise les troubles, que les nouvelles Ordonnances avoient excitez à Paris dans l'Université, en Mai 1499.

Quelque plaisir qu'eust d'Amboise de se trouver dans son Diocèse, il n'y avoit pas esté un mois que les affaires publiques l'appellérent ailleurs. Les nouvelles Ordonnances, toutes excellentes qu'elles estoient, avoient excité des troubles, à Paris principalement, non parmi le commun du monde, qui loüoit fort ce nouveau Code, mais parmi les Ecoliers & parmi les Régens de l'Université, qui se plaignoient qu'il donnoit ateinte à leurs principaux Priviléges. En effet, il en modifioit quelques-uns, & en abrogeoit

Du Boullay, tom. 5. p. 83. & *suiv.*

geoit d'autres qui avoient paru excessifs. Ces Priviléges leur aiant esté accordez en faveur des Estudes, l'Université soûtenoit, qu'attendu le grand bien qu'il revient des Estudes, tant à l'Eglise qu'à l'Estat, ces Priviléges, avec le tems, estoient devenus un Droit. La passion, ou l'intérest, avoit fait oublier, à ceux qui parloient ainsi, que le Privilége n'est point un Droit, & que n'estant qu'une grace, le Prince peut, sans injustice, la restraindre ou la révoquer, quand il y va du bien public, par raport aux tems & aux lieux.

La premiere démarche de l'Université, fut de faire son opposition & de demander à estre oüie; quoique cela se fust fait avec pétulance, il n'y avoit de blasmable dans cette démarche que le trop de vivacité, puisque l'opposition est une voïe de droit, & qu'il est permis de se plaindre à tous gens qui se croient lézez; mais quelques jours après, aiant esté dit, par Arrest, que sans avoir égard à l'opposition de l'Université, la nouvelle Ordonnance seroit enregistrée, & qu'elle seroit executée selon sa forme & teneur, tant par les Ecoliers que par les Régens; ils ne pûrent se contenir; ce ne furent que clameurs de la part des uns, & des autres, que Libelles contre les Ministres, qu'Injures contre le

Roi

Roi mesme, qui en fut plus piqué, que de l'audace avec laquelle l'Université ordonna qu'on n'enseigneroit plus à Paris & qu'on n'y prescheroit plus, qu'elle n'eut esté rétablie dans ses Droits & ses Priviléges. En vain le Parlement enjoignit aux Régens de continuër à enseigner, pas un n'obéït, desorte que tout se préparoit à une sédition, si d'Amboise ne l'eust prévenuë.

Le plus prompt remede fut de faire aprocher des Troupes. Le Roi partit de Blois avec sa Maison. Sa marche répandit l'effroi, autant que la Gent scholastique avoit esté audacieuse, tant qu'elle n'avoit point eu de peur, autant fut-elle consternée quand elle sçût le Roi à Corbeil, qui n'est qu'à sept lieuës de Paris. Les plus mutins s'évanoüirent; leur fuite ramena le calme; l'Université, d'elle-mesme, r'ouvrit ses Classes, fit prescher, & ensuite députa au Roi. Ses Députez essuiérent de grandes huées quand ils se presentérent. Les gens de la Cour, en ce tems-là, ne sçachant la plûpart ni lire ni escrire, n'avoient pas, pour les gens de lettres, la considération & l'estime que ceux-ci méritent. Les pauvres Députez, déferrez par cette avanie, ne parlérent au Roi qu'en tremblant & sans reclamer leurs Priviléges; ils demandérent humblement pardon, tant

pour

pour le Corps en general, que pour les Particuliers qui n'avoient pû se contenir.

Le Cardinal d'Amboise, qui estoit, disent les Historiens, *l'ame & la langue de Loüis XII.* répondit que l'Université avoit d'autant plus de tort, que si on lui avoit osté une partie de ses Priviléges, elle ne devoit s'en prendre qu'à elle qui avoit continué à en abuser, quelque advis qu'on lui eust donné de se corriger, que le Roi par bonté vouloit bien oublier les insolences des Ecoliers, les emportemens des Régens, & les injures atroces que les uns & les autres avoient vômi contre lui. *Oüi*, dit le Roi, frappant sa poitrine, *ces insolens m'ont injurié jusques dans leurs Sermons*; mais, que s'il arrive, continua d'Amboise, qu'ils manquassent à l'avenir de respect pour Sa Majesté, ou de soûmission à ses Ordres, il n'y auroit plus de pardon, & qu'après avoir éprouvé la clémence d'un si bon Prince, ils ressentiroient aussi-tost toute la rigueur de sa justice; que le Roi aimoit les sçavans & les protegeroit toûjours, tant qu'ils ne s'en rendroient pas indignes; du reste qu'il aimeroit mieux qu'il y eust à Paris moins de Régens & moins d'Ecoliers, pourvû que ceux qui y seroient fussent plus soûmis & plus sages. L'Université profita de ces salutaires advis, & lorsque quelques jours

Guichardin.

après

après il parut un nouvel Edit qui confirmoit les Ordonnances, lesquelles avoient causé le trouble, pas un Ecolier ni Régent ne fit le moindre mouvement.

IL NÉGOCIE AVEC LES POTENTATS VOISINS, POUR EMPESCHER QU'ILS NE TRAVERSENT SON DESSEIN SUR LE MILANEZ.

D'Amboise fut bien content d'avoir fini cette querelle, si viste & si aisément. Il lui eust fort déplû de se trouver plus long-tems aux prises avec des gens de Collége, tandis qu'il estoit après à négocier avec les Princes qui pouvoient traverser son grand dessein sur l'Italie. Ce dessein estoit de conquérir le Milanez. Grand & noble dessein, du reste difficile à executer, moins par la résistance que l'on s'atendoit de trouver dans les Places fortes du Païs, qu'à cause de l'allarme que le bruit seul de ce dessein avoit commencé de répandre. Tout Potentat, sage & habile, s'inquiette toûjours plus ou moins des entreprises de ses voisins, parce que ces entreprises, pour peu qu'elles aient de succès, donnent toûjours plus ou moins d'ateinte à l'équilibre si desiré entre les Princes de l'Europe. Calmer la jalousie en pareille occasion, c'estoit une chose bien difficile; la calmer de maniere que ceux qui avoient intérest à empescher cette conqueste, la facilitassent aux François, ce fut un bonheur extraordinaire ou un chef-d'œuvre de politique. D'Amboise fut assez habile, ou assez heureux, pour y réüssir.

Il fait examiner les prétentions du Duc de Lorraine sur la Provence.

Loüis XII. à son Sacre, aiant esté proclamé Roi de France & Duc de Milan, *Ludovic Sforce*, dit *le More*, qui joüissoit de ce Duché, averti par-là de bonne heure de ce qu'on machinoit contre lui, n'avoit eu garde d'épargner ni argent ni soins pour susciter au Roi tant d'affaires avec ses voisins, que le Roi en perdist la volonté de l'opprimer.

René II. Duc de Lorraine, bien paié par le More, fut le premier qui parut vouloir inquiéter le Roi, en le pressant vivement de lui restituër la Provence. Si ce fut un bien inestimable qu'une Province si importante, qui ouvre le Commerce de la Mer Méditerannée, fust unie au Roïaume par l'industrie de Loüis XI. quel malheur n'eust-ce pas esté, si sous le régne de Loüis XII. elle en eust esté détachée? Le Roi répondit, qu'il vouloit que l'on fit justice, que si la chose bien discutée, il se trouvoit que cette Province appartinst au Duc de Lorraine, il estoit tout prest de la rendre. D'Amboise, quoi qu'effraié, moins de la demande du Duc, que de la generosité & de la facilité du Roi, ne laissa pas de dire, comme lui, qu'il falloit, sans partialité, peser le droit du Roi & celui du Duc. Le Ministre ne risquoit rien à parler ainsi; au contraire, il en tiroit un avantage, en ce que cette prétention, qui avoit esté rejettée sous les deux ré-

gnes

gnes precedens, venant à l'estre encore, en pleine connoissance de cause, sous un Roi juste & genereux, il n'y auroit plus lieu de craindre, que profitant des conjonctures, le Duc ni ses Heritiers songeassent à la renouveller.

Le droit du Duc estoit fondé, sur ce que sa *Mere Joland* estoit fille de *René d'Anjou*, Roi titulaire des deux Siciles & Comte effectif de Provence; mais il y avoit tantost vingt ans que ce Roi de Sicile avoit lui-mesme prononcé contre ce prétendu droit, en instituant, pour Heritier du Comté de Provence, non le Duc, quoique son petit-fils, mais Charles d'Anjou son Neveu, qui en avoit jouï paisiblement. Ce *Charles d'Anjou* aiant, par son Testament, Loi irréfragable en Provence, qui est Païs de droit escrit, institué pour Heritier Louïs XI. son cousin germain & ses successeurs Rois de France, il n'y avoit plus lieu de douter, que selon la loi du Païs, cet important Comté ne fut uni à la Couronne, & qu'il ne le fust pour toûjours. Aussi fut-ce le jugement qu'en rendirent les Commissaires; jugement si exact, que le Duc de Lorraine lui-mesme y acquiesça. Il n'avoit renouvellé cette demande surannée, que pour toucher de Ludovic cinquante mille ducats.

Un voisin plus à craindre, & avec qui le Roi

IL TRAITE AVEC L'AR-

CHIDUC D'AUSTRICHE, PRINCE SOUVERAIN DES PAÏS-BAS, ET LE DISPOSER A RENDRE AU ROI FOI ET HOMMAGE, DE LA FLANDRE, DE L'ARTOIS, ET DU CHAROLOIS. 1499.

Roi avoit bien plus à démesler, estoit le Prince des Païs-bas, *Philippe Archiduc d'Austriche*, fils de l'Empereur *Maximilien* & de Marie de Bourgogne, fille unique & seule Heritiere de Charles le Hardi, dernier Duc de Bourgogne de la seconde Race. Philippe reclamoit beaucoup de Villes & de Villages, dont Loüis XI. s'estoit emparé; le Roi, de son costé, demandoit à Philippe qu'il lui rendist foi & hommage, des Comtez, de Flandres, d'Artois, & du Charolois; & que, par Acte solennel, il renonçast pour toûjours au Duché de Bourgogne. Cette négociation estoit d'autant plus difficile, que l'Empereur, Pere de l'Archiduc, venoit de faire une irruption dans ce Duché; l'irruption du Pere ne fit point de peine à d'Amboise. Il y avoit donné bon ordre. La difficulté estoit d'amener le fils à faire ce qu'on souhaitoit. De l'y contraindre par la force, il n'y avoit nulle apparence, parce que ce Prince estoit puissant, & parce qu'estant aimé de ses Peuples & de ses voisins, il ne pouvoit manquer d'estre fortement secouru; d'ailleurs le Roi ni d'Amboise ne vouloient point de guerre en Flandre, dans le dessein où ils estoient de la porter en Italie. Pour sortir de cet embarras, le tempérament que l'on prit fut de rendre à l'Archiduc une partie de ses Places, moiennant

sant quoi il fut dit qu'il reconnoiſtroit le Roi de France pour Seigneur, qu'il lui rendroit foi & hommage, de la Flandre, de l'Artois, & du Charolois; & qu'à l'égard de la Bourgogne, il s'en raporteroit à ce qui en seroit décidé par le Parlement de Paris; c'eſtoit ouvrir à ce Prince un moyen honneſte de renoncer à ſes prétentions. Il rendit foi & hommage, dans Arras, la teſte nuë, ſans épée & ſans ceinturon, entre les mains du Chancelier de France, qui eſtoit aſſis & couvert, comme repreſentant le Roi.

Il ne fut pas auſſi aiſé de traiter avec l'Empereur; quoique dans l'irruption qu'il venoit de faire en Bourgogne, il euſt ſouffert plus de dommage qu'il n'en avoit cauſé; il ne pouvoit ſe déterminer à faire ni tréve ni paix, ſoit par irréſolution, ſoit à cauſe de ſes engagemens avec le Duc de Milan. Le Duc ayant ſacrifié une partie de ſes treſors à raſſaſier l'avidité & l'indigence de l'Empereur, l'Empereur ne pouvoit moins faire en faveur d'un Allié, qui le païoit ſi bien, que de ne ſigner aucun Traité où le Duc ne fuſt pas compris. L'Archiduc d'un coſté, d'Amboiſe de l'autre, preſſèrent en vain l'Empereur, pendant un aſſez long-tems, de s'accommoder avec la France; tout ce qu'ils pûrent faire, l'un par ſes ſollicitations, l'autre par ſes intrigues,

après une négociation d'autant plus épineuse, que l'Empereur ne connoissoit point ses véritables intérests, fut de le réduire à consentir à une tréve de quelques mois, encore ne la signa-t'il que lors qu'il fut assuré que Henri VII. Roi d'Angleterre, & Ferdinand Roi de Castille, qui passoient pour les deux Monarques les plus habiles de l'Europe, avoient renouvellé leurs Traitez avec le Roi & promis de ne le point traverser dans la conqueste du Milanez.

Il engage les Princes d'Italie a concourir a la Conqueste qu'il veut faire du Milanez.

Quelque intérest qu'eussent ces Rois, & plus encore tous les Potentats d'Italie, d'empescher que le Roi de France ne devinst, par cette conqueste, plus puissant qu'il ne convenoit au repos des uns & des autres, la pluspart cependant, bien loin de s'y opposer, aidérent le Roi à la faire, tant son Ministre sçût à propos, non-seulement calmer leur fraïeur, mais les éblouïr d'espérances. *Le Pape* y concourut, se flâtant que son fils Cesar se rendroit Maistre de la Romagne par la protection des François. Les *Florentins* fournirent, de l'argent, des vivres, des Troupes, sur la parole qu'on leur donna de les laisser recouvrer des Places, qu'en revenant de Naples Charles VIII. leur avoit ostées pour en gratifier les *Pisans*, leurs voisins & leurs ennemis.

Comme c'estoit les Venitiens, qui, par haïne

haïne & par vengeance contre l'Usurpateur Ludovic, avoient excité le Roi à conquérir le Milanez, on estoit convenu avec eux, qu'en attaquant de leur costé, ils auroient, pour leur part, si Sforce estoit dépoüillé, Crémône, & son territoire, & tout ce qui est au-delâ de l'Adde. A quel point falloit-t'il que l'intérest present, ou que la passion eust aveuglé ces Potentats, pour ne pas du moins entrevoir qu'en souffrant le Roi pour voisin, ils se donnoient un maistre, qui profitant des conjonctures, tost ou tard, les ruïneroit tous, si, loin de le favoriser, ils ne se réünissoient pour l'empescher de s'establir au-delà des Monts.

L'ordre establi dans le Royaume, sa tranquillité affermie, par le renouvellement des Traitez avec les Potentats voisins, & les fonds faits pour la Campagne, le Roi & le Cardinal ne songerent qu'à executer leur dessein sur le Milanez. Dès que l'Armée fut assemblée, d'Amboise lui fit passer les Alpes : cette Armée estoit composée d'environ sept mille chevaux & de dix-huit mille hommes de pied. L'Armée de l'Usurpateur n'estoit pas moins forte, mais elle manquoit de Chefs. Celle de France en avoit trois. Peut-estre eut-il mieux valu qu'il n'y en eust eu qu'un. Il arrive ordinairement plus de mal que de bien de la multitude de Chefs; ces Generaux estoient,

le

le Comte *de Ligni*, de la Maison Impériale de Luxembourg; *Stuart d'Aubigni*, de la Maison Roïale d'Ecosse, & le Mareschal *Jean-Jacques Trivulce*, gens d'une grande réputation, qui avoient commandé sous Charles VIII. dans la Guerre de Naples. Le Mareschal Trivulce estoit un Seigneur Milanois accrédité en son Pa s, d'où il s'estoit banni lui-mesme il y avoit du tems, pour n'estre plus exposé à la jalouse fureur que Sforce avoit contre lui.

Quelque desir qu'eust d'Amboise de joindre l'Armée, non pour la commander, l'envie ne lui en prit jamais; mais pour y donner ordre à tout & animer par sa presence chaçun à faire son devoir, il ne pût suivre de quelques mois, tant pour ne point quitter le Roi, qui devoit partir tard, que pour se mettre en possession de la nouvelle dignité dont Alexandre VI. venoit de le décorer. L'habile Pontife, pour mettre ce Ministre d'autant plus dans ses interests, venoit de le faire son Légat par toute l'estenduë du Roïaume, au grand estonnement de bien des gens, qui trouvoient extraordinaire que d'Amboise eust souhaité de l'estre, que le Pape eust eu la facilité de le faire, & que le Roi, depuis longtems, en eust sollicité le Pape.

IL EST FAIT LEGAT PAR LE PAPE ALEXANDRE VI.

Comment, disoient ces Politiques, peut-on estre en même-tems l'homme du Pape & l'homme

l'homme du Roi? comment ces Princes, qui ont souvent des intérests à démesler peuvent-ils mettre, en gens sages, leur confiance dans le mesme homme? & comment ce mesme homme, quand ces Princes viennent à se broüiller, peut-il estre exactement fidelle à l'un & à l'autre? D'Amboise fit peu d'atention aux discours qu'on tint sur cela à la Cour & dans le public. Aiant grande envie d'estre Pape; il estoit bien aise de l'estre, du moins en deçà des Monts, en attendant l'occasion de le devenir tout-à-fait. Il sçût si bien se ménager dans l'exercice des fonctions de cette nouvelle dignité, que sans donner d'ateinte, ni à l'autorité du Pape, ni aux libertez du Royaume, il contenta les deux Puissances, dans le tems mesme qu'elles estoient les plus broüillées l'une avec l'autre.

Sforce estoit si haï, mesme parmi ses Troupes, bien qu'il les païast mieux qu'un autre, que quoique ses Places fussent garnies de monde & de munitions, il fut dépoüillé en deux mois. Deux Forteresses, qui estoient les clefs de son païs, furent surprises, pillées & rasées. Alexandrie, bonne Place, ne fit aucune résistance. Le Gouverneur, homme sans cœur, fut tellement épouventé du fracas de l'Artillerie, encore que ce fust de loin qu'elle eust commencé de tirer, qu'il s'enfuit en une

CONQUESTE DU MILANEZ, ET DE L'ESTAT DE GENES, SUR LUDOVIC SFORCE, SURNOMMÉ LE MORE. 1499.

une nuit, avec l'élite de ses Troupes, laissant le reste, & les Bourgeois, à la merci des Assiégeans. La Ville prise, les Bourgeois furent mis à rançon, & ce qu'il y avoit de gens de guerre fut passé au fil de l'épée. Mortare, ville à tenir un an, capitula sans se défendre; Pavie envoia ses clefs. Dans cette révolution, Sforce, qui étoit à Milan, craignant d'y estre arresté ou massacré par les Bourgeois, que son malheur rendoit insolens, se sauva, avec ses Thresors, laissant dans le Chasteau, qui passoit pour la Place la plus forte qu'il y eust en Europe, des vivres pour deux ans, des munitions pour quatre, une armée pour garnison, & pour Gouverneur, un soldat de fortune, d'une fidélité & d'une bravoure à toute épreuve, du moins Sforce le croioit ainsi. Milan ouvrit ses portes & reçût les François dès que le Duc en fut sorti.

ENTRÉE DU ROI ET DE D'AMBOISE A MILAN, EN OCTOBRE 1499.

A cette nouvelle, le Roi & d'Amboise s'y rendirent en diligence. L'entrée de l'un & de l'autre fut une espece de Triomphe. Le Roi fit la sienne en habit de Duc, d'Amboise en chappe de Cardinal. Quoique cette conqueste fust moins l'effet de la valeur ou des intrigues des François, que de la lascheté ou de la trahison des Troupes de Sforce, le Cardinal ne laissoit pas d'y avoir beaucoup contribué par son atention à pourvoir à tout. Tous les jours

on

on lui rendoit compte de ce qui arrivoit, & tous les jours il envoioit un ordre exact & détaillé de ce qu'il y avoit à faire. Le Chasteau de Milan, s'il eust tenu seulement deux mois, estoit pour Sforce une ressource; mais le tems estoit venu que Dieu vouloit punir ce Prince. Comme ce Prince n'avoit gardé sa foi à personne, personne ne lui garda la sienne. Peuples, Troupes, & Chefs, lui en manquérent en cette occasion.

D'Amboise effraié, des longueurs, des difficultez, & plus encore du succès du Siége d'une Place aussi forte qu'estoit ce Chasteau si renommé, en fit taster le Gouverneur pour avoir, par argent, ce qu'il courroit grand risque de ne point avoir par la force. On eut beau vanter à d'Amboise la generosité de cet Officier & son dévouëment pour ses Maistres, d'Amboise le crût, malgré ces bruits, capable de se laisser corrompre, dès qu'il vit que ce Commandant, au lieu de faire des sorties, au lieu de foudroier la ville, comme il le pouvoit faire à coups de canon, demeuroit dans l'inaction, semblant par-là estre aux écoutes & atendre qu'on lui fist des offres. En effet, dès que d'Amboise lui en eust fait, cet Officier, si genereux & si fidelle en apparence, les écouta avec plaisir. La négociation ne roula que sur le plus ou le moins; enfin, au bout de dix

D'AMBOISE GAGNE LE GOUVERNEUR DU CHASTEAU, ET SE REND MAISTRE DE CETTE PLACE SANS COUP FERIR.

jours, moiennant une grosse somme, qui lui seroit paiée comptant, & la moitié des meilleurs meubles qui se trouveroient dans le Chasteau, cet infidelle Gouverneur le livra sans tirer un coup. Marché infame, qui flestrit pour toûjours la réputation que cet homme s'estoit acquise par ses hauts faits d'armes, & qui le rendit si odieux, que les Seigneurs François demandoient qu'on le mist en piéces, aiant honte qu'une si bonne Place vint au pouvoir du Roi par une perfidie si noire.

GE'NES ENVOIE CES CLEFS.

Du sort de cette Place dépendoit le sort du Duché. Des autres Places, qui restoient à prendre, aucune ne fit résistance, dès que celle-ci se fut renduë. *Génes*, aussi-tost aprés, envoia faire ses soûmissions. Les *Fiesques*, les *Doria*, les *Spinola*, les *Grimaldi*, les *Adornes*, & les *Fregoses*, familles dominantes dans cette superbe Ville, s'empresserent à l'envi de la livrer au Roi. Eh! comment eut-t'elle tenu quand ils eussent voulu la deffendre, estant bloquée, pour ainsi dire, d'un costé par le Milanez, & de l'autre par la Provence. Du tems de Charles VI. il y avoit à Génes un Gouverneur François qui y commandoit pour le Roi. Sous Charles VII. elle avoit chassé les François & s'estoit remise en République. Loüis XI. se souciant peu de ce qui se passoit en Italie, ceda ses droits sur cette ville à *François Sforce* son ami,

en

en récompense des services que Sforce lui avoit rendus pendant la guerre du bien public. Sforce fit valoir ces droits; il s'empara de Génes, & depuis les Princes, ses fils, en estoient demeurez les Maistres.

Ce n'estoit pas assez d'avoir conquis si aisément le Duché de Milan & l'Estat de Génes, si d'Amboise, pour y affermir la domination Françoise, n'eust procuré du bien aux Peuples, afin de la leur faire aimer. Il fit rendre, aux Ecclesiastiques, les Terres & les Priviléges, que le Duc leur avoit ostez par chicane ou par violence. Il restablit les Gentils-hommes dans la joüissance de leurs droits, nommément dans le droit de chasse. Sforce avoit deffendu toute sorte de chasse, & faisoit un fort grand argent des Permissions qu'il accordoit de chasser en certains cantons, de chasser en de certains tems, au gros ou menu bestail, au gibier à poil ou à plume.

PRE'CAUTIONS QUE PREND LE MINISTRE POUR AFFERMIR CETTE CONQUESTE.

Par le conseil de d'Amboise, le Roi fonda à Milan, une Chaire de Théologie, une de Droit, une de Médecine, & y attira, par des honneurs & par de gros appointemens, les plus celebres Professeurs. D'Amboise y fit establir un Sénat de Juges choisis, qui rendissent la justice, sans délai, sans frais, sans faveur. Il fit diminuër toutes les impositions d'un quart; il mit peu de troupes dans les

les Places, de peur de fouler le Peuple ; & pour contenir ces Troupes, il recommanda aux Officiers de leur faire garder, & de garder eux-mesmes, la plus exacte discipline. Enfin, croiant qu'un homme du Païs, homme de réputation, de mérite, & d'expérience, y seroit beaucoup plus aimé, mieux obéï, plus respecté que ne seroit un Estranger, il persuada au Roi de donner le Gouvernement de Milan & de tout le Duché au Maréchal Trivulce, en lui associant, dans le Commandement General des Armes, le brave Stuart d'Aubigni ; sages précautions, qui produisirent néanmoins un effet tout contraire à celui qu'on en attendoit, tant il est vrai que les choses ont souvent deux faces, & que quelques mesures que prenne l'homme le plus prudent, croiant s'assurer du succès, il n'y a la pluspart du tems que le hazard qui en décide. La fortune se joüe de la prévoiance des hommes, aussi-bien que de leur vanité, & elle renverse assez souvent des projets qu'ils croient infaillibles, pour en faire réüssir d'autres qui leur paroissent impossibles.

MALGRÉ CES PRÉCAUTIONS, MILAN SE RÉVOLTE ET SFORCE Y EST REÇU COMME EN TRIOMPHE.

Trivulce, quoique du Païs, devint bientost insupportable, aux Gentils-hommes par son orgueïl, aux Bourgeois par ses exactions, au peuple par ses violences ; il tua de sa main, en plein Marché, quelques Bouchers qui refusoient

fuſoient de païer au taux qu'il vouloit, l'impoſt qui eſtoit ſur la viande : le peuple d'ailleurs eſtoit déja fort indigné de ce qu'on n'avoit diminué les impoſitions que d'un quart, aprés lui avoir fait eſperer qu'on les ſuprimeroit tout-à-fait. Il ne l'eſtoit pas moins du brigandage des ſoldats, & de l'aſſiduité des jeunes Officiers auprès des filles & des femmes. 1500.
Quelque ordre qu'euſt donné d'Amboiſe, pour faire vivre les gens de guerre dans une exacte diſcipline, à peine eut-il repaſſé les Monts, qu'ils n'en avoient gardé aucune. En un mois & demi il ſe fit une conjuration, où entrérent les Nobles & le Peuple, avec d'autant plus d'audace, que dans la crainte de les fouler, d'Amboiſe avoit recommandé qu'on miſt peu de troupes dans les Places.

Sforce, qui eſtoit au guet, & qui avoit eu la précaution, en arrivant en Allemagne où il s'eſtoit refugié, de lever ſix mille Lanſquenets, huit mille Suiſſes, & quinze cens Gendarmes, profita de l'occaſion. Dès qu'il parut ſur la Frontiere, ſes Peuples, qui deux mois devant l'avoient eu en horreur comme un inſatiable Tiran, ne le regardérent plus que comme leur Libérateur. Ce fut une joïe que l'on ne ſçauroit exprimer, hommes, femmes & enfans, dans les Villes & à la Campagne, témoignoient, meſme publiquement, le

le desir ardent qu'ils avoient de le voir bientost restabli. A quel point les François, & Trivulce qui les commandoit, s'estoient-ils fait haïr, pour causer en si peu de tems un aussi afreux changement. *Come*, & *Bellizone*, qui sont les Portes du Milanez, du costé d'Allemagne, reçûrent le Duc, avec de grandes acclamations, les Bourgeois de Milan prirent les armes en sa faveur. Trivulce surpris pensa y estre assassiné : il eut peine à se sauver dans le Chasteau, & dès la nuit suivante, après y avoir laissé autant de monde qu'il en falloit pour tenir trois ou quatre mois, il en sortit à petit bruit, avec deux à trois mille hommes, prenant la route de Mortare. Quels dangers n'essuia-t'il point avant que d'y arriver, & avant que se retrancher sous le canon de cette Place !

Dans ce facheux revers, dont il estoit coupable, du moins autant que les Troupes, sa plus prompte ressource (cuisant chagrin pour un homme si orguëilleux) fut d'avoir recours à d'Aubigni, son Collégue & son Ennemi, qui commandoit à part un Corps de Cavalerie. Ces Generaux s'estoient broüillez, le jour mesme qu'en les quittant, d'Amboise leur avoit fait promettre de vivre en bonne intelligence. Des querelles de femmes, de mauvais raports, l'envie, plus que l'intérest, &

d'é-

d'éternelles pointilleries, avoient si fort allumé leur antipatie naturelle, qu'ils ne pouvoient se souffrir, jusques-là qu'ils ne se voioient point, & que si un vouloit une chose, c'estoit pour l'autre une raison pour qu'il ne la voulust pas. Le péril commun les força à se réünir; d'Aubigni se rendit au camp de Mortare.

Ce n'estoit pas assez pour y estre en seureté, si d'*Allégre*, qui deux mois devant estoit allé dans la Romagne, par ordre du Cardinal Ministre, servir avec trois mille hommes sous le Duc de Valentinois, ne fust accouru à propos. Il marcha jour & nuit, sur l'advis qu'il eut du danger où se trouvoit l'armée du Roi, & fit si grande diligence, qu'il arriva à tems pour la secourir. Un si puissant renfort mit Trivulce en estat de ne plus craindre d'estre insulté. Il l'auroit pû estre aisément, lorsqu'il se sauva de Milan, si Sforce, qui le lendemain y fut reçû comme en triomphe, n'eust point perdu un jour ou deux à reçevoir des complimens. Il n'y a point de doute, que si au lieu de s'amuser en des réjoüissances frivoles, il se fust mis aux trousses des fuiards, il les auroit ou dissipez ou taillez en piéces, tant ses forces estoient supérieures. Il lui en cousta ses Estats, & la liberté, pour avoir manqué, par sa faute, une occasion aussi heureuse.

A CETTE OCCASION IL SE FAIT A LA COUR DE GRANDES PLAINTES CONTRE LE MINISTRE.

Quand on sçût à la Cour la révolte de Milan, les causes de cette révolte, la fuite de Trivulce, & les progrès de Sforce, on y fut consterné d'une si surprenante nouvelle. Le Roi, en particulier, en fut d'autant plus touché, qu'il s'aimoit beaucoup à Milan, & qu'il comptoit d'y retourner, au plus tard, dans un mois ou deux, y faire ses préparatifs pour conquérir, l'esté suivant, le Roiaume de Naples. Cette consternation se changea bientost en murmures, puis en plaintes contre le Ministre. Les uns disoient que c'estoit tout-à-fait sa faute si ce mal estoit arrivé, puisqu'il eust dû, en homme sage, le prévoir & le détourner, qu'il avoit consulté son cœur plus que sa raison, en faisant donner à Trivulce, homme connu pour avare, pour vain & pour violent, le Gouvernement de Milan, faute d'autant plus considérable, que Trivulce estant Chef de la Faction des *Guelphes* & passionné pour le Parti, il ne pouvoit estre qu'odieux à la Faction des *Gibelins* qui y estoit beaucoup plus puissante.

D'autres trouvoient à redire que d'Amboise eust associé à un homme aussi orgueilleux d'Aubigni, qui ne l'estoit pas moins, & qu'il eust partagé le Commandement General des Armes entre ces deux Officiers, gens de mérite à la verité, mais d'une humeur incompatible,

patible, leur mesintelligence ne pouvant que mettre le trouble dans le Païs & parmi les Troupes, au lieu d'y entretenir la tranquilité & la paix.

Ces censeurs disoient, qu'il n'y avoit point eu de prudence à mettre peu de troupes dans les Places, dans l'espérance de gagner l'affection des habitans, que le plus seur auroit esté, pour contenir ce peuple, inquiet, leger & mutin, d'y avoir de bonnes garnisons. Qu'il eust falu outre cela avoir une armée sur pied, la renforcer de jour en jour, bien loin de la congédier, & border les Alpes de Troupes, dès qu'on sçût que Sforce en levoit, en Allemagne, en Suisse, en Comté; qu'à l'égard des excès commis par les gens de guerre, ce n'estoit pas assez, pour réprimer un si grand mal, que d'Amboise eust donné ses ordres; mais que si-tost que l'on s'estoit plaint que ces ordres ne s'executoient point, il eust dû faire, des plus coupables, une punition exemplaire, tant pour épouventer les autres Officiers & Soldats, que pour satisfaire le peuple & prévenir son ressentiment. En effet, ce ressentiment devint rage & fureur, quand le peuple vit que le desordre augmentoit par l'impunité.

Ces reproches, quoique mal fondez, à ce que d'Amboise prétendoit, ne laisserent pas

IL VA EN ITALIE REPARER LE MAL.

que d'ébranler le Roi. Il en fut d'autant plus frapé, qu'un si triste événement rendoit dans l'esprit du monde le Ministre plus ou moins coupable. Les amis de d'Amboise craignirent pour lui; lui seul ne s'effraïa point. Il avoit sur l'esprit du Roi un si grand ascendant, qu'il n'eut point de peine à effacer les mauvaises impressions qu'on avoit données à ce Prince. Le Roi calmé, le Ministre se mit peu en peine des discours de ses envieux; & plus ferme dans le malheur, qu'atentif à n'y point tomber, il ne songea qu'à le réparer. On ne crut pas qu'il en vinst à bout, n'aiant ce semble point de ressource, mais il en trouva une très-grande dans son courage, dans sa prudence, dans la bourse de ses amis & dans le zéle avec lequel ses ordres furent executez. Chose estrange, que la vertu des plus grands hommes n'est souvent occupée qu'à réparer le mal dont leurs fautes ont esté la cause !

Il fit lever en Suisse douze mille hommes des plus aguerris. Les Suisses n'estoient point encore des Troupes ordinaires qui se missent à la solde d'aucun Potentat pour long-tems. Ils ne servoient guéres qu'une campagne, & souvent, mesme avant la fin, ils s'en retournoient en leur païs, après le siége ou le combat, pourquoi ils estoient venus. Ce qu'il y avoit d'hommes d'armes en France, eut ordre

dre de se mettre en marche, & de faire si grande diligence, qu'ils arrivassent, au rendez-vous, en mesme-tems que les Suisses qui avoient moins de chemin à faire. D'Amboise choisit la *Tremoüille* pour commander cette nouvelle armée; grande joïe pour ce General, fort employé sous Charles VIII. & quasi oublié depuis le régne de Loüis XII. Rien n'estoit plus flâteur, pour un homme qui aimoit la gloire, que l'on eust eu recours à lui pour réparer les fautes de deux gens, aussi renommez que Trivulce & que d'Aubigni, qui estoient les Heros du tems. Ce ne fut pas sans quelque peine que le Roi agréa le choix du Premier Ministre, parce que c'estoit la Tremoüille qui avoit gagné en Bretagne, onze ou douze ans auparavant, la Bataille de S. Aubin, où le Roi avoit esté pris, n'estant encore que Duc d'Orleans. D'Amboise surmonta cette répugnance & engagea le Roi à faire à la Tremoüille de grandes caresses.

La Tremoüille, charmé de rentrer en crédit & d'avoir une occasion (elle ne pouvoit estre plus belle) d'acquerir une nouvelle gloire, fit genereusement ses équipages à ses dépens & promit à d'Amboise de ne se conduire que par ses ordres. Le Ministre avoit eu l'adresse de se faire prier, par le Roi, d'aller

en Italie & d'estre le Modérateur de l'expédition. Le prétexte fut de prévenir, par sa presence, la division qui pourroit naistre entre trois Generaux, également fiers & jaloux. Les amis de d'Amboise desaprouvoient qu'il s'éloignast, au risque d'estre supplanté, si le Roi, qui avoit paru un peu refroidi à son égard, venoit dans cet intervalle à s'en dégouster tout-à-fait, soit par des inspirations malignes, soit à cause des mauvais succès que la Campagne pouvoit avoir. D'Amboise ne déféra point à la priere de ses amis; plein de l'espérance d'affermir son autorité, & de se rendre recommandable par quelque événement d'éclat, il partit, avec joïe, décoré du tître pompeux de Lieutenant General, representant la personne de Sa Majesté. Les Lettres Patentes, qui lui donnoient un si beau tître, lui donnoient aussi le pouvoir de traiter avec les Princes, d'en reçevoir des Ambassadeurs, de leur en envoier, & de faire generalement, dedans & dehors le Roiaume, ce que le Roi y feroit en personne.

Il estoit tems que d'Amboise & la Tremoüille arrivassent en Lombardie. Sforce venoit d'y prendre, par capitulation, la forte ville de Novare. Le Chasteau se défendoit encore, mais il estoit pressé, & Trivulce n'osoit hazarder de le secourir. D'Aubigni son Collé-

gue,

gue, vouloit que pendant ce siége, leur armée, qui estoit reposée & qui d'ailleurs avoit reçû d'assez puissans renforts, marchast droit à Milan, dans l'espérance quasi certaine d'y rentrer de gré ou de force. En effet, il y avoit bien de l'aparence que pendant l'éloignement de Sforce, les Bourgeois n'eussent pas tenu, d'un costé, contre le Chasteau qui auroit foudroïé la ville, & de l'autre, contre une armée à qui il eust esté facile, ou par intelligence, ou la hache à la main, de se saisir d'une des portes. Quoique cette entreprise eut esté aplaudie au Conseil de Guerre; le jaloux Trivulce, moins par bonnes raisons, comme on le lui reprocha depuis, que parce que c'estoit d'Aubigni qui avoit formé ce dessein, empeschoit qu'on ne l'executast. Ils en estoient là, quand aiant sçû que le Ministre estoit arrivé à Verceil, ils y coururent, autant pour y porter leurs plaintes, que pour lui rendre leurs respects. Le Cardinal les y reçût avec des témoignages d'une estime particuliere; & dissimulant leurs querelles, il sçût si bien les gagner, par ses manieres douces & polies, qu'il les réconcilia pour toûjours.

Verceil estant commode pour donner delà ordre à tout & en estre informé à tems, d'Amboise ne passa point outre. Qoi qu'il fust sensible à la gloire, cependant, comme il estoit

beaucoup plus sage qu'ambitieux, il ne se laissa point ébloüir au titre brillant de Generalissime ; & bien loin d'estre impatient d'en exercer les fonctions, il s'abstint d'aller d'abord à l'armée, pour épargner aux Generaux, gens d'un grand nom, & qui depuis long-tems n'avoient servi que sous les Rois, le chagrin de l'avoir à leur teste ; mais moins il témoignoit d'envie de les commander, plus ils marquérent d'empressement à lui obéïr, aussi en usoit-il à leur égard d'une maniere qui les charmoit, prenant leur advis en tout, ne faisant rien d'autorité, & partageant entr'eux les differens Commandemens, avec tant de ménagement & de circonspection, que sans estre jaloux l'un de l'autre, chacun d'eux paroissoit content. Cette bonne conduite produisit bien-tost son effet, & d'Amboise fut si bien servi, qu'il fit en moins de cinq semaines la Campagne la plus heureuse que l'on eut faite depuis long-tems.

Le dessein d'aller à Milan, qui avoit semblé à bien des gens aussi aisé qu'avantageux, ne pouvant plus s'éxécuter, parce que Sforce, qui en fut averti, y avoit jetté des Troupes à tems, on résolut d'aller à lui, dans l'aparence qu'il y avoit, que s'il estoit une fois battu, on seroit maistre incontinent de Milan & de tout le Duché. Il avoit retiré ses Troupes

pes de devant le Chasteau de Novare, & s'estoit mis en plaine pour n'estre point forcé dans ses lignes. Les deux Armées estoient à peu près égales, mais non pas également fortes. Il y avoit dans celle de Sforce, qui la commandoit en personne, moins d'hommes d'armes, moins d'Officiers, moins de Suisses, que dans l'Armée Françoise. Les Suisses passoient alors pour la meilleure Infanterie qu'il y eust en Europe. Les Generaux François estoient de grands Capitaines. Les Ennemis les craignoient & les estimoient. Sforce n'estoit que médiocrement General, ses Troupes & ses Peuples avoient peu de confiance en lui. Il n'excelloit qu'en fourberie & en ruses de cabinet. De si grands avantages sembloient tellement assurer pleine victoire aux François, que leurs trois Generaux, gens accoustumez à combattre, avoient esté tous trois d'advis de donner Bataille; mais comme ce n'estoit que par complaisance que d'Amboise y avoit consenti, il sçut faire naistre adroitement tant d'obstacles, & si à propos, qu'elle ne se donna point. Les Armées n'en vinrent point aux mains. Il n'y eut point d'action generale, mais seulement des escarmouches, assez vives néanmoins, pour que l'on pust les regarder comme autant de petits combats.

PAR LES INTRIGUES DE D'AMBOISE, SFORCE LUI EST LIVRÉ PAR SES PROPRES TROUPES, LE 10. AVRIL 1500.

Le sort des armes estant douteux, d'Amboise ne vouloit rien risquer, mais songeoit à finir la guerre, par le mesme moien qu'il avoit pris six mois devant le fort Chasteau de Milan. La mutinerie des Suisses, qui estoient dans l'Armée de Sforce, en donnoit une belle occasion. Ce malheureux Prince n'aiant pas reçû à point nommé de quoi paier ces mercenaires, ils l'avoient menacé, tantost de piller ses Places, tantost de s'en retourner, ou de passer dans l'Armée de France. Ils l'eussent fait, comme ils le disoient, si sur le champ il n'eust trouvé dans la bourse de quelques Officiers, quelque argent pour distribuër aux plus affamez de ces Suisses, en atendant le paiement entier de leur solde.

Si peu de chose n'estant pas sufisant pour les contenter, d'Amboise, qui en fut averti, sçut profiter, en habile homme, de l'indigence insatiable de ces mutins. Comme il estoit connu, aimé, & fort estimé de tous les Suisses en general, parce qu'il les paioit grassement, & sans manquer, à jour nommé, il lui fut bien aisé de gagner, l'argent à la main, des Soldats & des Officiers, parmi ceux qui servoient sous lui, pour faire, par ces émissaires, proposer aux Suisses de Sforce une somme considérable, s'ils vouloient tous l'abandonner, & une autre de beaucoup plus forte,

sorte, s'ils s'engageoient de le livrer. Les Suisses, en ce tems-là, estoient, à ce qu'on dit, gens à tout faire pour de l'argent; & pourvû que l'on les paiast largement, il n'y a point de proposition qu'ils n'eussent acceptée volontiers.

Les Suisses, négociateurs, ayant demandé une entrevuë aux Suisses de l'Armée de Sforce, sous prétexte de leur signifier des Ordres de leurs Magistrats, Sforce ne put l'empescher, parce que les Suisses, qui estoient à sa solde, faisoient le fort de son Armée. Pendant cette entrevuë, ce malheureux Prince se doutant bien qu'on le vendoit, ne cessoit de conjurer ceux de ses Suisses, qui n'en estoient pas, de ne se point deshonorer par une desertion honteuse, mais de se préparer à combattre, leur promettant des sommes immenses s'ils tailloient les François en piéces. Il eut beau promettre & prier, moins sensibles à l'honneur ni à la pitié, qu'au brillant de quelques ducats que l'on avoit coulez d'avance dans la main des plus séditieux, ces mercenaires lui déclarérent qu'ils ne se battroient point contre les Suisses de l'Armée de France leurs freres, parens ou amis, & aussitost après ils se retirérent dans Novare, emmenant avec eux quelques-uns des Négociateurs pour y achever le Traité. Le malheu-

reux Sforce ne sçachant par où se sauver, fut contraint de suivre ces traistres ; mais à peine fut-il dans la Ville, qu'elle fut entourée de toutes parts par les François, de peur qu'il ne leur échapast.

En cette extrêmité, il n'y eut ni offre, ni priere, que Sforce ne fist à ses Suisses, pour les engager à soutenir un siége dans Novare, ou à faire du moins une sortie generale, afin de favoriser sa fuite ; mais ils ne daignérent pas l'écouter, parce qu'il n'avoit ni or, ni argent, ni pierreries, ni autre chose à leur donner ; tout ce qu'il put obtenir de gens si peu pitoiables fut, qu'ils lui permetteroient de sortir, pesle-mesle, avec eux, en chausses & pourpoint de Suisse, pour s'échaper, s'il le pouvoit, par cette mascarade. Ces lasches avoient consenti de sortir de Novare en vaincus, piques traisnantes, enseignes pliées. Ce ne fut pas assez. D'Amboise apréhendant de manquer sa proie, voulut de plus qu'on exigeast qu'ils ne sortiroient que deux à deux, & qu'ils fileroient, en s'en allant au travers de l'Armée de France, rangée à droit & à gauche ; moien seur pour que Sforce ne pust échaper. En effet, soit qu'il fust vendu, comme personne ne semble en douter, soit qu'il eut esté reconnu, nonobstant son habit & sa barbe postiche de Suisse,

Suisse, il fut pris dans les derniers rangs & conduit au Camp des François.

Estrange catastrophe pour un Prince, qui huit mois devant passoit pour un des plus habiles & des plus puissans de l'Europe! Chassé de ses Estats, plus par la haine de ses Peuples, que par les armes des François, il y estoit rentré en moins de trois mois comme en triomphe, & environ six semaines aprés, au milieu de ses Estats & à la teste de son Armée, cet infortuné Prince est livré à ses ennemis; par la perfidie mercenaire d'Estrangers qui estoient à sa solde. Chastiment visible de Dieu, qui en la personne de Sforce vouloit aprendre aux Potentats, & aux autres hommes en general, qu'il punit tost où tard leurs noires perfidies, au moment & de la maniere qu'ils s'y atendent le moins. Sforce fut pris le Vendredi 10. Avril 1500. avant le Dimanche des Rameaux. Il avoit deux fils, qu'on fit sauver en Allemagne, dès qu'on sçut le pere arresté.

Le bras du Seigneur estoit apesanti sur cette malheureuse Famille. Sforce avoit un Cadet, qui estoit Cardinal, homme peu distingué, soit par les talens, soit par les vertus de sa profession; homme d'ailleurs fort sçavant dans la science du monde & dans le manége des affaires; homme d'un grand crédit, à Rome

DES TROUPES VENITIENNES AIANT PRIS, SUR LES TERRES DE FRANCE, LE CARDINAL ASCAGNE SFORCE, D'AMBOISE OBLIGE LE

SENAT A LUI REMETTRE LE PRISONNIER ENTRE LES MAINS.

à Rome principalement, où on estoit charmé de sa magnificence & de ses manieres également nobles & polies. Ce Cardinal, informé des premiers du malheur du Duc son aisné, se sauva promptement de Milan avec une grosse escorte, emportant avec lui cent mille ducats en especes, & cent mille autres en pierreries. Sa fuite fut d'abord heureuse, & vraisemblablement elle l'eut esté jusques à Bologne, où il vouloit se réfugier, s'il ne se fust arresté le soir au Chasteau de *Rivole*, pour se délasser d'une course si précipitée, & pour se préparer à en recommencer une autre. Il croioit y estre en seureté, avec d'autant plus d'aparence, que le Seigneur de ce Chasteau estoit de ses anciens amis & allié de sa famille; mais l'estoile du Duc & du Cardinal vouloit qu'ils fussent faits prisonniers par une trahison.

Ce Seigneur de Rivole, ami intime du Cardinal & allié des Sforce, ne l'eut pas plustost salué, que pour avoir part au butin, ou de peur qu'on ne lui fist un crime d'avoir reçû ce Prince chez lui, il envoia secretement avertir les Officiers, qui commandoient pas loin delà un Corps de Troupes Venitiennes, qu'il n'y avoit point de tems à perdre, s'ils ne vouloient manquer un grand coup. C'en estoit assez dire pour qu'ils accourussent. Ces

Officiers

Officiers se saisirent du Cardinal, & après avoir partagé son argent entre eux, ils le conduisirent à Venise. Bonne fortune pour les Venitiens, d'avoir entre les mains un homme de cette importance, s'ils eussent pû le garder long-tems! D'Amboise le fit reclamer aussi-tost, prétendant que ce Cardinal estoit prisonnier du Roi, comme aiant esté pris sur les Terres de France. Les Venitiens, de leur costé, disoient qu'il estoit le leur, comme aiant esté pris par des Troupes qui estoient à eux. La contestation s'échaufa. Le Sénat estimoit qu'il estoit de sa dignité, autant que de son interest, de ne se point relascher. D'Amboise picqué de son costé, menaçoit de leur faire rendre ce qu'ils avoient du Milanez. En execution de leur Traité avec le Roi, ils avoient pris Crémône, & autres Places, au delà de l'Adde. Après bien des pourparlers, ils furent obligez de ceder, pour ne point s'atirer une grande guerre sur les bras. Ils remirent, à leur grand regret, le Cardinal prisonnier, entre les mains des Officiers que d'Amboise envoia pour le reçevoir.

Tout plioit depuis que le Duc eut esté pris. Les Bourgeois de Milan, qui la veille de cet événement s'estoient vantez insolemment d'enlever d'Amboise dans Verceil, lui députerent le lendemain pour demander miséricorde,

MILAN SE SOUMET, ET D'AMBOISE PARDONNE SOLENNELLEMENT AUX HABITANS LE JOUR DU

Vendredi Saint, le 17. Avril 1500.

corde, d'Amboise sagement fier ne répondit à leurs prieres que par un regard sévere; & laissant ces Rebelles dans la crainte plus que dans l'espérance, il alla loger à Milan, non au Palais Ducal, comme ils l'en avoient supplié, mais au Chasteau, d'où ces séditieux n'avoient pû chasser les François. Les canons en estant braquez du costé de la Ville, comme si on se fust préparé de la réduire en poussiere; les Bourgeois, consternez de cet épouventable apareil, firent dire à d'Amboise qu'ils remettoient leur vie & leurs biens à sa discretion; & pour obtenir grace, hommes, femmes & enfans, les uns en habit de deüil, d'autres en habit de penitent, tous fondant en larmes, couroient se jetter à genoux devant la porte du Chasteau, criant d'un ton lamentable, *Grace, Grace, Misericorde.* Le bruit s'estoit répandu qu'il en alloit sortir des Troupes, le flambeau & le sabre à la main, pour mettre à feu & à sang toutes les ruës des environs, en mesme-tems que d'autres Troupes venuës du Camp saccageroient le reste de la Ville.

Le dessein de d'Amboise estoit de faire, aux Milanois, plus de peur que de mal; cependant, sans en paroistre plus disposé à se laisser fléchir, il leur fit dire, pour réponse, qu'ils eussent à se trouver le jour du Vendredi Saint dans

dans la Cour de l'Hostel-de-Ville pour y entendre leur Sentence. On ne peut exprimer quelle peine il se donna & quel soin il prit en attendant ce jour fatal, pour empescher les gens de guerre de piller cette grande Ville. Il fut sur pied trois jours & trois nuits, faisant lui-mesme la ronde, pour tenir en respect les Soldats & les Officiers.

Le Vendredi Saint, les Gentilshommes, les Citadins, & le menu peuple de Milan, se rendirent à l'Hostel-de-Ville, non en foule & en confusion, mais par Processions, distinguées par leurs Estendarts, & composées de femmes & d'hommes, choisis de tous les Estats; devant les peres & les meres marchoient les petits enfans, pour atendrir d'Amboise, qui d'une fenestre du Chasteau vit filer ces Processions. Peu après, il se mit en marche, en grand habit de Cardinal, sa Croix portée devant lui. Sa marche fut un Triomphe, aiant pour cortége toute la Noblesse de l'armée, & un monde infini de gens de toutes les sortes, qui le suivirent à l'Hostel-de-Ville, où la plus-part ne pûrent entrer.

Au fonds de la Cour de ce superbe Bastiment estoit un Amphitéatre, & au milieu de l'Amphitéatre un Throsne où s'assit d'Amboise, aiant à ses costez les principaux Officiers de guerre & de judicature. Les Gentilshommes,

 les

les Citadins, & le menu Peuple de Milan, qui estoient rangez dans la Cour, se prosternérent quand il parut, & demeurérent à genoux, pendant la longue harangue que leur Orateur prononça, la teste nuë, & à genoux, pour demander pardon du passé, & pour promettre, en leur nom, qu'ils seroient fidelles à l'avenir. Cet Orateur aiant cité l'exemple de S. Pierre, & dit que la chute de cet Apostre avoit rendu sa foi plus ferme, le Cardinal l'interrompit, disant d'un ton de menace, S. Pierre renia trois fois son Maistre, mais s'il arrivoit que ce Peuple, après ce qu'il vient de faire, retombast dans la mesme faute, il n'y auroit plus de pardon, Milan seroit rasé jusques aux fondemens, & tous les habitans seroient sans miséricorde passez au fil de l'épée.

Ces paroles, quoique fulminantes, ne laissoient pas que d'anoncer, que pour cette premiere fois il y avoit lieu d'esperer que le Roi leur pardonneroit. En effet, dès qu'un autre Harangueur, qui parla par ordre de d'Amboise, leur eut reproché, par un discours aussi majestueux que picquant, leur infidélité & leur inconstance, d'Amboise élevant sa voix leur pardonna au nom du Roi. Alors la Cour retentit de cris de joïe & d'allegresse, hommes, femmes, & enfans, criant à l'envi, *Vive*

France,

France, vive le Roi, vive le Grand Cardinal, qui assure nos vies & nos biens. Les Processions le reconduisirent au Chasteau, avec de grandes acclamations ; le Peuple jettant des fleurs par toutes les ruës où il passa. Il y a peu d'exemples d'une amende honorable d'un si grand éclat.

De si grandes nouvelles causérent au Roi & à la Cour autant de surprise que de joye, & les ennemis du Cardinal, quelque envie qu'ils eussent de lui nuire, ne pûrent s'empescher de le loüer, ou par admiration, ou par politique ; cependant, pour picquer le Roi de jalousie contre lui, ils trouvoient beaucoup à redire à cette fastueuse ceremonie que d'Amboise avoit affectée pour pardonner aux Milanois, & disoient malicieusement que ce n'estoit que par vanité qu'il en avoit usé ainsi, pour avoir le plaisir de faire le Roi une heure ou deux aux yeux de tout un grand Peuple. Ils eurent beau dire, le Roi n'en fut point jaloux ; ravi au contraire d'un succès si inesperé, qu'il attribuoit moins au bonheur qu'à l'habileté de son Ministre, il confirma le plein-pouvoir qu'il lui avoit déja donné de disposer de toutes choses, comme lui-mesme feroit en personne : si c'est le plus grand honneur qu'un sujet puisse reçevoir, il est difficile d'user si bien de ce pouvoir, qu'on ne soit

blasmé de personne. Plus on est élevé, plus on est exposé à la censure du Public.

SA PRE'CAUTION POUR ASSURER CETTE CONQUESTE.

Sforce pris & Milan réduit, sans en estre venu aux mains, il ne restoit plus à d'Amboise, avant que de revenir en France couronné de palmes & d'olives, que de prendre ses précautions pour affermir cette conqueste, plus heureusement qu'il n'avoit fait cinq ou six mois auparavant. Les violences de Trivulce, & son orgueil insuportable, aiant esté en partie cause que le Païs s'estoit révolté, le Cardinal Ministre lui en osta le Gouvernement; en cela il fut loüé, mais il ne le fut pas de donner ce Gouvernement, & le Commandement General des Armes, à *Chaumont d'Amboise* son Neveu, jeune homme de grande esperance, mais qui n'avoit encore, ni assez de réputation, ni assez d'experience dans le mestier de la Guerre pour faire honneur au choix de l'Oncle. Chaumont ne fut pas long-tems à faire voir, par sa conduite, autant que par sa bravoure, qu'il n'estoit point indigne de l'un ni de l'autre emploi: quoique Trivulce murmurast, il n'osa éclater, de peur de n'estre plus emploié, s'il se broüilloit avec le Ministre.

D'Amboise, pour rétablir la discipline parmi les Troupes, fit de sévéres Ordonnances, & prit des mesures justes pour que ces Loix fussent executées. Il mit dans les Places autant

tant de monde qu'il en falloit pour en contenir les habitans, & pour avoir toûjours sur pied une Armée en Italie sans surcharger les Milanois; ce qu'il y avoit de Troupes de reste, fut envoyé servir une partie sous les Florentins, & une autre, beaucoup plus nombreuse, sous le Duc de Valentinois.

IL ENVOYE DU SECOURS A LA REPUBLIQUE DE FLORENCE ET AU DUC DE VALENTINOIS.

Pise & Florence, Républiques autrefois celebres, toûjours jalouses l'une de l'autre, parce qu'elles estoient voisines, s'estoient fait une rude guerre, & cette guerre n'avoit fini que par l'infortune de Pise. Florence, son ennemie, devenuë avec le tems plus puissante que sa rivale, l'avoit tout-à-fait subjuguée; mais le Roi Charles VIII. qui passoit pour aller à Naples, aiant mis Pise en liberté, cette Ville redevenuë libre, s'estoit si bien fortifiée, qu'en vain les Florentins eussent-ils osé l'assiéger. Charles VIII. mort, ils proposérent à Loüis XII. de l'aider de vivres & d'argent à conquérir le Milanez, pourvû que de son costé Loüis s'engageast de les aider, sinon d'argent, au moins de Troupes, à recouvrer Pise. Loüis XII. le leur aiant promis, la guerre de Milan ne fut pas plustost achevée, qu'ils le pressérent d'executer la promesse qu'il leur avoit faite: les Pisans, de leur costé, aiant envoié en Cour faire des offres pour l'en empescher, la réponse du Roi, fut,

fut, que d'Amboise en décideroit, & qu'il s'en remettoit à lui.

D'Amboise s'y trouvoit fort embarassé, à cause de la résistance de Trivulce, & d'autres Seigneurs, qui soutenoient que l'intérest du Roi n'estoit pas d'acroistre la puissance des Villes & Princes d'Italie, mais de tenir les uns & les autres dans une modicité qui les mist tous à sa merci quand il voudroit les ataquer. Bien des gens de bon sens estoient de ce sentiment. Trivulce l'apuioit, soit par zéle pour le Roi, soit par indignation contre le Cardinal; d'un autre costé, il sembloit estre de l'équité & de la bonne politique de ne point manquer de parole à des Alliez aussi puissans que les Florentins l'estoient alors. Cette raison l'emporta. D'Amboise, sans avoir égard aux remonstrances de Trivulce, fit un détachement, d'Infanterie principalement, pour faire le Siége de Pise. Ce Siége ne réüssit point, Pise soutint trois assauts, après-quoi les Troupes Françoises revinrent dans le Milanez.

D'Amboise n'eut pas moins de peine à faire consentir Trivulce, & quelques autres grands Officiers, à envoier un Corps de Troupes au Duc de Valentinois pour aider ce Duc à subjuguer toutes les Villes de la Romagne. On n'estoit point content ni du Valentinois,

ni de son pere Alexandre VI. quoique ce Pape se fust obligé de fournir, hommes & argent, pour la conqueste du Milanez, il n'en avoit rien fait; loin de cela, beaucoup de gens le soupçonnoient d'avoir fomenté la révolte & d'estre entré secretement dans la Ligue qui s'estoit faite, entre quelques Princes d'Italie, pour restablir Sforce: d'ailleurs le Valentinois, fils bien-aimé de ce Pontife, estant un homme très-dangereux, homme sans foi & sans loi, également brave & habille, il y avoit à craindre qu'après s'estre rendu maistre d'un grand & riche Païs, avec l'aide des François, il ne devinst bien-tost leur plus implacable ennemi, & qu'il ne fust le plus ardent à mettre toutes choses en œuvre pour leur faire repasser les Monts.

Ces raisons estoient fortes pour ne lui point donner de secours, cependant, dès qu'on lui en avoit promis, on ne pouvoit le lui refuser sans rompre avec le Pape; chose d'une grande conséquence dans les conjonctures. Une autre raison, qui peut-estre fut plus décisive, c'est que la Légation de d'Amboise estant preste à expirer, il souhaitoit fort que le Pape la lui continuast. La coustume & l'inclination du Pape Alexandre VI. n'estant pas de prodiguer ses graces, mais de les faire acheter plus ou moins, selon le besoin qu'on en avoit, ce

fus

fut une necessité, pour obtenir du pere ce que d'Amboise desiroit avec tant de vivacité, d'envoier de l'Infanterie & de la Cavalerie au fils; moiennant ce puissant secours, le Cardinal-Ministre fut continué Légat en France, avec des pouvoirs plus amples que n'avoient esté les premiers; grand honneur & grande joïe pour lui de s'y voir en quelque maniére, comme Légat, le Chef de l'Eglise, & comme premier Ministre, quasi le Chef de l'Estat.

Il revient triomphant en France, où le Roi lui fait rendre des honneurs extraordinaires.

Le Roi, qui estoit charmé que son Ministre fust Légat, donna ordre qu'on lui fist entrée dans les grandes Villes du Roïaume. D'Amboise fut reçû à Lion, pendant que la Cour y estoit, autant en Triomphateur, qu'en Légat. Les Princes, les Seigneurs, & toute la Noblesse, lui firent cortége dans cette superbe Cavalcade. Son entrée à Paris, lorsque la Cour y fut venuë passer le Quartier-d'hyver, ne fut pas moins pompeuse; celle de Roüen en quelque maniere, fut encore plus magnifique, tant à cause de la dépense énorme que firent pour cela les habitans, que par la multitude infinie de gens venus de toutes parts, soit pour voir cette Entrée, soit pour gagner le *Jubilé*, que d'Amboise avoit obtenu pour la Ville Capitale de son Diocése.

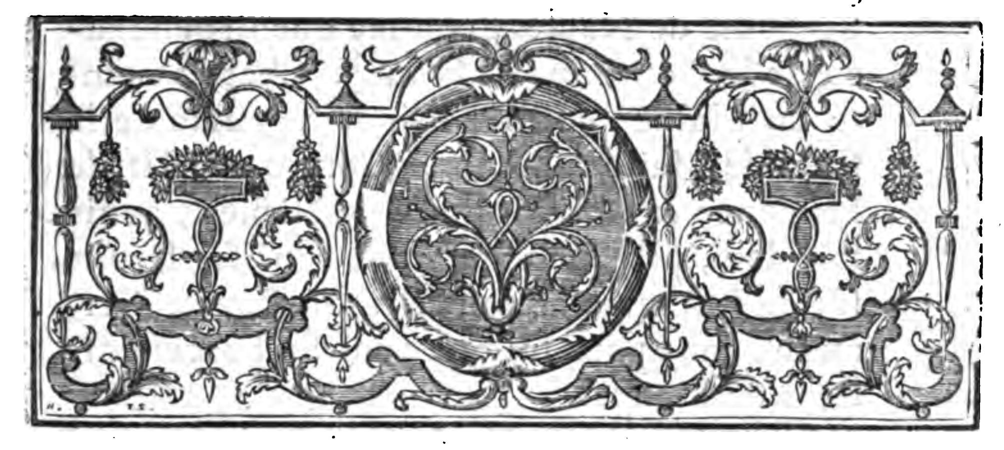
SOM-

SOMMAIRE
DU LIVRE TROISIE'ME.

D'Amboise se préparant à l'expédition de Naples, négocie avec les Princes qui auroient pû la traverser. Par le Traité qu'il fait avec le Roi de Castille, ce Prince & Loüis XII. devoient partager par moitié le Roïaume de Naples. Chacun s'empare de sa moitié. Le Roi de Naples fait son Traité avec les Generaux François. D'Amboise desaprouve le Traité, & oblige ce Prince à venir se remettre à la discretion du Roi. Il réprime l'audace des Suisses, qui estoient venus à l'improviste fondre dans le Milanez. Il va à Trente s'aboucher avec l'Empereur, qui lui rend & fait rendre des honneurs extraordinaires. Les François & les Espagnols se disputent le Capitanat, riche Canton du Roïaume de Naples. Les deux Nations entrent en Guerre à cette occasion. D'Amboise accompagne le Roi à Milan, pour en contenir les Habitans & pour donner ordre à la Guerre de Naples. Il traite avec les Princes d'Italie. Il ménage un accord entre le Pape & le Roi, & en est bien récompensé. Les François chassent les Espagnols de la plusspart des Places, de la Poüille & de la Calabre. On rend à d'Amboise, à Milan & à Génes, les mesmes honneurs qu'au Roi. L'Archiduc, Gendre du Roi de Castille, vient en France avec plein-pouvoir; il y traite avec d'Amboise & y signe la Paix. Le Roi de Castille

ne voulant point ratifier le Traité fait par l'Archiduc, la Guerre continuë au desavantage des François. Ils sont défaits à Seminare en Calabre, puis à Cerignoles dans la Poüille. Naples, & les autres Villes principales, ouvrent leurs Portes aux Espagnols. L'Archiduc revient en France se justifier de n'avoir point esté complice de la fourberie de son Beaupere. D'Amboise met une Flotte en Mer & trois Armées sur pied. Il va en Italie en rassurer les Princes & donner ses ordres pour la Guerre de Naples. Mort funeste du Pape Alexandre VI. D'Amboise aspire au Pontificat & fait de vains efforts pour y parvenir. Troubles à Rome pendant l'Interrégne. Election & Mort de Pie III. Exaltation de Jules II. Jules confirme à d'Amboise la Légation de France & y joint celle d'Avignon. On impute à d'Amboise le mauvais succès des affaires. Elles vont mal du costé d'Espagne; encore plus du costé de Naples. D'Amboise, sans s'effraïer de ces disgraces, donne tranquillement ses ordres pour faire cesser dans le Roïaume, la Famine & la Peste. Il veille à la seureté du Milanez. L'Empereur voulant s'en emparer, d'Amboise va le trouver pour l'en détourner. De retour en France, il dissipe une Cabale faite contre lui, & il a le plaisir de voir chasser de la Cour le Chef du complot.

VIE



VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE TROISIE'ME.

D'AMBOISE SE PRE'PARANT A L'EXPEDITION DE NAPLES, NE'GOCIE AVEC LES PRINCES QUI AUROIENT PU LA TRAVERSER. 1501.

LES grands préparatifs que le Cardinal avoit faits la Campagne derniere, n'avoient pas seulement pour but de recouvrer le Milanez, mais encore de conquérir Naples. Loüis XII. reclamoit Milan, comme l'heritage de sa Grand mere, & le

 Roïau-

Roïaume de Naples, comme une dépendance de la Couronne de France. Charles Comte du Maine, dernier Prince légitime de la seconde Maison d'Anjou, Comte effectif de Provence & Roi Titulaire de Naples, avoit fait don, par Testament, de tous ses Droits sur ce Roïaume à Loüis XI. son Cousin Germain, tant pour lui que pour ses Successeurs Rois de France.

Si la Conqueste de Milan avoit allarmé l'Europe, l'expédition de Naples, annoncée dès le Sacre de Loüis XII. augmentant beaucoup ces allarmes, le principal préparatif, & sans doute le plus difficile pour faire réüssir cette celebre expédition, estoit de disposer les Princes, ou à y concourir ou à ne la point traverser. Que n'auroient-ils point eu à craindre d'un Monarque qui auroit esté Maistre paisible de la France, du Roïaume de Naples, du Duché de Milan, & de l'Estat de Génes?

L'Empereur, toûjours jaloux & toûjours inquiet, estoit prest de fondre en Bourgogne; quoi qu'il eust esté maltraité dans une premiere irruption qu'il y avoit faite deux ans devant, il esperoit de la seconde un succès, d'autant plus heureux, qu'il y avoit dans le Païs une Faction secrete & puissante qui promettoit de lui en livrer les Places les plus impor-

importantes. D'Amboiſe éventa la Conjuration à tems, & en fit punir les principaux complices. L'Empereur pour cela n'en devint guéres plus traitable, du moins pendant quelque-tems. Toûjours plein de vaſtes projets, dont il n'executoit aucun, il vouloit, diſoit-il, mettre ſur pied deux grandes Armées, l'une pour ſecourir le Roi de Naples, l'autre pour prendre Milan & pour y eſtablir les Fils du malheureux Sforce. Vaines bravades qui n'effraiérent point d'Amboiſe; connoiſſant la legereté & l'avarice inſatiable de l'Empereur, l'habile Miniſtre ſçavoit bien comment le gagner. En effet, quoique l'Empereur euſt promis, pour une groſſe ſomme, de ne point ſigner de Traité que le Roi de Naples n'y fuſt compris, il ne laiſſa pas deux mois aprés, ſans faire mention de ce Monarque, & ſans meſme lui en faire part, de conclure, avec le Roi, moiennant une ſomme plus forte, une Tréve de quatre mois.

Il n'eſtoit pas auſſi aiſé de deſintereſſer, le Pape, les Suiſſes, les Venitiens, les Florentins, & principalement le Roi de Sicile & d'Arragon, c'eſtoit toûjours Ferdinand V. qui par ſon habileté, autant que par ſon mariage, eſtoit devenu en peu de tems un des plus grands Rois de l'Europe. Il avoit épouſé *Iſabelle* Reine de Caſtille, habile Princeſſe, qui

ſous prétexte de maintenir l'indépendance de ce Roïaume, s'eſtoit reſervée le pouvoir d'y diſpoſer de toute choſe, & n'avoit laiſſé à ſon mari que le Tître Auguſte de Roi, encore avoit-elle eu la précaution de ſtipuler expreſſément, par ſon Contract de Mariage, que ſon nom ſeroit mis, avec celui de Ferdinand, dans tous les Actes de leur Régne.

Quoi qu'après la priſe de Sforce, d'Amboiſe, contre le ſentiment de Trivulce & d'autres Officiers, euſt envoié un gros renfort au Duc de Valentinois, ce ne fut pas aſſez pour gagner l'amitié du Pape & pour le faire concourir au deſſein que le Roi avoit de faire la Conqueſte du Roïaume de Naples; le Pape demandoit de plus qu'on l'aidaſt à prendre Boulogne, belle & grande Ville, qui autrefois eſtant République avoit ſoutenu trois ans durant la Guerre contre les Venitiens. Cette Ville dans la ſuite, pour ne point tomber ſous le joug de ces impérieux voiſins, fut obligée, malgré elle, quelque puiſſante qu'elle eut eſté, de ſe ſoumettre au Saint Siége. Les Pontifes Romains en avoient joüi paiſiblement, tandis qu'ils avoient fait leur réſidence en Italie. Ce fut leur éloignement, qui donna quelque-tems après, à des Nobles de cette Ville, l'audace de s'en emparer. Les *Canetules*, les *Pepoli* en furent ſucceſſive-

ceſſivement les maiſtres. Les *Bentivoles* débuſquérent les uns & les autres. Jean Bentivole II. du nom, bon Soldat, ſage Capitaine, en eſtoit poſſeſſeur paiſible du tems d'Alexandre VI. & malgré tous les vains efforts & les intrigues de ce Pontife, il s'y eſtoit maintenu dans une entiere indépendance, juſques à ce que la peur qu'il eut d'eſtre ſurpris ou forcé par le Duc de Valentinois, dont les progrès faiſoient trembler tous les petits Princes d'Italie, l'obligea, à ſon grand regret, de ſe mettre en la ſauve-garde & ſous la protection du Roi. Il donna, pour la meriter, quarante mille ducats comptant & en promit autant, pour ſe purger du reproche que lui faiſoient ſes ennemis d'avoir voulu ſecrettement contribuër à reſtablir Sforce.

Le Pape d'un coſté, demandant que le Roi l'aidaſt à ſe rendre maiſtre de Bologne; Bentivole, du ſien, demandant auſſi vivement que le Roi ne l'abandonnaſt pas, pluſieurs du Conſeil du Roi, qui trouvoient qu'il ſeroit honteux que le Roi refuſaſt ſa protection à Bentivole, après la lui avoir promiſe & venduë ſi chérement, eſtoient d'advis qu'on éludaſt les inſtances d'Alexandre VI. & qu'on lui répondiſt, que le Droit des Papes eſtant preſcript par le long-tems qu'il y avoit qu'ils n'eſtoient plus en poſſeſſion, il y auroit de l'inju-

l'injustice, non-seulement à concourir à dépoüiller les Bentivoles, mais mesme à ne pas s'y oposer si le Pape l'entreprenoit. Une réponse si séche ne pouvant qu'aigrir Alexandre, d'Amboise, qui le ménageoit, lui insinua adroitement qu'en prenant Bentivole sous sa protection, le Roi n'avoit point entendu porter aucun préjudice aux Droits de Sa Sainteté, qu'elle pourroit exercer ces Droits quand elle le jugeroit à propos; mais que les conjonctures ne lui permettant pas de le faire alors avec succès, il estoit fort à souhaiter qu'elle voulust bien s'en abstenir. D'Amboise réüssit à le lui persuader, néanmoins, afin d'adoucir l'amertume de ce refus, on donna de nouvelles Troupes au Duc de Valentinois, & on lui permit d'ataquer les Places des Barons Romains, qui s'estoient déclarez, ou qui se déclareroient pour le Roi de Naples.

Les Suisses n'estoient point contens; loin de cela, ils menaçoient de tems en tems de ravager le Milanez, se plaignant avec hauteur de n'avoir point esté paiez, du moins aussi grassement qu'ils croioient qu'on auroit deu faire, pour les récompenser d'avoir livré Sforce. Un peu d'argent les apaisa; mais ce ne fut pas pour long-tems, & bien-tost ils recommencérent à se plaindre & à menacer.

Quoique

Quoique les Venitiens eussent ce semble un grand intéreſt d'empeſcher que le Roi ne s'agrandiſt en Italie, ils s'engagérent par un Traité, non-ſeulement à ne point traverſer la Conqueſte de Naples, mais meſme à la favoriſer, moiennant quoi on leur cédoit quelques petits Ports de ce Roïaume, qui ſont ſur le Golphe Adriatique. Comme la Ville capitale de ces ſages Républicains eſt ſcituée au fonds de ce Golphe, ils dominent ſur toute cette Mer & ne ſouffrent qu'avec peine que d'autres qu'eux y ayent un Port.

Les Florentins eſtoient aigris; mais bien loin de s'en reſſentir, à peine oſoient-ils ſe plaindre. Quoique ce fuſt par leur faute que le ſiége de Piſe euſt échoüé, parce qu'ils n'avoient fourni ni poudre ni vivres, ils n'avoient pas laiſſé de s'en prendre aux Troupes Françoiſes & de les acuſer de n'y avoir point fait leur devoir, diſcours injurieux, qui déplut ſi fort à la Cour, que lors que les Piſans, pour ne point une ſeconde fois riſquer à perdre leur liberté, eurent fait offrir à d'Amboiſe de paier une ſomme au Roi & de ſe mettre ſous ſa protection, Loüis les y reçût, au grand regret des Florentins. En vain ceux-ci s'en plaignirent; en vain en murmurérent-ils; ils avoient ſi grand' peur que le Roi ne les abandonnaſt au Duc de Valentinois, qui

n'atendoit que le moment & la permiſſion de les opprimer, que par un nouveau Traité que d'Amboiſe conclut avec eux, ils l'obligérent à donner de l'argent, des hommes & des vivres pour l'expédition de Naples.

Qui ſe ſeroit imaginé que Ferdinand, Roi de Caſtille, proche parent du Roi de Naples, & le plus zélé de ſes amis, Ferdinand du moins vouloit qu'on le cruſt ainſi, ſongeaſt à le dépoüiller; les liens du ſang, les droits de l'amitié, la foi des traitez, le remords d'une injuſtice, la honte d'une perfidie, n'empeſchérent jamais Ferdinand de profiter d'une occaſion où il trouvoit ſon avantage. Il y avoit long-tems qu'il dévoroit, en eſpérance, le Roïaume de Naples, perſuadé que ce Roïaume lui apartenoit, comme eſtant neveu paternel & le légitime heritier d'Alphonſe V. Roi d'Aragon, qui après s'eſtre ſaiſi de Naples & des autres Villes de ce Roïaume, l'avoient donné à ſon Baſtard. Ce Baſtard eſtoit pere de *Federic I.* qui régnoit du tems de Loüis XII.

Ferdinand juſques-là avoit ſçû couvrir ſes deſirs d'une profonde diſſimulation; deſorte qu'on n'euſt jamais crû qu'en envoiant de tems en tems plus ou moins de ſecours à Naples ou en d'autres Villes du Roïaume, c'eſtoit bien moins pour le défendre qu'afin de s'en

s'en emparer, si l'occasion s'en presentoit; c'estoit cependant dans cette vûë qu'il y avoit fait passer *Gonsalve Fernand de Cordouë*, qui se saisit, en arrivant, de trois des meilleures Places, sous prétexte d'y loger ses Troupes. Gonsalve s'estoit signalé dans les guerres que les Rois d'Espagne avoient euës contre le Portugal & contre les Mores de Grenade, mais cette premiere réputation n'estoit pas comparable à celle qu'il acquit depuis dans les guerres de Naples. Les Espagnols ne l'apellent par admiration, que le *Grand Capitaine*; c'estoit en effet un grand General, hardi sans témérité, aussi sage, qu'actif, toûjours atentif à profiter des conjonctures, homme d'une vaste prévoiance, homme infatigable pour donner l'exemple à ses Troupes, souffrant patiemment la faim & la soif, le chaud & le froid, quoique naturellement il aimast bien autant qu'un autre ses aises & la bonne chére; grand homme selon ses admirateurs, autant par ses vertus civiles, que par ses talens militaires. Je dirois volontiers comme eux, par le plaisir qu'il y a à rendre justice au mérite, si on ne lui avoit reproché ce semble avec fondement, quelques supercheries indignes d'un homme de bien, aussi Dieu permit-il, pour l'en punir, qu'aprés des services infinis, il ne fut pas

bien traité par le Monarque mesme à qui il les avoit rendus. Les Princes n'aiment point une vertu qui est au-dessus de leurs récompenses.

IL ARME, PAR MER ET PAR TERRE, POUR CONQUÉRIR LE ROIAUME DE NAPLES, APRÉS ESTRE CONVENU, AVEC LE ROI DE CASTILLE, QUE CE PRINCE EN AUROIT MOITIÉ, EN ATTAQUANT DE SON COSTÉ POUR FACILITER LA CONQUESTE.

Quelque envie qu'eust Ferdinand de profiter de la dépoüille de son Parent, il écouta avec plaisir, ne se sentant pas assez fort pour en venir à bout tout seul, la proposition qu'on lui fit de partager avec Loüis XII. le Roïaume de Naples. La part de Ferdinand estoit la Poüille & la Calabre, avec le tître de Duché; celle de Loüis XII. devoit estre l'Abruzze, la Terre de Labour, & la ville de Naples, avec le tître de Roïaume. Ce Traité fut quelque-tems secret, mais quand on vint à le sçavoir, autant que l'on détestoit la perfidie de Ferdinand, autant parut-on surpris, que Loüis XII. qui auroit pû seul se rendre maistre de ce Roïaume, se fust associé pour cela d'un Prince, qui plus fin que lui, tost ou tard, par ruse ou par force, ne manqueroit point de l'en chasser. En France, comme en Italie, on cria fort contre d'Amboise qui estoit l'auteur du Traité. Il disoit, pour se disculper, que l'on avoit parlé de ce partage dès Charles VIII. mais on répondoit à cela que les tems estoient bien changez, & que Loüis XII. joüissant paisiblement du Milanez & de l'Estat de Génes, estoit beaucoup plus en estat que

que n'avoit esté Charles VIII. d'envoyer, par Mer & par Terre, des secours assez grands à Naples, & assez promptement pour s'y maintenir. Il y a ordinairement dans la satire de bien des gens moins de zéle pour l'Estat, que de chagrin contre le Ministre.

Ces reproches n'empeschérent point, qu'en execution du Traité, le Cardinal d'Amboise, n'armast par Mer & par Terre, se flatant de n'avoir rien à craindre de la mauvaise foi de Ferdinand, dont il sçauroit en tems & lieu, ou éluder les fourberies, ou réprimer les entreprises. L'Armée de Terre estoit de deux mille hommes d'armes, d'autant de Chevaux-legers, & de vingt mille hommes de pied. Le celebre Stuart d'Aubigni la commandoit en Chef, aiant pour ses Lieutenans le Duc de Valentinois & le Comte de Caïace de la Maison de S. Severin, une des premieres de Naples. L'Armée Navale estoit de trente gros Vaisseaux fournis de monde & de canon, il y avoit sur l'Amiral deux cens piéces d'artillerie & mille hommes de débarquement. Cette Flotte estoit commandée par Philippe Comte de *Ravestein*, neveu de la mere de Loüis XII. Loüis, dix-huit mois auparavant, l'avoit fait Gouverneur de Génes par le conseil du Cardinal. Ni le Ministre ni le Roi n'eurent point lieu de s'en repentir, tout jeune qu'estoit Ravestein,

vestein, il s'estoit fait si fort aimer, par ses manieres douces & honnestes, & par son atention à rendre justice à tout le monde, que pour lui marquer d'autant plus leur estime & leur amitié, les Génois volontairement avoient contribué de moitié à équiper l'Armée Navale.

Toutes choses préparées pour faire une heureuse Campagne, le Cardinal passa les Monts & alla demeurer à Milan, tant pour contenir, par sa presence, les habitans de cette ville, que pour estre à portée de donner commodément ses ordres aux Armées de Terre & de Mer, & de conduire, par ses conseils, l'expédition de Naples. Quand l'Armée Françoise fut à Rome, les Ambassadeurs des deux Rois, je veux dire de Loüis XII. & de Ferdinand, allérent ensemble à l'audience demander à Sa Sainteté l'investiture du partage que leurs Maistres avoient fait du Roïaume de Naples. Alexandre auroit bien voulu leur refuser cette investiture; mais comment l'auroit-il osé, y ayant dans sa Capitale, & dans le reste de ses Estats, plus de troupes qu'il n'en falloit pour l'en dépoüiller & pour l'arrester?

Les François et les Espagnols se mettent en posses-

Les Espagnols estant déja dans la Poüille & dans la Calabre, se rendirent aisément les maistres de l'une & de l'autre de ces Provin-

çes,

ces. Il y avoit peu de Places qui pûssent faire résistance ; *Tarente* estoit pourvûë, tant de vivres que de munitions, & si forte par sa scituation, qu'elle passoit pour imprenable. En vain parle-t'on ainsi. Il n'est point de Place imprenable, s'il n'y a dedans de braves hommes & en assez grand nombre pour la bien défendre. La Garnison estoit peu nombreuse & peu aguerrie. Le Commandant en chef estoit le fils du Roi de Naples, fils sans expérience, qui avoit pour conseil deux hommes plus sages que vaillans. Le jeune homme eut peur dès que la ville fut assiégée ; les gens qui commandoient sous lui n'estant guéres plus rassurez, on capitula de bonne heure. Le principal point du Traité, fut, que le jeune Prince auroit toute liberté de se retirer où il voudroit, quoique Gonsalve, qui commandoit les Espagnols, eust juré cet article sur l'Eucharistie, il n'en fut pas plus religieux à garder un si grand serment. Malgré la foi donnée si solemnellement, le jeune Prince fut arresté & conduit par mer en Espagne.

sion, de ce que par leur Traité, chaque Nation devoit avoir du Royaume de Naples. En Juin et en Juillet 1501.

Tandis que les Espagnols se mettoient en possession de ce qui estoit de leur partage, les François conquéroient le leur. Leur premier exploit fut d'assiéger *Capouë*, ville forte, munie de tout & où il y avoit à la défendre douze à treize mille hommes qui firent

une

une belle résistance ; cependant elle fut prise au second assaut & saccagée deux jours durant. Il y eut sept à huit mille hommes passez au fil de l'épée. Le sac de cette ville répandit un si grand effroi, qu'aucune ne voulant tenir de peur d'avoir un sort pareil, le Roi de Naples, qui se voioit sans ressource, comme sans secours, fit proposer à d'Aubigni, & aux deux autres Generaux, de leur remettre dans huit jours les Places qui se trouveroient estre du partage des François, pourvû qu'il lui fust permis de retenir l'Isle d'Ischia, & de pouvoir y passer six mois dans une pleine sûreté, au bout desquels il seroit libre de se retirer où il voudroit, s'il ne s'accommodoit avec le Roi. L'occasion paroissoit si belle, que dans sa crainte de la manquer, d'Aubigni, précipitamment, conclut à ces conditions, sans prendre, comme il le pouvoit, le tems d'escrire à d'Amboise, qui n'estoit pourtant qu'à Milan, faute dont ce General eut tout lieu de se repentir. On n'en fait point impunément à l'égard d'un Premier Ministre, cependant la convention s'executa, Naples, Ville & Chasteaux, Gaïete, & les autres Places, ouvrirent leurs portes aux François. Le Roi de Naples se retira dans l'Isle d'Ischia, avec sa femme & ses enfans, & ce qu'il avoit de plus précieux. Il ne fut pas longtems sans y estre inquietté.

Le Roi de Naples fait un Traité' avec les Generaux François.

Soit

D'AMBOISE DESAPROUVE CE TRAITÉ, ET OBLIGE LE ROI DE NAPLES A VENIR SE REMETTRE A LA DISCRETION DU ROI.

Soit que d'Amboise fust indigné que l'on eust fait, à son insçû, un Traité de cette importance, soit qu'il jugeast que ce Traité estoit trop avantageux à un Roi dépoüillé, en ce qu'il lui accordoit bien plus de tems qu'il n'en faloit pour faire des Troupes & des amis assez pour se rétablir, il donna ordre à Ravestein, qui commandoit l'Armée Navale, de se presenter devant Naples, de ne point ratifier l'acord, & de faire dire au Roi de Naples, que si volontairement il ne se remettoit, sans differer, à la discretion du Roi, il y avoit ordre de l'enlever & de l'emmener prisonnier en France. D'Amboise vouloit avoir, de maniere ou d'autre, ce Roi fugitif, se flatant de finir par-là la guerre de Naples, comme il avoit, un an devant, fini la guerre de Milan, par la prise du malheureux Sforce. Ravestein obéït sans peine. Il estoit irrité de ce qu'il n'avoit point eu de part à la conclusion du Traité; il entoura, avec sa Flote, la petite Isle d'Ischia. Ses menaces eurent leur effet. Federic, Roi de Naples, se détermina à passer en France. Il y fut reçû en Roi ami, plustost qu'en Roi dépoüillé, qui venoit y demander grace. Son Traité ne se fit qu'au retour de d'Amboise ; ce fut ce Ministre qui en fixa les conditions. Ce Prince eut, par ce Traité, la Touraine pour y tenir sa Cour, & trente mille

En [redacted] bre [redacted]

escus de pension pour soutenir sa dignité ; cette somme faisoit alors plus de six cens mille francs d'aujourd'hui.

Il reprime une irruption de Suisses, qui estoient venus à l'improviste fondre dans le Milanez, en Aoust 1501.

Ce n'estoit pas sans raison que d'Amboise avoit desaprouvé qu'on eust donné au Roi de Naples six mois pour se reconnoistre, prévoiant qu'immanquablement il se feroit dans cet entre-tems des mouvemens en sa faveur, aussi s'en fit-il de grands parmi les Princes d'Italie & parmi ceux du voisinage, dès que l'on sçut que ce Monarque s'estoit retiré à Ischia & qu'il abandonnoit ses Places.

Les Suisses excitez, ou par l'Empereur, ou, sous main, par les Venitiens, vinrent fondre en Lombardie, lors qu'on s'y atendoit le moins, au nombre de sept à huit mille. S'en retournant en leur Païs, neuf ou dix mois auparavant, ils s'estoient saisis de *Bellizone*, qui de ce costé-là ferme le passage des Montagnes ; de sorte que fort aisément ils pouvoient, quand bon leur sembloit, descendre dans le Milanez par le moien de cette Place. Ils l'eussent renduë pour peu d'argent lors qu'ils s'en estoient emparez. Ce fut un malheur de n'y avoir point fait atention, car lors que dans la suite on leur eut fait ouvrir les yeux & connoistre plus qu'ils ne faisoient l'importance de cette Place, il ne fut plus possible de la retirer de leurs mains. L'irruption

ruption de ces Suisses parut d'autant plus étrange, que d'Amboise estant sur les lieux, ils devoient sans doute s'atendre qu'on seroit bien-tost à leurs trousses. Les Suisses, en ce tems-là, n'estoient pas gens à réfléxion. Aiant encore toute la force d'une liberté presque féroce & qui n'estoit point amolie, ni par le luxe ni par les vices de leurs voisins, ils suivoient impétueusement les impressions qu'on leur donnoit sans trop examiner les suites, pourvû qu'il y eust pour eux plus ou moins d'argent à gagner.

Ces sept à huit mille hommes, qui avoient passé à Bellizone, se répandirent dans la Plaine, & après l'avoir ravagée ils se retranchérent dans un Bourg, soit pour en faire leur Place d'Armes, si on venoit les ataquer, soit pour y retirer leur butin, d'Amboise ne leur donna pas le tems de s'y fortifier. Sur le premier avis de l'irruption de ces pillards, il s'avança vers la Frontiere afin de les y tenir en respect, tandis qu'on amasseroit assez de monde, pour les combattre ou pour les contraindre à s'enfuïr. L'Armée assemblée, on marcha à eux. Elle les eust forcez dans leurs retranchemens, si d'Amboise ne l'eust empesché. Sa maxime estoit de ne risquer que le moins qu'on peut. Dès qu'il sçut que les Suisses commençoient à rebrousser chemin,

en vain Chaumont son Neveu, qui commandoit l'Armée, & les principaux Officiers, lui demandérent-ils permission de les charger; il éluda adroitement les instances des uns & des autres, pour donner aux fuïards le tems de gagner deux marches, desorte qu'ils ne furent poursuivis que par de la Cavalerie, qui enleva leur butin, & ne cessa de les harceler, jusques à ce qu'ils fussent en leur païs.

La retraite de ces Suisses faisoit d'autant plus de plaisir, que s'ils eussent poussé plus avant. L'Empereur toûjours inquiet, toûjours jaloux, toûjours leger, estoit prest à se déclarer. Pour détourner ce coup, qui pouvoit, dans les conjonctures, estre funeste à la France. Le Cardinal alla à Trente s'aboucher avec l'Empereur. D'Amboise reçut en ce voïage tous les honneurs imaginables. Le Cardinal de Gurce, accompagné de quantité de Princes & de Grands Seigneurs, vint deux lieuës au-devant de lui; d'autres Princes & Seigneurs, qui atendoient d'Amboise à la porte, lui rendirent de nouveaux respects. L'Empereur le traita, non comme un Cardinal, mais quasi comme un Roi de France. Ils eurent, teste-à-teste, le lendemain de l'arrivée, une assez longue Conférence. A celles qu'ils eurent depuis, le Cardinal de Gurce fut

IL VA A TRENTE S'ABOUCHER AVEC L'EMPEREUR, QUI LUI REND ET FAIT RENDRE DES HONNEURS EXTRAORDINAIRES, EN SEPTEMBRE 1501.

fut apellé en tiers. Gurce estoit le Premier Ministre & le Favori de l'Empereur.

D'Amboise demanda que l'Empereur accordast au Roi l'Investiture du Milanez, pour lui & pour ses enfans, & proposa, pour l'obtenir, une grosse somme argent comptant, & le mariage du petit-fils de l'Empereur avec la fille de Loüis XII. Le Prince & la Princesse n'avoient pas encore deux ans, le mariage agréeoit fort à l'Empereur; du reste, il estoit si peu disposé à accorder l'Investiture, qu'il demandoit vivement qu'on mist les Sforce en liberté, & que l'on rétablist le Duc dans la joüissance de ses Etats. L'Empereur, & d'Amboise, n'aiant pu s'accorder sur deux points aussi délicats, ils en remirent la décision à un autre tems. Cependant, pour qu'il ne fust pas dit qu'une entrevuë si celebre fust tout-à-fait infructueuse, l'Empereur obtint de d'Amboise, que le Cardinal Sforce auroit la France pour prison, & d'Amboise obtint de l'Empereur que la Tréve, preste à expirer, seroit continuée jusques à la fin de l'année. Quand d'Amboise s'en alla, l'Empereur le fit reconduire, par les Princes & les Grands Seigneurs, plus de quatre lieuës par delà Trente, & le reconduisit lui-mesme jusques bien avant dans la campagne. Politesse d'autant plus extraordinaire, que ce Prince orgueilleux

gueilleux estoit aussi avare de caresses & d'honnestetez, à l'égard des Grands, qu'il en estoit prodigue à l'égard des gens de néant.

Les François et les Espagnols se disputent le Capitanat, riche canton du Royaume de Naples, en 1501.

On avoit grand besoin que la Tréve fust continuée, veu l'estat où les choses estoient dans le Roïaume de Naples. Les bornes du partage des François & des Espagnols n'estoient point si bien expliquées par le Traité qu'ils avoient fait, que bien-tost, à cette occasion, il n'y eust du debat entre eux, nommément pour *le Capitanat*, merveilleux petit païs, où de cent lieuës à la ronde on envoioit paistre en Hyver, bœufs, vaches, chevaux & mulets, parce que l'herbe, en cette saison, y est aussi abondante, à cause de la douceur du climat, qu'elle l'est ailleurs au Printems. Les Espagnols disoient qu'il faisoit partie de la Poüille; les François disoient, au contraire, qu'il faisoit partie de l'Abruzze; nous l'avons déja dit, la Poüille estoit aux Espagnols, & l'Abruzze aux François. La querelle en valoit la peine, car de la Doüanne des bestiaux qu'on y menoit paistre en Hyver, on tiroit ordinairement deux cens mille ducats tous les ans.

Les uns & les autres défendoient vivement leur droit, présage certain d'une guerre, que de costé & d'autre ils eussent eu peine à soutenir, si d'abord elle se fust allumée. Les Espagnols

pagnols n'estoient pas forts, les François qui l'avoient esté au commencement de la Campagne, ne l'estoient guéres sur la fin, tant il en estoit mort de débauches & de maladies. D'ailleurs la jalousie qu'il y avoit entre les Generaux François, aiant fait naistre peu-à-la discorde parmi les Troupes, elles en servoient moins bien. D'Aubigni, qui les premiers mois avoit commandé en chef, ne commandoit plus qu'en second, en punition d'avoir traité avec le Roi de Naples, sans prendre l'ordre du Premier Ministre. D'Aubigni irrité, voulut quitter le service, où il avoit vieilli, & revenir en France y passer le reste de ses jours dans une maison de campagne; mais d'Amboise loin d'y consentir, l'obligea à servir sous le Duc de *Nemours*, qu'on avoit envoié à Naples, avec le tître de Viceroi; cuisant chagrin pour un homme de la naissance, de la réputation & du mérite de d'Aubigni; cependant, comme presque tout son bien ne consistoit qu'en pensions, qui sont plus ou moins paiées, selon qu'il plaist au Ministre, il falut obéïr.

Une autre chose, qui nuisoit beaucoup aux François, c'est que n'aiant plus de Flotte en mer, ils ne pouvoient que difficilement reçevoir de puissans secours, ni empescher que de Sicile il n'en passast aux ennemis. Alexan-

dre

dre VI. moins par zéle de Religion, que par vengeance contre les Turcs (occupez de plus grands desseins, ils n'avoient pas voulu, quelques instances qu'il leur en eust faites, se mesler de la guerre de Naples) avoit porté les Venitiens, & les Rois de France & d'Espagne, à joindre leurs Flottes ensemble, pour courre les Isles de l'Archipel. Les Venitiens, avec plaisir, estoient entrez en cette Ligue, parce qu'il n'y avoit qu'eux qui en pussent recuëillir le fruit; le Roi de Castille n'avoit fait que prester son nom pour rendre la Ligue plus formidable, & du reste n'avoit contribué, d'argent, d'hommes ni de Vaisseaux.

Loüis XII. en avoit usé plus genereusement à la persuasion de d'Amboise; ce Ministre en toute occasion marquoit une affection ardente pour l'exaltation de l'Eglise & pour le bien de la Religion. A tort, disoit-on, que c'estoit pour se fraïer le chemin au Pontificat, c'estoit un véritable zéle, & qui ne se démentit jamais. La Flotte du Roi, jointe à celle des Venitiens, fit descente dans l'Isle de Metelin. Les François en escaladérent la Ville capitale; mais faute d'estre secourus par les Venitiens, ils furent repoussez deux fois, & contraints d'abandonner l'Isle. Cet échec, tout grand qu'il estoit, fut moins

triste

triste que le retour. Leur Flotte batuë de tempestes, aussi affreuses que fréquentes, eut peine à gagner les Ports. Elle y rentra, si délabrée, si foible, si mal équipée, que de long-tems elle ne pouvoit remettre en mer.

Les deux Nations entrent en Guerre a cette occasion.

Ce malheur imprévû rendit les François moins fiers, & ils en écoutérent avec plus de docilité la proposition qu'on leur fit de partager également avec les Espagnols, ce qui revenoit de l'imposition qu'on levoit sur les bestiaux qui alloient paistre en Hyver dans le Capitanat. Les Grands Seigneurs Napolitains, apréhendant d'estre la proie de l'une & de l'autre Nation, si la guerre s'allumoit entre elles, s'entremirent pour les accorder, & ménagérent une entrevuë entre le Viceroi François, qui estoit le Duc de Nemours, & Gonsalve Fernand de Cordouë, qui commandoit les Espagnols. Les deux Generaux s'abouchérent en presence des Médiateurs: ils s'abouchérent plus d'une fois pour terminer, s'il se pouvoit, le differend à l'amiable; mais n'en aiant ni le pouvoir, ni peut-estre la volonté, ils convinrent seulement de sursseoir toutes hostilitez, en attendant qu'on eust apris la résolution des deux Rois.

Cette querelle, bien ou mal fondée, déplut fort à la Cour de France, & les ennemis du Cardinal prirent delà occasion de crier

plus fort que jamais contre le Traité qu'il avoit fait avec le Roi de Castille, pour partager avec ce Prince le Roïaume de Naples. Le Cardinal lui-mesme sembla regretter de l'avoir fait, & s'en expliqua fortement aux Ambassadeurs de Castille. Loüis XII. soutenant qu'à tort lui contestoit-on la joüissance du Capitanat, qui faisoit partie de l'Abruzze, le Roi de Castille de son costé réclamant ce riche païs, comme faisant partie de la Poüille, la guerre estoit inévitable. En effet, malgré tous les soins qu'avoient pris, pour la prévenir, soit les Seigneurs Napolitains, soit les petits Princes d'Italie, qui craignoient qu'elle ne leur fust funeste, le Roi & le Cardinal donnérent ordre de la déclarer, si-tost qu'au Printems suivant ils furent arrivez à Milan.

LE ROI ET D'AMBOISE VONT A MILAN, POUR EN CONTENIR LES HABITANS, ET POUR DONNER ORDRE A LA GUERRE DE NAPLES, EN 1502.

Ils y estoient allez, pour en contenir les habitans, pour réprimer avec vigueur l'avare audace des Suisses, qui ne cessoient de menacer; ils y estoient allez pour empescher que l'Empereur, oubliant qu'il avoit signé un Traité avec le Roi, ne fournist des armes & des Troupes aux fils du malheureux Sforce pour envahir le Milanez, ou au Roi de Castille, pour chasser les François de Naples. Les Venitiens ne donnoient pas moins d'inquiétude. Leurs menées n'estoient plus secretes.

Se

Se repentant d'avoir souffert que le Roi se fust emparé de la meilleure partie du Roïaume de Naples, ils n'atendoient que le moment, selon le succès de la guerre, de se joindre au Roi de Castille, aiant moins à craindre de lui, s'il demeuroit vainqueur, que d'un Roi de France qui eust esté maistre de Naples & de Milan. D'Amboise, bien informé de leurs pratiques, en écouta plus volontiers les plaintes que vinrent lui faire le Marquis de Mantouë & le Duc de Ferrare, contre ces incommodes voisins, qui usurpoient sans cesse sur eux. Il donna de l'argent au Duc & au Marquis, avec quoi ces deux petits Princes attirérent si à propos tant de braves hommes à leur service, que les Venitiens apréhendant pour leurs Frontieres, n'osérent de toute la Campagne se déclarer contre le Roi, grand soulagement pour d'Amboise, qui n'avoit d'ailleurs que trop d'affaires à démesler.

D'Amboise traite avec les Princes d'Italie.

La plus embarassante, estoit d'empescher le Roi de rompre avec le Pape. Loüis XII. estoit si irrité contre Alexandre VI. & contre le Valentinois, fils bien-aimé de ce Pontife, qu'il disoit, mesme publiquement, qu'il avoit honte de s'estre allié avec le pere, qu'il puniroit severement les forfaits du fils; & qu'il croioit que cette guerre estoit bien au moins aussi sainte qu'une Croisade contre les Turcs.

Ce n'est qu'avec peine qu'il empesche le Roi d'éclater contre Alexandre VI. et contre le Valentinois, fils de ce Pontife.

Turcs. Alexandre VI. Eſpagnol de naiſſance & d'inclination, avoit toûjours plus ou moins traverſé les deſſeins du Roi, dans le tems meſme que le Roi combloit de biens & d'honneurs tous les enfans de ce Pontife, nommément le Valentinois; de plus, on venoit d'aprendre, & d'aprendre à n'en point douter, que le pere & le fils eſtoient en pourparler avec les Eſpagnols, pour les aider ſecretement à ſe maintenir dans le Capitanat. L'un & l'autre depuis long-tems eſtoient en abomination, l'un pour ſon peu de Religion, l'autre par ſes cruautez & par ſes perfidies. D'ailleurs le Valentinois, par ſes continuelles entrepriſes, deſeſperoit les Républiques & les Princes voiſins des Eſtats du Pape. Après avoir conquis, aidé des forces du Roi, toutes les Villes de la Romagne, il eſtoit entré en Toſcane, & profitant de la diſcorde qui eſtoit entre les Siennois, les Piſans & les Florentins, il avoit dans l'occaſion enlevé aux uns & aux autres, à force ouverte, par ſtratagéme, ou par de noires trahiſons, leurs Places les plus importantes.

Les Florentins, à qui il en vouloit le plus, parce qu'ils eſtoient les plus puiſſans, apréhendant d'eſtre opprimez, implorérent le ſecours du Roi, ſous la protection de qui ils s'eſtoient mis depuis ſix mois. Ils ſe plaignirent

ſi vi-

si vivement, que le Roi touché de leurs plaintes, fit dire au Valentinois, que s'il ne rendoit incessamment ce qu'il leur avoit pris, lui-mesme iroit l'y forcer. Le Roi eut beau menacer, Alexandre & son fils parurent si peu s'en soucier, que le Roi, en colere, fit marcher ses meilleures Troupes, pour entrer en Toscane, & delà passer dans la Romagne. Quoique d'Amboise eust esté fasché que les choses fussent allez plus loin, il ne s'opposa point à la résolution du Roi, tant parce qu'il sçavoit que Loüis XII. n'aimoit pas que d'abord on lui résistast, que parce qu'il estoit bien-aise d'obliger le Pape & son fils, par la peur qu'ils auroient de la marche de l'Armée Françoise, à faire ce qu'il souhaitoit d'eux.

En effet, l'un & l'autre estant allarmé, envoia aussi-tost offrir d'entrer en négociation, & la réponse aiant esté qu'on n'y entreroit point que le Duc de Valentinois n'eust restitué aux Florentins ce qu'il leur avoit pris, ce Duc, aussi intrépide que méchant, vint en poste à Milan, se remettre, disoit-il, à la discretion du Roi. Il y vint, avec des presens, pour le Roi, pour le Premier Ministre, pour les autres gens du Conseil, & sçut si bien s'humilier & se défendre si à propos, que le Roi, calmé tout-à-coup, lui redonna son amitié, & consentit, sans répugnance, au Traité que d'Am-

d'Amboiſe conclut avec ce Tyran. D'Amboiſe, aſpirant au Pontificat, s'eſtoit fait en toute rencontre un honneur & une politique de ménager le Pape, & d'en protéger les Eſtats; aſpirant au Pontificat, il ſollicitoit fortement une promotion de Cardinaux, qui fuſſent tout-à-fait à lui; il demandoit encore que le Pape lui continuaſt la Légation de France, non pour un an ou dix-huit mois, comme il avoit fait juſques-là, mais pour un tems indéfini. C'eſtoit-là, à ce que diſoient les envieux de ce Miniſtre, la véritable cauſe du nouveau Traité, qu'il ſigna avec le Valentinois. Si l'intéreſt de ce Miniſtre fut une des cauſes du Traité, du moins ce ne fut pas la ſeule.

L'Empereur d'un coſté, les Suiſſes de l'autre, les Venitiens, encore plus, eſtant preſts de ſe déclarer, la prudence vouloit que dans ces conjonctures, bien loin d'aliéner le Pape, on l'engageaſt, ſi on pouvoit, non-ſeulement à donner paſſage aux Troupes qui iroient à Naples, mais meſme à aider le Roi, de vivres, d'hommes & d'argent. Auſſi, ſur les offres qu'en fit le Duc de Valentinois, tant en ſon nom qu'au nom du Pape, & ſur la parole qu'il donna, qu'il rendroit aux Florentins une Place, qu'il leur avoit priſe, (pouvoit-on ſe fier à la parole d'un perfide, qui faiſoit gloire d'y manquer) le Roi & le Cardinal s'engagérent

gérent à le maintenir. D'Amboise fut continué Légat en France pour toûjours, & il eut de bonnes paroles sur la promotion qu'il desiroit avec tant d'ardeur. Quelque prudence qu'il y eust à renouveller son Alliance avec Alexandre VI. cette Alliance parut si odieuse aux gens de bien, qu'elle atira au Roi, & plus encore à son Ministre, la haïne de toute l'Italie, &, selon quelques Historiens, la malediction de Dieu, avec qui on ne peut estre bien, tant que l'on est en liaison avec les méchans.

Ce Traité fit d'autant moins d'honneur au Roi, qu'il n'y avoit, ce semble, l'intérest de d'Amboise à part, nulle nécessité de le faire. Les Espagnols, plus fiers que forts, n'estoient pas à se repentir d'avoir esté les premiers à commencer les hostilitez. A peine la guerre fut-elle ouverte, qu'ils furent chassez par les François, non-seulement du Capitanat, mais presque de toutes les Places de la Poüille & de la Calabre. Gonsalve de Cordouë, tout grand Capitaine qu'il estoit, se laissa investir dans la petite Ville de Barlette. N'y aiant ni poudre ni vivres assez pour tenir long-tems, la guerre estoit finie, si on l'y avoit assiegé. C'estoit l'advis de d'Aubigni; mais c'est peut-estre pour cela que le Duc de Nemours n'en fut pas, & qu'au lieu de rassembler ses forces

LES FRANÇOIS CHASSENT LES ESPAGNOLS DE LA PLUSPART DES PLACES DE LA POÜILLE ET DE LA CALABRE.

pour

pour pousser vivement ce siége, il les partagea pour prendre de petites Villes, qui n'estoient d'aucune conséquence. Une si belle occasion ne se retrouva plus, & bien-tost la Fortune indignée contre le François, qui n'en avoit point profité, se déclara pour l'Espagnol, parce qu'il sçût, en temporisant, se tirer d'un si mauvais pas.

GÉNES ET MILAN RENDENT A D'AMBOISE LES MESMES HONNEURS QU'AU ROI.

Cette premiere prosperité n'aida pas peu à affermir les Génois & les Milanois dans l'obéïssance du Roi. Les uns & les autres n'avoient que trop d'inclination à secoüer le joug de la France, selon que les affaires auroient bien ou mal tourné ; & ce n'estoit que pour dissiper le soupçon qu'on en avoit eu, qu'ils avoient témoigné une joie extraordinaire de voir le Roi en Italie; on lui fit à Milan, & quelque-tems après à Génes, une entrée aussi pompeuse que l'avoit esté autrefois le triomphe des anciens Romains. En l'une & en l'autre de ces magnifiques entrées, d'Amboise marcha seul, immédiatement après le Roi. En l'une & l'autre de ces Villes, il fut harangué par le Sénat en Corps comme le Roi l'avoit esté ; & lors que le Sénat de Génes fit present de vaisselle au Roi, d'Amboise n'eut garde d'estre oublié. Il y eut pour lui un éguiere & un bassin d'or. Il estoit alors dans un haut crédit, parce que tout lui réüssissoit.

Il venoit de se débarasser, par de grandes promesses & par un peu d'argent, de l'importunité des Suisses. Il venoit de faire alliance avec le Roi de Hongrie, que quelque-tems auparavant il avoit marié à une Princesse Françoise. Le fruit de cette alliance fut, que le Roi de Hongrie, Prince guerrier & habile, occupa si fort l'Empereur sur les Frontieres de l'Austriche, que l'Empereur ne put de long-tems ne prendre que fort peu de part à ce qui se passoit en Italie. Enfin les heureux commencemens de la guerre combloient d'honneur le Cardinal, tant il avoit contribué, par ses soins, par sa vigilance, à ces premiers succès; mais autant que le sort des armes avoit esté d'abord favorable aux François, autant dans l'année suivante leur fut-il contraire & funeste, en partie, parce qu'on se fia trop à l'apparence qu'il y avoit d'une paix prochaine & durable.

Quoi qu'on en fust venu à une guerre ouverte, il y avoit tout lieu d'espérer que bientost on auroit la paix. Le Roi de Castille la demandoit, Loüis XII. & le Cardinal la souhaitoient avec ardeur, pour s'assurer de plus en plus la possession du Milanez, qui estoit l'objet principal des desirs de l'un & de l'autre. En de si bonnes dispositions, il n'eust pas esté difficile de terminer à l'amiable la que-

L'Archiduc, Gendre du Roi de Castille, vient en France négocier la Paix, accompagné des Ambassadeurs de

SON BEAU-PERE, EN. 1503. relle du Capitanat, si le Roi de Castille y eust esté de bonne foi; mais ce Monarque fin & rusé, beaucoup plus que Loüis XII. qui auroit eu honte de l'estre, ni que le Cardinal d'Amboise Ministre sage & éclairé; du reste, sur le point d'honneur, de la mesme trempe que son Maistre, ne songeoit qu'à les amuser par des propositions de paix, pour avoir par-là plus de tems de se préparer à la guerre.

Bien que ce fust son dessein, comme on le vit par l'événement, il le tenoit si fort caché, qu'il voulut que l'Archiduc son gendre, retournant de Madrid à Bruxelles, vinst en France proposer au Roi de s'accommoder à l'amiable. L'Archiduc & sa femme, allant l'année d'auparavant de Flandre en Espagne, avoient traversé la France, & estant à la Cour, ils avoient assuré le Roi, qui leur rendit & leur fit rendre tous les honneurs imaginables, que le Roi de Castille seroit fidelle & exact à executer les Traitez. Dans ce premier voïage, le mari ni la femme n'avoient demandé, venant en France, ni ostages ni sauf-conduit, aussi y estoient-ils venus quelques mois avant qu'éclatast la querelle du Capitanat; mais depuis que les deux Nations eurent pris les armes l'une contre l'autre, & qu'elles en furent venuës aux mains, le Roi de Castille ne voulut pas que l'Archiduc, son Gendre, s'exposast

à re-

à repasser en France, qu'on ne lui eust donné des ostages. Loüis XII. avoit de la répugnance à en donner, tenant comme à deshonneur qu'on ne se fiast pas en sa parole. A la fin néanmoins d'Amboise le détermina à donner quatre Princes en ostage, dans l'envie & dans l'espérance que ce Ministre avoit de traiter avec l'Archiduc, qui passoit pour homme sincere, & qui venoit avec des pouvoirs les plus amples qu'on pust souhaiter. Ce Prince estoit acompagné de deux Ambassadeurs, qu'on lui avoit donnez pour conseil.

Ce fut de leur advis, qu'après une négociation, qui n'eut rien de bien difficile, l'Archiduc & le Cardinal arrestérent, au nom des deux Rois, que Charles, fils de l'Archiduc, épouseroit une Fille de France; que la Princesse auroit pour dot le Roïaume de Naples; qu'en atendant ce mariage, qui ne pouvoit se faire si-tost, les époux n'aiant pas vingt mois, les deux Rois joüiroient de ce qui estoit de leurs partages; enfin, qu'à l'égard du Capitanat, il seroit mis en sequestre entre les mains de l'Archiduc. Le Roi estant vainqueur & pouvant, sans de grands efforts, non-seulement se maintenir à Naples, mais encore se rendre le maistre de tout le reste du Roïaume, on trouva beaucoup à redire, qu'en faveur de ce mariage, qui peut-estre ne se feroit

roit jamais, le Roi renonçast à ses droits; néanmoins la Reine sa femme (c'estoit Anne de Bretagne) qui avoit tout pouvoir sur lui, souhaitant ce mariage avec ardeur, & d'Amboise ne souhaitant pas moins se débarasser au plustost d'une guerre aussi à charge qu'alloit estre la guerre de Naples, il ne tint au Roi ni à lui que le Traité ne s'éxécutast.

LE ROI DE CASTILLE NE VOULANT POINT TENIR LE TRAITÉ FAIT PAR L'ARCHIDUC, LA GUERRE CONTINUE AU DESAVANTAGE DES FRANÇOIS.

La Paix signée & jurée, non-seulement par l'Archiduc, mais aussi par les Ambassadeurs, qu'on lui avoit donnez pour conseil; le Roi de son costé, l'Archiduc du sien, en donnérent promptement advis; l'un au Duc de Nemours, l'autre à Gonsalve de Cordouë, avec ordre de la publier à la teste des deux Armées, que ces Generaux commandoient, au Roïaume de Naples; le Duc de Nemours y commandoit en chef, les François; & Gonsalve, les Espagnols. Nemours obéït, Gonsalve s'en excusa, disant qu'il ne le pouvoit, qu'il n'eust reçu d'Espagne sur cela des ordres exprès du Roi son Maistre. Après les pertes considérables que ce General avoit faites, il eust obéï avec joïe au simple advis de l'Archiduc, si une heureuse conjoncture ne l'eust mis tout-à-coup en estat de les réparer.

Il avoit reçu secrettement de l'argent des Venitiens. Il lui estoit venu d'Espagne des munitions, de Sicile de grosses recruës, d'Allemagne

lemagne deux à trois mille hommes, par bandes & par pelotons. Il estoit d'ailleurs averti que quatre mille François, qu'on avoit débarquez à Génes, s'estoient débandez aussitost, par l'imprudence du Thrésorier, qui tenant la paix faite, avoit retenu leur païe. Ces avantages estoient si grands, que Gonsalve, sans avoir égard au Traité fait par l'Archiduc, résolut de continuer la guerre, dans l'espérance de recouvrer sa réputation, & ses Places, sans craindre d'estre desavoüé ni puni de sa témérité, si le succès en estoit heureux. La fortune favorisa une si noble audace; Gonsalve vainquit les François & les chassa en dix-huit mois, de toutes les Places qu'ils tenoient au Roïaume de Naples. A qui en fut la faute? Fut-ce au Ministre, qui négligea d'envoyer des secours à tems? Ses ennemis le disoient, mais il y a plus d'apparence, que le malheur ne vint que de l'imprudence des Generaux, qui, de l'aveu des Ennemis, les combatirent mal-à-propos, & avec moins de conduite que de fureur.

D'Aubigni, qui commandoit un Corps à part, au lieu de se retrancher, pour atendre en seureté un renfort qui alloit le joindre, se précipita de combatre un Corps d'Armée que commandoient *Hugues de Cardonne* & *Antoine de Leve*, gens qui entroient en réputation, & qui

en

en acquirent une grande en cette occasion.

Ils sont de'faits a Se'minare, en Calabre, le 21. Avril 1503.

Le Combat se donna près de *Seminare*, en Calabre. D'Aubigni, qui, au mesme endroit, avoit gagné, cinq ans devant, une mémorable Victoire, y fut défait entierement. A peine put-il se sauver dans une Place du voisinage, avec le débris de son Armée.

La défaite de d'Aubigni engagea, en quelque maniere, le Duc de Nemours, sept jours après, de tenter le hazard, & de tascher de vaincre Gonsalve, avant que ce General eust joint l'Armée victorieuse. Gonsalve, poursuivi depuis midi jusques au soir, & inquiet où passer la nuit, s'estoit retranché dans un endroit, couvert d'un costé, de vignes, de haïes, de buissons, & défendu de l'autre, par un fossé large & profond. Il estoit difficile de forcer une Armée dans un Camp si avantageux, encore plus pendant la nuit; cependant, malgré les vives remonstrances des plus habiles Officiers, qui estoient d'advis qu'on n'attaquast qu'à la pointe du jour, Nemours fit sonner la charge presque aussi-tost qu'il arriva. Imprudence qui lui cousta cher, car il fut tué des premiers, en voulant franchir le fossé, pour animer ses Troupes à en faire autant. La mort précipitée du General, mit l'Armée en si grand desordre, qu'elle se débanda tout-à-coup. Le Combat se donna

Et sept jours après

prè

près de *Cérignoles*, dans la Poüille ; ce fut moins une défaite qu'une déroute.

à Cérignoles, dans la Poüille.

Le fruit des deux Victoires, remportées par les Espagnols dans la mesme semaine, fut, que les Villes principales se rendirent à eux d'elles-mesmes. Naples ouvrit ses portes. Gonsalve y fut reçu, avec de grandes aclamations, malgré le feu horrible que faisoient, sur la Ville, les deux Chasteaux qui la commandent ; les François ne firent point, dans ces Chasteaux, une aussi belle résistance, qu'on avoit lieu de l'espérer de deux aussi bonnes Places. Dès qu'il y eut breche à l'une, ce ne fut point à coups de canon, mais par une mine qu'on y fit breche ; la Garnison épouvantée de voir sortir de dessous terre, avec tant d'impétuosité, cette nouvelle foudre, capitula le lendemain. L'autre Chasteau tint trois semaines, au bout desquelles il se rendit, quand il y eut breche en trois endroits. L'usage de faire des mines, & de les remplir de poudre à canon, estoit encore si nouveau, qu'il n'y avoit que quinze à seize ans que les Génois l'avoient inventé, au Siége d'une petite Ville, pour en faire sauter les murailles. Un Espagnol, nommé *Pierre de Navarre*, qui servoit sous eux à ce Siége, aiant remarqué exactement la cause pourquoi ce coup d'essai n'avoit réüssi qu'à demi, perfectionna cet Art

NAPLES, ET LES AUTRES VILLES PRINCIPALES, OUVRENT LEURS PORTES AUX ESPAGNOLS.

Art par ses réfléxions, ce qui a donné lieu aux Espagnols de dire, que cet Officier en avoit esté l'inventeur.

L'ARCHIDUC REVIENT EN FRANCE, SE JUSTIFIER DE N'AVOIR POINT ESTÉ COMPLICE DE L'INFIDELITÉ DU ROI SON BEAU-PERE.

Ces facheuses nouvelles, irritérent d'autant plus le Roi & le Cardinal, que jusques-là ils avoient crû que l'Archiduc estoit sincere, & que c'estoit de bonne foi qu'il avoit traité avec eux. Il estoit naturellement bon, & rarement arrivoit-il qu'il ne parlast selon son cœur. Ce qui venoit d'arriver leur donnant tout lieu d'en douter, ils s'en plaignirent vivement. L'Archiduc, qui estoit alors à Bour-en-Bresse, à rendre visite à sa sœur, qui avoit, en troisiéme nôce épousé le Duc de Savoye, rescrivit aussi-tost qu'il n'y avoit point de sa faute, &, quelques jours après, sans demander auparavant permission, passeport, ni ostages, il reprit le chemin de France, & s'en vint se remettre à la discretion du Roi & du Cardinal, pour faire voir à tout le monde, qu'il n'estoit nullement complice de la témérité de Gonsalve, ou de l'infidélité du Roi de Castille, son Beau-pere. Il falloit que le Gendre fust véritablement sincere, ou que ce fust un homme d'une dissimulation, aussi profonde que hardie, pour en user ainsi.

Ce Prince, autant indigné du refus du grand Gapitaine, que Loüis XII. l'estoit des tromperies du Roi Catholique, offrit de demeurer

meurer en France jusques à ce que le fait fust éclairci, & jusques à ce que le Traité qu'il y avoit négocié eust esté ratifié & executé. Il fit pour cela des instances continuelles, auprès du Roi & de la Reine de Castille, se plaignant amérement de la confusion & de l'embarras où le jettoît la desobéïssance du General, qui commandoit leurs Armées à Naples. Ferdinand V. Roi d'Arragon & de Castille, ne tenant sa parole, qu'autant qu'il estoit de son intérest, n'eut garde de desavoüer Gonsalve, après de si heureux succès. D'ailleurs, ne cherchant qu'à gagner du tems, & qu'à leurrer, s'il le pouvoit, le Roi & le Cardinal, de la vaine espérance d'un accommodement, il répondit qu'il envoyeroit de nouveaux Plénipotentiaires.

Il en vint en effet, qui déclarérent nettement, que le Roi de Castille, ni la Reine son épouse, ne ratifieroient point le Traité fait par l'Archiduc, que ce Prince avoit excedé son pouvoir; du reste, que si on vouloit, mais à bien d'autres conditions, faire une paix seure & durable, ils avoient pouvoir de conclure. L'Archiduc soutenoit, au contraire, qu'avant que de partir d'Espagne, le Roi & la Reine avoient promis & juré, sur les Evangiles, d'executer ponctuellement le Traité qu'il feroit en France, & que loin d'avoir

abusé du pouvoir qu'ils lui avoient donné, il avoit très-exactement suivi ses instructions, & n'avoit voulu rien résoudre que du consentement des Ambassadeurs Castillans, qu'on lui avoit donnez pour adjoints. En vain les nouveaux firent-ils des propositions, on ne voulut point les écouter, & on ne leur donna audience que pour leur dire publiquement, que c'estoit une chose honteuse, que leur Roi & leur Reine, qui venoient de se faire donner le nom Illustre de *Catholiques*, fissent si peu de cas de leur honneur, de leurs sermens, de leur Religion, & qu'ils eussent si peu d'égards pour l'Archiduc leur gendre, qui estoit un des plus grands Princes, & des plus puissans de l'Europe. Le Roi, & le Cardinal, estoient si irritez de la supercherie du Roi de Castille, qu'ils chassérent ses Ambassadeurs, témoignant contre lui autant d'indignation, que d'estime pour l'Archiduc, à qui ils firent force caresses, soit en réparation du soupçon que l'on avoit eu de sa sincerité, soit pour l'aigrir de plus en plus, contre le Roi son Beau-pere, & les broüiller, s'il se pouvoit.

D'AMBOISE MET UNE FLOTTE EN MER, ET

Afin que l'affront n'en demeurast pas à la France, d'Amboise conseilla au Roi de faire de nouveaux efforts, & d'armer par Mer & par Terre. Sans une puissante Flotte, on ne pouvoit secourir Gaïete, & quelques autres

Villes

Villes Maritimes, que les François tenoient encore. Ce n'estoit qu'avec une Flotte, que croisant sur les Costes de Valence & de Catalogne, on pouvoit empescher qu'il ne passast d'Espagne à Naples de nouvelles recruës & de nouvelles munitions. Sans une Armée Navale, plus ou moins forte, à proportion du besoin qu'on croit en avoir, en vain, se flateroit-on de garder ou de conquérir un Païs baigné de la Mer.

TROIS ARMÉES SUR PIED.

En mesme-tems que le Cardinal faisoit équiper une Flotte, il mit trois Armées sur pied. Où trouvoit-il des fonds pour de si prodigieuses dépenses, sans cependant surcharger les Peuples? c'est en quoi on ne peut assez admirer son économie. De ces trois Armées, deux devoient fondre en Espagne; l'une par la Biscaïe, l'autre par le Roussillon. La troisiéme estoit destinée à recouvrer ce qu'on avoit perdu dans le Roïaume de Naples. Il y restoit encore de bonnes Places aux François; & s'ils n'estoient pas assez forts pour oser se mettre en Campagne, du moins l'estoient-ils assez pour tenir dans ces Forteresses, jusques à l'arrivée du secours. Cette troisiéme Armée, la plus forte des trois, qui devoient attaquer par terre, estoit de douze cens Gendarmes, & de dix-huit mille hommes de pied. Un autre avantage, qui la rendoit

 en

en quelque sorte plus formidable que le nombre, c'est qu'elle devoit estre commandée par le celebre la Tremoüille, homme d'une grande expérience, & qui avoit gagné des Batailles, autant par son habileté, que par la bravoure de ses Troupes.

IL VA EN ITALIE, EN RASSURER LES PRINCES, ET DONNER SES ORDRES POUR LA GUERRE DE NAPLES, 1503.

L'Armée assemblée, d'Amboise passa les Alpes, pour faire la revuë des Troupes, pour régler leur route, & pour assurer leur marche. L'intérest des Princes d'Italie, & leur inclination, avoit si fort changé, depuis la perte des deux Batailles, & depuis la prise de Naples, que quelques Traitez qu'eust fait d'Amboise, avec Alexandre VI. avec le Duc de Ferrare, le Marquis de Mantouë, & autres Princes du voisinage; avec les Républiques, de Florence, de Pise, & de Sienne, il n'y avoit nulle aparence, si on ne prenoit à leur égard de nouvelles précautions, que l'Armée passast sur leurs terres, au risque d'y périr de faim, si elle venoit à manquer de vivres, ou d'estre tellement harcelée par les Troupes des uns & des autres, qu'en arrivant sur les Frontieres, elle se trouvast plus en estat de reçevoir un nouvel affront, que de tailler les Ennemis en pieces. Les Espagnols faisoient des offres, au Duc, au Marquis, à ces Républiques; le Pape & les Venitiens apuioient fort les Espagnols; à peu de choses tint que ces offres ne furent acceptées;

ptées ; cependant, soit bonheur, soit dextérité, d'Amboise sçut desintéresser ces Républiques & ces Princes, si bien, & si à propos, que les uns & les autres joignirent à l'Armée du Roi, à proportion de leurs Traitez, des hommes d'armes, & des gens de pied, en ostage de leur fidélité.

Le Marquis de Mantouë, le plus difficile à gagner, s'engagea de servir en personne. Il ne fut pas long-tems à en estre récompensé, car, à peine l'Armée avoit-elle fait quinze ou vingt lieuës, que d'Amboise, par reconnoissance, la lui fit commander en chef, en la place de la Tremoüille, qui demeura malade à Parme. Les Italiens furent surpris que d'Amboise eust si-tost donné sa confiance au Marquis, parce qu'ils ont pour maxime de ne jamais se fier à un ennemi réconcilié; en effet, quelques mois devant le Marquis estoit si suspect de n'estre point ami de la France, qu'on défendit aux Florentins de le prendre pour General. Il n'estoit pas d'ailleurs fort estimé en Italie, depuis qu'y commandant l'Armée des Confédérez, il avoit perdu, par sa faute, autant que par la valeur des Troupes Françoises, la celebre Bataille de Fornouë. Un mérite, qui lui estoit particulier, & qui pouvoit flater le Roi & le Cardinal, c'est qu'il ne faisoit rien de lui-mesme,

& que

& que bien loin de s'entester de ses idées, il ne s'atachoit qu'à suivre les ordres que l'on lui donnoit. Servant sous les Venitiens, & mesme commandant ensuite leurs Armées en chef, il avoit toûjours eu une déférence si scrupuleuse pour les ordres du Sénat, que l'occasion d'une Victoire ne l'auroit pas déterminé à contrevenir à ses Ordres.

Quoique le Pape & son fils, eussent fort assuré le Roi, qu'ils lui seroient toûjours atachez, autant qu'ils l'avoient esté dans sa plus grande prosperité; d'Amboise ne s'y fioit pas, parce qu'il estoit bien averti qu'ils estoient en traité avec Gonsalve de Cordouë, & que les offres qu'on leur faisoit estoient si avantageuses, que gens moins perfides qu'eux, eussent eu peine à les refuser. Ce General leur promettoit, qu'aussi-tost que les Espagnols, aidez de l'argent du Pape, se seroient emparez de Gaïete & des autres Places, que les François tenoient encore au Roïaume de Naples, ils joindroient leurs meilleures Troupes à celles du Valentinois, pour le rendre maistre de la Toscane.

D'Amboise, feignant d'ignorer les pratiques du pere & du fils, leur fit sçavoir, par un Exprès, que l'Armée, qui estoit en marche, devant estre bien-tost sur leurs Terres, il estoit tems qu'ils donnassent ordre à ce qu'elle

n'y

n'y manquast, ni de vivres, ni de fourage, & qu'ils se préparassent à y joindre leur Cavalerie, comme par le Traité fait avec eux, un an devant, ils s'y estoient tous deux obligez. Les tems estant changez, le Pontife & son fils, ne sçavoient à quoi se résoudre sur cette importune demande. Ce n'estoit point le Traité qui les embarassoit, la maxime de l'un & de l'autre, estoit de n'en garder aucun qui ne fust à leur avantage. Ce qui leur faisoit peine, estoit l'aproche de l'Armée, & la peur des ravages affreux qu'elle alloit faire, dans leurs Estats, si on ne lui fournissoit l'estape.

D'un autre costé, aiant à craindre, en le faisant, de perdre les grands avantages que Gonsalve leur avoit offerts, & de s'exposer à sa vengeance; le parti qu'ils prirent, pour profiter des conjonctures & sortir de cet embarras, sans rompre avec la France, du moins à masque levé, fut de conclure avec Gonsalve, à la charge qu'il n'en diroit rien, & qu'il ne trouveroit point mauvais, que, pour sauver les apparences, le Pontife déclarast, qu'il vouloit, en Pere commun, estre neutre dans cette guerre; si bien qu'il seroit permis aux François, comme aux Espagnols, de passer sur ses Terres en toute sureté, en paiant, à prix raisonnable, la dépense qu'ils y feroient.

Sur ces assurances trompeuses, dont d'Amboise

boise ne pouvant mieux faire, fut contraint de se contenter ; l'Armée s'avança vers Rome, au risque de beaucoup souffrir, par quelque nouvelle perfidie, si sur ces entrefaites les choses n'eussent changé de face. Alexandre VI. estoit au comble de sa joïe, de voir son fils bien-aimé maistre d'un assez grand Estat pour bien-tost l'en déclarer Roi, lorsque la Providence, qui vouloit faire de ces deux hommes une punition exemplaire, permit enfin qu'un accident, aussi funeste qu'imprévû, terminast misérablement la vie infame de l'un, & renversast du mesme coup les projets trop vastes de l'autre.

Alexandre, & son fils, avoient coutume d'empoisonner, leurs ennemis pour se venger, les personnes suspectes, pour s'en débarasser, & indifferemment leurs Ministres & meilleurs amis, pour profiter de leur dépoüille, quand ces Confidens estoient riches. Gens de toutes les sortes, Cardinaux, Prélats, Officiers, avoient esté secrettement sacrifiez, en differens tems, à la cruelle cupidité de ces deux hommes insatiables ; & si ces hommes insatiables n'avoient point encore fait mourir le Cardinal *Cornet*, qui passoit pour avoir de grandes sommes, argent comptant, c'estoit parce qu'ils réservoient cette opulente succession, comme une ressource dans le besoin

ſoin. Les Papes eſtoient alors en poſſeſſion d'heriter des Prélats & des Cardinaux.

Les beſoins devenus preſſans, Alexandre, & ſon fils, pour ſe défaire du Cardinal, ſe priérent à ſouper chez lui, & y envoiérent d'excellent vin, où eſtoit infuſé dequoi empoiſonner leur Hoſte. L'Officier, qui reçût ce vin, eut ordre de le mettre à part, & de n'en ſervir qu'aux gens qu'on lui nommeroit. Ordre qui fut funeſte à celui qui l'avoit donné; car cet Officier qui ne ſçavoit rien du miſtere, concluant de cette défenſe, que ce vin eſtoit reſervé pour la bouche de Sa Sainteté, ne fit point de difficulté de lui en preſenter, quand le Pape demanda à boire, avant qu'on ſe miſt à table. Le Duc de Valentinois, qui arriva dans le moment que ſon pere buvoit de ce Falerne empoiſonné, en but auſſi à ſa ſanté. Le Pape, qui avoit bû pur, & qui eſtoit âgé, mourut quelques heures aprés. Le Duc, qui avoit mis de l'eau, & qui eſtoit beaucoup plus fort, eut le tems de courre aux remedes. Il en réchapa, mais il en demeura ſi foible, preſque autant d'eſprit que de corps, qu'il ne put plus agir avec la meſme vigueur, ni avec le meſme bon ſens qu'il avoit eu auparavant. Ainſi mourut le fameux Alexandre VI. grand Prince, mauvais Pape; homme à grands talens, d'une dextérité merveilleuſe en toute

MORT AFFREUSE D'ALEXANDRE VI. LE 18. AOUST 1503.

sorte d'affaires ; génie heureux, aussi délicat que solide ; génie poli, par l'estude & par l'usage du monde ; homme si éloquent, qu'il persuadoit sans peine ceux-mesme qui estoient en garde contre ce qu'il vouloit inspirer. Du reste, homme si dereglé, que l'Histoire rougit quand elle parle, malgré elle, des vices énormes de ce Pontife.

D'AMBOISE ASPIRE AU PONTIFICAT, ET FAIT EN VAIN DEUX FOIS SES EFFORTS POUR Y PARVENIR. 1503.

Dès que sa mort fut sçuë, d'Amboise se rendit à Rome, dans l'espérance quasi certaine de devenir Pape. Il y avoit long-tems qu'il souhaitoit ardemment de l'estre. Le Roi de son costé, avoit grande envie qu'il le fust, tant par affection pour lui, que pour ses propres interests, ne doutant point que ses affaires n'en allassent infiniment mieux, & que bien-tost il ne se vist maistre absolu de l'Italie, si d'Amboise, son intime ami, son Sujet, son Premier Ministre parvenoit au Pontificat. Loüis XII. estoit crédule, & tous les hommes en general, croient volontiers ce qu'ils desirent ; cependant il se pouvoit bien faire, ou plustost, il seroit vraisemblablement arrivé, que si d'Amboise eust esté Pape, loin de soumettre l'Italie au Roi, il se seroit fait un devoir d'en estre le Libérateur, & d'empescher que, ni le Roi, ni aucun autre Potentat, n'en oprimast la liberté. Quand on est dans une grande Place, peut-on sans se deshonorer,

en sacrifier les interests, les droits, & la dignité, ou par amitié pour quelqu'un, ou par reconnoissance des bienfaits qu'on en a reçus?

D'Amboise se cachoit si peu d'aspirer au Pontificat, qu'il avoit pris pour sa devise ce Verset du Pseaume cent dix-huit, *Seigneur, ne souffrez point que je sois frustré de mon atente*, ce que ses envieux expliquoient malicieusement, du desir éfrené qu'il avoit d'estre Pape. Impatient de le devenir, il avoit négocié avec l'Empereur, avec le Roi de Castille & avec les Venitiens, pour engager ces Princes à concourir, avec Loüis XII. à faire assembler un Concile, où Alexandre VI. auroit esté déposé comme intrus au Pontificat, & comme indigne, par sa vie, d'estre souffert plus long-tems sur la Chaire de S. Pierre. Les menées de d'Amboise n'avoient point esté si secretes, qu'Alexandre n'en fut averti; mais ce Pontife, dissimulé, & maistre de son ressentiment, s'estoit bien gardé d'éclater, de peur, qu'à cette occasion, il ne fust obligé d'assembler un Concile, ou qu'on ne l'assemblast malgré lui.

Alexandre mort, d'Amboise crut lui succéder, avec d'autant moins de peine, que l'Armée Françoise, qui alloit à Naples, n'estoit qu'à six lieües de Rome, qu'aïant pris de loin ses mesures, il avoit, dans le Sacré Collége,

 une

une Faction puissante, & que les Potentats, qui avoient le plus d'intérest à lui donner l'exclusion, paroissoient estre disposez non-seulement à s'en abstenir, mais mesme de contribuer à son exaltation. L'Empereur, plus d'une fois, le lui avoit fait esperer; & quoique l'on eust rompu avec le Roi de Castille, ce rusé Monarque, afin de ralentir d'autant plus l'ardeur de Loüis XII. & de d'Amboise à pousser vivement la guerre, n'avoit point discontinué de les entretenir, l'un de l'espérance de la Paix, l'autre de l'espérance d'estre Pape. Quand le cœur desire ardemment, il arrive, presque toûjours, que l'esprit s'aveugle à un point, qu'il ne voit plus de difficultez, où les gens neutres & clair-voyans en découvrent d'insurmontables. Les amis de d'Amboise ne pouvoient se persuader que l'Empereur, & le Roi d'Espagne, concourussent à le faire Pape, dans la crainte & dans le doute où ces deux Princes devoient estre, que si d'Amboise le devenoit, il ne se déclarast contre eux en faveur de son ancien maistre, son ami & son bienfacteur; cependant tout éclairé qu'estoit d'Amboise, il ne pouvoit s'imaginer que l'on lui manquast de parole, & ce ne fut que dans le Conclave qu'il commença de s'aperçevoir que ces Princes & les Cardinaux estoient bien éloignez de la lui tenir.

Rome

Rome estoit alors dans un trouble affreux. Les Troupes du Valentinois, celles des *Ursins*, & des *Colonnes*, & le Peuple, toûjours insolent, pour ne pas dire furieux, pendant les interrégnes, y faisoient, de nuict & de jour, des desordres inexprimables. Les Colonnes, & les Ursins estoient, depuis long-tems, les deux Familles les plus puissantes & les plus illustres de Rome. L'une & l'autre Famille avoit tant de Places fortes, tant de Vassaux, de si grands biens, qu'en plusieurs occasions, elles avoient fait la guerre aux Papes; & si le Valentinois estoit enfin venu à bout, non d'abatre ces grandes Familles, mais de les humilier, & de leur enlever une partie de leurs Places, ç'avoit été moins par la force, que par de noires perfidies, & par des cruautez les plus détestables. Le Pape mort, ces deux Familles, de concert, estoient venuës fondre dans Rome, la rage dans le cœur, pour se venger du Valentinois, tout malade qu'il estoit, dans le Palais du Vatican; il estoit hors d'insulte, tant il y estoit bien gardé par ses Troupes qui l'environnoient. Les Soldats, des uns & des autres, estant continuellement aux prises, ce n'estoit, dans toute la Ville, que meurtres, que vols, que combats.

TROUBLES A ROME PENDANT L'INTERREGNE.

Dans cette confusion, les Cardinaux ne croiant pas pouvoir élire un nouveau Pape, differé-

differérent, contre la coustume, les Obséques d'Alexandre VI. & résolurent, tous d'une voix, de ne point entrer au Conclave, qu'ils ne fussent en liberté d'élever au Pontificat celui qu'ils en croïroient digne. On craignoit que les Espagnols, qui estoient les Maistres de Naples, ne vinssent, les armes à la main, faire un Pape à leur dévotion; on ne craignoit pas moins que les François, qui estoient plus près, n'en voulussent faire un à la leur. Le Duc de Valentinois, quelque desolé qu'il fust, n'en estoit pas moins recherché, non-seulement à cause de ses Troupes, les meilleures qui fussent en Europe, mais plus encore par la part qu'on croïoit qu'il devoit avoir dans l'Election du Pape, pouvant, à ce qu'il disoit, disposer infailliblement du suffrage de onze Cardinaux. Les François & les Espagnols faisant des offres pour le gagner, il fut vingt-quatre heures à se déterminer. Son inclination ne le portoit point pour les François; à la fin, cependant, il se déclara en leur faveur, parce qu'ils estoient plus à portée de lui faire du bien ou du mal, qu'il n'en avoit à esperer ou à craindre des Espagnols. Par le Traité qui fut conclu, de l'ordre de d'Amboise, avec lui, il fut dit que le Roi le prendroit sous sa protection; moyennant quoi, de son costé, le Valentinois s'obligea

bligea de fournir de ses bonnes Troupes, Infanterie & Cavallerie, pour le recouvrement de Naples, & d'engager les Cardinaux, qui estoient dans sa dépendance, de donner leur voix à d'Amboise.

Ce fut alors que d'Amboise ne douta plus qu'il ne devinst Pape; car outre ces onze suffrages, il comptoit encore sur vingt autres, que lui avoient promis le Cardinal Ascagne Sforce, & les principaux Chefs des differentes Factions. C'estoit plus de voix qu'il n'en falloit, puisqu'ils n'estoient alors que trente-huit Cardinaux à Rome. Eblouï de cette espérance, d'Amboise fit une démarche, qui les mettant en liberté d'élire qui bon leur sembleroit, donna occasion de l'exclure.

Les Cardinaux Italiens avoient tous protesté qu'ils ne s'assembleroient point, que le Valentinois ne sortist de Rome avec ses Troupes; que les Ursins & les Colonnes ne retirassent aussi les leur; & que l'Armée Françoise, qui s'avançoit à petit pas, par ordre de d'Amboise, ne s'arrestast sans passer outre, au lieu dont on conviendroit, de peur qu'elle ne semblast imposer au Sacré Collége la nécessité de l'élire. Pour vaincre cet obstacle, les Colonnes, & les Ursins, promettant de se retirer, d'Amboise donna parole que les Troupes Françoises demeureroient à six lieuës de Ro-

me,

me, & que le Duc de Valentinois iroit les joindre avec les siennes. Par-là, Rome devenuë libre, les trente-huit Cardinaux entrérent au Conclave, avec cette précaution, que les Prélats, qui le gardoient, eurent ordre d'en ouvrir les Portes, s'il arrivoit quelque émotion, afin que chacun pust en sortir, & que personne ne pust se plaindre que l'on lui eust fait violence.

Le Conclave fermé, d'Amboise vit bientost évanoüir ses espérances, ne trouvant, dans les Cardinaux qui lui avoient le plus promis, que tiédeur dès les premiers jours; il fut convaincu au cinquiéme, qu'on ne songeoit nullement à lui, non-seulement, parce qu'au Scrutin il n'avoit presque point de voix; mais principalement, parce que les Chefs des Factions disoient, mesme publiquement, que dans les conjonctures, il estoit du bien du Saint Siége d'élire un homme qui n'eust point de liaison avec les Princes, qui pust, par sa fermeté, autant que par sa sagesse, concilier ceux qui estoient en guerre; & qui, loin de prendre parti, ne s'apliquast qu'à procurer la tranquillité & la paix.

Ces sages discours, qui d'ailleurs paroissoient sinceres, faisant connoistre à d'Amboise qu'il n'avoit rien à esperer, il consentit, de bonne grace, à l'exaltation de *François Pico-* ELECTION DE PIE III.

lomini

lomini Cardinal, Archevesque de Sienne, qui fut élu, tout d'une voix, à soixante-quatre ans, homme pieux & sage, autrefois en réputation d'estre ferme & vigoureux, mais infirme depuis quelques années. Il avoit en effet plus de courage que de santé, estant valétudinaire, & aiant à la jambe un ulcére très-dangereux, il ne pouvoit vivre long-tems. Il prit le nom de *Pie III.* parce qu'il estoit Neveu & créature de Pie II.

LE 22. SEPTEMBRE 1503.

L'élection du nouveau Pontife ne mit point le calme dans Rome. Pie, par mauvais conseil, ayant permis trop aisément au Duc de Valentinois d'y revenir avec ses Troupes, les Colonnes & les Ursins y retournérent avec les leur. Par-là les troubles recommencérent aussi violemment que jamais; desorte que sur ces entrefaites, le Pape estant venu à mourir le vingt-sixiesme jour de son Pontificat, il s'y donna un grand combat, où, de costé & d'autre, il y eut bien du monde tué. Peu s'en fallut que, ce jour-là, d'Amboise ne fust insulté, tant les Colonnes & les Ursins estoient animez contre lui. Ses amis éfrayez, lui conseillérent de s'enfuïr, ou de se cacher. Lui seul n'en fut point d'advis, & ne souffrit pas mesme que ses gens, qui couroient aux armes, fermassent les portes de son Palais. L'Eglise fit une grande perte en la personne de

SA MORT.

Pie III. homme d'une vie sans tache, sçavant, zélé & prudent. Son intention estoit, comme il le déclara le jour de son Couronnement, d'assembler au plustost un Concile General, pour réformer la Cour de Rome, & le Clergé en general. Il eut l'honneur d'en avoir formé le dessein, mais la mort ne lui laissa pas le tems de l'executer.

Pie mort, d'Amboise eut plus d'espérance & plus d'envie que jamais de devenir Pape, sur l'assurance que lui donnoient le Duc de Valentinois, & le Cardinal Ascagne Sforce, qu'il le seroit immanquablement. Le zéle du Valentinois alla jusques à exiger des Cardinaux, ses créatures, qu'ils s'engageassent par serment à donner leur voix à d'Amboise. Quelque serment qu'ils fissent, il n'y avoit nulle aparence que pour faire plaisir au Duc, qui ne leur estoit plus bon à rien, ces Cardinaux eussent voulu, contre les intérests du Roi d'Espagne leur Souverain, contribuër de leurs suffrages à faire un Pape François. Il n'y avoit pas plus lieu de croire que le Cardinal Sforce y concourust de bonne foi, la seule ressource de sa Famille estant qu'il y eust un Pape qui entreprist de la restablir dans la possession de Milan, moyen unique d'assurer la liberté de l'Italie.

Ces raisons, quoiqu'assez plausibles, pour du

du moins faire douter d'Amboise de la fidélité des paroles qu'on lui donnoit, ne firent point d'impression sur lui, tant il desiroit d'estre Pape; & ce ne fut que quelques jours après, qu'il éprouva qu'on le trompoit. En attendant que l'on fust entré au Conclave, comme il n'y avoit rien qu'il ne fist en faveur du Valentinois, dont l'amitié lui paroissoit aussi utile que sincere, les Ursins, ennemis du Duc, qui avoit fait assassiner, par la perfidie la plus noire, un des principaux Chefs de cette puissante Famille, criérent fort contre d'Amboise, jusques à lui reprocher en face, qu'il abusoit évidemment du pouvoir & du nom du Roi, pour protéger un Scelerat. Ce fut là le prétexte que prirent ces Seigneurs, pour quitter le parti de France, & embrasser celui d'Espagne, si-tost qu'il y eut un Pape.

On ne fut pas long-tems à en avoir un, car à peine les Cardinaux furent-ils entrez au Conclave, qu'avant mesme qu'il fust fermé, chose inoüie jusques alors, ils élurent, par aclamation, le Cardinal de la *Rovere*. Le plus grand nombre estant pour lui; ceux qui n'en estoient pas, furent contraints de se joindre aux autres, pour ne point inutilement s'atirer son indignation. Le nouveau Pontife prit le nom auguste de *Jules*, non par envie qu'il eust de ressembler à Jules I. ni par respect

EXALTATION DE JULES II. LE 31. OCTOBRE 1503.

pour ce ſaint Pape, mais ſelon quelques Hiſtoriens, par émulation de ce que Borgia, ſon Prédéceſſeur, avoit pris le nom d'Alexandre, ou, ſelon d'autres, pour annoncer qu'il avoit de vaſtes deſſeins & aſſez de courage pour en venir à bout. Il ſe pourroit bien faire qu'il auroit pris le nom de Jules, parce qu'il fut élû Pape, le meſme jour que Jules-Ceſar eſtoit né, ſeize cens ans devant.

Le 31. Octobre.

Quoique Jules II. euſt de grands talens, & quoi qu'il ſe fuſt acquis l'eſtime du Peuple & de la Cour, par la ſplendeur dont il vivoit, par ſa magnificence, dans ſa table, dans ſes baſtimens, dans ſes meubles & ſes équipages; on n'en fut pas moins eſtonné, que les Cardinaux l'euſſent élû, le connoiſſant, comme ils faiſoient, pour un homme dur & violent; homme à préventions dont jamais il ne revenoit; peu ferme dans ſon amitié, implacable dans ſa haine; homme inquiet & turbulent, qui avoit paſſé toute ſa vie en de continuels embarras, où ſouvent il s'eſtoit jetté, non-ſeulement mal-à-propos, mais ſans eſpérance de ſuccès. Ses preſens, ſes promeſſes, & la penſée que l'on avoit, qu'il eſtoit plus propre qu'un autre à reſtablir la liberté de l'Egliſe & de l'Italie, empeſchérent qu'on ne fiſt atention ſur tant de ſujets de l'exclure; de ſorte qu'il fut élû Pape, contre les propres in-

téreſts

térests de la pluspart des Cardinaux qui lui avoient donné leur voix.

D'Amboise, le félicitant, lui demanda la continuation de son amitié pour la France. Jules chassé de Rome par Alexandre VI. s'estoit réfugié en France, & y avoit reçû, quoi qu'il fust mal avec le Pape, toute sorte d'honneurs & de bons traitemens, pendant cinq ou six années. Il ne s'en souvint plus, si-tost qu'il eut intérest de se déclarer contre le Roi. Pour consoler d'Amboise de n'estre point Pape, Jules lui continua la Légation de France; & pour s'atacher d'autant plus ce tout-puissant Ministre, il y joignit, de bonne grace, sans attendre qu'on le demandast, celles d'Avignon, & de Bretagne. Foible consolation, d'estre par-là, en quelque sorte, le Pape d'en-de-çà des Monts, après avoir tant souhaité, & avoir esperé deux fois de le devenir tout-à-fait. Ce ne fut pas sans violence, & sans un chagrin cuisant, que Jules, homme impétueux, fut contraint de se dépoüiller d'une partie de son pouvoir, en faveur de son Concurent; mais le nouveau Pontife aima mieux se sacrifier, que de s'attirer mal-à-propos, au commencement de son Pontificat, une querelle avec le Roi.

JULES II. CONFIRME A D'AMBOISE LA LEGATION DE FRANCE, ET Y JOINT CELLE D'AVIGNON.

Le trop ardent desir que d'Amboise avoit témoigné de parvenir à la Papauté, lui fit d'autant

ON IMPUTE A D'AMBOISE LE MAU-

VAIS SUCCE'S DES AFFAIRES.

d'autant plus de tort, que les affaires du Roi en souffrirent, à Naples principalement, où l'Armée, dont d'Amboise, à la priere des Cardinaux, avoit suspendu la marche, arriva un grand mois trop tard, pour profiter de la foiblesse où se trouvoient les Espagnols. Un autre malheur, & d'une grande conséquence pour le succès de cette guerre; c'est, qu'à l'occasion des troubles arrivez à Rome, cette Armée ne fut renforcée, ni par les Troupes des Ursins, ni par celles du Valentinois, bien que les uns & les autres, par Traité fait avec d'Amboise, se fussent obligez de fournir ce qu'ils avoient d'hommes d'élite, Infanterie & Cavallerie; ils s'en dispensérent; les Ursins, par ressentiment de ce que d'Amboise protégeoit le meurtrier de leur parent; & le Valentinois, dans la crainte, disoit-il, d'estre accablé par les Ursins, s'il se défaisoit de ses Troupes. Les Ursins firent davantage, car bien que jusques alors, autant par inclination, que par des motifs d'intérest, ils se fussent attachez au service de France, ils passérent en celui d'Espagne en rejettant la faute sur d'Amboise; d'Amboise la jettoit sur eux, & disoit que c'estoient des traistres, qui séduits par les Venitiens, lesquels ne pouvoient souffrir que le Roi fust Maistre de Naples, & gagnez par les offres que leur faisoient

les

les Espagnols, avoient manqué à leur parole; infamie d'autant plus grande, qu'ils avoient reçû, par avance, une somme considérable, sur celle qu'ils devoient toucher pour la solde d'eux & de leurs troupes. Le service du Roi souffrit beaucoup de la retraite de Transfuges aussi puissans.

Malgré ces accidens, aussi funestes qu'imprévus, l'Armée n'auroit pas laissé de faire, peut-estre, de grands progrès, si malheureusement la méfiance ne se fust mise entre le Général & les Troupes. Le Marquis de Mantouë, substitué par d'Amboise en la place de la Tremoüille, dans le commandement de cette Armée, l'avoit conduite sagement, sans reçevoir aucun échec, jusques sur les bords du Garillan; & quelques jours après, à la faveur de son canon, il avoit jetté un Pont sur cette Riviere. Les Espagnols, qui auroient pû l'en empescher, en parûrent si effrayez, que, selon toutes les aparences, ils eussent esté taillez en piéces, si le Marquis les eust fait charger, comme l'Armée le desiroit. Fust-ce par prudence qu'il s'en abstint? Ses amis le disoient. Ne fust-ce point par intelligence avec les Espagnols? Bien des gens le crûrent. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que les Officiers, & les Soldats à leur exemple, indignez que l'on eust manqué une aussi belle

occasion,

occasion, se plaignirent fort du Marquis, & en termes à lui faire entendre qu'on le soupçonnoit de trahison.

Ces soupçons augmentérent par son peu d'attention, à garnir autant qu'il falloit, & à secourir, à propos, un Fort qu'il avoit fait faire à la teste du Pont. Les ennemis, à l'improviste, estant venus attaquer ce Fort; ce Fort ne résista point, tant parce qu'il y avoit trop peu de monde à le défendre, que parce que le Marquis n'y en envoya pas assez, ni assez promptement, pour soutenir cette vive attaque. Le Fort pris, les ennemis se fussent saisis du Pont, si le Chevalier *Bayard* ne les en eust lui seul empeschez. Aussi brave que ce Romain, qui défendit le Pont du Tibre, contre l'Armée de Porsenna, Bayard seul, la lance à la main, défendit, contre deux cens Gendarmes, l'entrée du Pont du Garillan; & lorsque, quelque-tems après, une troupe de ses amis fut acouruë, pour lui aider à repousser les assaillans, il fut encore le premier, tout épuisé qu'il devoit estre, & le plus vif à les poursuivre.

Amis, & ennemis, loüent ce Héros également; & c'est avec justice qu'on l'a apellé, par excellence, mesme de son vivant, *le Chevalier sans reproche & sans Peur*. Estime universelle, qui a passé toute entiere à la postérité.

Malgré

Malgré la jalousie qui régne entre les Peuples, lesquels se piquent de bravoure, il n'en est aucun qui ne parle encore aujourd'hui, avec admiration, de la merveilleuse valeur du Chevalier Bayard. Sa grandeur d'ame, sa candeur, sa probité inviolable, ont bien autant contribué, que ses hauts faits d'armes, à lui acquérir cette grande réputation.

Plus l'Armée aplaudit au succès estonnant de la bravoure de Bayard, plus le Marquis, qui avoit négligé de défendre le Pont & le Fort, fut soupçonné des uns, & accusé des autres, de s'entendre avec l'Ennemi. On ne s'en cachoit point, c'estoit le bruit public du Camp. De si sanglans reproches se renouvellant à tout moment, le Marquis, qui apréhenda qu'on n'en vinst jusqu'à l'outrager, & à lui faire violence, feignit une maladie, & se retira, sous ce prétexte, emmenant ses Troupes avec lui, & la meilleure partie de la Cavallerie Italienne; triste événement, qui mettoit l'Armée hors d'estat, non-seulement de rien entreprendre dans le trouble où elle estoit, mais mesme de se maintenir, tant elle se trouvoit affoiblie.

Il estoit d'autant moins aisé de remédier à un si grand mal, que d'Amboise n'estoit plus alors assez près pour y donner ordre aussi promptement qu'il eust fallu. Parti de Rome avec

chagrin, il estoit revenu en France, sur des avis réïtérez qu'on y cabaloit contre lui. Ses envieux y disoient, qu'en retardant la marche de l'Armée qui alloit à Naples, il avoit fait manquer une occasion, quasi certaine, de réparer toutes les pertes qu'on avoit faites en ce Roïaume; & comme si un Premier Ministre estoit garant de la réüssite des entreprises qu'il conseille, ils lui imputoient encore le mauvais succès qu'avoient eu, la Flotte, & les deux Armées qui devoient attaquer l'Espagne.

LES AFFAIRES VONT MAL DU COSTE' D'ESPAGNE.

Cette puissante Flotte, qui avoit tant cousté six mois devant à équiper, estoit précipitamment rentrée au Port de Marseille, après n'avoir fait autre chose que de courir les Costes de Castille, & de brusler un Village ou deux.

L'Armée destinée à assieger Fontarabie, en avoit salué les murailles, puis s'estoit débandée par la division des deux Chefs qui la commandoient. Ces Généraux estoient, le Mareschal *de Gié*, & le Sire *d'Albret*. Non-seulement ils ne s'entendoient point, mais ils n'avoient guéres d'envie de faire honneur, par leurs exploits, au Ministére de d'Amboise; de Gié, autrefois son ami, estoit devenu, par jalousie, le plus grand de ses ennemis; & le Sire d'Albret, dont le Fils avoit épousé la Reine de Navarre,

varre, avoit peur que le Roi d'Espagne ne se dédommageast, sur ce petit Roïaume, de la perte de Fontarabie.

Ce qui resta de cette Armée, alla joindre, en Roussillon, celle qui y faisoit le Siége de *Salces*: Salces, petite Place, mais forte & munie de tout, s'estoit si bien défenduë contre le Mareschal de Rieux, pendant plus de quarante jours, qu'elle donna aux Espagnols le tems & la commodité d'en venir faire lever le Siége. Sensible mortification pour d'Amboise, qui avoit espéré qu'en faisant, du costé d'Espagne, une puissante diversion, les affaires en iroient mieux au Roïaume de Naples. Le contre-coup de ces desastres fut, que le mal y augmenta, bien loin de diminuër.

Encore plus du costé de Naples.

L'Armée toûjours campée sur une des rives du Garillan, y dépérissoit tous les jours, sous le Marquis de Salusses, que les Officiers avoient choisi pour Général, après la retraite précipitée du Marquis de Mantouë. Salusses estoit un brave homme, mais il n'avoit assez, ni d'expérience pour commander, ni de crédit pour se faire obéïr. Il avoit beau donner des ordres, Officiers ni Soldats n'en faisoient qu'à leur fantaisie, l'Armée souffroit beaucoup des incommoditez de la saison. On estoit au mois de Décembre, on y manquoit assez souvent, de pain, de vin, de fourage, parce que les

Ennemis, campez à demi-lieuë de-là, voltigeant sans cesse à l'entour, la tenoient si fort resserrée, que les Troupes n'osoient s'écarter. La disette & le mauvais air, y firent naistre, en peu de tems, des maladies pestilentielles; les meilleurs hommes en moururent. Dans un estat si pitoiable, il y avoit moins à espérer qu'elle fist rien de considérable, qu'il n'y avoit à craindre qu'elle ne fust taillée en piéces, si on venoit à l'attaquer.

Le 26. Décembre 1503.

Les Ennemis, qui en avoient formé le dessein, passérent un soir, à l'improviste, le Garillan à petit bruit, pour donner de fort grand matin. C'estoit fait de l'Armée, dans le desaroi où elle estoit, si Salusses, averti à tems, n'eust décampé en diligence, pour se réfugier, lui & ses Troupes, à Gaïete. Sa retraite ne laissa pas que de se faire d'abord en bon ordre; l'artillerie marchoit devant, le bagage aprés, l'Infanterie suivoit, la Cavallerie fermoit la marche, les Escadrons, l'un aprés l'autre, faisant face aux Ennemis. Il n'y eut que des escarmouches, qui ne retardérent point la marche de l'Armée, tant que l'Armée chemina par un Vallon serré, où on ne pouvoit l'enveloper; mais quand le chemin vint à s'ouvrir, & que l'Armée fut en Plaine, il fallut s'arrester & faire volte-face contre les Ennemis, qui attaquérent en queuë & en flanc.

flanc. On combattit deux heures entieres, de part & d'autre, avec fureur, & pendant ces deux heures, l'Armée Françoise soutint le choc avec un avantage égal. Elle ne se débanda, que quand Salusses, desespérant de pouvoir tenir plus long-tems, se fust mis à crier, *Sauve qui peut.* A ce cri, chacun s'enfuït à Vauderoute, & gagna Gaïete comme il put. Ce ne fut pas sans peine & sans perte, aiant les Ennemis aux trousses.

A peine Salusses y estoit-il, qu'il y fut investi. La Place estoit bonne, mais y ayant beaucoup de Troupes, & peu de vivres, la famine bien plus prochaine que le secours, détermina Salusses à se rendre quelques jours après. La Capitulation portoit, que tous les Gens de guerre auroient vie & bagues sauves, & qu'ils pourroient se retirer où bon leur sembleroit, par mer ou par terre; & qu'à l'égard des Prisonniers, ils seroient délivrez sans rançon. Loüis *d'Ars* brave Capitaine, dédaigna d'estre compris dans ce Traité honteux, & sans craindre d'estre insulté, il fit le chemin depuis Gaïete, jusques à Milan, Banniere haute, & Trompettes sonnantes, à la teste de sa Compagnie.

Le 1. Janvier 1504.

De si facheux revers, qui auroient ébranlé tout autre, n'épouventérent point d'Amboise. Ce qui l'inquiétoit le plus en de si tristes conjon-

D'AMBOISE, SANS SE-

FRAYER DE CES DISGRACES, DONNE TRANQUILLEMENT SES ORDRES, POUR FAIRE CESSER, DANS LE ROÏAUME, LA FAMINE ET LA PESTE.

conjonctures, estoit moins l'afligeant succès des dernieres campagnes, que le découragement, ou plustost la désolation que la Famine & la Peste, survenuës depuis quelques mois, avoient causée dans le Roïaume. Il donna de si bons ordres, pour faire venir du bled des Païs Estrangers, pour faire ouvrir les Greniers des gens qui en avoient caché, pour faire semer de menus grains, dont le Peuple pust se nourrir, qu'on souffrit peu de la Famine. La Peste fut violente, mais elle dura peu. Si le mal fut grand, le remede fut prompt, par les secours continuels que le Ministre envoia aux lieux infectez, & par les précautions qu'il prit pour en préserver ceux qui ne l'estoient pas. On ne peut dire combien il s'attira de bénédictions & de loüanges, en faisant cesser, par ses soins, ces épouventables fleaux.

IL VEILLE A LA SEURETÉ DU MILANOIS, ET DÉTOURNE L'EMPEREUR DU DESSEIN DE S'EN EMPARER.

Quelque attention qu'il eust aux besoins du dedans, il n'en avoit pas moins à ce qui se passoit au-dehors. N'y ayant rien à espérer de continuer la guerre, ni du costé d'Espagne, que l'on avoit pu entamer, ni dans le Roïaume de Naples, où les choses estoient si desespérées, que ç'eust esté peine perduë de songer à les restablir; sa principale vuë, dans un si grand dérangement, fut de défendre le Milanois, contre l'invasion des Espagnols. Sur le bruit qui se répandit qu'ils marchoient

pour

pour s'en emparer, d'Amboise y courut, rassurer les peuples, munir les Places, en renforcer les Garnisons. L'advis estoit faux. Le grand Capitaine, qui commandoit les forces d'Espagne, tout occupé à s'affermir dans sa conqueste, ne pensoit point alors à en faire d'autres.

S'il y avoit à craindre pour le Milanez, c'estoit de la part de l'Empereur. En effet, ce Prince, soit pour l'envahir, soit pour y restablir les Sforce, estoit prest de se mettre en marche avec une grosse Armée, si d'Amboise, allant le trouver, ne lui eust fait changer de dessein. D'Amboise fut traité de l'Empereur & de toute la Cour Impériale, avec la mesme distinction, & les mesmes honneurs qu'il en avoit reçus dans le premier voyage qu'il y avoit fait; & bien loin que tant de disgraces, que les Ennemis du Cardinal attribuoient à sa négligence, ou à son peu d'habileté, eussent en rien diminué l'estime qu'on y avoit pour lui, on lui en marqua plus que jamais. Quoique Philippe, Archiduc d'Austriche, Fils bien-aimé de l'Empereur, fust Gendre du Roi de Castille, la prospérité de ce Roi ne faisoit point plaisir à la Cour de Vienne, parce qu'on y prévoyoit que plus il seroit puissant, moins il en seroit disposé à faire justice à Philippe, si la Reine de Castille,

le, qui estoit valétudinaire, venoit à mourir bien-tost. Par cette raison, & par l'adresse avec laquelle d'Amboise manioit les esprits, sa négociation commençoit à prendre un bon train, quand la nouvelle vint à Vienne, que Loüis XII. estoit fort malade, qu'il y avoit à la Cour de France une cabale contre le Cardinal, & que, selon les apparences, il alloit estre débusqué.

D'Amboise avoit à la Cour ses amis & ses ennemis. Le plus à craindre de ceux-ci, estoit le Mareschal *de Gié*, homme de qualité, de l'illustre Maison de Rohan; homme d'autant plus puissant, qu'il estoit agréable à la Reine Anne de Bretagne, laquelle avoit tout pouvoir sur l'esprit du Roi son mari. Anne estimoit de Gié, & lui vouloit du bien, parce qu'il estoit né son sujet, qu'il estoit son Parent, (la Maison de Rohan estoit alliée depuis long-tems à celle de Bretagne) & qu'il avoit toûjours paru fort zelé pour ses interests. Fier de la protection de cette Reine toute-puissante, le Mareschal, quoique comblé, de biens, de titres, d'honneurs, desirant, avec passion, d'estre à la teste des affaires, ne cessoit de dire à la Reine, qu'elles auroient beaucoup mieux esté, s'il en avoit eu la conduite; & que c'estoit la faute de d'Amboise, si elles avoient si mal tourné. De Gié avoit beau

champ

champ en l'absence de son Rival, car quoique le Roi fust persuadé de la fidélité & du mérite de son Ministre, il n'en estoit pas moins sensible au malheureux succès des dernieres campagnes. Il estoit si vivement touché d'avoir perdu, en moins d'un an, son crédit, sa réputation, le Royaume de Naples, des Armées de terre & de mer, & les sommes immenses que ces Armées avoient cousté à lever ou à équiper, qu'une petite fiévre estant survenuë là-dessus, il fut malade à mourir.

IL REVIENT GLORIEUX A LA COUR, ET IL EN VOIT CHASSER LE CHEF D'UNE CABALE QUI S'Y ESTOIT FORMÉE CONTRE LUI.

Quelque chagrin, & quelque inquiétude que des nouvelles si facheuses eussent donnée au Cardinal, il ne précipita ni son retour en France, ni le Traité qu'il négocioit; & quoi qu'il n'ignorast pas combien, dans ces circonstances, il estoit difficile de réüssir dans son projet; il sçut si bien representer à l'Empereur & à ses Ministres, l'intérest que ce Prince avoit de se défier du Roi de Castille, & de s'allier avec la France, qu'il conclut enfin un Traité, par lequel il fut dit, que *Charles* Fils de l'Archiduc, & Petit-fils de l'Empereur, épouseroit la Fille de Loüis XII. Nous l'avons déja dit, ce n'estoit encore que des Enfans. Le Ciel disposa autrement de leur destinée, & ce Mariage prématuré, loin d'affermir la paix entre les Peres de ces Enfans, ne fit qu'allumer la guerre, lors qu'ensuite il vint à se rom-

pre, tant il est vrai que l'avenir est incertain, & tout-à-fait hors du ressort de la puissance humaine, quelque élevée qu'elle soit.

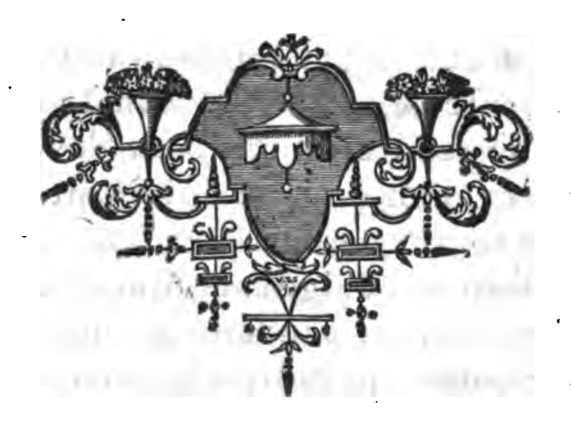
Il fut dit encore, que l'Empereur donneroit au Roi l'investiture du Milanez, moiennant cent vingt-mille écus, paiables en deux termes, & une paire d'Eperons d'or par an. Un autre bon effet de cette négociation fut, que le Roi de Castille se trouva obligé par-là de faire une Tréve avec la France. Ce Traité avec l'Empereur, n'estant pas moins avantageux dans les conjonctures, qu'auroit esté une Victoire, d'Amboise revint en France, si glorieux de l'avoir fait, que les envieux & les ennemis n'osoient plus parler contre lui. Ils n'en furent pas quittes pour se contenir, & bien-tost il eut le plaisir, sans paroistre y avoir de part, de voir le Chef de la Cabale chassé de la Cour par Arrest; Arrest rendu à la poursuite de la Reine, du crédit de laquelle ce Chef avoit abusé, pour suplanter le Cardinal.

Pendant que le Roi avoit esté si mal, qu'on ne croioit pas qu'il en revinst, la Reine, qui avoit eu dessein de se retirer en Bretagne, & d'y aller tenir sa Cour, si le Roi fust venu à mourir, avoit donné ses ordres pour y faire porter, par la Loire, ses meubles les plus précieux, son argent, & ses Pierreries. Le Bâteau ne descendit point jusqu'à Nantes, par-

ce que le Mareschal de Gié, qui estoit alors sur les lieux, l'arresta auprès de Saumur, en fit débarquer les ballots, & les renvoia à la Cour. Par quel motif le Mareschal, qui estoit sujet de la Reine, & qui lui avoit de très-grandes obligations, en usa-t'il de la maniere ? C'est ce qu'on ne sçait point. Peut-estre desaprouvoit-il des mesures si précipitées, dans un tems où cette Princesse ne devoit estre occupée que de la santé de son Mari. Cette avanture faillit à perdre de Gié; la Reine outrée contre lui, ne cessa de crier & de se déchaisner, jusqu'à ce que le Roi eust permis, que le Parlement de Toulouse, qui passoit pour le plus sévére qui fust alors dans le Royaume, fist le Procès à ce Seigneur.

Quelque joie qu'eust d'Amboise de voir de Gié dans l'embarras, il se garda bien d'éclater, cela n'eust pas esté d'un grand homme, moins encore de se déclarer contre lui, pour ne point se rendre odieux, en devenant le persécuteur d'un homme qui estoit aimé & estimé de tout le monde. Ce Mareschal avoit esté un des quatre Seigneurs, qui furent choisis pour gouverner pendant les huict ou dix jours que Loüis XI. perdit connoissance. Charles VIII. lui avoit confié l'Avant-garde de son Armée à la Bataille de Fornouë; & Loüis XII. l'estimoit si fort, qu'il lui avoit donné le Gou-

vernement de l'Anjou, & de la Bretagne, & dans l'occasion, les Emplois les plus honorables. De Gié avoit toûjours passé pour un homme de bien ; & quelque chose que la Reine eust dite, par emportement contre lui, on ne le croioit coupable que de lui avoir déplu ; aussi, par Arrest de ce Parlement si sévére qu'on lui avoit donné pour Juge, ne fut-il condamné qu'à ne point paroistre à la Cour. C'est ce que d'Amboise demandoit, pour ne plus avoir sur les bras un homme puissant & entendu, qui trouvoit à redire à tout, & qui lui auroit, sans doute, esté plus incommode que jamais, depuis la nouvelle face que les affaires venoient de prendre.



SOM-

SOMMAIRE
DU LIVRE QUATRIE'ME.

LEs choses changent de face par la Mort d'Isabelle Reine de Castille & femme de Ferdinand Roi d'Arragon. Caractére de l'un & de l'autre. Leurs Enfans. Leur fille Jeanne, femme de l'Archiduc, devient seule Heritiere de tous leurs Estats. Isabelle morte, Ferdinand son Mari, à qui elle avoit laissé l'administration de la Castille, prend, pour s'y maintenir, des liaisons avec la France. D'Amboise remarie Ferdinand à Germaine de Foix Niéce de Loüis XII. Malgré l'apui & les intrigues de d'Amboise, Ferdinand est contraint de céder la Castille à l'Archiduc son Gendre. A cette occasion d'Amboise rompt le Mariage que lui-mesme avoit arresté, entre Charles, le fils de l'Archiduc & la fille unique de Loüis XII. & en ménage un autre, entre cette Princesse & François d'Orleans-Angoulesme premier Prince du Sang de France. Il surmonte les obstacles qui s'oposent à ce Mariage, & Fiance le Prince & la Princesse en presence des Estats assemblez à Tours. L'Empereur & l'Archiduc Roi de Castille, arment pour se venger. La Guerre s'apaise tout-à-coup par la mort de ce Roi, qui met l'aisné de ses fils sous la protection de Loüis XII. Loüis XII. par le conseil du Cardinal, accepte la Tutelle du jeune Charles d'Austriche, fils aisné de l'Archiduc, & de Jeanne Reine de Castille. Jeanne devenuë folle,

Ferdinand

Ferdinand son Pere, & l'Empereur Beau-pere de Jeanne, se disputent la Régence de la Castille, & s'en raportent au jugement de Loüis XII. & du Cardinal. D'Amboise aiant décidé en faveur de Ferdinand, l'Empereur s'en plaint & engage dans ses intérests les Princes d'Allemagne & ceux d'Italie. D'Amboise, pour gagner le Pape, lui aide à prendre Boulogne. Génes se révolte & en est punie. D'Amboise équipe une Flotte. Il met une Armée sur pied & négocie avec les Princes qui eussent pû secourir Génes. Il dispose le Roi à faire la Campagne, & quoique tourmenté de la goutte, il prend les devants pour donner ordre à tout. Le Roi & le Cardinal marchent à Génes. L'Armée Françoise en force les retranchemens. En vain les Génois font-ils leurs efforts pour reprendre leurs retranchemens; ils sont repoussez par la vigilance de d'Amboise & par la bravoure des Troupes. Génes se rend à discretion. D'Amboise empesche qu'elle ne soit pillée. A la priere de d'Amboise le Roi accorde aux Génois un pardon solennel. La réduction si prompte d'une Ville si renommée cause autant de surprise que de terreur. Pour dissiper l'ombrage qu'en prennent les Princes d'Italie, nommément Ferdinand Roi d'Arragon & de Sicile qui se trouvoit alors à Naples, d'Amboise desarme & lui inspire le desir d'avoir une entrevûë avec le Roi. L'entrevûë se fait à Savone. Par ordre du Roi, d'Amboise y traite teste-à-teste avec le Roi Catholique.



VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE QUATRIE'ME.



LES affaires, tout-à-coup, venoient de changer de face, par la mort d'*Isabelle*, de son chef Reine de Castille, & par Ferdinand son Mari, Reine d'Arragon & de Sicile, Princesse d'une haute réputation, & d'un grand mérite; aussi les Espagnols l'éleveng

Les affaires changent de face, par la mort d'Isabelle, Reine de Castille, et Femme de Ferdinand V. Roi d'Arragon et de Sicile.

LE 26. NOVEMBRE 1504.

levent-ils au-dessus mesme des Héroïnes les plus célébres du tems passé. Ils ne sont pas les seuls qui la loüent, & tous les Historiens conviennent, que de long-tems il n'avoit paru de Reine plus digne d'estime. Ce n'estoit pas une beauté, son air estoit plus grave que majestueux, & elle avoit beaucoup plus de bon sens que d'esprit, mais c'estoit un bon sens exquis, qui, joint à un grand courage, la rendoit capable de former les plus grands desseins, & de les bien éxécuter. Née fille de Jean Roi de Castille, & Sœur de Henri, dit l'Impuissant, elle succéda à son Frere, à l'exclusion de *Jeanne*, que la Reine, Femme de Henri, avoit eüe d'un Galant, à la priere de son Mari. Jeanne, avoüée par Henri pour estre sa Fille, & déclarée par lui sa légitime Heritiere, fut mariée au Roi de Portugal, qui arma puissamment pour soustenir les droits de sa Femme. Une Bataille en décida en faveur d'Isabelle.

CARACTERE DE L'UN ET DE L'AUTRE.

Son Mari & Elle estoient de grands Politiques, aussi dissimulez qu'affables, faisant profession d'une dévotion éclatante, ce qui leur atira le surnom de *Rois Catholiques*; du reste ne gardant leur parole qu'autant qu'il estoit de leur intérest. Tous deux ennemis des voluptez; le Mari par tempéramment, la Femme par vertu; tous deux économes, pour ne point surcharger

ſurcharger leur Peuple, libéraux cependant, & magnifiques dans l'occaſion; le Mari à regret, la Femme avec joie; aimant à briller, aimant à faire des graces, & ſçachant les aſſaiſonner de politeſſe. Tous deux infatigables dans le travail, ſoit de la guerre, ſoit des affaires. Tous deux gens à grands projets, avec cette difference, que c'eſtoit la Princeſſe qui les inſpiroit au Mari, qui le ſoutenoit dans l'éxécution, & qui en inventoit les moyens. Ils reconquirent, ſur les Mores, ce que les Mores avoient conquis ſur les Viſigots en Eſpagne. Iſabelle eſtoit en perſonne au Siége de Grenade; & pendant les huict mois & dix jours que dura ce Siége, elle en conduiſit les travaux, & eut ſoin qu'on ne manquaſt de rien au Camp. Les Armées aſſemblées, elle s'y rendoit incontinent, pour donner ordre à tout, & ſouvent marchoit à la teſte, à pied ou à cheval, par les tems les plus rigoureux. Grande & généreuſe Princeſſe, également capable de gouverner en tems de paix, & de conduire une grande guerre. Nous l'avons déja dit, pour conſerver ſa Roïauté, ſous prétexte de conſerver la dignité de la Caſtille, elle avoit éxigé, en ſe mariant au Roi d'Arragon, que tous les Actes de leur Régne ſeroient intitulez du nom de l'un & de l'autre. Non contente de partager le Titre, elle par-

tagea avec son Mari le pouvoir de la Roïauté, ou plustost elle ne lui en laissa que la moindre partie.

La mort d'Isabelle rendit l'Empereur plus fier, l'Archiduc son Fils plus puissant, le Roi d'Espagne plus timide, & Loüis XII. beaucoup plus jaloux qu'il ne l'estoit auparavant de la puissance de l'Archiduc. La Maison d'Espagne estoit devenuë, en peu d'années, extrêmement puissante, par l'union des Roïaumes d'Isabelle & de Ferdinand, par les conquestes qu'ils avoient faites, & principalement par l'Empire du Nouveau-Monde, qu'ils acquirent sans frais & sans peine. C'estoit sous leurs auspices, & avec leurs Vaisseaux, que *Christophle Colomb* l'avoit découvert en 1492. Cette Maison, presque en mesme-tems, avoit reçu un nouveau lustre, par le Tître de *Rois Catholiques*, qu'en récompense d'un grand zéle que Ferdinand & Isabelle témoignoient pour la Religion; Alexandre VI. leur donna, pour eux & leur posterité; mais si cette Reine & son Mari eurent la joie d'avoir formé & élevé cette superbe Maison, ils eurent le chagrin de la voir périr peu aprés, & d'en voir passer les Estats, & son nom se perdre, dans une Famille estrangere.

LEURS ENFANS. De leur Mariage estoient venus un Fils, apellé *Dom Jean*, & quatre Filles, qui furent mariées,

mariées, l'aisnée au Roi de Portugal; la seconde à l'Archiduc, la troisiesme au Roi de Portugal, qui, en premieres nôces, avoit épousé l'aisnée, la derniere au Prince de Galles, Fils d'Henri VII. Roi d'Angleterre. Dom Jean fut marié, mais lui & sa Sœur aisnée estant morts avec Isabelle, le Frere sans avoir d'enfans, la Sœur n'en ayant qu'un, qui ne survescut pas deux ans, Jeanne Femme de l'Archiduc, fut la principale Heritiere de cette grande succession. Son mari ni elle n'eurent point le plaisir de la recueillir toute entiere, & difficilement purent-ils se mettre en possession du Roïaume de Castille, qui venoit de leur écheoir.

JEANNE, FEMME DE L'ARCHIDUC, HERITIERE DE TOUS LEURS ESTATS.

La Reine Isabelle aiant laissé, par Testament, à Ferdinand, son cher Mari qui avoit toûjours eu tant de déférence pour elle, la joüissance de ce Roïaume, sous le Tître d'Administrateur, pour leur Fille Jeanne de Castille, sans faire mention de l'Archiduc, qui estoit le Mari de Jeanne. Ferdinand, sans s'inquiéter du murmure de la plusspart des Grands, qui favorisoient l'Archiduc, continua de gouverner, comme il faisoit auparavant, s'abstenant néanmoins du Tître de Roi, pour ne point aigrir les esprits, ne prenant, par modération, que le nom d'Administrateur, faisant intituler les Actes du nom de l'Ar-

ISABELLE AIANT LAISSE' A FERDINAND, SON CHER MARI, L'ADMINISTRATION DE LA CASTILLE, IL PREND POUR S'Y MAINTENIR, DES LIAISONS AVEC LA FRANCE.

l'Archiduchesse, & mettant tout en œuvre pour regagner les Castillans. Il avoit perdu leur estime, pour avoir esté trop soumis aux volontez de son Epouse, & ils le haïssoient, parce qu'il avoit esté trop sévére à leur égard.

Ses caresses, ses ménagemens, ses ruses, ses promesses, ne faisant point sur eux l'effet qu'il en attendoit, il songea, pour se maintenir, à s'allier avec la France, ou pour en tirer du secours, s'il venoit à en avoir besoin, ou pour empescher qu'elle n'en fournist aux Mécontens, qui avoient envoié secrettement en demander; d'Amboise n'avoit eu garde de leur en donner, parce que si Loüis XII. avoit intérest d'entretenir la division entre les Grands de Castille, & le Roi Administrateur, il en avoit bien davantage d'empescher, autant qu'il pourroit, que l'Archiduc ne fust si-tost maistre paisible de la Castille, de peur que si on venoit à rompre, comme il y avoit lieu de le craindre, ce Prince n'en fust plus en estat de faire du mal à la France, en l'attaquant en mesme-tems, d'un costé par les Pirennées, de l'autre par les Païs-Bas.

D'Amboise remarie Ferdinand à Germaine de Foix, Niece de Loüis XII. le 18. Mars 1505.

Un Bernardin, Inquisiteur en Catalogne, nommé Frere *Jean d'Enguera*, vint de la part de Ferdinand. Isabelle & Ferdinand, pour en paroistre plus dévots, se servoient volontiers de Moines dans leurs plus importantes affaires.

res. Les Prélats faisoient l'ornement de leurs Ambassades, & les Religieux le fort de leurs négociations. Frere Jean d'Enguera, vint de la part de Ferdinand, proposer à d'Amboise de terminer à l'amiable les differends des deux Couronnes, & de prendre, avec la France des liaisons estroites envers & contre tous, nommément contre l'Archiduc, qui devenoit assez puissant pour estre formidable à l'un & à l'autre de ces Monarques.

Cette proposition faisoit grand plaisir à d'Amboise, le débarassant d'une guerre qui ne lui avoit point fait honneur, & dont la pluspart des gens lui avoient imputé les mauvais succès; cependant, quelque avantage qu'il trouvast dans la proposition, il la reçut, sans témoigner ni joie ni empressement, soit pour en mieux cacher le plaisir qu'elle lui faisoit, soit qu'il se défiast de Ferdinand, sçachant, par expérience, que ce Prince se servoit de Moines, quand principalement il avoit envie de tromper. C'estoit une des maximes de ce Monarque, parce qu'il regardoit les Religieux comme des gens sans conséquence, qu'il pouvoit, selon ses interests, avoüer ou desavoüer beaucoup plus aisément qu'il n'eust fait des Ministres d'une plus grande considération.

Plus d'Amboise estoit retenu à entrer en négocia-

négociation, plus il sembloit se défier de la bonne foi de Ferdinand, plus le Moine Négociateur taschoit de persuader d'Amboise que c'estoit tout de bon que Ferdinand vouloit traiter; d'Enguera l'afirmoit avec tant de vivacité, qu'enfin d'Amboise répondit qu'il falloit, pour s'en assurer, que le Roi Catholique se remariast incessamment, & qu'il se remariast à une Princesse Françoise, pour marque qu'il vouloit s'unir estroitement avec le Roi, marque certainement des plus équivoques, puisqu'on n'a vû que trop souvent, en tout tems & en tout Païs, que ni Mariages, ni Traitez ne lient les Princes, qui sont habiles, qu'autant que ces Princes y trouvent leur avantage personnel, ou l'avantage de leurs Estats.

Dans la vuë que d'Amboise avoit d'affoiblir le crédit & la puissance de l'Archiduc, il ne pouvoit mieux s'y prendre, qu'en pressant le Roi Catholique de se remarier, afin qu'il pust avoir un Fils qui succédast à ses Roïaumes de Sicile & d'Arragon, à l'exclusion de l'Archiduc. C'estoit bien le dessein & le desir de Ferdinand, & il sçut bon gré à d'Amboise de l'empressement qu'il témoignoit de lui voir naistre un heritier de ses Roïaumes paternels. La seule chose qui l'arrestast, c'est qu'il apréhendoit, qu'en se re-

mariant si brusquement, il parust n'avoir pas assez de considération pour la mémoire d'Isabelle qui ne faisoit que de mourir, & que par-là il n'en devinst plus odieux aux Castillans, ils conservoient pour cette Reine une admiration tendre, qui tenoit de l'adoration.

Ces raisons n'estoient pas difficiles à vaincre, & d'Amboise n'eut pas grand peine à persuader à d'Enguera, que le juste desir que devoit avoir Ferdinand, de se voir bien-tost un heritier, ne justifioit que trop un mariage précipité, & qu'à l'égard des Castillans, il n'y avoit plus rien, ou peu de chose à ménager, dès qu'ils estoient si déclarez contre le Roi Administrateur. La principale difficulté estoit de régler la dot de la Princesse avec laquelle d'Amboise vouloit le marier. Cette Princesse estoit *Germaine de Foix*, Sœur de *Gaston*, Duc de *Nemours*, qui, à vingt-un an, commandant sept années après l'Armée Françoise en Italie, y fit de si grands exploits, en moins de quinze ou vingt jours, que les Ennemis mesme n'en ont parlé dans leurs Histoires qu'avec admiration. Autant que le Frere avoit le cœur François, autant la Sœur avoit-elle les inclinations & les manieres Espagnoles. Oubliant dans la suite qu'elle estoit née en France, & que c'estoit la France qui l'avoit faite Reine d'Espagne, elle eut au-

tant

tant d'aversion & de mépris pour les François, que d'estime pour les Espagnols. Elle estoit Fille de Jean de Foix, Vicomte de Narbonne, & de Marie d'Orleans, Sœur bien-aimée de Loüis XII.

Ferdinand demandoit, qu'en faveur de ce Mariage, soit que Germaine eust des Enfans, soit qu'elle n'en eust pas, Loüis XII. cédast, pour toûjours, ses droits & ses prétentions sur la part qu'il devoit avoir au Roïaume de Naples. Bien des gens du Conseil desaprouvoient cette demande, & estoient d'advis que le Roi, au lieu de ceder ses droits, donnast une dot en argent, telle que doit l'avoir une Princesse destinée à épouser un Roi. Le Cardinal Ministre ne fut point de ce sentiment, & faisant attention qu'il n'y avoit alors, ni ne pouvoit y avoir dans la suite de conjonctures favorables pour faire valoir ces prétentions, sans que la France s'épuisast & de monde & d'argent dans une guerre si éloignée; son advis fut que le Roi les abandonnast, à la charge de reversion, à lui & à ses successeurs, si Germaine n'avoit point d'enfans. Le Mariage se fit à ces conditions, avec de grandes acclamations de la part des Aragonois, & des Siciliens, qui souhaitoient avec ardeur de voir un Fils à Ferdinand.

MALGRE' L'APUI ET

Ce Mariage ne produisit point l'effet qu'on en

en attendoit. Loin d'éfrayer les Castillans, & de les rendre plus soumis aux volontez de Ferdinand, ils n'en furent que plus irritez. Les Grands & le Peuple témoignoient, sans ménagement, à la Ville & à la Campagne, à la Cour mesme, un desir extraordinaire de voir arriver en Castille l'Archiduc & sa Femme, leur légitime Souveraine. L'un & l'autre estoient en Flandre, inquiets & embarassez sur le parti qu'ils avoient à prendre. La Femme aimoit son Pere, & n'eust pas voulu lui déplaire. Le Mari, homme peu remuant, croioit avoir des raisons pour ne point éclater si-tost; car outre qu'ordinairement il y a peu de fonds à faire sur l'inclination des Peuples, c'est que n'ignorant pas que l'empressement des Castillans venoit moins d'affection pour lui, que de haine contre Ferdinand, qui les avoit chargez d'imposts, il craignoit que si Ferdinand venoit à les en décharger, ils ne changeassent tout-à-coup, & ne se déclarassent en sa faveur.

LES INTRIGUES DE D'AMBOISE, FERDINAND EST CONTRAINT DE CEDER LA CASTILLE A L'ARCHIDUC SON GENDRE, QUI EN EST PROCLAMÉ ROI AVEC SON EPOUSE, EN FÉVRIER 1506.

L'Archiduc ne craignoit pas moins que s'il attaquoit son Beau-pere, Loüis XII. Allié du Beau-pere, ne se jettast sur les Païs-bas, pour aider Ferdinand, par cette diversion, à se maintenir en Castille; il ne craignoit pas moins qu'en se broüillant avec la France, il ne donnast occasion de rompre le Mariage

 projetté,

projetté, entre Charles son Fils, & la Fille de Loüis XII. Mariage si avantageux, que quelques mois auparavant, l'Archiduc & son Pere, avoient sacrifié, à l'espérance de le faire, les intérests de Ferdinand. Ces raisons, qui eussent peu touché un Prince ambitieux & vif, sembloient si fortes à l'Archiduc, jeune homme d'une ambition lente, & difficile à émouvoir, que ni lui par incertitude, ni la Reine sa Femme par tendresse pour le Roi son Pere, ne sçavoient à quoi se résoudre.

D'Amboise, adroitement, fomentoit, par des voyes secrettes, l'irrésolution du Mari, & la crainte révérentielle de la Femme. Cette intrigue dura quelques mois, à la fin néanmoins l'Archiduc fut si fort pressé, d'un costé par les Castillans, & de l'autre par ses Ministres, qu'il se détermina de passer en Espagne. Il s'embarqua au mois de Janvier, saison facheuse, mais qu'il crut la plus favorable, soit pour surprendre Ferdinand, lors qu'il s'y attendroit le moins, soit pour ne rien craindre de la France. Une tempeste l'ayant jetté sur les Costes d'Angleterre, il y fut connu, malgré lui, & invité le lendemain de se rendre à la Cour. En vain, pour profiter du peu de sejour qu'il y fit, tacha-t'il d'engager Henri VII. Roi d'Angleterre, à favoriser son entreprise sur la Castille; Henri, prévenu par d'Am-

d'Amboise, se dispensa d'y concourir.

L'Archiduc cependant, ayant remis promptement à la voile, aborda heureusement dans un Port de Castille. Tout habile qu'estoit Ferdinand, il avoit si fort négligé de regagner le cœur des Peuples, & d'empescher que ni sa Fille ni l'Archiduc son Gendre ne pussent entrer dans le Païs, que quand ils y arrivérent, ils y furent reçûs avec des aclamations que l'on ne sçauroit exprimer. Le Clergé, les Nobles, & le Peuple, se croiant délivrez d'un joug qui leur sembloit insuportable, témoignérent une joie infinie. L'Archiduc & sa Femme, furent proclamez par les Estats, Roi & Reine de Castille, au grand regret de Ferdinand, qui n'eut d'autre parti à prendre que celui de se retirer. Il y avoit de l'aparence que ce seroit en Aragon, tant afin de tenir le Roi de Castille en jalousie, que pour estre plus à portée de profiter de l'occasion, s'il arrivoit en ce Royaume quelque révolution. C'estoit l'advis de d'Amboise, mais Ferdinand ne l'en crut pas; & soit qu'il y fust forcé, soit que ce fust volontairement, il passa en Sicile, avec sa nouvelle Epouse, & de-là à Naples, où il n'estoit pas plus aimé, mais beaucoup plus craint qu'il ne l'avoit esté en Espagne.

Un si grand changement déconcertant toutes les vuës & les mesures du Cardinal, il lui fallut

D'AMBOISE ROMPT LE MARIAGE

Qui lui-mesme avoit arresté, entre Charles Fils de l'Archiduc, et la Fille unique de Loüis XII. et en menage un autre, entre cette Princesse, et François d'Orleans-Angoulesme, premier Prince du Sang de France, 1506.

fallut en prendre d'autres, pour empescher que la puissance de ce nouveau Roi de Castille, si elle augmentoit dans la suite, comme il y avoit de l'aparence, ne devinst funeste à la France. D'Amboise, par inclination autant que par reconnoissance, aimoit tendrement le Roi, & tout ce qui lui apartenoit, mais il n'en aimoit pas moins l'Estat, & c'estoit à son grand regret, que forcé par les conjonctures, & pressé par la Reine, qu'il n'eust osé desobliger, avoit conclu & signé, quelque vingt mois auparavant, le Mariage du Fils de l'Archiduc, avec la Fille de Loüis XII.

Loüis n'aiant point de Fils, il en avoit eu deux qui moururent au berceau, sa Fille estoit Heritiere, non du Royaume de France, qui ne tombe point en quenoüille, mais de la Bretagne par sa Mere, & par le Roi son Pere, du Duché de Milan, de l'Estat de Génes, des Comtez d'Ast & de Blois, & de la Seigneurie de Couci.

Blois & Couci, illustres & vastes Seigneuries, où il y avoit des Places fortes, & dont relevoit une infinité de Noblesse, estoient au centre du Roïaume. La Bretagne estoit à l'une des extrémitez, & communiquoit, par la Mer, avec le reste de l'Europe. Ast, Génes, & Milan, estoient les clefs de l'Italie. Si Charles, Fils de l'Archiduc, épousant la Fille de Loüis

XII.

XII. eust joint ces riches Estats à ceux que vraisemblablement il devoit posseder un jour, il eust tenu en quelque sorte la France bloquée de tous costez; &, s'il eust voulu dans la suite, il eust pu l'assiéger par mer & par terre, & y faire valoir les prétentions de son Epouse, avec plus de succès que n'en eurent, dans les tems passez, Edoüard III. & Henri V. Rois d'Angleterre, qui disputérent la Couronne, l'un à Philippe de Valois, l'autre à Charles VII. Charles, Fils de l'Archiduc, estoit Héritier présomptif de tous les Païs-Bas, du Royaume de Castille, de celui d'Aragon, & de ses dépendances, du Royaume des deux Siciles, & de tous les vastes Païs que la Maison d'Austriche tenoit déja en Allemagne.

Plus d'Amboise songeoit aux suites de ce Mariage, plus il estoit porté à empescher qu'il ne se fist. Ce n'estoit pas une chose aisée, il y avoit au contraire tant d'obstacles à surmonter, que difficilement pouvoit-on en venir à bout. Cependant d'Amboise l'entreprit, par zéle pour l'Estat, au risque de n'y pas réüssir, & de déplaire à la Reine, assez pour qu'elle se mist en teste de le débusquer du Ministére. Que le Roi de Castille, que l'Empereur, Pere de ce Roi, se tinssent offensez que ce Mariage ne se fist pas; qu'irritez de cette rupture, & la regardant comme un affront, ils cher-

chassent

chassent à nuire à la France, c'est à quoi on devoit s'atendre; mais la crainte du ressentiment ni de l'un ni de l'autre, n'estoit pas ce qui faisoit le plus de peine au Cardinal; ce qui l'embarassoit, c'estoit l'incertitude du Roi son Maistre, c'estoit le crédit & l'obstination de la Reine, & plus encore que tout cela, les cabales qui s'estoient formées pour & contre ce Mariage.

Il surmonte les obstacles qui s'oposent à ce Mariage, et Fiance le Prince et la Princesse, en presence des Estats de France, en May 1506.

Loüis XII. avoit le cœur François, & il estoit jaloux de la gloire de la Nation; mais il aimoit si fort la Reine, qu'il n'avoit presque en toutes choses d'autre volonté que la sienne. D'ailleurs, aimant passionnément sa Fille, il croioit, en bon Pere, lui devoir procurer le parti, qui, en aparence, estoit le plus avantageux, tant pour elle que pour ses Enfans. Enfin, aiant promis, par un Traité, de la donner en mariage au Fils du Roi de Castille, il se faisoit un point d'honneur de ne pas manquer à sa parole. La Reine l'en conjuroit; on ne peut dire combien elle avoit cette affaire à cœur, soit par tendresse pour sa Fille, soit par inclination pour le Sang de l'Empereur, qui avoit esté son Amant, ou bien par antipatie, moins pour le jeune Prince, que d'Amboise méditoit de lui donner pour Gendre; que pour la Mere de ce Prince.

Le plus proche Parent qu'eut Loüis XII. e-

ligi

ligne masculine, estoit François Duc de Valois, Fils de Charles Comte d'Angoulesme, Cadet de la Maison d'Orleans, & Neveu du Pere de Loüis. Charles estoit mort jeune, laissant un Fils & une Fille de Loüise, Fille de Philippe, Comte de Bresse, puis Duc de Savoie. Le Fils & la Fille estoient bien les plus beaux enfans que l'on eust vûs depuis longtems. Le Fils avoit douze ans, sa Sœur en avoit quatorze; Loüise, leur Mere, demeurée Veuve de bonne heure, s'estoit retirée à Cognac, petite Ville du Domaine de son Mari, & s'y estoit apliquée à bien élever ses Enfans, ne venant guéres à la Cour. Cependant, comme c'estoit une belle personne, qui d'ailleurs avoit du mérite, sa beauté y avoit fait bruit, & lorsqu'elle y avoit paru, elle s'y estoit fait beaucoup d'amis, & bien autant d'adorateurs, source de jalousie, qui fit, que quand elle y venoit, elle y estoit reçuë de la Reine & d'autres Princesses, avec un froid qui l'en chassoit.

Le Cardinal-Ministre, qui sçavoit par expérience, combien les Dames ont de crédit, & combien leurs querelles ont causé de mal à l'Estat emploioit toute son industrie à vaincre peu-à-peu, sans rien dire de son dessein, la jalousie qu'avoit la Reine contre la Comtesse d'Angoulesme. Il travailloit en mesmetems

tems à décréditer à la Cour le parti qui s'y estoit formé, pour marier le jeune Archiduc à la Fille unique du Roi; Loüis XII. en eut une seconde, mais ce ne fut que trois ans aprés. Gens, pour plaire à la Reine, ou paiez par le Roi de Castille, appuioient fort ce Mariage, & soutenoient publiquement qu'il y auroit autant d'imprudence que d'injustice à le rompre. D'autres disoient, au contraire, que ce Mariage ne se pouvoit faire, sans exposer la France à estre un jour subjuguée, ou à essuier une guerre aussi longue que sanglante, pour ne l'estre pas. Quoique d'Amboise ne s'expliquast pas, pour ne point se rendre suspect, il ne laissoit pas adroitement, sous prétexte de discuter, & de peser le pour & le contre, de favoriser les derniers, & de faire valoir leurs raisons, si bien, qu'insensiblement il persuada au Roi, qu'il estoit de l'équité & de l'honneur de Sa Majesté, autant que du bien du Roiaume, qu'il mariast la Princesse, non au Fils aisné de Castille, mais au premier Prince du Sang de France, jeune homme de grande espérance, qui venant un jour à régner, si Loüis n'avoit point de Fils, soutiendroit, avec éclat, la gloire de la Nation.

Tandis que d'Amboise travailloit à gagner le Roi, & à dissiper la cabale qui parloit contre ce Mariage, il avoit eu la précaution d'envoier

voïer des gens afidez, insinuer dans les Provinces la necessité de le faire, dans l'espérance que la Reine, quelque répugnance qu'elle y eust, y donneroit enfin les mains, si la Nation entiere paroissoit fort le souhaiter. Les Emissaires de d'Amboise n'eurent point de peine à réüssir dans leur commission. Les Villes & les Parlemens, la Noblesse & le Clergé, témoignérent tant d'empressement pour que ce Mariage se fist, qu'ils déPutérent, à l'envi, pour en supplier le Roi. En moins d'un mois, il vint à Tours, où le Roi & la Reine estoient, un si grand nombre de Députez de tous les endroits du Royaume, que de long-tems on n'avoit vû une plus honorable Assemblée.

Thomas Bricot, Chanoine de l'Eglise de Paris, & Député de cette Ville, qui, comme la plus considérable de toutes les Villes du Royaume, a le droit & le privilége d'estre écoutée, avant les autres, harangua le Roi avec une noble véhémence. Il le loüa d'avoir porté, au plus haut point, la gloire de la Nation par ses exploits en Italie, d'avoir diminué les imposts, d'avoir réformé les Loix, de faire rendre la justice, avec autant de diligence que d'intégrité, de faire vivre les Gens de guerre dans une exacte discipline ; & après lui avoir marqué la reconnoissance vive que tous ses Peuples en avoient ; il ajousta, que,

pour assurer leur bonheur & la tranquillité publique, ils n'avoient plus à souhaiter que de lui voir marier sa Fille, dequoi il le supplioit, au nom de la Ville de Paris, de lui voir, dis-je, marier sa Fille, non au Fils du Roi de Castille, ce qui seroit le plus grand malheur qui pust leur arriver, mais au Duc de Valois, premier Prince du Sang de France, qui, marchant sur les traces du Roi son Beau-pere, s'apliqueroit à les rendre heureux, s'il régnoit un jour après lui.

Bricot n'eut pas achevé, que, par aclamation, cette grande Assemblée fit au Roi la mesme priere: il n'y eut pas jusques aux Bretons qu'ils ne témoignassent la mesme ardeur, ce qui toucha si fort la Reine, qu'à la fin elle se rendit. La réponse du Roi fut, que le Mariage qu'on proposoit, estoit de si grande conséquence, qu'il ne pouvoit sur cela rien résoudre que de l'avis de son Conseil, & qu'après y avoir bien pensé. La chose vrai-semblablement estoit déja réglée entre le Roi & le Cardinal, & ce délai n'estoit qu'un jeu, pour faire croire aux Estrangers, que si le Roi n'executoit pas la parole qu'il avoit donnée, c'est qu'estant, en quelque maniere, violenté par ses Sujets, & par les Gens de son Conseil, il n'avoit pû se dispenser de faire ce qu'ils desiroient. En effet, quelques jours après le Roi

& la

& la Reine estant venus à l'Assemblée, le Chancellier y déclara qu'ils agréeoient le Mariage, & remercia les Députez du zéle, qu'en cette occasion, ils avoient témoigné pour le bien de l'Estat. Le Cardinal-Ministre, fondant en larmes de joye, fiança les futurs Epoux, en presence de cette Auguste Assemblée. Il ne pouvoit, dans les conjonctures, rendre à la Nation un plus grand service, que d'avoir ménagé & fini si heureusement une affaire de cette importance, aussi en fut-il loüé des bons François, autant qu'il en avoit esté blasmé, d'avoir engagé le Roi à promettre sa Fille unique à un Prince Estranger, qui devenoit, en l'épousant, si formidable & si puissant, qu'il eust pû subjuguer la France.

Si ce Mariage fit grand plaisir aux bons François, & à bien des Princes Estrangers, qui n'eussent osé, par politique, en témoigner leur joie, il offença fort l'Empereur, & son Fils le Roi de Castille, qui voioient évanoüir par-là leurs plus ambitieuses espérances. Ils s'en plaignirent l'un & l'autre, comme d'un sanglant affront que le Cardinal leur faisoit, sans qu'ils y eussent donné occasion. Ils s'en prenoient à lui, bien plus qu'au Roi, ni à la Reine, parce que la Reine n'avoit fait que trop voir qu'elle avoit l'ame Austrichienne, & que le Roi estoit connu pour un Prince,

franc & sincere, qui n'eust voulu pour toute chose avoir manqué à sa parole. D'Amboise eut beau dire qu'il n'avoit pas esté possible de ne point déférer aux prieres de la Nation entiere, il n'en fut pas plus justifié dans l'esprit du Roi de Castille, ni dans celui de l'Empereur, parce qu'ils estoient persuadez, que ce qui s'estoit passé à Tours, n'estoit qu'une Comédie, que le Ministre avoit fait joüer, afin de sauver les aparences.

Ils n'estoient pas les seuls qui eussent cette prévention. Bien des gens, mesme de la Cour, pensoient & parloient comme eux, soit pour flater la Reine, qui ne pouvoit vaincre la répugnance qu'elle avoit pour ce Mariage, soit, croiant nuire à d'Amboise, qu'ils en regardoient comme l'auteur. Ses ennemis, à cette occasion, l'accusérent, les uns d'imprudence, & les autres de mauvaise foi; d'imprudence, pour s'estre attiré, par une rupture si éclatante, une grande guerre sur les bras qu'il auroit peine à soutenir, & de mauvaise foi, pour avoir, sans nécessité, violé précipitamment un Traité solennel que lui-mesme avoit négocié. A tort ces gens suposoient-ils que ce fut sans nécessité qu'un Ministre aussi honneste homme en eust usé ainsi. D'autres, bien loin de le blasmer, le loüoient de ce qu'il avoit fait, fondez sur cette maxime, pratiquée

quée de tout tems, & en tout païs; que le bien de l'Estat estant la régle des Traitez, il n'est pas extraordinaire que les Traitez conséquemment ne s'executent plus ou moins, qu'autant que selon les conjonctures il est du bien l'Estat.

L'Empereur armant de son costé, le Roi de Castille armant du sien, & faisant leurs pratiques pour engager dans leur querelle, l'un les Princes d'Allemagne, l'autre les Princes d'Italie, d'Amboise fit aussi les siennes pour détourner ces Princes de se liguer contre le Roi avec la Maison d'Austriche, & pour les exciter à se joindre plustost à la France, pour abattre ou pour prévenir la trop grande puissance de cette Maison. Les Envoiez de France trouvérent peu de Potentats disposez à les écouter. Il n'y eut que le Roi de Hongrie, & que le Duc de Gueldres, qui s'obligérent, par un Traité, de fondre dans le mesme-tems, quand la guerre seroit déclarée, le Roi de Hongrie en Austriche, pour y occuper l'Empereur, le Duc dans les Païs-Bas, où le Roi de Castille avoit ses meilleures troupes; cependant, par cette diversion, dont d'Amboise estoit assuré, & par le bon ordre qu'il mit à garnir ses Places, & à recruter les Armées, il se vit en estat, non-seulement de ne point craindre que le Roïaume fust entamé, mais

LA GUERRE QUE CE MARIAGE ALLOIT CAUSER, S'APAISE TOUT-A-COUP, PAR LA MORT DU ROI DE CASTILLE, LE 25. SEPTEMBRE 1506.

mais encore de porter la guerre au-dehors ; & de l'y faire avec succès. Ces précautions furent inutiles, la guerre, avant que de commencer, s'apaisa tout-à-coup par la mort du Roi de Castille. Il mourut, à ce que l'on croit, d'avoir beu, en joüant à la paume, deux ou trois verres d'eau trop froide.

On dit, après sa mort, que l'eau estoit empoisonnée, & que c'estoit le Roi son Beau-pere qui la lui avoit fait donner. Comme peu d'Historiens le disent, & qu'ils n'en alléguent point de preuves, on ne doit regarder ce bruit que comme un pur soupçon, ou plustost comme une médisance, qui n'avoit d'autre fondement que la haïne implacable que Ferdinand Roi d'Arragon avoit conçuë contre son Gendre, depuis que son Gendre l'avoit contraint de lui abandonner la Castille. Il se pouvoit bien faire, sans qu'il y eut aucun mistére, que Philippe Archiduc d'Austriche, Roi de Castille, par sa femme, fust mort de s'estre épuisé, à vingt-sept ou vingt-huit ans, en excès de bouche & de femmes, & en exercices violens, comme la chasse, la lutte, & la paume, qu'il aimoit avec passion.

Loüis XII. par le conseil du Cardinal, accepte la Tutelle du jeune

Avant que de mourir, il mit les Païs-bas, & Charles, l'aisné de ses Fils, sous la protection du Roi, conjurant le Roi de vouloir bien servir de Pere & de Tuteur au jeune Prince ;

Prince ; trait d'une grande politique, pour lier les mains de Loüis XII. sous prétexte de lui faire honneur, & pour n'en avoir rien à craindre pendant le bas-âge de Charles, qui estoit élevé en Flandre, & n'avoit pas encore sept ans. Cette Tutelle estant moins un honneur qu'un piége, bien des gens eussent souhaité que le Roi ne l'eust point acceptée, de peur que cela ne lui fist perdre l'occasion & la volonté d'attaquer la Maison d'Austriche, dans un tems qui sembloit si favorable pour l'affoiblir. Le Roi, & le Cardinal, ne furent point de ce sentiment, le Roi par générosité, d'Amboise par raison, trouvant un grand avantage à se débarasser de toute inquiétude, du costé de la Flandre, pour donner son attention aux mouvemens extraordinaires, que la mort du Roi de Castille alloit causer en Italie, & en d'autres endroits de l'Europe. Par le conseil du Cardinal, Loüis XII. nomma, pour Gouverneur du jeune Charles Archiduc d'Austriche, Guillaume *de Croüi Chievres*, Seigneur très-sage & très-habile, qui sçut donner à son Pupille une éducation si noble, que ce Prince devint dans la suite un des plus grands Monarques, & un des plus grands hommes qui eut paru depuis longtems. C'est le célébre Empereur Charles-Quint.

ARCHIDUC D'AUSTRICHE, FILS AISNE' DU ROI ET DE LA REINE DE CASTILLE.

Jeanne,

Jeanne, Reine de Castille, Veuve de Philippe Archiduc d'Austriche, ne ressembloit de cœur ni d'esprit à sa Mere, l'Illustre Isabelle. Jeanne estoit un esprit leger, qui commença à devenir folle, de dépit & de jalousie, des amourettes de son Mari, & qui le devint, tout-à-fait, de regret de l'avoir perdu. Elle devint si folle dans la suite, qu'on fut contraint de l'enfermer. Elle survescut quarante-deux ans à son malheur, passant la vie dans un Chasteau à badiner avec des Chats. Elle aimoit ces animaux avec passion, & soit par simpatie, soit par habitude de les voir faire, elle grimpoit comme eux le long des tapisseries, & couroit après les Souris. Funeste & pitoiable destinée pour une grande Reine, qui d'ailleurs avoit son mérite; car quoi qu'elle eust toûjours eu l'esprit plus ou moins volage, c'estoit un esprit cultivé. Elle sçavoit les Langues & l'Histoire, & quelquefois, en de bons intervalles, elle répondoit sur le champ en Latin, ou en Espagnol, aux harangues qu'on lui faisoit.

Elle mourut le 12. Avril 1555.

La pauvre Princesse estant comme morte au monde, question fut qui gouverneroit pendant la Minorité de Charles, l'aisné de ses Fils. L'Empereur soustenoit que c'estoit à lui, le Roi Ferdinand avoit la mesme prétention. L'un & l'autre estoit Aïeul du jeune Archiduc,

L'EMPEREUR ET LE ROI CATHOLIQUE, ESTANT EN

duc, l'Empereur Aïeul paternel, Ferdinand Aïeul maternel. Philippe, Pere de Charles, estoit Fils de l'un, & Gendre de l'autre. Les deux Grand-peres ne pouvant s'accorder sur la Régence de la Castille, se soumirent au jugement que rendroient, sur ce differend, le Roi & le Cardinal. On ne pouvoit faire un plus grand honneur à d'Amboise, que de le choisir pour un des Juges d'une si noble contestation; je dirois mesme pour seul Juge, parce que ces Princes n'ignoroient pas que Loüis XII. en choses importantes, s'en raportoit entierement au sentiment de son Ministre.

DIFFEREND POUR LA RÉGENCE DE LA CASTILLE, S'EN RAPORTENT AU JUGEMENT DU ROI ET DU CARDINAL.

Plus la contestation estoit importante, plus elle estoit difficile à terminer, chacun défendant son droit avec tant de vivacité, & une prévention si forte, qu'on ne pouvoit prononcer en faveur de l'un, sans se rendre ennemi de l'autre. L'Empereur demandoit la préférence, fondé sur le droit commun, qui l'adjuge en fait de tutelle, aux Parens en ligne masculine; Ferdinand répondoit que cette maxime n'avoit lieu qu'à l'égard des biens paternels, mais que le Royaume de Castille estant un propre de sa Fille, si on peut s'exprimer ainsi, il n'y avoit que lui, sa Fille ne le pouvant pas, qui eust droit de le gouverner. Une autre raison, qui sembloit du moins

aussi forte, c'est qu'Isabelle, son Epouse, lui en avoit laissé l'administration, tant que Jeanne leur Fille, & l'Archiduc leur Petit-fils, ne pourroient gouverner eux-mesmes; ces motifs estoient si puissans, qu'ils déterminérent d'Amboise à donner gain de cause au Roi Catholique.

D'AMBOISE AIANT DÉCIDÉ EN FAVEUR DU ROI CATHOLIQUE, L'EMPEREUR IRRITÉ SOLLICITE CONTRE LE ROI, LES PRINCES D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE, ET PRINCIPALEMENT LE PAPE.

L'Empereur en fut si irrité, qu'il menaça de s'en venger, envisageant ce jugement, non-seulement comme une injustice, mais comme l'injure la plus sensible que les François lui eussent faite. Il tenoit un mémoire exact de tous les torts, grands & petits, qu'il croioit avoir reçus d'eux, & l'apelloit *son Livre Rouge*. Les Princes d'Allemagne entrant dans son ressentiment, promirent de l'aider de troupes, les Princes d'Italie promirent de l'aider d'argent; fier de ces secours, qu'il estoit plus aisé de promettre que de fournir, il reprit son ancien dessein, qui estoit de fondre en Lombardie, ou pour s'en emparer, ou pour y restablir les Sforce. Quoique l'on fust accoutumé à lui voir faire de grands projets, dont il n'éxécutoit aucun, le Cardinal ne laissa pas d'estre éfraié de celui-ci, ne pouvant douter que le Pape, qui lui vouloit beaucoup de mal, n'embrassast cette occasion pour le jetter dans une guerre, dont le succès n'estant pas heureux, le perdroit dans l'esprit du

Roi

Roi, & disposeroit ce Prince à prendre un nouveau Ministre.

Jules II. homme fin, ferme & hautain, estimoit peu Loüis XII. & moins encore l'Empereur. Se croiant fort supérieur en esprit, comme en dignité, à l'un & à l'autre de ces Princes, il se flattoit de les mener comme il voudroit, de les détruire l'un par l'autre, de chasser Loüis XII. d'Italie, d'empescher l'Empereur d'y entrer, & d'y affoiblir les Espagnols, pour y dominer seul; mais, estant devenu dissimulé depuis qu'il fut Pape, autant qu'il avoit paru vrai & sincére auparavant, il n'avoit garde de découvrir ses sentimens, du moins à l'égard du Roi; faché, au contraire, de s'estre mis mal avec lui, pour avoir refusé de conférer, à sa priere, des Bénéfices considérables, qui vacquoient dans le Milanez, il laissoit entrevoir, qu'il estoit prest d'en gratifier, si on l'en prioit de nouveau, qui plairoit au Roi d'y nommer. Le Roi, de son costé, irrité du premier refus, avoit de la répugnance à s'exposer à un second, desorte qu'insensiblement ils en seroient venus jusqu'à rompre tout-à-fait, si d'Amboise ne l'eust empesché. Un de ses plus grands soins, & à quoi quelquefois il avoit peine à réüssir, estoit de les racommoder, ou de prévenir leurs querelles. En cela il estoit loüable; mais ce

qu'on trouvoit à redire, c'est que lors qu'ils se racommodoient, il arrivoit presque toûjours qu'il en coustoit fort peu au Pape, & beaucoup au Roi.

D'Amboise, pour gagner le Pape, lui permet de prendre Bologne, au grand regret des autres Princes d'Italie, en Septembre 1506.

Bologne, une des plus grandes Villes & des plus belles de l'Italie, autrefois Ville libre, & République assez puissante, s'estant soumise au Saint Siége, vers le milieu du treiziesme siécle, elle estoit demeurée aux Papes jusques au commencement du quinze, que quelques Familles de cette Ville s'en emparérent, l'une après l'autre, & en firent une Principauté. Quoique les Papes, depuis cela, eussent tous plus ou moins tenté, & toûjours inutilement, d'en chasser ces Usurpateurs. Jules II. ne laissa pas d'entreprendre d'en venir à bout, & comme le plus seur moyen estoit de disposer le Roi, ou à y concourir, ou à ne le point empescher, Jules l'en pria, & fit des offres pour l'obtenir.

Les Canetules, les Pepoli, les Bentivoles.

Il y avoit de grandes raisons pour en détourner le Roi, car lors que Jean Bentivole, qui régnoit alors à Bologne, s'estoit mis quelques années devant sous sa protection; le Roi, en l'y reçevant, avoit promis de le défendre, & de l'y maintenir envers & contre tous; nous l'avons déja dit, en parlant du desir qu'avoit eu Alexandre VI. de s'en rendre maistre. Une seconde raison, c'est que le Roi avoit

avoit intéreſt qu'un Pape, auſſi acrédité & auſſi peu de ſes amis, que Jules II. l'eſtoit, ne fuſt pas maiſtre d'une Ville, ſi riche, ſi puiſſante, & ſi voiſine du Milanez. Bologne eſt ſitué ſur les confins de la Romagne, & de la Lombardie. Une troiſieſme raiſon, c'eſt que le Roi ne pouvoit ſacrifier Bentivole au Pape, ſans dégouſter en meſme-tems tous les petits Princes d'Italie de ſe déclarer pour la France, choſe d'une grande conſéquence pour la conſervation, ou pour la perte du Milanez.

Ces raiſons, qui devoient détourner le Roi d'aider Jules à prendre Bologne, paroiſſoient d'autant plus plauſibles, que pour dédommager le Roi, Jules ne lui offroit que des choſes peu proportionnées à la perte de cette Ville, comme d'acorder au Roi la nomination aux Bénéfices du Milanez, de confirmer d'Amboiſe dans la Légation d'Avignon, & de faire Cardinaux, à la premiere Promotion, le Fils d'une Sœur de ce Miniſtre, & un des Neveux de la Tremoüille. Bien des gens de bon ſens ne trouvant nulle proportion entre ces avantages que Jules propoſoit au Roi, & ce que le Roi avoit à craindre en lui laiſſant prendre Bologne, ſoutenoient fortement que le Roi, loin d'y concourir, devoit pluſtoſt l'en empeſcher; cependant il paſſa au Conſeil,

seil, par l'autorité de d'Amboise, qui vraisemblablement avoit des raisons secrettes, & plus fortes que celles des autres, que le Roi aideroit le Pape à recouvrer cette grande Ville. Le Traité en fut si secret, que le Cardinal de Clermont, que d'Amboise envoyoit à Rome, afin de concerter avec Jules les moiens de l'éxécution, s'estant arresté à Bologne, pour s'y délasser du voïage, Bentivole l'y reçût avec les plus grandes démonstrations, & de respect pour le Roi, & d'attachement pour la France.

Jules, seur du secours du Roi, se mit en campagne. Ce Pontife, qui avoit l'ame toute guerriere, & bien plus les talens d'un Prince, que les vertus d'un Pape, conduisoit lui-mesme ses Troupes. Bentivole ne s'estonna point de le voir dans le Bolonnois, & croiant qu'il en seroit de cette équipée, comme de celles que d'autres Papes avoient faites en differens tems, il ne commença de s'éfraier que quand il vit Chaumont-d'Amboise en marche avec des Gendarmes, des gens de pied, & de l'artillerie, allant joindre l'Armée du Pape. Le Cardinal avoit voulu que ce fust son Neveu qui commandast le secours en personne, pour faire plus d'honneur à Jules, & pour lui marquer davantage le zéle de l'un & de l'autre, aussi Chaumont fut-il

reçu

reçu avec une distinction dont il n'y avoit point d'exemple, jusques-là que le Pape le faisoit manger à sa table, & vivoit avec lui d'un air aisé & familier, comme si ce Seigneur eut esté quasi son égal; grande mortification pour un Pape si fier, mais la nécessité l'obligeoit d'en user ainsi.

A l'arrivée de Chaumont, Bentivole, tout-à-coup, perdit tellement courage, qu'au lieu de tenir dans Bologne, ou en deux autres Places qui pouvoient faire résistance, il ne songea qu'à capituler, parti ce semble peu honorable pour un homme de guerre, qui avoit passé jusques-là pour aussi bon Soldat, que sage Capitaine. La teste lui tourna si fort, que quoi qu'il dust espérer des avantages considérables, en livrant une Ville de l'importance de Bologne, il ne demanda autre chose que de pouvoir en sortir vie & bagues sauves. Jules, outré en tout, ne vouloit point y consentir; sa colere venoit de ce que Bentivole avoit fait, quelque-tems devant, mourir assez brusquement le Pere d'un des Officiers de cet implacable Pontife. Chaumont plus humain, & moins impétueux, appréhendant que Bentivole, s'il venoit à se repentir, ne prist la résolution de se défendre vigoureusement, accepta ses offres avec joye, ravi de pouvoir, à si bon marché, estre maistre,

sans

ſans rien hazarder, d'une Ville ſi conſidérable. Le Traité ſigné, Bentivole, & un de ſes Fils, ſe rendirent au Camp de Chaumont, qui les envoya à Milan avec une bonne eſcorte.

Chaumont pour cela ne fut pas maiſtre de Bologne, ſi peu, que quand ſes Fouriers ſe preſentérent pour entrer, la Populace, faiſant des huées, ſe jetta ſur eux avec fureur, en tua deux, en bleſſa trois, & pourſuivit les autres juſques vers le Camp des François. Chaumont, auſſi irrité que ſurpris de cette réſiſtance, à quoi il ne s'attendoit pas, fit dreſſer quatre batteries, réſolu de donner aſſaut ſi-toſt qu'il y auroit breche. Le Peuple, qui n'a rien à perdre, s'éfraya peu de ſes menaces, & vouloit qu'on ſe défendiſt; mais les Eccleſiaſtiques, les Nobles, & les Citadins, craignant d'eſtre ruïnez, ſi leur Ville malheureuſement venoit à eſtre ſaccagée, députérent auſſi-toſt au Pape, pour lui repreſenter que Bologne ne pouvant manquer d'eſtre miſe à feu & à ſang, ſi elle eſtoit priſe d'aſſaut, il eſtoit de l'intéreſt de Sa Sainteté, autant que de ſa bonté, de prévenir un ſi grand mal. Jules, ſur ces nouvelles, manda promptement à Chaumont, de faire ceſſer les batteries. Quelque répugnance qu'y euſt Chaumont, il falut obéïr, parce que ſes ordres eſtoient pré-

cis de faire, sans examiner, ce que le Pape lui ordonneroit. Bologne aiant ouvert ses portes, Jules y fit son entrée en Triomphateur; il estoit d'autant plus charmé de cet heureux succès, qu'il ne lui en cousta que les frais de son armement, & dix-huit mille ducats qu'il fit distribuer aux Troupes Françoises. Chaumont n'accepta, pour récompense de ses services, que des presens de dévotion.

Plus cette acquisition augmenta le crédit du Pape, plus elle diminua la réputation du Roi. Les petits Princes d'Italie, & les Républiques voiant qu'il sacrifioit ceux-mesmes qui avoient payé, en argent, comme Bentivole, ou par des services importans, l'honneur de sa protection, n'eurent plus de confiance en lui. L'estime est le plus grand de tous les biens pour un Prince principalement; quand une fois il vient à la perdre, il n'est tort ni injure que son peuple ou ses voisins ne soient disposez à lui faire, dès que l'occasion s'en presente. Jules, loin de sçavoir gré au Roi & au Cardinal de lui avoir facilité la prise de Bologne, les en méprisa davantage, jusques-là que publiquement il faisoit d'eux des railleries. Il les haïssoit, & quelque bien qu'il en eust reçû, il n'y a rien qu'il n'eust mis en œuvre pour perdre le Cardinal dans l'esprit

du Roi, & pour faire perdre à ce Monarque ce qu'il tenoit en Italie.

GE'NES SE RE'VOLTE SUR LA FIN DE 1506. ET EN EST PUNIE EN 1507.

Cet impérieux Pontife commença à faire sentir ses méchantes intentions, par les menées qu'il fit à Génes pour allumer la haine qui y régnoit depuis long-tems entre les Nobles & le Peuple, persuadé qu'infailliblement de-là naistroient des émotions, lesquelles, comme il arriva, tourneroient bien-tost en révolte. Quand cette superbe Ville s'estoit soumise aux François, ç'avoit esté à condition qu'elle se gouverneroit, selon ses Loix, & ses Coustumes, comme elle faisoit auparavant, & cette sujetion n'y avoit presque point produit de changement considérable, hors la presence d'un Gouverneur, dont le soin principal estoit d'entretenir la Paix, autant qu'il estoit possible, entre les Nobles & le Peuple.

Il y avoit à Génes trois sortes d'Habitans, les Nobles, les Citadins, ou bons Bourgeois, qu'on apelloit *le Peuple Gras*, & les gens de mestier, vivant d'un Art mécanique, qu'on apelloit *le Peuple Maigre*. La Noblesse estoit composée de vingt-huit Familles, à la teste desquelles estoient, les *Fiesques*, les *Doria*, les *Spinola*, les *Grimaldi*, Familles les plus anciennes & les plus illustres du Païs. Vingt-quatre autres Familles, quoi qu'originairement Familles Plebeïennes, estoient devenuës, avec le tems, si puissan-

puissantes, si considérables par leurs richesses immenses, par le mérite des grands hommes qui estoient sortis de ces Familles, & par la part que ces grands hommes avoient eu au Gouvernement, qu'elles ne cédoient en rien aux premieres ; tels estoient les *Adornes*, les *Fregoses*, les *Impériali*, les *Negroni*, les *Justiniani*.

Le Peuple estoit fier & mutin, la Noblesse estoit insolente ; & depuis que les Nobles & le Peuple, dans les diverses révolutions, qui estoient arrivées à Génes pendant les trois derniers siécles, s'estoient supplantez plusieurs fois dans le Gouvernement de la République, il y avoit toûjours eu entre eux une si grande antipatie, qu'il fut aisé aux Boutefeux, que le Pape avoit envoyez dans cette grande Ville, d'y exciter une sédition. Les Nobles méprisoient le Peuple ; & comme il n'y avoit qu'eux qui eussent droit de porter des armes, souvent ils le maltraitoient. Le Peuple avoit beau se plaindre, on ne lui faisoit point justice ; ou bien, si on la lui faisoit, le chastiment estoit si foible, quelquefois mesme il venoit si tard, que le Peuple, loin de s'apaiser, n'en estoit que plus irrité. Les violences continuant, à la fin le Peuple s'attroupa ; & aiant pris les armes, il pilla les Hostels des Nobles, & poursuivit ces Tiranneaux jusques dans leurs maisons de campagne.

La Noblesse insultée porta ses plaintes à la Cour : le Peuple y porta les siennes. Il y eut Tréve, en attendant que le Roi se fust expliqué ; mais quand on eut apris à Génes que les Députez du Peuple n'avoient point esté écoutez, & que l'on avoit fait de grandes caresses à la Noblesse ; le Peuple rentrant en fureur, recommença à saccager les maisons des Nobles, & à faire mainbasse sur eux. Il est d'autant plus dangereux d'irriter le Peuple, que le Peuple est extresme en tout, & n'est guéres capable de r'entrer dans l'obéïssance, quand une fois il en est sorti. Philippe, Comte de Ravestein, Gouverneur de la Ville & de l'Estat de Génes, fit inutilement tout ce qui estoit en son pouvoir, pour contenir les Nobles & pour appaiser le Peuple ; les remonstrances de ce Seigneur, quoi qu'il fust estimé & aimé des uns & des autres, ses prieres, ni ses menaces, ne purent restablir le calme dans une Ville si agitée, de sorte qu'il fut obligé, n'y estant plus en seureté, & n'y pouvant d'ailleurs demeurer avec bienscéance, dès qu'il n'estoit point obéï ; il fut, dis-je, obligé de s'en retirer à petit bruit, après avoir, fort à propos, jetté son monde, à la sourdine, dans le Fort & dans le Chasteau.

Alors le Peuple assemblé créa un Duc & huit Tribuns, le Duc pour commander en chef,

chef, les Tribuns pour commander sous lui. Ce Duc estoit un Teinturier, nommé *Paul de Nove*, qui ne s'estoit meslé jusques-là que de son mestier. Les huit Tribuns n'en sçavoient guéres davantage; cependant quoique ce nouveau Doge, & ces huit nouveaux Sénateurs n'eussent aucune expérience dans la guerre, ni dans les affaires, ils ne laissérent pas, instruits qu'ils furent à la haste, par quelques Officiers François, qui en furent grassement païez, de se deffendre, & d'attaquer, avec autant de vigueur, de conduite & de fermeté, qu'en auroient eu des gens de guerre, qui eussent vieilli dans le service.

Leur premier exploit fut d'aller, au fort de l'Hyver assiéger, par mer & par terre, la forte Place de *Monaco*, par où, du costé de France, on pouvoit leur faire plus de mal. Ils furent quatre mois devant, ne cessant de la foudroïer du canon de onze batteries, qu'ils avoient du costé de terre, & du canon de leurs Vaisseaux, Basteaux plats, Barques & Galiottes. Les dehors ruïnez, ils donnérent, au corps de la Place, trois furieux assauts, Paul de Nove estant à leur teste; ce Duc Teinturier, devenu tout-à-coup Capitaine & Soldat, fit voir dans ces occasions autant de bravoure que de bon sens; la résistance des assiégez ne fut pas moins vive, *Lucien Grimaldi*, à qui la Place aparte-

apartenoit, la défendit, avec tant d'habileté & tant de vigueur, qu'à l'aproche d'un gros corps de Troupes, qui marchoit au secours, par ordre de d'Amboise, les Rebelles épuisez, de forces, de vivres, de munitions, furent contraints de lever le Siége. Retournez à Génes, la rage dans le cœur, ils levérent tout-à-fait le masque. Jusques-là ils avoient paru ne vouloir que se venger des Nobles ; mais quand ils virent que le Roi protégeoit les Nobles contre eux, ils arrachérent ses Armoiries des endroits les plus remarquables, & aprés avoir fait défense à tous les Habitans de le reconnoistre pour Souverain, ils assiégerent les Chasteaux où s'estoit retiré la Garnison Françoise.

Aux premieres nouvelles des troubles qui estoient à Génes, la Cour en avoit esté dans une grande inquiétude. Il n'y eut presque que d'Amboise qui n'en parut point allarmé, ce qui fit dire à bien des gens qu'il estoit bien aise de ces troubles, pour avoir une occasion de subjuguer entierement cette superbe Ville ; dessein qu'on n'aprouvoit point, non-seulement parce qu'il estoit plus politique que Chrétien, mais encore parce que le succès en estoit tout-à-fait douteux. Les gens qui parloient ainsi, ne le faisoient vraisemblablement que par envie de nuire au Cardinal-Ministre

nistre; néanmoins il faut avoüer qu'il tint en cette occasion une conduite extraordinaire; car au lieu d'étouffer ces troubles, en appaisant le Peuple, en chastiant exemplairement ceux des Nobles qui estoient coupables, & en faisant des Ordonnances pour contenir les uns & les autres, il parut protéger les Nobles, & n'avoir nulle envie de faire justice au Peuple, ce qui mit le Peuple en fureur.

Ces troubles devenus révolte, le Cardinal mit tout en œuvre pour la réprimer au plustost, prévoiant que s'il ne le faisoit, s'il ne se hastoit de le faire, ou que malheureusement il échoüast en cette entreprise, la perte de l'Estat de Génes entraisneroit celle du Milanez, & de tout ce que le Roi avoit au-delà des Alpes. Tandis que d'Amboise faisoit équipper une Flotte pour assiéger Génes par mer, tandis qu'il faisoit lever des hommes d'armes dans le Roïaume, & des gens de pied en Suisse, pour grossir son Armée de terre, il négocioit en Angleterre, en Allemagne, & en Italie, pour empescher, s'il se pouvoit, que par mer ni par terre il n'allast du secours à Génes. Henri VII. Roi d'Angleterre, plus par estime pour d'Amboise, que par amitié pour le Roi, promit de n'en point donner.

D'Amboise équipe une Flotte, et met une Armée sur pied.

Il s'en falloit beaucoup que l'Empereur, & les Electeurs, fussent dans les mesmes sentimens;

mens ; l'Empereur toûjours diſpoſé à vouloir du mal à la France, & à lui en faire s'il en avoit eu le pouvoir, avoit crié dans une Diete contre le Roi & contre d'Amboiſe, diſant qu'on ne pouvoit douter, à voir les grands préparatifs qu'ils faiſoient de tous les coſtez, que leur deſſein ne fuſt, non pas tant de réduire Génes, que de s'emparer de l'Italie, de dépoſer le Pape, de mettre d'Amboiſe en ſa place, & de transferer à Avignon la Chaire de S. Pierre. Jules n'en croioit rien. Il avoit un trop bon eſprit pour prendre des terreurs paniques, ſur un diſcours frivole, qui n'avoit aucun fondement ; il ne laiſſa pas néanmoins de feindre d'en eſtre allarmé, pour exciter les Eſpagnols, les Venitiens, les Florentins, les Ducs de Savoie & de Ferrare, à ſe liguer contre la France. N'y aiant pas réüſſi, il n'oſa trop ſe déclarer, deſorte que de toute l'Italie, il n'y eut que les Villes, de Piſe, de Sienne, & de Luques, petites Républiques ſans conſidération, qui eurent la hardieſſe d'entreprendre de ſecourir Génes, & d'y envoier, à découvert, des Troupes, des armes, des munitions.

IL DISPOSE LE ROI A FAIRE LA CAMPAGNE, ET PREND LES DEVANTS, AIANT LA GOUTTE.

C'eſtoit moins les menées du Pape, ni les menaces de l'Empereur qui faiſoient peine à d'Amboiſe, que l'intrigue de quelques Courtiſans, qui malicieuſement avoient inſpiré à la

la Reine, que le moien le plus aisé, le plus seur, le plus honorable pour réduire Génes, estoit d'en regagner le Peuple, par douceur, par honnesteté; qu'en vain esperoit-on emporter, l'épée à la main, ou ruïner à coups de canon, une Ville si bien fortifiée, Ville munie de tout, qui n'avoit jamais esté prise, & qui estoit défenduë par cinquante mille desesperez; qu'en tout cas, s'il falloit en venir aux armes, du moins ne convenoit-il pas que le Roi marchast en personne à cette expédition, au risque de perdre la vie ou sa réputation?

Ces suggestions malignes faisoient d'autant plus d'impression sur l'esprit de la Reine, qu'aimant tendrement le Roi, elle ne souffroit qu'avec douleur, ni qu'il s'éloignast d'elle, ni qu'il s'exposast au danger. Ainsi, pleine des fraieurs que son amour lui inspiroit, & des allarmes que lui donnoient des gens mal intentionnez, elle ne cessoit de prier le Roi de vouloir bien ne se point mettre à la teste de son Armée. D'Amboise, au contraire, conjuroit le Roi de s'y mettre, en lui representant que rien n'estoit plus capable de se faire craindre des Estrangers, & respecter de ses Sujets; que rien n'estoit plus capable de donner du courage aux Troupes, d'abattre celui des Rebelles, & de tenir en

échec les petits Princes d'Italie, qui attendoient à se déclarer, selon ce qui arriveroit, de la révolte des Génois. Plus d'Amboise insistoit à ce que le Roi fit le voyage, plus la Reine s'y oposoit; tant par tendresse pour le Roi, que par jalousie de la trop grande confiance que le Roi avoit en d'Amboise. Loüis XII. aimoit la guerre & la gloire; d'un autre costé il avoit pour la Reine une si grande déférence, qu'il n'eust osé la contredire. A la fin néanmoins le desir de la gloire, & les bonnes raisons du Ministre, l'emportérent sur la complaisance. Loüis se détermina à passer les Alpes, si-tost que le Cardinal, qui alloit prendre les devants, auroit tout disposé pour que l'on pust marcher à Génes.

Quoique d'Amboise eust la goutte, & goutte des plus douloureuses, il ne laissa pas que de partir, pour faire la revuë de l'Armée, pour donner ordre aux provisions, & pour tenir conseil de guerre, sur les moiens de secourir le Fort & le Chasteau de Génes, & de contraindre la Ville à se rendre. L'Armée estoit composée de neuf à dix mille Suisses, d'un peu plus d'autres gens de pied, Normands, Gascons, Bourguignons, & de sept à huict mille, tant Gendarmes que Chevaux-legers. Par l'arrivée du Roi, des Princes, des Grands, des Gentilshommes, dont il estoit accom-

accompagné, cette Armée fut renforcée de huict à neuf mille chevaux. L'artillerie estoit nombreuse; & afin qu'elle fut mieux servie, d'Amboise, à force d'argent, avoit fait venir de tous costez les plus habiles Canonniers.

Par ses soins, par sa vigilance, par les bons ordres qu'il donna, & par l'attention qu'il eut à faire éxécuter ces ordres, l'Armée ne manqua de rien; loin de cela, il y eut toûjours en abondance, des vivres, des armes, des munitions pendant toute la campagne, moïen seur d'animer les Troupes, & de les obliger à bien faire. Le Roi fut charmé de trouver toutes choses en si bon estat; & comme il aimoit d'Amboise, il eut un sensible plaisir d'avoir cette occasion de loüer, devant tout le monde, la prévoyance, l'activité, & la prudence de son Ministre. Le Roi lui rendoit justice; d'Amboise méritoit toutes les loüanges qu'on lui donna: ce n'est point trop dire, il fut l'ame & le premier mobile de cette grande expédition.

Dès que le Roi fut arrivé, cette puissante Armée, commandée, sous ses ordres, par Chaumont Neveu de d'Amboise, marcha droit à Génes. Il estoit tems qu'elle aprochast pour sauver le Chasteau, deux jours plus tard, cette Place n'auroit pu tenir, tant elle estoit pressée.

LE ROI, ET LE CARDINAL, MARCHENT A GE'NES.

pressée. Il y avoit près de deux mois que *Galeas de Salazar*, homme aussi brave qu'entendu, la défendoit contre tous les efforts des Génois. En vain l'avoient-ils foudroiée, par une cannonade horrible, qui n'avoit presque point cessé ; en vain y avoient-ils donné deux assauts, ils avoient esté repoussez, avec une très-grande perte ; cependant, comme il ne restoit aux Assiégez d'autre rempart que leur courage, ils couroient risque d'estre forcez, si, à l'aproche de l'Armée, les Génois n'eussent esté contraints de changer le Siége en blocus, pour jetter leurs meilleures Troupes, & leur plus grosse artillerie, dans les Retranchemens, & dans les Forts qu'ils avoient faits, pour en défendre d'autant mieux les avenuës de leur Ville.

L'ARMÉE FRANÇOISE EN FORCE LES RETRANCHEMENS.

Au haut de la Montagne, qui couvre cette grande Ville ; Montagne si roide qu'il faut gravir pour la monter ; Montagne si haute qu'on ne peut guéres, en moins d'une heure, en gagner le sommet, les Génois avoient fait, à la rencontre de deux chemins par où on peut y monter, un assez vaste Retranchement, en forme de Bastion, & y avoient mis force canon, & un gros corps de bonnes Troupes. Ce n'estoit pas seulement pour défendre ce Bastion, mais pour secourir un Redan, & autres ouvrages qu'ils avoient faits en

en differens endroits par où on pouvoit grimper. Ils s'estoient aussi retranchez dans un Vallon qui aboutit à un de leurs Fauxbourgs basti sur le bord de la mer ; mais il s'en falloit de beaucoup que les Retranchemens, qu'ils avoient faits dans ce Vallon, ne fussent aussi-bien garnis, ni aussi-bien fortifiez que ceux qui estoient sur la Montagne, parce qu'il n'y avoit nulle aparence que ce fust par le bord de la mer que les François fissent le Siége, pour n'estre point exposez à essuïer en mesme-tems, de front, le feu de la Place ; en flanc & de revers, le feu des differens Forts qu'on avoit faits sur les hauteurs ; aussi ne fut-ce point par le Vallon que les François commencérent à attaquer les Ennemis.

Chaumont, arrivé au pied de la Montagne avec l'avant-garde, commanda trois mille François, & autant de Suisses, pour aller insulter le Bastion, qui estoit en haut. Ce premier détachement fut renforcé, de tems en tems, jusques à la fin de l'action. Les Suisses refusérent d'abord de marcher, disant qu'ils n'estoient venus que pour combattre en Plaine, & non pour gravir comme des Ours sur des Rochers. Ce ne fut qu'à force d'argent qu'on obtint d'eux qu'ils avançassent. Les trois mille François estoient déja à mi-chemin, excitez par l'exemple d'une centaine d'Offi-

d'Officiers, presque tous gens de nom, qui, quoique armez de toutes piéces, ne laissoient pas que de monter assez souvent à quatre pattes, malgré une gresle de coups qui leur venoient de tous costez. Le Chef de ces Enfans perdus; quels Enfans perdus! du nombre desquels estoient dix ou douze Princes, & le célébre Chevalier Bayard; le Chef, dis-je, de ces braves hommes, & le conducteur de l'entreprise, estoit le sage *la Palisse*. Il eut l'honneur de l'avoir commencée, & le déplaisir de la voir finir par un autre; car avant que de joindre les Ennemis, il reçut, dans la gorge, un coup qui lui fit jetter tant de sang, qu'il fut obligé de se retirer.

Cet accident, bien loin de rebuter les Troupes, ne fit que les animer; les François d'un costé, les Suisses d'un autre; & ces illustres Avanturiers, qui marchoient à leur teste, estant enfin montez en haut, & aiant gagné un terrain à pouvoir se mettre en bataille, ils attaquérent les Ennemis, & les poussérent, de poste en poste, d'une telle furie, qu'ils en tuérent ou blessérent, de ceux-ci, plus de quatre à cinq mille; carnage qui fit si grand peur à ceux des Ennemis qui estoient dans le Bastion, que, sans faire de résistance, ils s'enfuïrent à vauderoute, hors peut-estre trois à quatre cens, qui ne pouvant se sauver à tems,

tant

tant la presse estoit grande, furent passez au fil de l'épée. En moins de deux ou trois heures, les Troupes du Roi, au nombre de huict à neuf mille hommes, furent les maistres de la Montagne; quoi qu'il y eust, en differens postes, trente mille Génois à la défendre.

Sur cette nouvelle, qui surprit agréablemant, le Roi & le Cardinal se mirent en marche, la nuict suivante, avec le reste de l'Armée, & prirent leur chemin par le Vallon qui aboutit à un des Fauxbourgs de Génes. Les Ennemis, qui ne s'attendoient pas que l'on dust prendre ce chemin, y firent si peu de résistance, que le Roi & le Cardinal arrivérent le lendemain, sur les neuf heures du matin, à la vuë de cette grande Ville. On n'y avoit point perdu courage, si peu, que quand Paul de Nove eut representé vivement, que si le Duc & les huict Tribuns avoient esté défaits la veille, c'étoit moins un effet de la bravoure des François, que de la lâcheté de quelques troupes mercénaires, qui n'avoient pas fait leur devoir; le Peuple se mit à crier que c'estoit un malheur, & promit, pour le réparer, de se rendre en armes incontinent où de Nove le lui marqueroit. L'intention du Duc estoit de reprendre les Forts, nommément le grand Bastion; mais pour tenir son dessein secret, il fit résoudre dans le Conseil qu'on envoieroit

EN VAIN LES GÉNOIS FONT-ILS LEURS EFFORTS POUR REPRENDRE LE RETRANCHEMENT; ILS SONT REPOUSSEZ PAR LA VIGILANCE DE D'AMBOISE, ET PAR LA BRAVOURE DES TROUPES.

voieroit des Députez offrir de rendre la Ville, si on vouloit donner amnistie du passé, & assurance pour l'avenir, d'en maintenir les Habitans dans leurs Franchises & Libertez.

Cette députation estoit d'autant plus suspecte, qu'il n'y avoit nulle apparence, dans l'estat où les choses estoient, que les Génois obtinssent des conditions si favorables. Aussi d'Amboise se défiant que cette députation ne cachast quelque mauvais dessein, n'en fut que plus attentif aux démarches de ces Rebelles. Bien lui en prit d'estre sur ses gardes; pour peu qu'il eust donné dans le piége qu'ils lui tendoient; ils eussent, sans doute, repris les Forts, & taillé les François en piéces. D'Amboise s'estoit logé, au pied de la Montagne, dans un endroit commode, pour voir ce qui se passoit, ou pour en estre instruit à tems. La précaution fut sage, car à peine y avoit-il une heure ou deux qu'il y estoit, qu'il apperçut de loin un mouvement extraordinaire de gens en armes, qui filoient par des sentiers vers la Montagne. Se doutant de ce que c'estoit, il en donna advis au Roi, qui ne faisoit que de quitter ses armes, & avertit en mesme-tems les Commandants du Bastion, & des autres Forts des environs, que vrai-semblablement ils seroient bien-tost attaquez.

En effet, sur les trois heures après-midi, la Monta-

Montagne parut toute couverte de Génois marchant vers le Bastion, tandis que d'autres avançoient pour faire une fausse attaque, vers l'endroit où estoit le Roi. De costé & d'autre on estoit préparé à les bien reçevoir. Jacques *d'Allégre*, Seigneur de *Milhau*, homme celebre par ses exploits, qui commandoit au Bastion, après avoir garni sa Place, & quelques Fortins du voisinage, avoit fait faire, à la haste, un retranchement, de gabions, de fascines, de poutres, de pierres, derriere lequel il se rangea avec sept à huict mille, partie Suisses, partie François, pour y attendre les Ennemis. Le Roi, en mesme-tems, fit marcher, pour le secourir, des Gendarmes & de l'Infanterie, avec ordre aux Enfans perdus de donner vigoureusement, quand on leur en feroit le signal, & après cette premiere charge, de se retirer, comme en fuiant, vers le derriere de la Montagne, où il y avoit des Troupes fraisches, & de l'Artillerie.

Le stratagesme réüssit. Les Génois se défendirent avec valeur contre ces Enfans perdus, puis croiant effectivement que ceux-ci fuioient, ils se mirent tumultuairement, faisant des huées & des cris, à les suivre, l'épée dans les reins, jusques au lieu de l'embuscade. Alors, ces prétendus Fuïards, aiant fait vol-

teface, & les autres François & Suisses, distribuez en differens postes, aiant chargé en mesme-tems, les Génois attaquez, de front, en flanc, de revers, se débandérent incontinent. Il y en eut près de dix mille tuez sur la place, le reste fuit à vauderoute. Le Duc, & les Tribuns, firent en vain, pour les rallier, tous les efforts imaginables; ne pouvant en venir à bout, ils se sauvérent à Génes, & en firent fermer les portes, pour empescher que le Vainqueur n'y entrast pesle-mesle avec eux. Ils s'échapérent la nuict suivante, craignant d'estre massacrez, parce que le malheur de leur défaite les avoit tout-à-coup rendus odieux aux Habitans, & se réfugiérent, les uns dans l'Isle de Corse, d'autres à Rome, d'autres en Toscane, & quelques-uns en Barbarie.

GÉNES, S'ESTANT RENDUE A DISCRETION D'AMBOISE EMPESCHE LE PILLAGE ET DISPOSE LE ROI A PARDONNER AUX HABITANS LE 25. AVRIL 1507.

Cette grande défaite, & la fuite des Chefs, consternérent tellement les Rebelles, qu'ils offrirent le lendemain de se rendre, vie & bagues sauves, & de paier les frais de la guerre. D'Amboise, que le Roi avoit fait Arbitre de leur sort, répondit, avec hauteur, qu'à tort se flateroient-ils d'estre reçus à composition, qu'on ne leur en feroit aucune, & qu'ils pouvoient s'attendre que leur Ville seroit saccagée & détruite jusques aux fondements, s'ils

s'ils ne remettoient inceſſamment, leurs vies, leurs biens, leurs libertez à la diſcretion du Roi ; dures conditions, qu'ils acceptérent néanmoins, eſpérant que le Roi les traiteroit avec clémence, & le Cardinal avec bonté. En effet, ſi-toſt qu'ils eurent livré les Portes, le Cardinal y mit des Gardes, pour arreſter les Fantaſſins, tant François que Suiſſes, qui vouloient tous entrer de force & piller cette grande Ville. Le Roi y fit ſon Entrée, armé de toutes piéces, au milieu des Princes & Seigneurs, & de toute la Gendarmerie, qui avoit l'épée à la main. Cette Entrée guerriere donna moins de fraieur aux Génois, que l'ordre qu'ils eurent une heure après, de porter, ſous peine de la vie, dans la Chapelle du Palais, ce qu'ils avoient d'armes chez eux. Ils en avoient une quantité prodigieuſe, & d'une valeur ineſtimable. Ce butin, par ordre de d'Amboiſe, fut diſtribué aux Troupes. Les gens de pied y eurent la plus grand' part, parce que c'eſtoit eux qui avoient le plus fait dans cette mémorable journée.

Les Génois deſarmez furent un aſſez long-tems dans une eſtrange conſternation. Ne ſçachant quel ſeroit leur ſort ; hommes, femmes, & enfans, alloient en foule ſe proſterner devant la porte du Palais, ſans que le

Roi, ni le Cardinal, qui y estoient logez, parussent se laisser fléchir aux larmes de ces pauvres gens. Cette cruelle inquiétude dura environ huit jours, le neuf on publia, de grand matin, que les Anciens & les Notables eussent à se rendre, sur le midy, dans la Grande Cour du Palais, pour y entendre leur Sentence. On y avoit dressé un vaste Amphitéatre, & sur cet Amphitéatre un Throsne superbe pour le Roi. Le Cardinal estoit seul à costé de lui; derriere, à droit & à gauche, estoient les Princes & Seigneurs, & les Officiers de l'armée au bas de l'Amphitéatre; & sur les degrez estoient, en habit de deüil, à genoux, & la teste nuë, les Notables de chaque Quartier, & les Anciens du Peuple. On apelloit les Anciens du Peuple, ceux qui avoient, ou avoient eu quelque part au Gouvernement.

L'Orateur de la Ville aiant harangué le Roi, pour demander, au nom du Peuple, pardon & miséricorde, d'Amboise se leva pour conférer avec le Roi, & après lui avoir parlé, il fit signe à un Légiste, qui sçavoit ses intentions, de répondre à cette harangue. Où estoit le Chancelier de France, où estoit celui de Milan? En pareille occasion, c'estoit à eux à annoncer les volontez du Roi leur Maistre. Pourquoi d'Amboise ne le faisoit-il

pas

pas lui-mesme, lui qui estoit, à ce qu'on dit, *la Langue & l'Ame de Loüis XII?* Ce fut peut-estre à dessein, & pour mortifier les Génois, qu'on prit un homme sans lustre pour leur prononcer leur Arrest. Ce Légiste, nommé *Rizo* (on l'appelloit autrement, *l'Avocat de Naples*) leur fit, en Italien, afin qu'ils pussent mieux l'entendre, une sévére réprimande, & les laissa long-tems en suspens, sans que de son discours ils pûssent deviner quel seroit leur sort; à la fin néanmoins, après avoir fort exalté la clémence du Vainqueur, il leur dit que le Roi leur faisoit grace de la vie, quoique par leurs insolences ils eussent mérité de la perdre; que le Roi leur rendoit leurs biens, à condition qu'ils en feroient meilleur usage à l'avenir, qu'ils n'avoient fait par le passé; mais que Sa Majesté abrogeoit leurs Loix & Coutumes, voulant qu'ils fussent gouvernez selon celles qu'il leur prescriroit.

Un petit nombre, des plus coupables, fut excepté de l'amnistie, entre autres leur Duc Paul de Nove, qui enlevé de l'Isle de Corse où il s'estoit réfugié, eut la teste tranchée à Génes, aussi-bien qu'un des huit Tribuns, appellé Justiniani, homme riche à l'excès & séditieux à la fureur. Cette expédition finie, si heureusement & en si peu de tems, fit grand honneur

honneur au Roi & au Cardinal ; au Roi pour l'avoir animée, par sa presence, par ses exemples & par ses libéralitez ; à d'Amboise pour l'avoir conduite avec autant de vigueur que d'habileté.

LA REDUCTION SI PROMPTE D'UNE VILLE SI RENOMMEE, CAUSE EN ITALIE AUTANT DE SURPRISE QUE DE TERREUR.

Plus cet événement estoit extraordinaire, plus on eut peine à le croire, à Rome, à Vienne, à Venise. Le Pape parut en douter, depuis mesme qu'il eut reçu des Lettres du Roi & de d'Amboise, écrites du Palais de Génes, tant le Pontife estoit faché de cette surprenante nouvelle. Ce n'estoit pas sans sujet qu'il en estoit faché ; car, par la déposition des principaux Séditieux qui furent executez, il y avoit preuve que c'estoit lui qui avoit fomenté les troubles, & qui avoit excité le peuple à secouer le joug de la France. Quoique les Vénitiens n'en eussent pas moins fait, Génes ne fut pas plustost renduë, qu'ils envoiérent des Sénateurs pour en féliciter le Roi & le Cardinal, & pour leur demander, au nom de la République, l'honneur de leur amitié, offrant, pour la mériter, *cœurs, corps, & biens*, si le Roi en avoit besoin. De si grandes soumissions de la part de Républiquains, jusques-là d'un orgueïl & d'une morgue insuportable, marquant leurs craintes & leurs allarmes, estoient des preuves quasi certaines qu'ils avoient

avoient plus ou moins trempé dans la Conjuration de Génes. Le Pape de son costé envoia, quoique un peu plus tard, complimenter le Roi & le Premier Ministre, & se plaindre en mesme-tems des pratiques que nouvellement ils avoient faites dans Bologne pour y restablir Bentivole; ce qu'en disoit le Pape n'estoit que récrimination, de peur qu'on ne lui reprochast ses menées avec les Génois.

Dans l'effroi surprenant où estoit toute l'Italie, il eut esté aisé au Roi, avec une Flotte en mer & une Armée victorieuse, de faire de plus grands progrès; bien des gens le lui conseilloient, disant qu'il n'y auroit jamais de conjoncture plus favorable pour reprendre ce qu'il avoit cédé du Roïaume de Naples. Le Cardinal-Ministre ne fut point de ce sentiment; bien au contraire, craignant d'irriter le Pape & d'attirer en Lombardie un débordement d'Allemans, qui viendroient fondre d'un costé, tandis que les Vénitiens s'y jetteroient aussi du leur, il persuada au Roi, qu'après avoir reconquis Génes, qui estoit l'unique sujet pourquoi il avoit pris les armes, il falloit en demeurer-là, & congédier incessamment une partie des Troupes, de peur qu'en les gardant toutes, l'ombrage que l'on en prendroit ne lui suscitast une guerre, qui peut-

POUR DISSIPER L'OMBRAGE QU'EN PREND LE ROI CATHOLIQUE, QUI SE TROUVOIT ALORS A NAPLES, D'AMBOISE DESARME ET LUI INSPIRE LE DESIR D'AVOIR UNE ENTREVUE AVEC LOUIS XII.

peut-estre lui feroit perdre ce qu'il avoit en Italie.

Le malheureux succès qu'avoit eu la guerre de Naples, en avoit si fort dégousté le Roi & le Cardinal, qu'ils ne pensoient à rien moins qu'à la renouveller. Pour peu qu'ils eussent donné d'ombrage à Ferdinand Roi d'Arragon, qui se trouvoit encore à Naples, il n'auroit pas manqué, du génie dont il estoit, d'ourdir quelque nouvelle trame, aussi estoit-ce de bonne foi, que tandis qu'ils armoient cinq ou six mois auparavant, ils lui avoient fait dire & assurer plus d'une fois, qu'ils vouloient bien vivre avec lui, & que tout grand qu'estoit l'armement, qu'ils faisoient, par mer & par terre, c'estoit uniquement pour Génes. Ferdinand les en avoit crus, parce qu'il les connoissoit sincéres, & qu'ils avoient grand intérest de ne se point broüiller avec lui; si bien, que loin de se défier d'eux, il leur avoit presté quatre de ses Galéres, bien armées & bien équipées, pour renforcer l'Armée Navale qui devoit croiser devant Génes, pour empescher qu'il n'y entrast ni hommes ni vivres.

L'ENTREVUE SE FAIT A SAVONNE, SUR LA FIN DE JUIN 1507.

Génes renduë, il envoia féliciter le Roi & le Cardinal, & leur demander une entrevûë. Retournant par mer en Espagne, avec sa nouvelle

velle épouse, il estoit bien-aise de s'aboucher avec le Roi, pour renouveller leur Alliance & pour s'assurer d'un secours, s'il venoit à en avoir besoin, pour se restablir en Castille. Nous l'avons déja dit, d'Amboise lui avoit adjugé la Régence de ce Roïaume, à l'exclusion de l'Empereur. Le Ministre éluda que l'entrevûë se fist à Génes, pour ne point donner à Ferdinand occasion de cabaler dans une Ville aussi mutine, qui ne faisoit que de se soumettre. L'entrevûë se fit à Savonne, petite ville de l'Estat de Génes, mais tout-à-fait Françoise, d'intérest & d'inclination. Ferdinand y aborda, sans avoir ni demandé, ni pris, ni ostages, ni sauf-conduit, ni aucune autre seureté; franchise qui charma Loüis XII. si fort, que sans prendre garde s'il ne se commettoit point, & s'il n'en faisoit point trop, il alla, n'aiant avec lui que Chaumont, Grand Maistre de France, & S. Severin Grand Escuïer, rendre visite le premier à Ferdinand dans sa Galére. On avoit fait un Pont pour aller de la Galére au Port.

Ferdinand, & sa Femme, saluérent le Roi un genou en terre; le Roi les embrassa, & aprés leur avoir donné toutes les marques d'amitié, que l'on se peut imaginer, il les conduisit au Chasteau. Il y avoit logé, depuis

qu'il estoit à Savonne, mais il le leur céda par honnesteté, & se retira à l'Evesché qui n'en estoit pas loin. Qui n'auroit point esté surpris de voir ce Roi d'Arragon, si fin, si fourbe, si défiant, se mettre sans précaution, d'ailleurs sans nécessité, au pouvoir d'un Rival puissant qu'il l'avoit trompé tant de fois? Fut-ce imprudence à Ferdinand? on ne l'en croioit guéres capable; ne fut-ce point plustost un rafinement de politique, pour endormir la vigilance de Loüis XII. par cette aveugle confiance, qu'il paroissoit avoir en lui? Il y avoit sans doute du dessein de la part de ce rusé Monarque; car si-tost qu'il fut affermi dans la Régence de la Castille, & qu'il crut n'avoir rien à craindre ni à espérer de Loüis XII. il ne se souvint plus des protestations & promesses qu'il avoit faites à Savonne.

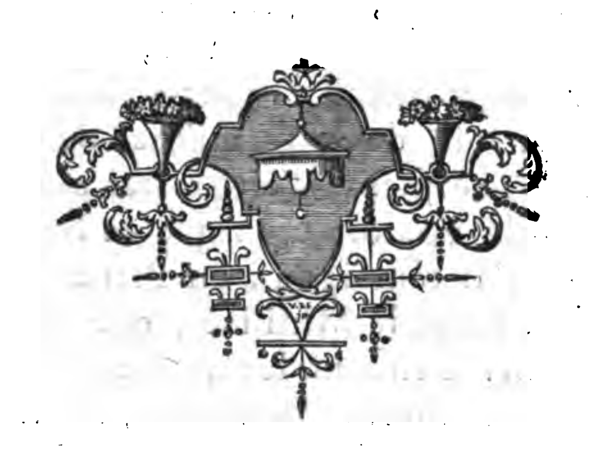
D'AMBOISE Y TRAITE, TESTE-A-TESTE, AVEC LE ROI CATHOLIQUE.

Il y reçut de grands honneurs; mais plus on lui en faisoit, & moins il sembloit en vouloir, reçevant ces honneurs, moins en Roi qu'en Courtisan. Falloit-il passer le premier ou prendre la premiere place, ce n'estoit qu'avec répugnance, & jamais avant que le Roi le lui eust dit deux ou trois fois. Les deux Rois devoient-ils aller, à l'Eglise, à la promenade, Ferdinand venoit du Chasteau prendre le Roi à l'Evesché, & l'y reconduisoit

jusques

jusques dans son apartement. Ces manieres honnestes & gracieuses dans un Roi Espagnol, & qui sçavoit assurément tenir ailleurs sa gravité, charmoient le Roi & la Cour. Ce n'estoit pas seulement à l'égard du Roi que Ferdinand estoit poli, il ne l'estoit pas moins avec les Princes & Seigneurs, & principalement à l'égard du Premier Ministre. Il en usoit avec d'Amboise, comme si ce Ministre avoit esté son égal, ne prenant qu'avec peine, & jamais sans cérémonie, le pas & la main sur lui; & quand ce vint à parler d'affaire, bien loin de se formaliser de ce que Loüis XII. se dispensa d'en traiter avec lui, & le pria de vouloir bien que ce fust avec d'Amboise; il témoigna, en Prince habile qui vouloit flater le Ministre, que cela lui feroit plaisir. Pendant les quatre jours que les deux Cours furent à Savonne, Ferdinand & d'Amboise tinrent eux deux des Conseils secrets. Qu'y fut-il résolu? D'Anton, Historien du tems, qui estoit, à ce qu'il assure, à la porte du Cabinet, pour en éventer quelque chose, dit qu'il ne put en rien sçavoir. Ce n'est que par conjecture, & parce que dans la suite il arriva une partie de ce qu'ils avoient deviné, que d'autres Historiens ont dit, qu'on y avoit conclu de faire la guerre

aux Venitiens, d'accommoder les differends du Roi avec l'Empereur, & de convoquer un Concile pour dépoſer Jules II. & pour mettre d'Amboiſe en ſa place.



SOMMAIRE
DU LIVRE CINQUIE'ME.

Vaines fraïeurs de Jules II. D'Amboise calme ces fraïeurs & dissipe la Ligue que Jules brassoit contre la France. Une nouvelle injure de la part des Venitiens aigrit tellement le Roi & le Cardinal, que ce Ministre fait résoudre la Guerre contre eux. Il va à Cambrai & y signe la Ligue qu'il avoit négociée contre ces Républicains, entre le Roi, le Pape, l'Empereur & le Roi Catholique. On est surpris de cette Ligue, qui paroist avoir pour principe la passion plus que l'interest. Principaux Articles de la Ligue de Cambrai. Les Venitiens l'apprennent tard & en sont si peu effraiez, qu'ils négligent une occasion de la faire échoüer. D'Amboise détermine le Roi à commander l'Armée en personne, & prend les devants en litiere, aiant la fiévre, la colique & la goutte. Il est d'avis de ne point faire de Siége, mais de marcher aux Ennemis. Armée Venitienne ; Armée Françoise. Journée de Vaïla, autrement dite d'Aignadel, où les Venitiens sont défaits. Le Roi & d'Amboise en ont le principal honneur. Ils sçavent vaincre & profiter de leur Victoire. Les Venitiens abandonnent les Places reclamées par les Alliez, & demandent la Paix, au Pape, à l'Empereur, au Roi d'Arragon. D'Amboise engage ces Princes à renouveller la Ligue de Cambrai. Il va trouver l'Empereur & ménage une entrevuë

trevuë entre le Roi & ce Prince. L'entrevuë manquée, le Roi s'en retourne en France, au grand regret de d'Amboise qui est obligé de l'y suivre. Les Venitiens aiant surpris Padouë, d'Amboise excite l'Empereur à en faire le Siége & lui en fournit les moiens. L'Empereur met le Siége devant cette Ville & le leve dix-sept jours aprés. D'Amboise prévient les suites facheuses de la levée de ce Siége. Il est Arbitre d'un differend entre l'Empereur & le Roi Catholique, & engage ces Princes à continuër la Guerre contre les Venitiens. En vain fait-il tous ses efforts pour y engager Jules II. Jules s'accommode avec les Venitiens, moins par amitié pour eux, que par aigreur contre le Roi, & négocie de tous costez en leur faveur. D'Amboise fait échouër les intrigues de ce Pontife & celle des Venitiens, en Allemagne, en Suisse & en Angleterre. Quelque envie qu'eust le Pape de rompre avec le Roi, il ne peut ni n'ose du vivant de d'Amboise. Toutes choses prestes pour une heureuse Campagne, d'Amboise part, aiant la goutte & la fiévre, & meurt à Lyon. Magnificence de ses Funérailles à Lyon & à Roüen.



VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE CINQUIE'ME.



LA bonne intelligence qui estoit entre les deux Rois, & le mistére qu'ils faisoient du sujet de leur entrevuë, effraïérent d'autant plus le Pape, qu'un Cardinal Légat, qui s'y estoit trouvé de sa part, n'avoit point esté appellé aux Conférences que d'Amboise

boiſe avoit euës avec Ferdinand. Mépris qui piquoit le Pape, mais dont il ſe ſeroit conſolé, ſi on euſt fait part au Légat de ce qu'on y avoit arreſté. L'affectation de n'en rien communiquer fit, que Jules ne douta point qu'il n'y eut eſté réſolu, ou de le faire dépoſer, ou de le contraindre d'accorder à Loüis XII. la nomination des Bénéfices du Milanez, & de ceux de l'Eſtat de Génes, & au Roi d'Arragon l'Inveſtiture de Naples, telle que ce Prince la demandoit; choſes à quoi le Pontife avoit une forte répugnance.

D'AMBOISE CALME L'ALLARME QUE LE PAPE AVOIT PRISE DE L'ENTREVUE DE SAVONNE.

Sur ces vaines fraïeurs, Jules ſonne l'allarme, & propoſe aux Venitiens, aux autres Princes d'Italie, aux Suiſſes & à l'Empereur, de s'unir contre les deux Rois; les Venitiens, & les autres Princes d'Italie, n'auroient eu garde de le faire, tant alors ils avoient de peur de s'attirer l'indignation de l'un ou de l'autre de ces Monarques. A l'égard des Suiſſes, d'Amboiſe, avec de l'argent, ſçeut leur faire comprendre l'intéreſt qu'ils avoient de ne point rompre avec le Roi. Le Roi en avoit ſept à huit mille à ſa ſolde; il païoit plus graſſement qu'un autre, & il leur confioit la garde meſme de ſa perſonne. Il n'y eut que l'Empereur qui promit de ſecourir le Pape; ſecours auſſi frivole que la crainte de celui qui le demandoit. Perſonne n'avoit penſé à attaquer

attaquer le Pape, encore moins à le déthrosner. Le Roi venoit de desarmer, & avant que de repasser les Alpes, il lui avoit donné, pour calmer ces vaines fraïeurs, de nouvelles assurances de vouloir bien vivre avec lui. Aussi, lorsque l'Empereur voulut passer en Italie, Jules se repentant de l'y avoir attiré, se joignit aux Venitiens, pour le prier de n'y point entrer.

L'Empereur, indigné qu'on l'en eust empesché, s'en prit aux Venitiens, & menaça de faire une irruption en leur païs. Ils devoient estre accoutumez aux fanfaronnades de ce Prince; cependant, comme le bruit estoit qu'il auroit une grande armée, ils recoururent au Roi, qui fit marcher à leur secours le Mareschal Trivulce, avec cinq à six mille hommes. Ç'en estoit plus qu'il n'en falloit pour les mettre en estat, non-seulement de résister à l'Empereur, mais mesme de le défaire, & de prendre des Places sur lui. Quand il parut sur la Frontiére, à peine avoit-il sept à huit mille hommes, encore n'estoit-ce que des Milices, qui n'estant point païées, se débandérent aussi-tost pour aller à la petite Guerre. Les François d'un costé, les Venitiens de l'autre, en taillérent une partie en piéces; le reste se seroit dissippé, si les Venitiens n'eussent conclu précipitamment

une Tréve avec l'Empereur ; Tréve fatale, qui fut l'écuëil de la prudence Venitienne, & qui mit cette République à deux doigts d'estre ruinée.

Les Venitiens aiant négocié cette Tréve, sans en faire part au Mareschal qui estoit allé à leur secours, sans la faire agréer au Roi, sans l'en avoir mesme averti avant que de la conclure, sans ménager les intérests de la France & de ses Alliez, il n'estoit pas possible que le Roi & le Cardinal n'en fussent vivement offensez. Cette playe r'ouvrit toutes les autres. Il n'y eut plus moien de contenir un plus long-tems le juste ressentiment que l'un & l'autre avoit de tant d'infidélitez que ces trop fins Républicains, qui se disoient Alliez du Roi, lui avoient faites depuis neuf ans, dans la Guerre de Milan, dans la Guerre de Naples, dans celle de Génes, & dans toutes les occasions, où, sans rompre ouvertement, ils avoient pû le traverser. Un de leurs plus grands crimes, à ce que bien des gens croioient, estoit d'avoir fait manquer, deux fois, contre leur parole, le Souverain Pontificat au Cardinal d'Amboise; offense impardonnable de la part du Ministre, encore plus de la part du Roi, qui s'estoit figuré de tirer un grand avantage d'avoir un Pape de ses amis, autant que d'Amboise en estoit.

Le

Le Roi, & lui, estant aigris, ils se déterminérent à faire la guerre aux Venitiens, & pour la leur faire avec plus de succès, d'Amboise proposa de se liguer contre eux, avec le Pape, qui en follicitoit le Roi, avec le Roi d'Arragon, qui y entendroit volontiers, & mesme avec l'Empereur. Ce Prince le desiroit ardemment, depuis la Tréve, que malgré lui il avoit faite nouvellement avec ces fiers Républicains, à des conditions aussi dures pour lui, qu'honorables pour eux. Les Conseillers d'Estat estant tous créatures du Cardinal-Ministre, tous applaudirent, hors un, qui eut la fermeté de soutenir, en plein Conseil, qu'il n'y avoit ni seureté ni avantage pour le Roi de se liguer, ni avec le Pape, qui haïssoit le Roi à mort, ni avec le Roi d'Arragon, qui ne cherchoit qu'à le tromper, ni avec l'Empereur, ennemi du Roi de tout tems, & qui ne pouvoit cesser de l'estre, d'où ce Conseiller concluoit, que les Venitiens estant les seuls en Italie qui voulussent y souffrir le Roi, pourveu qu'il les laissast joüir de leurs usurpations, il n'y avoit pour lui d'alliance seure que la leur.

IL FAIT RESOUDRE LA GUERRE CONTRE LES VENITIENS, POUR LES PUNIR DE LEURS INFIDELITEZ, ET BRASSE CONTRE EUX UNE LIGUE, ENTRE LE ROI, LE PAPE, L'EMPEREUR, ET LE ROI CATHOLIQUE, EN 1508.

Cet homme ferme, qui osa parler en leur faveur si vigoureusement, estoit *Estienne Poncher*, Evesque de Paris, homme d'une naissance médiocre, mais d'une ame droite & élevée.

Il estoit fils d'un Eschevin de Tours, Receveur des Aydes dans le Maine.

Il fut seul de son advis, parce que d'Amboise n'en estoit pas. Malheur au Prince qui ne sçait point choisir lui-mesme les gens qui entrent en son Conseil. C'est trop se livrer à un Ministre, que de lui en abandonner le choix; au risque d'estre mal servi, si le Ministre a moins de zéle pour l'Estat que d'inclination à faire plaisir à ses amis. Ceci soit dit en général, & sans application au Cardinal d'Amboise, car il n'y eut jamais de Ministre plus affectionné à l'Estat, ni plus attentif à ne mettre dans le Conseil que d'excellens sujets. Poncher estoit de son choix.

En Décembre 1508. La Ligue résoluë contre les Venitiens; d'Amboise alla à Cambrai en régler les conditions, avec Marguerite d'Austriche, Duchesse Doüairiere de Savoie, & Plénipotentiaire de l'Empereur son Pere. D'Amboise avoit pour maxime, dans les choses les plus importantes, de ne point s'en raporter à des Sou-ministres, quelque intelligence qu'ils eussent; mais de négocier lui-mesme ces grandes affaires, au risque, pendant son abscence, de donner à ses Ennemis le tems & l'occasion de le supplanter par leurs menées. Quoi qu'en douze ans de ministere, il ait souvent quitté la Cour, & pour assez long-tems, soit pour donner ordre à la guerre, soit pour traiter avec les Princes, il ne trouva jamais au retour,

retour, quelque cabale qu'on eust faite, le Roi Loüis XII. son bon Maistre, ni tiéde ni froid à son égard, tant estoit grande la confiance que ce Monarque avoit en lui.

La Doüairiere de Savoye reçut d'Amboise à Cambrai, avec une distinction, qui auroit fort flatté la vanité de ce Ministre, s'il y avoit esté sensible. La Princesse vouloit le gagner, par ses manieres insinuantes, & l'engager, si elle eust pu, à ne pas tenir si ferme sur les choses qu'elle avoit à cœur. Elevée en France, pour y épouser Charles VIII. ce qui ne s'executa pas, elle avoit esté peu aprés mariée au Prince d'Espagne, qui mourut dans la mesme année, & en seconde Nôce à Philibert Duc de Savoye; puis devenuë Veuve, aprés quatre ans de mariage, sans avoir eu d'enfans, elle s'estoit retirée auprès de l'Empereur son Pere, qui l'envoia aux Païs-Bas pour en estre Régente, pendant la Minorité de l'Archiduc Charles d'Austriche. Tandis qu'elle les gouverna, elle s'y conduisit avec une merveilleuse sagesse, & conserva la Flandre en paix, au milieu des guerres sanglantes qui troublérent dans la suite les autres Estats de son Neveu. Grande Princesse, moins estimable par sa beauté, quoique ce fust une beauté rare, que par sa vertu & par son habileté dans le maniment des affaires.

Le prétexte des Conférences de Cambrai, fut de faire la Paix entre le Roi & l'Empereur, & de régler les differends qu'il y avoit du costé de Flandres, entre le Duc de Gueldres, que le Roi avoit pris sous sa protection, & le jeune Archiduc, Prince Souverain des Païs-Bas; choses aisées à terminer, dans la disposition où l'on estoit, de part & d'autre, de s'allier estroitement pour réünir ses forces contre les Venitiens. L'Empereur promit, par le Traité, de donner au Roi, pour lui, pour tous ses Enfans, & pour toute leur postérité, l'Investiture du Milanez, moiennant cent mille escus d'or, qui lui seroient paiez comptant, le jour mesme qu'il la donneroit.

Par le mesme Traité, il fut dit que le Duc de Gueldres rendroit deux Places importantes, qu'il avoit prises injustement, sans avoir aucun droit dessus, & qu'à l'égard des autres, que lui & le jeune Archiduc avoient conquises, l'un sur l'autre, & sur lesquelles ils avoient des droits & des prétentions, ils en demeureroient en possession, jusques au jugement définitif, qui seroit rendu dans six mois, par des Commissaires, du Roi, du Roi d'Angleterre, de l'Empereur, & du Roi d'Ecosse. Ce n'auroit pas esté la peine que la Doüairiere de Savoye & d'Amboise se fussent abouchez, pour ne faire rien de plus que de

régler

régler ces différends. Le vrai ſujet de l'entrevuë eſtoit de faire une Ligue pour perdre les Venitiens, ou du moins pour les obliger à rendre ce qu'ils avoient pris, & détenoient injuſtement à l'Empereur dans le Frioul, au Roi dans le Milanez, au Pape dans la Romagne, & au Roi Catholique dans le Royaume de Naples.

Le Roi Catholique redemandoit aux Venitiens, Trani, Monopoli, Brindes, Otrante, Gallipoli, Villes ſur le Golphe Adriatique. Ces Villes leur aiant eſté engagées pour des ſommes conſidérables, qu'ils avoient preſtées dans le tems, on ne pouvoit, ce ſemble, ſelon les loix de l'équité, redemander les Villes, ſans offrir de rembourſer les ſommes; mais c'eſt à quoi le Roi Catholique ne ſe crut pas eſtre obligé, dès qu'à l'occaſion de la Ligue il ſe flatta de les recouvrer, ſans qu'il lui en couſtaſt rien. Il n'eſt que trop ordinaire, principalement aux Politiques, de faire de leurs intéreſts la régle de leurs ſentimens. L'Empereur reclamoit, tant au nom de l'Empire, qu'au nom de la Maiſon d'Auſtriche, dont il eſtoit le Chef, le Patriarchat d'Aquilée, quelques Places dans le Frioul, Rouvre dans le Trentin; & au-delà des Alpes, Verone, Padouë & Vicence. Le Roi redemandoit, Cremône, Crême, Breſſe, Bergame, &

le

le Païs d'au-delà de l'Adde. A la verité, par le Traité qu'il avoit fait avec les Venitiens, lors qu'il conquit Milan sur Sforce, il avoit consenti qu'ils s'emparassent deces Villes, & qu'ils les retinssent pour eux; mais leur ingratitude les lui faisant envisager, comme gens tout-à-fait indignes & déchus de ces avantages, il ne croioit pas qu'il fust injuste de profiter de l'occasion, pour leur enlever, s'il le pouvoit, ces Villes & leurs Territoires, qui avoient toûjours fait partie du Milanez. Les Venitiens, depuis mesme le Pontificat de l'Impérieux Jules II. avoient esté assez hardis pour se saisir, à sa barbe, de Faenza & de Rimini, Villes appartenantes à l'Eglise. Presque un Siécle auparavant, ils avoient usurpé sur elle, Cesenes, Cervia, Imola, Ravenne; usurpations qui paroissoient insupportables à ce Pontife, dans le dessein où il estoit de réünir à sa Couronne tout ce qui avoit esté du Patrimoine de S. Pierre.

Quelque juste que fust le ressentiment de ces Princes, on ne comprenoit pas, que, contre leurs propres intérests, ils voulussent s'allier ensemble, pour perdre une République, qui les tenant dans l'équilibre, pouvoit seule empescher qu'ils ne se ruïnassent les uns les autres. La part qu'ils croioient avoir de la dépoüille des vaincus, pouvoit-elle raisonnablement

blement dédommager ces Potentats du mal qu'ils avoient à craindre de la destruction de ces Républicains ? Jules II. le premier Moteur de la Ligue, & qui s'en déclaroit le Chef, devoit son exaltation, moins au crédit de ses amis, qu'aux bons offices des Venitiens; mais indépendamment de la reconnoissance que ce Pontife leur devoit, estoit-il de son intérest de se liguer contre eux, avec l'Empereur & les Rois de France & d'Arragon? Que gagnoit-il, ou plustost que ne risquoit-il pas, en concourant à establir les Empereurs en Italie ? Il y a long-tems que l'on a dit que le Pape ne doit pas moins se garder des Empereurs Chrestiens, à cause de leurs prétentions, que des Sultans des Turcs. Un pouce de terre en Italie, est en quelque maniere plus important à l'Empereur, qu'une Province ailleurs. Que gagnoit le Pape à augmenter en Italie la puissance du Roi de France & celle du Roi d'Arragon, formidables Voisins qui le tenoient comme envelopé, n'y aiant plus de Venitiens qui pussent lui donner secours, ne se mettoit-il pas à la merci de ces Monarques, quand l'envie leur prendroit, ou de le déthrosner, ou d'enlever celles de ses Places qui seroient à leur bienséance ?

ON EST SURPRIS DE CETTE LIGUE, QUI PAROIST AVOIR POUR PRINCIPE LA PASSION PLUS QUE L'INTEREST.

Le Roi, de son costé, n'avoit-il pas, ce semble, plus à craindre de cette Ligue, dont

cependant il estoit l'auteur, qu'il n'avoit à en espérer ? Si le succès en estoit heureux, ne se donnoit-il pas pour Voisin le plus grand de ses Ennemis, je veux dire, l'Empereur, Ennemi de tout tems, Ennemi qui avoit tenté, & dont la passion estoit de lui faire perdre, s'il le pouvoit, Milan & l'Estat de Génes ? Si l'Empereur, changeant tout-à-coup, avoit paru rechercher l'amitié du Roi, on ne pouvoit douter que ce ne fust par necessité, ne pouvant autrement ni se venger des Venitiens, qui l'avoient insulté, ni prendre des Villes qu'il reclamoit ; le Roi Catholique, tout fin & tout habile qu'il estoit, entendoit-il ses intérests en entrant dans cette Alliance ? N'estoit-ce pas les Venitiens qui lui avoient sauvé le Roiaume de Naples ? N'estoit-ce pas eux qui proprement en avoient chassé les François ? Les Venitiens ruïnez, n'avoit-il pas à craindre que les François, devenus plus forts, par les acquisitions qu'ils espéroient faire sur eux, ne reprissent le chemin de Naples, & ne l'en chassassent à leur tour ?

N'y aiant que l'Empereur qui pust profiter de la Ligue, on ne comprenoit pas que le Pape, ni ces deux Monarques, bien loin de l'avoir proposée, eussent mesme voulu y entrer. La passion l'emporta sur l'intérest d'Estat ; c'est ainsi du moins qu'en ont parlé les Historiens,

ſtoriens, la République de Veniſe s'eſtant renduë inſupportable, par ſes menées continuelles, par ſon avidité à uſurper, ſans aucun droit, ce qui eſtoit à ſa bienſéance, & par la maniere orgueilleuſe dont elle en uſoit depuis peu à l'égard de ces Potentats, le deſir de ſe venger, autant que l'envie de profiter d'une partie de ſes dépoüilles, les anima ſi fort entre elle, qu'ils en conjurérent la ruïne. Eſt-il poſſible que les Princes faſſent la guerre par humeur ou par reſſentiment de quelque injure particuliere ? Penſent-ils combien il en couſte à leurs Peuples ? Penſent-ils aux maux infinis, qui ſont les ſuites de la guerre ? Les Princes ſont hommes, & ſouvent plus hommes que d'autres. Malheur aux Peuples dont les Princes n'agiſſent que par paſſion.

Dans ces diſpoſitions, la Ducheſſe Doüairiere de Savoie, & le Cardinal d'Amboiſe, n'eurent pas grand'peine à convenir des principaux Points de la Ligue. Ils en traitérent, teſte-à-teſte, plus en Souverains qu'en Miniſtres, juſques-là meſme, qu'ils n'appellérent à leurs Conférences l'Envoié du Roi Catholique, que quand la Ligue fut concluë. Le Pape n'aiant point de Nonce au Congrès de Cambrai ; (s'il n'y en envoia point, ce fut vrai-ſemblablement pour ne pas donner à pen-

ser qu'on y traitast de choses qui regardassent l'Italie) d'Amboise se fit fort de lui faire ratifier ce qui y seroit arresté. Le Cardinal avoit sans doute un pouvoir secret & spécial, autrement il n'auroit pu, comme Légat, stipuler pour Sa Sainteté.

PRINCIPAUX ARTICLES DE LA LIGUE DE CAMBRAI.

Le Traité portoit, que le Pape & l'Empereur, le Roi, & le Roi d'Arragon, s'entre-aideroient à recouvrer ce que les Venitiens avoient usurpé sur eux; qu'aucun des Alliez, sans le consentement des autres, ne pourroit faire séparément ni Tréve ni Paix; qu'aucun d'eux ne seroit censé estre compris dans le Traité, s'il ne le ratifioit dans deux mois; que le Roi d'Angleterre, & celui de Hongrie, seroient invitez d'y entrer, aussi-bien que le Duc de Savoie & le Duc de Ferrare; que le premier Avril suivant (la Ligue fut signée le 10. Décembre 1508.) le Pape fulmineroit une Sentence d'interdit, qui seroit encouru de fait par les Venitiens, s'ils ne rendoient, dans quarante jours, ce qu'ils retenoient aux Alliez; que sans atendre néanmoins que ce délai fust expiré, (on estoit bien seur que ces Républicains ne satisferoient pas dans le tems) le Roi d'un costé, & de l'autre le Roi Catholique commenceroient, dès le premier Avril, à faire des hostilitez; que l'Empereur ne seroit point tenu d'en faire, que quand les

Venitiens auroient encouru les Censures; qu'alors, sommé par le Pape, comme *Avoüé* de l'Eglise Romaine, de lui fournir des Troupes, pour en recouvrer les Places; il romproit ouvertement avec ces Républicains. Ce furent-là à peu près les principaux Articles de la fameuse Ligue de Cambrai.

Jamais Traité si important ne fut conclu en moins de tems. La Doüairiere, & le Cardinal, le finirent en six semaines, sauvant si bien les apparences, & gardant un si grand secret, que les Venitiens ne se doutérent nullement de ce qu'on machinoit entre eux; chose difficile à concevoir; ces hommes si sages, & qui se regardoient comme les Arbitres de l'Europe, pouvoient-ils ne se point mettre en peine de ce qui se passoit à Cambrai, & s'en mettant en peine, pouvoient-ils croire ce qu'on disoit, qu'on n'y traitoit que de la Paix du Roi avec l'Empereur, & de l'Archiduc d'Austriche avec le Duc de Gueldres? Seroit-il bien possible que des hommes aussi éclairez eussent esté en cette occasion capables d'une indiférence ou d'une crédulité aussi grande que celle-là? Les gens fins sont rarement dupez; mais quand il arrive qu'ils le soient, ils le sont quelquefois plus grossiérement que d'autres qui ne sont pas si fins. Quoiqu'il en soit, tous les Historiens conviennent que les Venitiens

Venitiens ne ſçurent la Ligue que tard, & qu'ils en parurent peu épouventez, préſumant tellement de leurs forces, que peut-eſtre la regardoient-ils comme une occaſion d'acroiſtre leur gloire & leurs limites, en triomphant des Alliez.

LES VENITIENS S'EFFRAÏENT SI PEU DE CETTE LIGUE, QU'ILS NEGLIGENT UNE OCCASION ET UN MOÏEN SEUR DE LA ROMPRE.

La République de Veniſe eſtoit alors bien plus puiſſante qu'elle ne l'a eſté dans la ſuite, car outre l'Iſle de Chipre & celle de Candie, qui ſont deux aſſez grands Royaumes que les Turcs ont conquis ſur elle, elle poſſédoit en Terre-Ferme, des Provinces, des Villes, des Ports qu'elle ne poſſede plus. Elle avoit, à ſa ſolde, ce qu'il y avoit de meilleurs hommes de terre & de mer, parce qu'elle païoit exactement, & que ſa ſolde eſtoit plus forte que celle des plus puiſſans Princes. Ses Flottes eſtoient nombreuſes, ſes Armées ne l'eſtoient pas moins, ſes Places eſtoient munies & bien fortifiées, ſon Commerce eſtoit floriſſant; il y avoit dans ſon Threſor dequoi ſoutenir la guerre pendant un aſſez long-tems, ſans ſurcharger ſes Peuples; ſes Peuples eſtoient riches & zélez pour le Gouvernement; grande reſſource pour un Eſtat, quand malheureuſement il ſe trouve avoir beſoin de ſecours extraordinaire. Dans cette abondance de tout, le Sénat, loin de s'allarmer, mépriſa une occaſion de détourner, à peu de frais, la tempeſte qui les menaçoit.

La

La Ligue concluë, le Roi & l'Empereur la ratifiérent incontinent; le Roi Catholique peu après, le Pape plus tard. Jules apréhendant les conséquences de cette Ligue, & se repentant d'en avoir esté le Moteur, l'eust volontiers fait échoüer si les Venitiens se fussent mis à la raison, du moins à son égard. Il les sonda & leur fit dire, qu'au lieu de ratifier, il se déclareroit de leurs amis, si pour le païer de ce service, le plus grand que l'on pust leur rendre, ils vouloient lui restituër Rimini & Faenza, qu'ils avoient enlevez depuis son Pontificat. Quoique l'une & l'autre de ces Villes fust du Domaine de l'Eglise, ce n'estoit pas sur elle que les Venitiens les avoient prises, mais sur le Duc de Valentinois, qui en avoit chassé huit ou dix ans auparavant, les petits Princes qui les possédoient. La proposition examinée en plein Sénat, les uns furent d'advis de prendre le Pontife au mot; le plus grand nombre l'aïant rejettée avec dédain, Jules irrité de ce mépris & d'avoir inutilement fait des avances mal-à-propos, qui pouvoient le rendre suspect au Roi & à l'Empereur, ratifia la Ligue aussitost, & depuis, de costé & d'autre, on ne songea plus qu'à armer; les Venitiens pour se deffendre, les Alliez pour les attaquer.

D'Amboise, au comble de sa joie, de voir la D'AMBOISE DE'TERMINE

LE ROI A MARCHER EN PERSONNE CONTRE LES VENITIENS, ET PREND LES DEVANTS, AIANT LA FIE'VRE, LA COLIQUE, ET LA GOUTTE, EN AVRIL, 1509.

la Ligue ratifiée, ne fut plus sensible à ses maux. Il y avoit un mois & demi qu'il souffroit de grandes douleurs, aiant eu successivement, depuis son retour de Cambrai, la colique, la goutte, la fiévre, & quelquefois toutes les trois ensemble. Il ne s'en souvint plus, quand le tems fut venu d'armer contre les Venitiens. Il ne les aimoit ni estimoit, d'ailleurs il ne pouvoit leur pardonner de lui avoir fait manquer le Souverain Pontificat, & d'avoir, dans l'occasion, autant par malignité que par interest, traversé les desseins du Roi. En moins de quatre mois il mit une armée sur pied. La Reine eut beau faire pour retenir le Roi en France, les remonstrances du Ministre l'emportérent sur les caresses & sur les larmes de la Reine. D'Amboise détermina le Roi à commander l'armée en personne, après-quoi il prit les devants, quelque chose que lui purent dire, ses parens, ses amis, le Roi mesme, pour l'en empescher. Son courage, plus grand que ses forces, lui fit mépriser son mal. La goutte, & la fiévre, ne lui permettant point d'aller à pied ni à cheval, il passa les Alpes en litiere, & se rendit dans le Milanez, pour donner ordre à tout & animer, par sa presence, chacun à faire son devoir. Il avoit un pressentiment que cette expédition, toute hazardeuse qu'elle paroissoit, auroit

auroit un heureux ſuccès, & qu'elle le combleroit de gloire.

L'Armée Françoiſe fut en front de bandiere, avant le premier Avril, terme marqué par le Traité pour commencer les hoſtilitez. Il s'en falloit beaucoup que les autres Alliez euſſent fait autant de diligence. Jules II. n'avoit pas mille hommes en Campagne, le Roi Catholique n'en avoit guéres davantage, & l'Empereur eſtoit après à faire ſes préparatifs. Ce n'eſtoit pas le moien qu'ils ſatisfiſſent, à jour nommé, aux obligations du Traité. Y avoit-il du miſtére dans cette nonchalance? Bien des gens le crurent, s'imaginant que ſi ces Princes ne s'eſtoient point haſtez d'armer ou de faire avancer leurs Troupes, ce n'eſtoit que dans le deſſein de laiſſer eſſuier au Roi les premiers dangers de la guerre, pour profiter de ſa victoire, s'il battoit les Venitiens, & encore plus de ſon deſaſtre, ſi les Venitiens le battoient.

En effet, ſi le Roi euſt eſté vaincu, il y avoit à craindre que les Confédérez ne tournaſſent leurs armes contre lui, pour partager entre eux le Duché de Milan & l'Eſtat de Génes. Ils avoient eſté de tout tems & eſtoient, quelques Alliez qu'ils fuſſent, ſes plus dangereux Ennemis. Auſſi y eut-il bien des gens qui conſeillérent au Roi de ne point entrer en Cam-

pagne, que les autres Alliez ne fussent prests à en faire autant. Ce ne fut point l'advis de d'Amboise ni des Généraux de l'Armée, encore moins celui du Roi, qui mouroit d'envie de combattre, dans l'espérance de remporter une Victoire prompte & complette, tant ses Troupes témoignoient d'ardeur pour en venir aux mains. Un si bon augure détermina le Cardinal à conseiller au Roi de ne point faire de Siége, mais de marcher aux Ennemis, & de les attaquer, sans attendre les Alliez, au risque s'il estoit battu, d'en porter seul toute la honte, & s'il estoit vainqueur, d'en avoir seul toute la gloire.

IL EST D'ADVIS DE NE POINT FAIRE DE SIEGE, MAIS DE MARCHER AUX ENNEMIS.

Sur l'advis que l'on eut que les Venitiens avoient assiegé Treviglio, Ville forte au-delà de l'Adde, que Chaumont, neveu de d'Amboise, avoit surprise un mois devant; le Roi & d'Amboise, impatiens de la secourir, firent marcher l'Armée à grands pas. D'Amboise, quoique tourmenté aussi violemment que jamais, de la goutte & de la colique, ne quitta point le Roi de toute la Campagne, pour l'assister de ses conseils, & pour veiller lui-mesme à ce que les Troupes ne manquassent ni de vivres ni de munitions; en deux jours & demi l'Armée arriva sur les bords de l'Adde. Si les Venitiens en eussent disputé le passage, il eut esté bien difficile de le forcer, du moins y auroit-il

roit-il eu une action des plus ſanglantes ; heureuſement pour le Roi, ils s'eſtoient acharnez à ſaccager Treviglio, quoiqu'ils euſſent reçeu cette Ville à compoſition, deſorte qu'il eut tout le tems de dreſſer ſes Ponts, & de faire paſſer l'Armée & l'Artillerie ſans perte ni danger.

L'Adde paſſée, le Roi marcha aux Ennemis, & prit, en chemin faiſant, la petite Ville de Rivolte, ſans qu'ils ſe preſentaſſent pour l'en empeſcher. L'ordre que leurs Généraux avoient, eſtoit de ne rien riſquer, de coſtoier l'Armée Françoiſe, de la harceler nuit & jour, de lui couper les vivres, & de la réduire, s'ils le pouvoient, ou à périr de faim ou à retourner ſur ſes pas. Moins les Ennemis eſtoient diſpoſez à combattre, plus le Roi en avoit d'envie. Il y eut eu de la témérité dans cet empreſſement, ſi l'ardeur de ſes Troupes ne lui euſt répondu du ſuccès, car il s'en falloit beaucoup que ſon Armée ne fuſt égale à celle des Venitiens.

L'Armée des Venitiens eſtoit de trente mille Fantaſſins, de quatre mille Chevaux-Legers, & de trois mille hommes d'armes ; de long-tems on n'en avoit tant veu enſemble. Cette nombreuſe Armée eſtoit commandée en Chef par le Comte de *Petigliane*, & ſous lui par *Barthelemi d'Alviane*, Généraux qui avoient acquis

FORCE DES VENITIENS.

Nn ij

acquis une grande réputation dans les Guerres d'Italie. Le Comte estoit un homme lent, autant à se résoudre qu'à executer; d'Alviane, au contraire, estoit un homme tout de feu, qui donnoit beaucoup au hazard. On fut surpris que le Sénat eust confié, à gens d'humeur si differente, le commandement d'une Armée, du sort de laquelle dépendoit le sort de la République. Il y avoit dans l'Armée Françoise huit mille Suisses vieilles Troupes, & treize mille autres, Fantassins, Normands, Gascons, Bourguignons, aussi aguerris que les Suisses. Il y avoit deux mille trois cens hommes d'armes, les meilleurs qui fussent en Europe, & bien autant de Volontaires des premieres Maisons du Roïaume. L'avant-garde estoit commandée par Chaumont neveu de d'Amboise, & par le Mareschal Trivulce; le Corps de Bataille par le Roi, & le Corps de Réserve par le Duc de Longueville. De costé & d'autre l'Artillerie estoit nombreuse & fut parfaitement bien servie.

FORCES DU ROI.

Les deux Armées estoient si près l'une de l'autre, que quelque ordre qu'eussent les Ennemis de ne point en venir aux mains, ils ne pouvoient guéres l'éviter. D'Amboise, qui veilloit à tout, avoit conseillé au Roi de marcher en avant pour s'emparer de *Vaïla*, d'où l'on pouvoit tirer des vivres & des fourages abondam-

JOURNE'E DE VAÏLA, AUTREMENT DITE D'AIGNADEL OU LES VENITIENS SONT

abondamment. Les Ennemis, aiant le mesme dessein, se mirent en marche en mesme-tems, eux par un chemin, les François par un autre, les Ennemis par le plus court, l'Armée Françoise par le plus long; cependant, soit que les François eussent doublé le pas, soit que les Ennemis eussent marché trop lentement, l'Avant-garde de l'Armée Françoise atteignit l'Arriere-garde de l'Armée Ennemie, où les deux chemins se joignoient, entre Aignadel & Vaïla. Les Ennemis furent estonnez de se voir si près des François; ils ignoroient leur marche, parce que les deux chemins estoient éloignez l'un de l'autre, & que le Païs d'entre-deux estoit entre-coupé de bosquets, de hauteurs, de vignes, de hayes, de buissons. Les Ennemis, quoique surpris, ne laissérent pas de faire volteface, & l'Alviane, qui commandoit leur Arriere-garde, loin de refuser le Combat, eust cherché volontiers l'occasion de l'engager. DE'FAITS, LE 14. MAI 1509.

Son Infanterie, en partie, jettée dans les vignes, en partie mise sur une Digue, où il fit faire à la haste quelques épaulemens, soutint le choc des assaillans, avec une si grande bravoure qu'ils furent repoussez trois fois. Le Mareschal de Chaumont avoit fait commencer l'attaque, sans avoir envoïé reconnoistre les Ennemis; il en cousta la vie à deux ou trois

cens

cens Suisses, & cette faute de jeune homme auroit pu estre cause que l'Armée eut esté défaite, si le Roi, qui fut averti, ne fust acouru à propos. Sa presence, tout-à-coup, fit changer les choses de face; les Suisses, qui avoient plié, reprirent courage en le voïant, & enfoncérent les Ennemis; les gens de pied François, firent merveille de leur costé; les Gendarmes, & les Volontaires, ne firent pas moins bien; de sorte que, en moins de deux heures, après une vive résistance, l'Armée Venitienne, quoique fort supérieure en nombre, fut rompuë par les François, taillée en pieces ou mise en fuite. L'éfroi & le trouble fut si grand parmi les Fuïards, que le Comte de Petiliane ne put les rassembler de plus de quinze jours, & qu'à plus de douze lieuës de-là.

Les Venitiens perdirent, en cette Bataille, Canon, Bagages, Drapeaux, & une quantité prodigieuse de toute sorte de Munitions. Il demeura dès leur sur la place, au moins neuf à dix mille hommes; il y eut bien autant de blessez, & de prisonniers; du nombre de ceux-ci, fut Barthelemi d'Alviane, le second de leurs Généraux; quoique ce vaillant homme eut eu un œil crevé dès le commencement du Combat, & qu'il eut esté peu après blessé en plusieurs endroits, il ne voulut jamais se retirer de la meslée. Il avoit, quand

quand il se rendit, le visage si couvert de sang, qu'il n'estoit pas reconnoissable. Cette journée fit fort grand honneur aux François, chacun d'eux y fit son devoir, & eut plus ou moins de part à un si heureux succès. Le Roi & d'Amboise y eurent grand part; le Roi, loin de s'épargner, s'exposa, en donnant ses ordres, au plus grand feu des Ennemis, & d'Amboise, quoique tourmenté d'une colique violente, ne quitta point le Roi que l'action ne fust finie. En mémoire d'une Victoire si célébre, qui ne cousta pas cinq cens hommes, le Roi fit bastir, par le conseil du Cardinal, une Eglise sur le Champ de Bataille, sous le Tître de *Nostre-Dame de la Victoire*, Monument éternel, autant de la piété que du Triomphe de ce Prince.

LE ROI ET D'AMBOISE EN ONT LE PRINCIPAL HONNEUR.

Les Victoires que les François ont remportées en Italie, leur ont esté le plus souvent moins avantageuses que funestes; il s'en fallut beaucoup qu'il n'en fust de mesme de celle-ci. Le Roi ni d'Amboise ne furent point éblouïs d'un si grand avantage; aussi attentifs à profiter de leur Victoire, qu'heureux à la remporter, ils ne perdirent point le tems en des réjoüissances frivoles; mais ne laissant aux Troupes, que le jour mesme de la Bataille, pour piller & se reposer, ils firent battre le lendemain la petite Ville de *Caravas*, qui fut

ILS SÇAVENT VAINCRE ET PROFITER DE LEUR VICTOIRE.

fut forcée en deux heures. Les Soldats, qui estoient dedans, pour n'avoir pas voulu se rendre qu'il n'y eust bréche à la muraille, furent tous pendus aux créneaux. Le sort de ceux-ci fit si grand peur aux Garnisons, de Bergame, de Bresse, de Crême, de Crémône, de Pizzighiton, qu'elles se rendirent à discretion. Le Cardinal ne voulut pas qu'on les reçust à capituler, pour ne point manquer l'occasion de tirer une grosse somme des Gentilhommes Venitiens qui se trouvérent dans ces Villes. En dix ou douze jours le Roi fut maistre, sans coup férir, de celles qu'il devoit avoir par le Traité de Cambrai. Il n'y eut que Pesquiere, Place forte & munie de tout, qui parut vouloir se défendre. Encore comment se défendit-elle, si mal, qu'au deuxiéme jour elle se laissa prendre d'emblée. On pendit à un arbre le Provéditeur & son fils, & ce qu'il y avoit de Gens de Guerre fut passé au fil de l'épée. On en usa ainsi, moins pour donner de la terreur aux Garnisons du voisinage, que pour faire sentir aux Venitiens combien ils avoient eu tort d'avoir saccagé Treviglio, après avoir reçeu cette Ville à composition.

La perte précipitée de tant de bonnes Places fit craindre pour la Capitale. On eut peur d'un Siége à Venise; le Sénat y eut peur d'une

ne sédition, non du costé du Peuple, qui estoit content de son sort, mais du costé des Citadins, qui souffroient avec peine de n'avoir point de part au Gouvernement. En effet, en de pareilles conjonctures, que n'a-t'on point à craindre dans une République, dont les principaux Citoïens sont malheureusement, quoique souvent Parens assez proches, d'une condition si inégale, que les uns commandent toûjours, & que les autres sont réduits à toûjours obéïr. Avant que le Doge Gradenique eut changé de son authorité la forme du Gouvernement, les Citadins y aiant eu part, on craignoit que les descendans de ceux qui en furent exclus, par cette Réforme du Doge, ne profitassent de l'occasion pour se faire restablir dans les droits de leurs Bisaïeuls. Ce n'estoit qu'une fausse allarme, les Citadins ne remuérent point; cependant, de peur que l'envie ne leur en prist, le Sénat, pour les contenir, & pour assurer d'autant plus le repos de la Capitale, en empeschant les Ennemis d'en aprocher, fit camper, sur le bord des Lagunes, les restes de l'Armée vaincuë. Foible défense, tant ces Troupes estoient effraïées & prestes à se dissiper, si on fust venu les attaquer. A quoi tint-il qu'on ne le fist? On se repentit dans la suite de ne l'avoir pas fait; aussi estoit-ce une grande faute, si on

avoit dessein de ruïner cette République.

Les Venitiens demandent la Paix aux Alliez, et abandonnent, pour l'obtenir, les Places reclamées par ces Puissances.

Dans la consternation où la défaite de Vaïla & la perte de tant de Villes avoient mis les Venitiens, le Sénat, qui n'esperoit plus de pouvoir en garder aucune, envoia demander la Paix, au Roi, au Pape, à l'Empereur, au Roi Catholique; & croiant l'obtenir par-là, il donna ordre aux Gouverneurs des Villes & des Forteresses, que ces Potentats reclamoient, d'en retirer les Garnisons, afin d'en laisser les Habitans dans une pleine liberté, de se donner à qui ils voudroient. Estrange résolution & peu digne ce semble de gens estimez si sages, puis qu'on ne peut l'attribuër qu'au découragement & qu'au desespoir. Quelques Historiens ont dit depuis qu'il y avoit en cela un mistére de politique; mais où estoit le mistére, & où estoit la politique, d'abandonner des Places fortes, qui deffenduës avec courage, eussent traisné la Guerre en longueur, & fait échouër tost ou tard les desseins des Confédérez? Quoiqu'il en soit, tous les Gouverneurs obéïrent.

Par-là Jules II. rentra, sans peine & sans frais, dans les Villes de la Romagne, que les Venitiens avoient usurpées sur l'Eglise; par-là le Roi d'Arragon recouvra aussi aisément cinq ou six Places Maritimes sur le Golphe Adriatique, que ces habiles Républicains avoient

surprises ou achetées dans le Roïaume de Naples. Il ne tint pas à eux que l'Empereur, en mesme-tems, ne fust le maistre, de Trevise, de Vicence, de Padouë, de Verone; les Portes lui en furent ouvertes. Sa lenteur lui eust fait manquer une aussi belle occasion, si le Roi genereusement n'eust refusé d'en profiter. Ces Villes envoiérent leurs clefs au Roi; mais au lieu de s'en prévaloir, le Roi fit dire aux Habitans de se soumettre à l'Empereur; l'indolence de l'un & la modération de l'autre, fut la ressource des Vaincus.

D'AMBOISE ENGAGE CES PRINCES A RENOUVELLER LA LIGUE, ET A REJETTER LES OFFRES DES VENITIENS.

Il y avoit quelque chose de si extraordinaire dans l'abandonnement de tant de Villes considérables, que d'Amboise eut peine à le croire; & lors qu'on n'en put douter, loin que cela lui fist plaisir, il craignit, qu'à cette occasion, la Ligue ne vinst à se rompre, & que du débris de celle-ci, il ne s'en fist une autre bien-tost après contre le Roi. Jules II. l'Empereur, le Roi Catholique, quoique alors Alliez du Roi, n'en estoient pas moins disposez à se déclarer contre lui s'ils y trouvoient leur avantage. Sa Victoire les faisoit trembler; d'ailleurs les Conquestes précipitées, qui avoient esté la suite de cette Victoire, augmentoient si fort son crédit & sa puissance en Italie, que de crainte qu'il n'y fust le maistre, ces Princes se fussent dès-lors li-

guez ensemble contre lui, si d'Amboise n'avoit eu l'adresse, non-seulement de dissiper leur crainte, mais encore de les engager à renouveller la Ligue & à rejetter les offres que les Venitiens leur faisoient faire pour la rompre.

Le Roi d'Arragon n'avoit garde de s'en détacher. La Ligue ne lui estoit point à charge. Bien au contraire, selon que les conjonctures seroient plus ou moins favorables, il pouvoit en tirer de nouveaux avantages, sans qu'il lui en coustast autre chose que d'avoir une Escadre en Mer & que de fournir à l'Empereur quelques Troupes de Terre. D'ailleurs, estant toûjours inquietté sur la Régence de Castille, il avoit un grand intérest de ménager d'Amboise, qui pouvoit seul l'y maintenir.

Jules II. n'avoit pas les mesmes raisons. Son Armée lui coustoit beaucoup, quoi qu'elle ne fust que de dix mille hommes. Jules aimoit la guerre; mais à continuër celle-ci, il ne pouvoit en rien espérer, & il avoit à craindre que l'orage, qu'il avoit formé contre les Venitiens, ne retombast tost ou tard sur lui, s'il concouroit à establir les Allemands en Italie, & s'il souffroit que les François, qui y estoient déja fort puissans, l'y devinssent encore davantage. Les Venitiens lui avoient restitué ses Places, non-seulement celles

qu'ils

qu'ils avoient prises depuis son Pontificat, mais mesme quatre ou cinq autres dont ils estoient en possession depuis plus de cent cinquante ans. Ils offroient d'envoier à Rome six de leurs principaux Sénateurs lui demander, en plein Consistoire, très-humble pardon du passé, & l'asseurer pour l'avenir d'une respectueuse déférence en tout ce qu'il pourroit souhaiter.

Jules ne pouvant éxiger d'eux de plus grandes humiliations, & n'aiant plus rien à leur demander, se fust laissé fléchir dès-lors, si d'Amboise adroitement ne lui eust fait representer que ces Républicains n'offroient pas à Sa Sainteté une satisfaction entiere, que ce n'estoit pas assez qu'ils lui eussent restitué ses Villes, s'ils ne rendoient les sommes immenses qu'ils y avoient levées pendant leur usurpation; que ce n'estoit pas assez qu'ils demandassent humblement pardon, s'ils ne faisoient raison à l'Eglise, des entreprises aussi injustes que hardies, qu'ils avoient faites depuis dix ans sur sa Jurisdiction, s'ils ne faisoient raison à l'Eglise du tort & du deshonneur qu'ils lui faisoient dans leurs Estats, en chargeant le Clergé d'Imposts, plus mesme qu'ils ne chargeoient les Juifs, & en donnant les Eveschez, sans pouvoir ni permission, à des Nobles Venitiens qui s'en disoient Eves-

ques,

ques, non par la grace du Saint Siége, mais par la grace du Sénat. Jules, grand zélateur des Immunitez de l'Eglise, fut vivement touché des réfléxions qu'on lui fit faire, & peut-estre dumoins autant de l'allarme qu'on sçeut lui donner, que s'il faisoit sa Paix à part, le Roi & l'Empereur souffriroient que ces Républicains reprissent leurs Places & les Païs qu'ils venoient de rendre à l'Eglise. Le Pontife en eut si grand' peur, que, pour ne point devenir suspect, il renouvella la Ligue, & pour faire voir en mesme-tems qu'il ne songeoit nullement à se broüiller avec le Roi, ni avec son Premier Ministre, il accorda au Roi la nomination des Bénéfices du Milanez, & promit de faire Cardinal, à la premiere Promotion, le fils d'un Frere de d'Amboise.

TOUT MALADE QU'ESTOIT D'AMBOISE, IL VA S'ABOUCHER AVEC L'EMPEREUR, EN JUIN 1509.

Tandis que ce Ministre faisoit négocier à Rome, il estoit allé, tout gouteux & tout malade qu'il estoit, s'aboucher avec l'Empereur. Il estoit tems que d'Amboise allast le trouver, tant ce Prince estoit tenté de faire sa Paix séparément. Quelques promesses qu'il eust faites, en signant la Ligue, & quelque soin que d'Amboise eust eu de le solliciter à executer ces promesses, ce Prince, leger & paresseux, estoit encore en Allemagne, lors qu'il aprit, que les François avoient défait les Venitiens; nouvelle qui le réjoüit peu, jusques

jusques à ce qu'il sçut que les Vaincus avoient abandonné les Villes qui devoient estre de son partage, & que le Roi de France, loin de s'emparer de ces Villes, en avoit refusé les clefs. Sur cette nouvelle, l'Empereur estoit venu à Trente, non pour entrer en Italie, (il n'y eut eu pour lui ni seureté ni honneur d'y paroistre avec trois mille hommes, c'est bien au plus s'il les avoit) mais pour estre plus à portée de voir ce qui s'y passeroit, & pour délibérer sur la proposition que les Venitiens lui faisoient.

Ils lui avoient offert, s'il se déclaroit en leur faveur, de le reconnoistre pour Souverain, de lui païer par an cinquante mille ducats de tribut, & de plus de lui céder leurs droits sur toutes les Villes de Terre-Ferme, qu'on avoit conquises sur eux ou qu'ils avoient abandonnées. Cette proposition avoit ébloüi l'Empereur, & il y auroit esté trompé, si d'Amboise ne lui eust fait voir que ce n'estoit que pure illusion & que des offres qu'on lui faisoit, les Venitiens assurément n'en executeroient aucune, si on ne les y réduisoit par une guerre à outrance. Il n'eust pas tenu à ce Ministre que les Alliez n'eussent détruit cette fameuse République. L'Empereur volontiers y eust donné les mains, mais le Pape, ni le Roi Catholique, ne voulurent jamais y enten-

entendre, pour ne point se mettre à la merci du Roi ou de l'Empereur, en concourant à ruïner la seule puissance d'Italie, qui avoit empesché jusques-là que l'un ou l'autre de ces Princes n'eust accablé toutes les autres.

Après avoir renouvellé la Ligue avec l'Empereur, le Cardinal lui proposa une entrevuë avec le Roi. D'Amboise souhaitoit fort cette entrevuë, dans l'espérance que l'Empereur engageroit le Roi à demeurer en Italie jusques à la fin de la Campagne, & que le Roi, par son exemple, autant que par ses instances, obligeroit aussi l'Empereur à y avoir une grande Armée & à la commander en personne. Le Roi, depuis sa Victoire & depuis les Conquestes qui en avoient esté le fruit, croiant n'avoir plus rien à faire, estoit dans l'impatience de revoir sa femme & sa fille, qu'il n'avoit quittées qu'à regret & qui le pressoient de revenir. D'Amboise eut beau le conjurer de retarder jusques au mois d'Octobre, il eut beau lui representer, que si-tost qu'il seroit parti la guerre ne feroit que languir, au grand dommage des Alliez, dont l'intéreſt estoit de la pousser avec vigueur, jusques à ce que, par une Paix, on leur eust cédé ou rendu tout ce que chacun d'eux prétendoit lui apartenir, d'Amboise ne persuada point le Roi. Ce qu'il put obtenir, fut que le Roi ne partiroit point

point qu'il ne se fust abouché avec l'Empereur.

Le lieu de l'entrevûë devoit estre à *Garda*, sur les Frontieres du Milanez. Le Roi se mit en marche pour y aller, l'Empereur s'y mit aussi; mais à peine l'Empereur eut-il fait six lieuës, qu'il rebroussa brusquement vers Trente, disant qu'il estoit fasché que des affaires importantes l'empeschassent, malgré qu'il en eust, de se trouver au rendez-vous. La véritable cause d'un retour si précipité, fut qu'il eut honte, à ce qu'on dit, de paroistre dans un équipage aussi chétif qu'estoit le sien, devant le Roi de France, qui avoit un train magnifique, & qui estoit accompagné de plus de Princes & de Seigneurs qu'il n'y avoit d'Officiers à la suite de l'Empereur. Autant que d'Amboise fut mortifié de ce que l'Empereur avoit manqué au rendez-vous, autant le Roi fut-il bien aise que d'Amboise n'eust plus de prétexte pour le retenir en Italie. Le Ministre inutilement fit de nouvelles tentatives, le Roi revint en France, au grand regret du Cardinal, qui prévoioit, en homme sage, ce qui en arriveroit. En effet, si-tost que le Roi parti, on eut congédié une partie de l'Armée Françoise & mis le reste dans les Places, les affaires des Venitiens se restablirent peu-à-peu, si bien qu'en moins de trois mois ils se

 virent

virent en eſtat de n'avoir rien à craindre du renouvellement de la Ligue.

L'effroi, plus que la raiſon, leur aiant fait abandonner, Treviſe, Padouë, Vicence & Verone, reclamées par l'Empereur, il ne tint qu'à lui de s'en ſaiſir & de s'y bien fortifier, qu'on ne puſt les reprendre ſur lui. Les Portes lui en furent ouvertes, & les Bourgeois, ſans réſiſtance, reçeurent les Troupes qu'il y envoia : ce fut uniquement ſa faute, s'il ne fut pas long-tems le maiſtre de ces Villes. Il y envoia ſi peu de Troupes, il les y envoia ſi tard, & ces Troupes peu diſciplinées y commirent de ſi grands deſordres, qu'elles en furent chaſſées par les habitans, peu après qu'elles y furent entrées. Les Bourgeois de Treviſe les chaſſérent le lendemain, aimant mieux s'expoſer à la colére de l'Empereur, que de ſouffrir les violences & le pillage de ces Brigands. Vicence & Verone eſtoient preſtes à en faire autant, ſi d'Amboiſe à propos n'y euſt envoié du ſecours. Il n'auroit point manqué d'en jetter un grand dans Padouë, s'il avoit eſté ſur les lieux, ou qu'on l'euſt averti à tems. Ceux qui ſurprirent cette Ville, gardérent un ſi grand ſecret & ſe conduiſirent ſi bien, qu'ils eſtoient dedans avant qu'on euſt éventé qu'ils ſongeaſſent à s'en emparer. *André Gritti* Noble Venitien, homme orné des vertus, tant civiles

les que militaires, aiant mis dans les environs, pendant une nuit fort ſombre, des Troupes choiſies en embuſcade, ſe rendit maiſtre, ſans grand' peine, d'une des Portes au point du jour; le reſte de ſon monde eſtant accouru auſſi-toſt, les Bourgeois ſe joignirent à lui pour fondre ſur la Garniſon, qui n'eſtoit que de huit cens hommes. Ces huit cens Lanſquenets ſe retranchérent ſur le Rempart, & vendirent chérement leur vie, avant que d'eſtre hachez en piéces. Pas un d'eux ne voulut de quartier.

D'Amboiſe (il eſtoit alors à traiter avec l'Empereur) reſſentit vivement ce coup, mais il n'eut garde d'en rien dire de, peur que ce Prince, foible & leger, venant à ſe décourager, ne priſt de-là occaſion de faire ſon accommodement avec les Venitiens. D'Amboiſe, au contraire, loin d'exagerer cette perte & de faire ſentir à l'Empereur qu'elle ne venoit que de ſa faute, taſcha de l'en conſoler, en lui facilitant le moien de la réparer. Il le détermina à faire le Siége de Padouë, ſur l'aſſurance qu'il lui donna d'un prompt & puiſſant ſecours, non-ſeulement de la part du Roi, mais encore de la part des autres Alliez & de celle des Princes Allemands qu'il ſe chargea de ſolliciter. D'Amboiſe fit repreſenter à ceux-ci, que Padouë, Vicence & Verone eſ-

tant Fiefs de l'Empire, il estoit de l'honneur de tous les Princes qui le composent, aussi-bien que de l'Empereur, de ne pas souffrir que ces Villes demeurassent aux Venitiens. L'argent de d'Amboise fit trouver ces raisons très-bonnes; les Princes d'Allemagne fournirent plus ou moins, les uns des Chevaux-legers, les autres de l'Infanterie. Le Roi, le Duc de Ferrare, le Pape, le Roi Catholique, fournirent aussi de leur costé; le Roi sept cens hommes d'armes, le Pape deux cens, le Duc de Ferrare autant, & le Roi Catholique six mille hommes de pied Espagnols, de sorte qu'en moins de deux mois l'Empereur eut, en Italie, une Armée florissante & plus nombreuse qu'il n'eust fallu pour forcer Padouë à se rendre, s'il se fust hasté de l'assiéger. Sa trop grande lenteur lui fit perdre le tems d'attaquer, & donna aux Venitiens le tems de se bien défendre.

L'Empereur met le Siege devant Padoue, et le léve dix-sept jours aprés, en Septembre 1509.

De long-tems il ne s'estoit fait de Siége aussi mémorable. L'Empereur avoit devant Padouë cent six piéces d'artillerie, distribuées en trois batteries. Son Armée estoit de deux mille hommes d'armes, de huit mille Chevaux-legers, & de trente deux mille hommes de pied; sçavoir, six mille Espagnols, dix-huit mille Allemands, deux mille Ferrarois, & six mille Avanturiers, François, Suisses, & Grisons, qui avoient vieilli dans le mestier. Il y avoit,

avoit, dans le Camp, par le soin que d'Amboise en prit, toute sorte de munitions ; il y en avoit en abondance, l'argent n'y manquoit point. L'Empereur en avoit tiré de de Flandre & de ses Estats, & d'Amboise lui en avoit fourni, aussi-bien que le Roi d'Arragon. Tant d'avantages sembloient promettre que l'entreprise seroit heureuse ; mais si du costé de l'Empereur les préparatifs estoient grands pour faire le Siége avec succès, ils ne l'estoient pas moins du costé des Venitiens, non-seulement pour soustenir le Siége, mais pour le faire lever. De la conservation ou de la perte de cette Place, dépendoit la conservation ou la perte de leur République.

En un mois & demi que l'indolence de l'Empereur avoit donné aux Venitiens pour mettre Padouë en estat, ils y avoient emploié tant d'argent & tant d'ouvriers, que quand il n'y auroit eu que peu de monde à la défendre, il eut toûjours esté très-difficile de la prendre. Les dehors en estoient très-forts. Le corps de la Place ne l'estoit pas moins, les Bastions en estoient minez, aussi-bien que les Ravelins, pour faire sauter les Assaillans, s'ils venoient à s'en emparer. Dans la Ville, au pied du Rempart, il y avoit un Fossé profond, au-delà une Pallissade, de pieux si hauts & si serrez, qu'elle valoit bien une muraille ; au-

delà

delà de la Pallissade un autre Fossé à fond de cuve, & sur le bord de ce Fossé, des batteries d'espace en espace, pour foudroier les téméraires qui hazarderoient de le passer. Il y avoit dans la Place, douze mille hommes qui avoient servi, dix mille levez à la haste, & trois à quatre mille Pionniers. A la teste de ces Troupes, estoient de bons Officiers, & trois cens Nobles Venitiens, résolus de s'ensevelir sous les ruïnes de cette Ville. L'argent n'y manquoit point; il y avoit des vivres & des munitions pour deux ans; le Commandant en chef estoit le Comte de Petilliane, Général de l'Armée des Venitiens, aussi leur Armée y estoit-elle toute entiere. Comment auroit-on forcé, dans une Place si bien munie, vingt-cinq mille braves hommes, qu'on n'auroit osé attaquer en rase campagne s'ils y avoient esté retranchez?

Les Assiégeans n'ignoroient pas ni le bon estat de la Place, ni la force de la Garnison, Le Gouverneur, en habile homme, le leur avoit fait sçavoir par des Deserteurs affidez. Ces gens, d'un air simple & naturel, répandoient l'effroi dans le Camp, pour intimider l'Empereur, qui se dégoustoit aisément des entreprises difficiles; cependant ses trois batteries aiant fait, au grand Bastion, une bréche si vaste, que la moitié d'un Bataillon pou-

voit

voit y monter de front, il y fit donner un assaut. Les gens de pied, Espagnols, François, Allemands y allérent, en hommes intrépides, à travers un feu continuel. Montez au haut du Bastion, ils y arborérent leurs Drapeaux, & se maintinrent dans ce poste, jusques à ce qu'estant accablez, de feux Gregeois, de pots à feu, ils furent contraints de le quitter. Ils n'essuïerent pas moins de coups, en se retirant en bon ordre, qu'ils en avoient reçeu en affrontant le Bastion. L'Empereur fut si rebuté de cette premiere tentative, que, sans en faire de seconde, il leva le Siége le lendemain, & malgré les clameurs des Soldats & des Officiers, qui vouloient qu'on le continuast, il reprit le chemin de Trente; honteuse retraite, qui le rendit si méprisable, que les Venitiens, quoique à deux doigts de leur ruïne, eurent la hardiesse de lui refuser une Tréve qu'il n'avoit point eu honte de leur demander. Encouragez, par sa foiblesse, ils reprirent Vicence à sa barbe, & ils ne manquérent Verone, que parce que quelques Troupes Françoises s'y estoient jettées à propos avant qu'ils s'y presentassent.

D'AMBOISE PRE'VIENT LES SUITES DE LA LEVE'E DE CE SIE'GE.

La levée du Siége de Padouë mortifia d'autant plus d'Amboise, qu'elle dérangeoit son grand dessein, qui estoit d'abismer Venise, ou de forcer les Venitiens à renoncer, par une

une Paix, à ce que chacun des Alliez disoit lui appartenir. Padouë sauvée, & Venise par-là dans une entiere seureté, les Venitiens commencérent à respirer. Le courage leur revint, avec la prospérité; & autant qu'ils avoient tremblé à l'arrivée de l'Empereur, autant depuis sa retraite, qu'ils regardoient comme une fuite, espérérent-ils de réparer une partie de leurs pertes. Tout dépendoit de désunir les Alliez. En vain les Venitiens armoient-ils, par mer & par terre, ils avoient peu à espérer, & toûjours beaucoup plus à craindre, tant que la Ligue subsisteroit. L'embaras estoit de la rompre. N'y aiant point réüssi une premiere fois, ils ne pouvoient guéres se flatter d'estre plus heureux une seconde; néanmoins, sans se rebuter, ils firent de nouvelles offres à chacun des Confédérez, avantageuses en apparence, mais qui ne pouvoient estre acceptées sans faire naistre, entre ces Princes, des querelles ou des jalousies. Il n'estoit pas aisé de ne point mordre à l'hameçon, tant les propositions de ces rusez Républicains estoient bien assaisonnées.

Ces menées intriguérent fort le Cardinal, d'autant plus qu'il n'ignoroit pas les mauvaises intentions du Pape, & le peu de fonds qu'on pouvoit faire sur la parole de l'Empereur, & sur celle du Roi Catholique. Ces

deux

deux Princes d'ailleurs estoient en contestation sur les revenus de la Castille. L'Empereur prétendoit avoir part à ces revenus ; le Roi Catholique soutenoit, au contraire, qu'ils lui apartenoient en entier, parce que sa premiere femme, la célébre Isabelle, lui avoit laissé, par Testament, l'administration & la joüissance de ce Roïaume. Le Cardinal d'Amboise estoit Juge du Differend; l'une & l'autre partie s'en estoit raporté à lui. Facheux honneur dans une conjoncture, où l'intérest du Roi demandoit que le Premier Ministre se ménageast également avec ces Princes.

Il est Arbitre d'un Differend entre l'Empereur et le Roi Catholique, et engage ces Princes a continuer la Guerre contre les Venitiens.

L'Empereur, de regret de n'avoir point eu la Régence de la Castille, s'en estoit plaint, de tems en tems, avec plus ou moins d'aigreur, selon que le Roi Catholique lui donnoit plus ou moins d'argent ; le Roi Catholique ne lui en fournissant plus, l'Empereur redoubla ses plaintes, & lui auroit déclaré la guerre, si le Cardinal, pour prévenir l'éclat & le mauvais effet qu'alloit faire cette broüillerie, ne l'eust terminée promptement, plus en Médiateur qu'en Juge. Il régla que le Roi Catholique paieroit par an à l'Empereur, sur les revenus de la Castille, cinquante mille ducats, & autres cinquante mille au jeune Archiduc d'Austriche, Petit-fils de l'un & de l'autre, pour l'entretien de sa maison. L'Em-

pereur, Prince pauvre & dissipateur, fut content de l'accommodement, parce qu'il lui en revint de l'argent. Quoique le Roi Catholique n'aimast guéres à en donner, il ne se plaignit point, regardant comme un avantage d'estre possesseur paisible de la Couronne de Castille, moiennant une somme qu'il ne paieroit qu'autant qu'il voudroit, & qui ne faisoit pas la dixiesme partie de ce qu'il tiroit de ce Royaume.

EN VAIN FAIT-IL TOUS SES EFFORTS POUR Y ENGAGER JULES II. JULES S'ACORDA AVEC LES VENITIENS, ET MOINS PAR AMITIÉ POUR EUX, QUE PAR AIGREUR CONTRE LE ROI, IL NÉGOCIE DE TOUS COSTEZ EN LEUR FAVEUR.

Cet acord desola les Venitiens, qui n'avoient épargné, ni dépense ni soins pour empescher qu'il ne se fist, & ne déplut pas moins au Pape. Dans la résolution où estoit ce Pontife de s'accommoder avec eux, il eust voulu que ces deux Princes, au lieu d'en croire d'Amboise, qui les détermina à continuër la guerre, eussent fait leur Paix séparément, comme de son costé il estoit préparé à faire la sienne. Jaloux & inquiet des progrès du Roi, qu'il craignoit & qu'il haïssoit, & allarmé d'ailleurs du dessein qu'avoit l'Empereur de s'establir en Italie; Jules, qui se piquoit d'en estre le Libérateur, & dont la véritable gloire eut esté de l'estre en effet, s'estoit repenti plus d'une fois d'avoir esté, par passion, le premier auteur de la guerre. Il en avoit rougi, & ne pouvoit se le pardonner, quand il venoit à considerer que la vuë prin-

cipale

cipale des plus puiſſans Chefs de la Ligue, avoit moins eſté d'humilier que de ruïner la République de Veniſe, République floriſſante, qui avoit eſté juſques-là le Boulevard de l'Italie contre les irruptions par Terre des François & des Allemands, & le Boulevard de la Chreſtienté, contre les irruptions des Turcs par Mer. Plus Jules reflêchiſſoit ſur la faute qu'il avoit faite, plus il deſiroit la réparer, en ſe réconciliant avec les Venitiens; cependant il n'euſt oſé en venir là, tant que les autres Alliez euſſent pu s'en venger, parce qu'en ſignant la Ligue, & en la renouvellant, il s'eſtoit obligé de ne point lever les Cenſures que lui-meſme avoit fulminées, que les Venitiens n'euſſent rendu ou cédé, par une Paix générale, ce que chacun des Alliez devoit avoir de leurs dépoüilles.

Les choſes aiant changé de face, depuis que les Venitiens eurent repris Padouë, encore plus depuis que l'Empereur eut levé le Siége de cette Place, Jules avoit changé de langage & laiſſé entrevoir l'envie qu'il avoit de traiter. Le Roi d'un coſté, l'Empereur de l'autre, lui repreſentérent fortement qu'aprés ce qu'il avoit promis, il n'eſtoit ni de la prudence, encore moins de ſon honneur, de faire ſa Paix ſéparément. On le menaça, s'il la faiſoit; on lui offrit, s'il s'en abſtenoit, des

avantages considérables. D'Amboise mit tout en œuvre pour le regagner; mais le Pontife ne fut ni touché de ces avantages, ni effraié de ces menaces. Ses Places recouvrées, il n'avoit rien à souhaiter, & joint aux Venitiens, s'il s'accommodoit avec eux, il n'avoit rien à craindre, ni du Roi ni de l'Empereur. D'ailleurs il estoit bien seur, s'il avoit besoin de secours, d'en reçevoir du Roi d'Arragon, toûjours ennemi secret de l'un & de l'autre de ces Princes, & toûjours disposé à leur nuire, parce que ces Princes avoient de grandes prétentions contre lui. Ce Monarque, quoique décoré par le Pape Alexandre VI. du beau Tître de Roi Catholique, ne se fust point fait une affaire, s'il y eust trouvé son profit, de secourir par des voies secrettes, à quoi il s'entendoit parfaitement, le Pape & les Venitiens, dans le tems mesme qu'il eust paru leur plus implacable ennemi, pour ne point rompre ouvertement, ni avec le Roi, ni avec l'Empereur.

Quelque envie qu'eut le Pape d'absoudre les Venitiens, & quelque ardeur qu'ils témoignassent de reçevoir l'absolution, Jules ne se hasta pas de la leur donner; mais, en habile Politique, il la leur fit acheter le plus cher qu'il put. Bien qu'ils eussent repris courage, la fortune de leur estat estoit encore si chancellante,

cellante, que, croiant qu'elle dépendoit de la bienveillance du Pontife, ils se soumirent à tout ce qu'il voulut. Tel est le pouvoir des conjonctures. Jules éxigea d'eux que jamais ils ne donneroient, ni Eveschez, ni Abbaïes; que jamais ils ne mettroient de Taxe sur le bien des Ecclesiastiques, encore moins sur leur personne; qu'ils répareroient tout le dommage que les Eglises avoient souffert pendant le cours de cette guerre; qu'ils renonceroient à toutes prétentions sur les Places qu'ils lui avoient renduës; qu'ils ne donneroient aide ni retraite à aucun Vassal du Saint Siége; enfin qu'il seroit permis aux Sujets de Sa Sainteté de naviger, sans rien payer, sur le Golphe Adriatique, & d'y faire trafic de toute sorte de Marchandises, sans qu'on visitast leurs Navires, ces Navires fussent-ils chargez, non-seulement pour leur compte, mais encore pour le compte des Estrangers. Dures conditions pour des Républicains si orgueilleux, un an devant qu'il n'y avoit point en Europe de Puissance qu'ils n'eussent bravée.

Le jour de l'Absolution, on ne leur épargna rien de ce qu'il y a d'humiliant dans cette longue cérémonie. Leurs six Ambassadeurs, gens des plus distinguez qu'il y eut à Venise, conduits par les Pénitenciers, se prosternérent

Le 24. Février 1510.

rent aux pieds du Pape, qui estoit assis sur un Throsne, devant la Porte de S. Pierre, & après avoir écouté, d'un air humble & contrit, la réprimande qu'il leur fit, ils lui demandérent, au nom de leur République, en presence du Sacré Collége, de toute la Cour Romaine, & d'un monde infini accouru de tous les costez, très-humble pardon du passé, & lui promirent, pour l'advenir, une déférence respectueuse en tout ce qu'il pourroit souhaiter. Grand triomphe pour cet altier Pontife, qui profitant des conjonctures, avoit sçu, sans tirer l'épée, se faire rendre toutes les Places qu'on avoit usurpées sur lui, & faire reconnoistre, d'une maniere si éclatante, l'authorité Pontificale, par celui des Peuples d'Italie, qui l'avoit jusques-là le plus constamment combattuë!

Ce n'estoit pas seulement par interest de Politique, mais par aversion pour le Roi, que Jules s'estoit accommodé avec les Venitiens. Jules, homme artificieux, méprisoit la candeur & la bonne foi de Loüis XII. jusques à en faire des railleries. Loüis XII. picqué de ce mépris, parloit de Jules sans nul égard, jusques-là qu'il ne l'appelloit que l'*Ivrogne*. Jules II. aimoit le vin, & souvent, à ce qu'on disoit, il en beuvoit trop. En quelque place qu'on se trouve, encore plus dans une gran-

de

de place, comme est le Pontificat, on n'aime point à s'entendre dire des véritez qui deshonorent. Il n'est point de vice, plus indigne d'un honneste homme, que l'ivrognerie. De ces picoteries, si messéantes à des Souverains, il s'estoit formé peu-à-peu une haine si forte, entre le Pape & le Roi, qu'ils eussent éclaté bien des fois, si le sage d'Amboise n'eust pris soin de les racommoder. Leurs querelles duroient peu, mais elles se renouvelloient souvent; & la nouvelle aigreur que chaque querelle faisoit naistre, demeuroit toûjours dans le cœur; & l'indisposoit de maniere, que de costé & d'autre on ne cherchoit que l'occasion ou un prétexte de se nuire. C'est à quoi Jules s'appliqua, lors qu'il eut fait sa Paix avec les Venitiens.

D'Amboise fait échouer les intrigues de ce Pontife, et celles des Venitiens, en Allemagne, en Suisse, et en Angleterre.

Si-tost que le Traité fut exécuté de leur part, Jules congédia ses Troupes, & leur permit d'entrer au service de la République. C'estoit violer ouvertement le Traité de Cambrai, & s'attirer de grands reproches (le Pontife se soucioit peu qu'on lui en fist) cependant, par la permission qu'il avoit donnée à ses Troupes de se mettre à la solde de la République, l'Armée Venitienne, renforcée tout-à-coup de neuf à dix mille hommes, se trouva si considérable, qu'elle pouvoit tenir la Campagne, donner un nouveau Combat, & faire des Sié-

ges

ges avec succès. C'estoit dequoi éfraïer l'Empereur & le dégouster de la guerre, devant craindre, par la résistance qu'il trouveroit dans les Venitiens, de reçevoir un nouvel affront, soit en n'osant rien entreprendre, soit en ne réüssissant pas en ce qu'il auroit entrepris. Le Pape, par son Nonce, les Venitiens, par des Maistresses, gagnées à force d'argent, donnérent l'allarme à l'Empereur; mais ce fut inutilement, parce que d'Amboise sçut à propos le remplir de la vaine espérance de mettre à la raison ces orguëilleux Républicains, qui ne parloient de ce Prince qu'avec mépris. Tout foible & tout inconstant que l'Empereur estoit, il demeura ferme cette fois, dans la résolution de continuër la guerre & d'avoir au Printems une forte armée sur pied.

Pour cela, il convoqua la Diette. Le Pape y envoïa *Achille Crasso*, Prélat très-entendu, & fort acrédité en Allemagne. Le Roi, de son costé y envoya, pour Ambassadeur, *Loüis Hélian*, habile Négociateur, homme de Lettres, homme d'Estat, homme d'une éloquence petulante, telle qu'il la falloit pour exciter les Allemands, gens difficiles à émouvoir. Le Nonce harangua en faveur des Venitiens; Helian harangua contre eux. Il n'y a ni crime ni vice qu'il ne leur reproche dans sa Harangue. C'estoit eux, à ce qu'il disoit, qui avoient

avoient esté jusques alors les principaux auteurs des malheurs de la Chrestienté ; c'estoit eux qui y avoient attiré les Turcs ; c'estoit eux qui avoient fait naistre, & qui avoient entretenu toutes les Guerres d'Italie, pour en profiter. Ces Républicains font horreur dans le portrait qu'en fait Helian, quand bien mesme cet Ambassadeur n'eust dit que des véritez. Estoit-il de la bienscéance, ou plustost n'y avoit-il point d'injustice à s'emporter de la maniére contre un Peuple aussi estimé qu'estoient les Venitiens, dont peut-estre le plus grand crime n'estoit que d'avoir esté plus habiles que leurs Voisins, & plus attentifs à profiter des conjonctures ? C'est aux Lecteurs à en juger.

Le Nonce ne fut entendu qu'avec peine, aiant mesme, par malheur pour lui, insinué dans sa Harangue, que l'Empereur, appuié du Roi, pourroit bien se servir d'une o[illegible] si favorable pour se rendre maistre de [illegible]-gne. L'Empereur en fut si irrité, [illegible] chasser de l'Assemblée ; Helian, au [illegible]-re, dont le discours n'avoit esté qu'u[illegible] d'injures, fut écouté de tout le monde, a[illegible] un si grand succès, que le Résultat de la Diette fut, que les Venitiens seroient mis au Ban de l'Empire, & qu'on armeroit incessamment pour restablir en Italie l'authorité de l'Empereur. Ce ne fut pas un petit honneur à d'Am-

 boise

boise d'avoir triomphé, dans une occasion d'un si grand éclat, des sollicitations du Pape & des menées des Venitiens.

Jules n'en fut que plus furieux. Ce mot n'est point trop fort, tout estoit violent dans cet impétueux Pontife. N'aiant point réüssi à soulever les Allemands, il fit négocier, par des Nonces Extraordinaires, en Suisse & en Angleterre, pour susciter, s'il avoit pu, ces deux Puissances contre le Roi. Les Suisses, quoique Alliez du Roi, lui cherchoient noise depuis deux mois, excitez, par le Pape, par les Venitiens, & du moins autant par l'amour du gain. Quoique Loüis XI. ne leur donnast que vingt mille francs de pension, & que Loüis XII. pour récompense des services qu'ils avoient rendus, eut augmenté cette pension de deux fois autant, ils n'estoient point contens, & demandoient qu'on y ajoutast vingt autres mille livres tous les ans. C'estoit peu de chose pour racheter leur haïne ou pour païer leur amitié, eu égard au bien & au mal qu'ils pouvoient faire aux Milanez ; mais ils demandoient cette augmentation d'une maniere si choquante, que le Roi se crut, par honneur, obligé de les refuser, afin mesme de leur faire voir qu'on pouvoit bien se passer d'eux. Il prit des Grisons à sa solde, ce qui offensa fort les Suisses.

Jules, profitant de l'occasion, redoubla auprès

près d'eux ses sollicitations, non-seulement par son Nonce, mais principalement par un Evesque du Païs, nommé *Mathieu Schiner*, homme chaud, dont les véhémentes Harangues agitoient ce Peuple, encore à demi sauvage, comme le vent agite les flots. Schiner leur persuada de quitter le service & l'Alliance du Roi. Ils ne furent pas long-tems à s'en repentir, car quoique Jules leur eut donné, croiant les piquer d'honneur, le Titre magnifique de *Défenseurs du Saint Siége*; cependant, comme il n'accorda, & mesme avec assez de peine, à chacun des Cantons, que mille florins de pension; c'est-à-dire, quatre fois moins qu'ils ne reçevoient de la France, beaucoup d'entre eux furent fachez de s'estre broüillez avec elle. Ce qui donna lieu à d'Amboise de les regagner secrettement avec de l'argent, de sorte qu'ils ne fournirent aucuns secours de son vivant, ni au Pape ni aux Venitiens.

Il n'estoit pas aussi aisé d'empescher que le Roi d'Angleterre ne se laissast séduire aux offres que l'on lui faisoit; ce n'estoit plus Henri VII. Prince ennemi des voluptez, autant par vertu que par tempérammment, grand amateur de l'ordre & de la justice. A ce Prince si sage, *dit le Salomon d'Angleterre*, avoit succédé, il y avoit dix à onze mois, Henri VIII. son Fils, jeune homme, qui aimant la gloire autant que les plaisirs, eust desiré se signaler à son

avénement au Throsne, par quelque événement d'éclat. Le Pape le sollicita vivement. Les Venitiens, de leur costé, ne cessoient de lui representer l'intérest qu'il avoit d'empescher que le Roi de France, son voisin & son ennemi, ne devinst, par leur destruction, maistre absolu de l'Italie. Pour rendre ces raisons plus fortes, le Pape fit des offres très-avantageuses à Henri. Les Venitiens firent des presens, à ce Monarque, à ses Ministres, à ses Maistresses, à ses principaux Favoris. Rien ne fut épargné pour obtenir du jeune Roi qu'il se déclarast contre la France. Il estoit d'une extrême importance de parer ce coup. Où en eut esté le Roïaume, si tandis que ses forces auroient esté en Italie, les Anglois eussent fait descente en Guyenne & en Normandie, dont ils avoient joüi plusieurs siécles? D'Amboise fut assez adroit, ou assez heureux, pour rompre toutes ces menées; & dans le tems que le Roi d'Angleterre estoit prest de faire son Traité avec les Vénitiens, il disposa ce Prince à en signer un autre, par lequel il fut dit, que les deux Rois seroient amis. Ç'eut esté une grande joïe pour le Cardinal-Ministre, d'avoir conclu si à propos un Traité très-avantageux, si le Roi d'Angleterre n'eust voulu opiniastrement que Jules II. y fut compris; de-là nâquit, entre ce Pape & Loüis XII. une guerre d'animosité, qui dura jusques à la fin de la vie de l'un & de l'autre.

Si

Si Jules, tout ennemi qu'il estoit du Roi, n'en estoit point encore venu jusques à rompre ouvertement, c'estoit parce qu'il craignoit de ne pouvoir se soutenir sans estre assuré d'un secours. Ce secours lui estant assuré, par la protection d'Angleterre, il se ménagea beaucoup moins; & après avoir en secret fait la guerre au Roi, il vouloit avoir le plaisir de la lui déclarer. Le prétexte fut bien-tost trouvé. Alphonse Duc de Ferrare (ce Duc estoit Vassal du Saint Siége) aiant mis un Impost sur les Barques & Bastimens qui montoient & baissoient le Po, Jules qui prétendoit que, sans sa permission, le Duc n'avoit pu le faire, abolit cet Impost de sa suprême authorité, & défendit de le lever; le Duc n'obéït point, soutenant que quoique Vassal, il pouvoit mettre des Imposts & exercer, dans ses Estats, tous autres droits Régaliens, de mesme que les Rois de Naples, qui, quoique Feudataires de l'Eglise Romaine, ne laissent pas, sans permission, de lever, dans tout leur Roïaume, des Tributs, des Soldats, d'y faire rendre la justice, d'y faire fortifier des Places, d'y donner grace aux Criminels, & d'y joüir paisiblement de tous les autres avantages d'une pleine Souveraineté.

QUELQUE ENVIE QU'EUST LE PAPE DE ROMPRE AVEC LE ROI, ET QUELQUE PRETEXTE QU'IL EN PRENNE, IL NE PEUT, NI N'OSE, DU VIVANT DE D'AMBOISE.

Un autre sujet de querelle, entre le Pape & le Duc, c'est que le Duc s'estoit engagé de fournir le Milanez de sel, à de meilleures

condi-

conditions que ne faiſoient les Fermiers du Pape. Le Pape & le Duc aiant des Salines, cherchoient à debiter leur ſel; & pour attirer pratique, leurs Fermiers à l'envi en faiſoient, ſelon les conjonctures, plus ou moins bon marché. Le Pape vouloit que le Duc rompiſt ſon Traité; le Duc ne le voulant pas, le Pape menaça de l'excommunier, & fit avancer quelques Troupes vers les Frontieres du Ferrarois. Le Duc ne s'en effraia point, contant bien qu'il ſeroit ſecouru par le Roi. C'eſt ce que Jules deſiroit, pour avoir occaſion de ſe plaindre du Roi & de ſe déclarer contre lui.

Le Duc eſtant ami & Allié du Roi; le Roi meſme nouvellement s'eſtant obligé par Traité, moiennant trente mille ducats qui lui furent païez comptant, de protéger ce Prince, envers & contre tous, on ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre ſon parti. D'un autre coſté, la maxime de d'Amboiſe avoit toûjours eſté, ſoit par zéle pour le S. Siége, ſoit pour le bien des affaires, nommément celles d'Italie, de ſouffrir bien des choſes & d'en ſacrifier beaucoup, pluſtoſt que d'avoir la guerre avec le Souverain Pontife; néanmoins elle paroiſſoit inévitable, ſi le ſage Miniſtre n'euſt trouvé un temperamment, qui, ſans bleſſer les droits du Duc, pouvoit, ſinon ſatisfaire, du moins ralentir le Pape.

Jules en fut faſché, & ce fut malgré lui

qu

qu'il y donna les mains ; mais le Parti que d'Amboise avoit dans le Sacré Collége estoit encore si puissant, & ce nombreux Parti faisoit déja un si grand bruit, de ce que Jules de gayeté de cœur vouloit faire la guerre à la France ; que dans la crainte de s'attirer la haïne de la Cour Romaine, le Pontife se contint, tant que d'Amboise vescut, & n'éclata qu'après sa mort. Il n'eut pas long-tems à attendre.

TOUTES CHOSES PRESTES POUR LA CAMPAGNE, D'AMBOISE PART, AYANT LA GOUTTE ET LA FIE'VRE, ET MEURT A LYON LE 25. MAY 1510.

Dans cet entre-tems, d'Amboise, toûjours attentif à pousser vivement la guerre, avoit recruté ses Troupes & fortifié l'Armée d'une nouvelle Artillerie, qu'on avoit fonduë sur les lieux. Tout se disposoit à une glorieuse Campagne, les principaux Officiers avoient déja passé les Alpes, le Roi & le Cardinal devoient suivre incessamment ; mais à peine furent-ils à Lyon, qu'il ne fut pas possible au Cardinal d'aller plus loin, la colique & la goutte lui avoient repris en chemin, & la fiévre lente, qui le minoit depuis environ un an, estoit devenuë tout-à-coup si maligne & si violente, qu'il fut enfin contraint de se mettre au lict. Le Roi en fut très-inquiet & très-affligé, moins à cause du dérangement que cette maladie alloit apporter aux affaires, que par tendresse pour le malade. Le Cardinal d'Amboise n'estoit pas seulement le Premier Ministre du Roi, mais encore l'ami de Loüis XII.

XII. ami intime dans tous les tems, ſans que jamais il y euſt eu entr'eux ni froid ni tiédeur. Ces deux hommes s'aimoient à ne le pouvoir exprimer.

La maladie ne fut pas longue, d'Amboiſe eſtoit épuiſé. Les Médecins inutilement firent ce qu'ils purent pour le guérir. Leurs fréquentes conſultations, auſſi frivoles que leurs promeſſes, ne ſoulagérent point le malade; les remedes, au contraire, aiant augmenté la fiévre, il ſe trouva ſi mal, qu'après avoir dit à ſes Proches le dernier adieu, & avoir eu avec le Roi une aſſez longue conférence, qui ne ſe paſſa pas ſans larmes, il ne ſongea qu'à bien mourir. Il eſtoit tems qu'il y penſaſt, & il lui en reſtoit peu pour s'y préparer. Quel compte n'a point à rendre au Souverain Juge, un homme qui a eſté chargé de la conduite d'un grand Roïaume, & de celle d'un grand Diocèſe! Ce compte faiſoit trembler le Cardinal, non que ſa conſcience lui reprochaſt ni injuſtices, ni violences, mais parce qu'il n'eſtoit pas poſſible que, tout homme de bien qu'il eſtoit, il euſt gouverné long-tems ſans plus ou moins offenſer Dieu.

Son Confeſſeur, loin de diminuër ces fraïeurs, les augmentoit de ſon coſté, pour inſpirer au Penitent une plus grande douleur de ſes fautes. Ce Confeſſeur eſtoit le Pere *Pierre Bard*, nouvellement élû Provincial des

Cele-

Celestins. D'Amboise s'estoit logé chez eux pour y estre plus commodément ; & parce qu'il aimoit & estimoit ces Religieux, il avoit fait du bien à plusieurs de leurs Maisons, nommément à celles de Roüen & de Lyon.

Il reçut ses Sacremens avec une piété édifiante, ne cessant de faire des Actes, de Foi, d'Espérance, & d'Amour de Dieu. Il conserva jusques à la fin, une presence d'esprit admirable & une égalité d'ame que rien ne put troubler ; privilége qui n'apartient qu'à la véritable vertu. Il expira sur les dix heures du matin, prononçant la premiere parole du Symbole, le 25. May 1510. la dix-septiéme année de son Episcopat, la douziesme de son Ministére, & de son âge la cinquantiesme.

*On n'a point fait en France, ni à Rois, ni à Reines, de plus superbes Funérailles, que furent, à Lyon & à Roüen, les Obsèques de ce Cardinal. Le Roi assista à celles de Lyon ; son Gendre, le Duc d'Angoulesme, qui régna dans la suite, sous le Nom de François I. le Duc de Lorraine, & le Chancelier de France, y menérent le Deüil. Le Cœur & les Entrailles du Deffunt, furent enterrez à Lyon, au pied du Grand Autel de l'Eglise des Celestins ; le Corps fut porté à Roüen, avec une magnificence sans pareille, & enterré dans l'Eglise Cathédrale. Le plus grand ornement de sa Pompe Funèbre, fut la mémoire de ses Vertus, & la

** Afin de satisfaire la curiosité du Lecteur, je mets séparément une description détaillée, qui fut faite de ces Funérailles, d'un stile simple & naturel, par un des Domestiques de ce Cardinal, dans la sixiéme des Pieces du Recüeil, ensuite du Livre VI.*

 douleur

douleur sincére de tous les Ordres du Roïaume. Et comment ne pas regretter un Ministre qui n'eut en vûë que la félicité publique, & qui, pendant son Ministére, avoit travaillé sans relasche, aussi-bien que sans intérest, à la gloire du Roi, au bien de l'Estat & au soulagement des Peuples? Aussi fut-il honoré, mesme de son vivant, & encore plus après sa mort, du Tître glorieux de Pere du Peuple. Est-il un plus beau Tître? Que ne doit point faire un Ministre ou un Prince pour s'en rendre digne?

Les Historiens, tant François qu'Estrangers, tant Contemporains que Modernes, ont tous dit du bien de d'Amboise, aucun n'en a dit de mal. Chose bien rare à l'égard d'un Premier Ministre, dont ordinairement on déchire la réputation devant & après sa mort, parce qu'il n'est pas quasi possible qu'il ne fasse des Mécontens. Entre tant de grands hommes qui ont gouverné des Estats, je ne sçache guéres que d'Amboise pour qui la Postérité ait conservé jusques à nous autant d'affection que d'estime. N'est-ce qu'une heureuse prévention? Est-ce justice qu'on lui rend? Méritoit-il cette respectueuse tendresse, que deux cens ans après sa mort on ressent encore pour lui? C'est aux Lecteurs à en juger, par le recuëil que je vas faire de quelques traits de son Histoire, qui font connoistre davantage le caractere de ses mœurs & celui de son esprit.

SOM-

SOMMAIRE
DU LIVRE SIXIE'ME.

C'Est moins à la naissance qu'aux talens qu'il faut avoir égard dans le choix d'un Premier Ministre. Heureux naturel de d'Amboise, qui le fait aimer à la Cour. Pour se former aux affaires, il y fait habitude avec les gens qui y passoient pour habiles dans la Politique, nommément avec Philippes de Comines & Robert Gaguin. Talens d'un Premier Ministre. D'Amboise, en entrant dans le Ministére, s'attache à bien composer le Conseil. Son application aux affaires, & son peu de goust pour les plaisirs. C'est par passion qu'un Contemporain a escrit que ce Ministre aimoit le vin. D'Amboise fait informer de la Créance des Vaudois, & sur le raport qu'on lui en fait, il veut qu'on les laisse en repos. Ses manieres gagnent le Clergé, qui avoit eu grand peur lors qu'il l'avoit veu Légat. D'Amboise voit, sans s'en ressentir, l'Université de Paris s'oposer en vain aux Bulles de sa Légation. Il ne s'enteste ni de sa dignité de Légat, ni de celle de Cardinal; & sans s'en prévaloir, ni de son crédit, il suit le Rit de son Eglise, & ne paroist au Chœur qu'en Habit de Chanoine, & en Chappe noire en hiver, quand il n'officie point Pontificalement. Il fait force presens & de grands biens à son Eglise. Il y donne une Cloche d'une grosseur énorme. Il a grand soin que son Diocése soit bien réglé. Il réforme les Ordres Mendians, nommément les

Jacobins & les Cordeliers de Paris. Son zéle à faire rendre la Justice, sans avoir égard, ni à l'amitié, ni à la recommandation. Ce zéle lui fait abolir les Franchises, & fait révoquer les Priviléges dont joüissoient quelques Eglises. S'il ne touche point au Privilége qu'a l'Eglise de Roüen, de délivrer un Criminel tous les ans, c'est parce que ce Privilége se trouve si bien établi, qu'on ne peut y donner d'atteinte. Son attention à maintenir la discipline parmi les Troupes. Ses précautions avant que d'entreprendre une Guerre, & son habileté à la bien conduire. Trait singulier de sa fermeté. Son application aux affaires Estrangeres. Il y emploioit les gens qu'il croioit y estre les plus propres; mais s'il se trompoit dans son choix, il ne s'obstinoit point à les maintenir. Les gens de Cabinet ne sont pas toûjours les plus propres à négocier. Bonne conduite de d'Amboise à l'égard du Roi, à l'égard de la Reine, avec les Princes & les Grands, avec la Noblesse. Trait singulier de sa générosité envers un Gentilhomme de ses voisins. Fureur des Duels sous Loüis XII. Loüis XII. en aiant permis un, d'Amboise est blasmé d'en avoir esté spectateur. Sa merveilleuse économie dans l'imposition & dans l'administration des deniers publics. Ses ressources. Il protége les gens de Lettres & leur procure des récompenses. Ses vûës pour le Commerce. Le Roi & le Peuple ont également confiance en lui. Paralelle de ce Ministre, avec les Cardinaux célébres qui ont gouverné des Estats, nommément avec les Cardinaux, Ximenez, Volsey, Richelieu & Mazarin.



VIE DU CARDINAL D'AMBOISE, PREMIER MINISTRE DE LOUIS XII.

LIVRE SIXIE'ME.



JE ne fais point honneur au Cardinal d'Amboise d'estre né homme de de qualité. Si, à parler en général, la naissance donne des avantages, ç'en est un peu considerable à l'égard d'un Premier Ministre, le ministére associant en quelque maniere le Ministre

C'est moins a la naissance qu'aux talens qu'il faut avoir égard dans le choix d'un Premier Ministre.

Ministre à la Royauté; il n'est point de Noblesse qui soit comparable à la sienne, quand ses talens & ses vertus font honneur à sa dignité.

Un heureux naturel fait aimer d'Amboise à la Cour.

Les leçons d'une Mere habile, celles d'un Gouverneur qui ne l'estoit pas moins; plus que cela, un bon naturel, formérent d'Amboise de bonne heure. Il estoit sage dès un tems où on n'a guéres de raison, & dès sa premiere jeunesse, ce qu'on trouve à peine dans un âge plus avancé, il avoit de l'atention & de la retenuë; dispositions heureuses dans un jeune homme destiné à passer sa vie à la Cour; aussi, quoique ce ne fust presque qu'un enfant quand il y parut, il y fut estimé & aimé. Loüis XI. en faisoit grand cas, Charles VIII. le chérissoit jusques à en faire son Confident, & bien que la Dame de Beaujeu, Sœur & Gouvernante de Charles, fust fachée de ce que d'Amboise ne s'estoit point attaché à elle, néanmoins elle & son mari le traitérent toujours avec distinction & n'en parloient qu'avec éloge.

Un air insinuant, je ne sçai quoi d'honneste répandu dans ses actions, & sur son visage, une prudente sincérité, un cœur sensible à l'honneur & à la véritable gloire, des manieres polies, une inclination bienfaisante, & une sage sobrieté à ne jamais parler qu'à propos,

propos, lui firent en peu beaucoup d'amis & lui fraïérent le chemin à la fortune qu'il fit depuis. Son séjour à la Cour n'estoit point oisif; encore qu'il ne manquast à rien de ce qui estoit de la bienséance, tous les jours il prenoit son tems pour refléchir sur ce qui s'y passoit, remarquant les fautes des uns pour n'en point faire de pareilles, & la bonne conduite des autres afin de les imiter.

L'exemple de ses Freres, tous en Charges & en Dignitez, & sa propre ambition, lui donnant un ardent desir d'avoir part aux grandes affaires, il avoit soin, pour s'y former, non seulement de lire l'Histoire, mais principalement d'avoir des conversations, le plus fréquemment qu'il pouvoit, avec des gens qui l'instruisissent des mistéres du Gouvernement. Il estoit à la source des conseils & des instructions. Ses freres, gens fort entendus, estant tous plus ou moins capables de lui en donner; cependant, outre ces Oracles domestiques, il ne laissoit pas de consulter ce qu'il y avoit à la Cour d'autres hommes instruits des affaires, pour profiter de leurs lumieres & de leur expérience. POUR SE FORMER AUX GRANDES AFFAIRES, IL FAIT HABITUDE AVEC LES GENS QUI Y AVOIENT ESTÉ EMPLOÏEZ.

Il y avoit à la Cour deux Flamans, devenus François par les biens qu'ils y avoient reçus & par les establissemens qu'on leur avoit donnez en France; tous deux hommes de mérite, Nomméement avec Gaguin & Comines.

rite,

rite, qui avoient esté emploïez, qui méritoient de l'estre, & qui avoient réüssi en des manéges difficiles. Ces deux Flamans estoient *Philippe de Comines & Robert Gaguin.*

Gaguin, Religieux de l'Ordre de la Rédemption des Captifs, appellez ici *Mathurins*, avoit estudié, peu en Theologie, beaucoup en Droit, & estoit monté par degrez, autant par son mérite que par ses intrigues, au Généralat de son Ordre. Ce Religieux, né bel esprit, se sentant une forte envie de se produire à la Cour & des dispositions à s'y faire considérer, s'estoit défait de bonne heure de cet air rustre & revesche que l'on contracte d'ordinaire dans les disputes de l'Ecole; mauvaise habitude qui rend peu propres aux affaires les sçavans de profession, quand ils ont principalement, comme il arrive quelquefois, plus de lecture que de bon sens. Ce Général des Mathurins estoit un sçavant poli, également docte & habile, qui fut chargé plus d'une fois de négociations importantes, en Italie, en Allemagne, & en Angleterre.

Philippe de Comines fut du moins aussi emploïé. Ce n'estoit pas un homme d'estude, mais un homme de beaucoup d'esprit & d'un jugement merveilleux; son beau génie paroist dans l'Histoire que nous avons de lui du Régne de Loüis XI. & de Charles VIII. Histoire si estimée,

mée, qu'elle a esté traduite en toutes les Langues de l'Europe; né sujet des Ducs de Bourgogne, Comines avoit esté assez long-tems à leur service, puis il s'en estoit retiré par dégoust ou autre raison qu'il s'est abstenu de nous dire, & s'estoit donné à Loüis XI. Ce Monarque païoit aux prix que vouloient se mettre les gens d'intrigue & de mérite, qui avoient eu la confiance & le secret de ses Ennemis.

D'Amboise voïoit souvent ces deux habiles Politiques; ce ne fut pas sans fruit, car le commerce qu'il eut avec eux lui donna une connoissance, aussi exacte que détaillée, du dedans & du dehors du Roïaume, & aida à former en lui cette prudence universelle qui est si nécessaire dans l'administration des affaires publiques; desorte que, par leurs instructions, par celles qu'il eut de ses Freres, & par ses propres réfléxions, il devint en fort peu de tems un des hommes les plus propres à en faire un Premier Ministre.

QUALITEZ D'UN PREMIER MINISTRE.

La grande place! Combien est-il difficile d'en soutenir dignement, & l'honneur & le poids? Quelle estenduë de lumiere & qu'elle application ne faut-il point avoir pour régler également bien ce qui regarde la Religion, la Justice, la Guerre, les Finances, les affaires Estrangeres, & les autres parties du Gouvernement. Il faut estre pour cela extrême-

ment laborieux; & si on aime ses plaisirs, il faut si bien se commander, que jamais les plaisirs ne fassent manquer au devoir. Il faut estre aussi attentif qu'exact à maintenir la discipline dans tous les Ordres de l'Estat, estre aussi sévére que clément pour punir ou pour pardonner à propos, aussi éclairé que juste pour distribuër les graces selon le service & le mérite, aussi décisif qu'éclairé pour prendre le meilleur parti, pour le prendre sur le champ quand on y est forcé. Il faut sçavoir ménager ou concilier en des conjonctures difficiles les esprits inquiets & remuans, préparer les événemens par des négociations ou lentes ou pressées, pourvoir dans les entreprises à tout ce qui concourt à une heureuse réüssite, exciter ou calmer les passions des Princes voisins, faire naistre parmi eux, quand on a quelque chose à en craindre, des troubles & des jalousies, trouver le tems favorable de faire à son avantage la Guerre ou la Paix. Il faut avoir un esprit de ressource dans les dérangemens & dans les dangers qui surviennent, & estre prévoyant pour n'y point tomber, intrépide pour n'en estre point effraié, & ingénieux à s'en tirer, quand on y est précipité par quelque revers imprévu. Rarement ces grandes qualitez se trouvent-elles dans le mesme homme, du moins au degré que d'Amboise les possédoit.

Sa

D'Amboise, en entrant dans le Ministére, s'attache à bien composer le Conseil.

Sa premiere démarche, en entrant dans le Ministére, fut de former un bon Conseil, Conseil de peu de personnes, pour éviter la confusion, Conseil où il conservast la principale authorité pour prévenir la division. D'un bon Conseil dépend la félicité des Estats. Quelques lumieres qu'ait un Prince, ou un Premier Ministre, c'est sagesse à l'un, & à l'autre de ne rien faire d'important, sans en avoir communiqué à gens fidelles & éclairez, & de souffrir que ces gens sages lui parlent en toute liberté, pourvu que ce soit avec respect. Dans tout le tems que d'Amboise fut à la teste des affaires, il en usa ainsi avec les Conseillers d'Estat. Quoique tous fussent de son choix, hors le Chancelier *de Rochefort*, le seul homme de la vieille Cour que l'on pust regarder comme un homme d'Estat; non-seulement il leur permettoit, mais mesme il leur ordonnoit de lui dire, sans dissimuler, leurs véritables sentimens. Il n'estoit point de ces Ministres qui tirannisent le Conseil & qui veulent absolument que tout y passe à leur advis. Quoi qu'il desirast fort en 1509. qu'on fist la Guerre aux Venitiens, parce qu'il la croïoit nécessaire au bien des affaires du Roi, il ne trouva point mauvais que *Poncher* Evesque de Paris, qu'il avoit mis dans le Conseil, y eust harangué fortement, pour monstrer que les Venitiens

estoient les seuls en Italie avec qui, dans ses conjonctures, le Roi pust faire une Alliance aussi utile que solide.

Sans le concours d'un bon Conseil, le Cardinal-Ministre, quelque bien intentionné qu'il fust, eust eu peine à venir à bout de mettre l'ordre dans le Roïaume. Il y avoit eu peu d'ordre, ou, pour parler exactement, il n'y en avoit point eu sous le Régne de Charles VIII. tout y alloit à l'avanture, les jeunes Seigneurs estoient les maistres du Conseil, les gens sages n'y avoient nul crédit; cependant, l'estoile du jeune Monarque, ou, pour parler plus juste, la lascheté & l'indolence des Princes à qui il eut affaire, le fit, contre toute apparence, sans argent, sans précautions, conquérir en cinq ou six mois le Roïaume de Naples & triompher, en revenant, de toutes les forces d'Italie à la Bataille de Fornouë. Cette expédition, toute glorieuse qu'elle estoit, & les excessives dépenses qu'on faisoit continuellement, en Bals, en Festes, en Carousels, avoient si fort apauvri, le Roi, la Cour, & le Peuple, que l'Estat estoit menacé d'une ruïne entiere, si Loüis XII. Successeur de Charles, n'eust confié au sage d'Amboise le timon du Gouvernement.

SON APPLICATION AUX AFFAIRES. Il n'y a peut-estre jamais eu de Ministre plus appliqué & plus infatigable que l'estoit d'Amboi-

d'Amboise. Il donnoit peu à ses plaisirs, & ses plaisirs n'estoient que des récréations honnestes. Il n'aimoit le Jeu ni les Femmes. Dans une Lettre, escrite immédiatement après sa mort, il est dit qu'il aimoit le vin & qu'il en buvoit à l'excès. Mesme chose a esté dite de Jules II. de ce Pape, avec fondement, parce que les Historiens en conviennent, mais de d'Amboise sans apparence, puisque avant ni après sa mort, aucun Historien, soit François, soit Italien, ne lui a imputé ce vice. Le médisant, qui a lancé ce trait malin & satirique, est *Pierre Martyr d'Angleria* Milanois, réfugié à la Cour de Madrid, où il se fit considérer par sa haïne contre les François. Dans toutes les Lettres qu'il escrit à differens Seigneurs Espagnols ou Italiens, des bienfaits de qui il vivoit, il ne manque point de glisser quelque Anecdote vraie ou fausse, ou du moins quelque mot piquant contre Charles VIII. contre Loüis XII. & contre les gens que ces Monarques honoroient de leur confiance. Sur un fait aussi grave, qui va à donner atteinte à la réputation d'un Cardinal, d'un Archevesque, d'un Ministre loüé de tout le monde, doit-on en croire un seul témoin, & témoin aussi récusable?

ET SON PEU DE GOUST POUR LES PLAISIRS.

Un Contemporain a dit, mais à faux, que ce Ministre aimoit à boire.

Georgius Ambosius Cardinalis Rothomagensis, vulgo Roanus *Galliæ Legatus: universa cujus nutu Rex Gallus gubernabatur vasto hiatu Pontificatus cupitor.... è Gallia scribitur ad æterna præmia evolasse qualia sint ipse referat caste vixisse hominem fama est at non sobrie, vino namque minimè parce fruebatur licet Medicorum consilio aversum quia podagra laborabat crebro.* Episto. 439. L. XXLII. Parisiis. 1670.

Le

SON ZÉLE POUR CE QUI REGARDE LA RELIGION, MAIS ZÉLE DISCRET ET TEMPERÉ.

Le principal objet de l'application de d'Amboise fut ce qui regarde la Religion. Le culte de Dieu estant la baze de l'Estat, l'Estat ne prospére point, si l'on n'est attentif à maintenir le culte de Dieu; & comme ce culte, tel qu'il soit, ne peut estre agréable à Dieu, si les hommes qui le lui rendent errent opiniastrement dans la Foi, un Prince sage ne doit souffrir, autant que le lui permet la tranquillité de l'Estat, ni hérétiques en son païs, ni gens suspects d'hérésie.

IL FAIT INFORMER DE LA CRÉANCE DES VAUDOIS, ET SUR LE RAPORT QU'ON LUI EN FAIT, IL ORDONNE QU'ON LES LAISSE EN PAIX.

D'Anton, ann. 1501. ch. 46. p. 159.

Il n'avoit point paru d'hérétiques en France depuis que les *Humiliez*, les *Ariens*, les *Poplicains*, les *Vaudois*, les *Petrobussiens*, & autres Sectaires, connus dans le treiziesme siécle sous le nom commun *d'Albigeois*, avoient esté exterminez dans la Guerre cruelle que les Croisez leur avoient faite, ou s'estoient enfuis du Roïaume : beaucoup de ces Fugitifs s'estant cachez au pied des Alpes, en des endroits, où jusques-là il n'y avoit eu que des ours, on les y laissa en repos, soit qu'on crust qu'ils y périroient, de faim, de froid, de maladies, soit que l'on estimast que la mort leur seroit moins dure qu'une aussi affreuse demeure; mais cet affreux païs estant devenu, par leur travail, un païs gras & abondant, des voisins facheux & puissans, envieux de s'en emparer, ne cessérent de les molester, sous le pieux prétexte

prétexte que ces gens estoient hérétiques. Ces gens n'estoient hérétiques qu'en ce qu'ils tenoient à honneur qu'on les regardast comme les reliques & les descendans des Vaudois ; du reste, ils estoient plongez dans une si profonde ignorance, qu'aucun d'eux n'eust pû en détail rendre un compte exact de sa Foi.

Leurs voisins, après bien du tems, n'aiant pû, quelques efforts qu'ils fissent, venir à bout de les chasser, les déférent à d'Amboise, & lui representérent de quelle conséquence il estoit de ne pas souffrir des hérétiques dans un païs d'où ils pouvoient infecter deux ou trois Provinces. D'Amboise estoit sage, & sa maxime estoit d'éprouver la voie de douceur avant que d'en venir à la violence. Si d'un costé son zéle pour la Religion le portoit à ne pas négliger cette dénonciation, la sagesse d'un autre costé & sa modération, le portoient, avant toutes choses, à éclaircir exactement ce qu'il y avoit de vrai en ce qu'on disoit de ces Vaudois. Sur cela d'Amboise envoia deux Commissaires sur les lieux ; l'un du premier Ordre du Clergé, l'autre du second Ordre. Le premier estoit l'Evesque de Cisteron Confesseur du Roi, l'autre estoit l'Official d'Orleans, tous deux sçavans & aussi prudens que zélez.

L'un & l'autre entretint en particulier, hommes, femmes & enfans ; l'Evesque, qu'ils écou-

écoutoient avec plaisir, parce qu'il avoit toutes les graces de l'Orateur, leur fit de fréquens Sermons sur les Dogmes de la Foi, aprés-quoi, afin de s'assurer davantage de leur Créance, & de pouvoir en rendre à d'Amboise un compte d'autant plus fidelle, il les interrogea publiquement sur chaque Article. Hommes & femmes aiant, par aclamation, répondu unanimement qu'ils ne croïoient autre chose que ce que l'Evesque leur avoit presché; d'Amboise, content de leur réponse, défendit qu'on les inquietast, & ordonna qu'à l'avenir on les laissast joüir en paix des Vallées qu'ils habitoient.

Ses manieres gagnent le Clergé, qui avoit eu grand peur en le voïant Legat.

Le zéle de d'Amboise n'estoit pas moins discret ni moins éclairé en ce qui regardoit les Mœurs, qu'en ce qui concernoit la Foi. Les sages ordonnances qu'il dressa lui-mesme pour proscrire l'impieté, le blasphesme & les autres vices; les récompenses plus ou moins grandes qu'il procuroit à la vertu, le bon exemple que donnoient, le Roi, la Reine, le Ministre; l'estime qu'ils témoignoient pour les gens de bien, le mépris qu'ils avoient pour ceux qui ne l'estoient pas, firent changer insensiblement les mœurs des Grands & du Peuple. On vit régner la probité; & ceux mesmes qui n'en avoient point, contraints de dissimuler, ne laissoient pas, par politique, d'en affecter les apparences. Rien

Rien ne pouvant plus contribuër à l'édification des Peuples, que la bonne vie du Clergé, le Cardinal-Ministre s'attacha principalement à faire vivre les Ecclésiastiques, selon les loix de leur estat. Ils avoient esté allarmez lorsqu'il fut déclaré Légat, craignant qu'il n'en fust de lui comme des Légats du tems passé, ou du moins de quelques-uns d'entre eux, dont la mémoire estoit en abomination, à cause de leurs exactions, de leur orguëil insuportable & de leur extrême avarice. Ils vendoient, à qui plus leur offroit, les graces qui dépendoient d'eux, & s'ils faisoient semblant quelquefois de vouloir punir, ce n'estoit que pour engager les coupables à se racheter. Conduite qui avoit rendu le nom de Légat si odieux, que quoique d'Amboise fust connu pour homme sage & moderé, on ne laissoit pas d'apréhender qu'il n'abusast de son pouvoir, d'autant plus qu'il avoit en main toute l'authorité du Roi.

D'AMBOISE VOIT, SANS S'EN RESSENTIR, L'UNIVERSITÉ DE PARIS S'OPPOSER INUTILEMENT AUX BULLES DE SA LÉGATION.

DuBoullay, tom. 6. pag. 13. & suiv.

Cette crainte, bien ou mal fondée, tint le Clergé dans le respect; les Evesques ne se plaignirent point, par foiblesse ou par complaisance; les Moines mesme, quoique pétulans & menacez d'une Réforme, murmurérent sans se récrier; il n'y eut que l'Université de Paris qui osa protester & se pourvoir juridiquement contre la Légation: démarche har-

die où l'engagérent des Broüillons, moins par zéle pour ses intérests, que par vengeance contre d'Amboise qui les avoit mortifiez dès le commencement du régne. L'Université presenta Requeste au Parlement, tendante à ce qu'il fust dit, que quoique les Bulles du Légat lui donnassent la faculté de prévenir les Ordinaires & de dispenser les Résignans de la régle des vingt jours qu'ils doivent, selon les Canons, survivre à leur résignation, il n'useroit point de ce pouvoir au préjudice des Graduez, à qui le tiers des Bénéfices avoit esté affecté par le Concile de Basle.

Ce mesme Concile authorisant la prévention & le droit de donner dispense des Régles de Chancellerie, l'Université, après avoir esté entenduë autant de fois qu'elle voulut l'estre, soit par son Advocat, soit par la bouche du Recteur, fut déboutée de sa demande, avec la honte & le chagrin d'avoir précipitamment entrepris une si grande affaire & de n'y avoir point réüssi, au risque mesme d'en beaucoup souffrir, si le Cardinal-Ministre avoit esté vindicatif. Il estoit en si grand crédit; il avoit un si grand pouvoir; d'ailleurs les Régens & les Ecoliers donnoient tant de prises sur eux, qu'ils avoient tout à craindre de son ressentiment. Heureusement il n'en eut point, & soit par mépris pour eux, soit par grandeur

d'ame,

d'ame, il ne se facha point, ni de l'opposition, ni des mauvais discours qui échapérent, en plaidant, au Recteur & à l'Advocat, de sorte que ce grand Procés, qui avoit esté intenté, avec plus de hardiesse que d'espérance de le gagner, ne servit qu'à faire éclater la modération du Légat.

De ce fond de modération naissoit une douceur & une honnesteté qui lui estoit particuliére; vertu rare, nécessaire cependant dans les grands emplois. Pour estre un peu sérieux, d'Amboise n'en estoit ni moins affable, ni moins civil; grave sans affectation, modeste sans bassesse; il gardoit son rang, mais sans en faire trop sentir la supériorité aux gens qui avoient à faire à lui, ne vetillant point sur le plus ou le moins de respect que l'on lui rendoit, ni sur les marques plus ou moins grandes de distinction qui estoient deuës à sa Dignité, écueïl où donnent souvent les petits esprits qui pointillent sans cesse là-dessus, plus pour contenter leur orgueïl que pour faire valoir les droits ou les prétentions des grandes Places qu'ils occupent & qu'ils ne remplissent pas.

Aprés sa Promotion au Cardinalat, question fut en quel habit il assisteroit en son Eglise, en Hyver principalement, qu'on y est en Chappe & en Camail. Gens, pour faire leur

IL NE S'ENTESTE NI DE LA DIGNITÉ DE LÉGAT, NI DE CELLE DE CARDINAL; ET SANS

 cour,

S'EN PRE'VALOIR, IL SUIT LE RIT DE SON EGLISE ET NE PAROIST AU CHOEUR, HORS LES JOURS QU'IL OFFICIOIT, QU'EN HABIT DE CHANOINE ET EN CHAPPE NOIRE ER HYVER.

Extrait des Registres du Chapitre de Roüen. Voyez ci-après le Recueil des Piéces.

Pommeraye, Histoire des Archevesques de Roüen. pag. 587.

cour, taschoient de lui inspirer qu'il ne devoit y assister qu'en Chappe rouge de Cardinal, autrement qu'il feroit tort à sa Dignité; de-là fust né un Procès, & Procès d'autant plus facheux pour les Chanoines de cette Eglise, que d'Amboise estoit tout puissant, s'ils ne lui eussent representé que le Cardinal *d'Estouteville*, Archevesque de Roüen avant lui, n'avoit jamais paru au Chœur, quand il n'officioit point Pontificalement, qu'en habit Canonial & en Chappe noire en Hyver; qu'y paroistre en un autre habit, ce seroit une distinction qui tourneroit à mépris pour eux, qui cependant avoient l'honneur d'estre appellez par les Canons, & d'estre en effet ses Fréres. Qu'au reste, pour lui témoigner que ce n'estoit, ni par humeur ni faute de considération qu'ils osoient prendre la liberté de lui faire à ce sujet de respectueuses remonstrances, ils ne trouveroient point à redire qu'il en usast comme il voudroit. D'Amboise, ou convaincu de leurs raisons, ou touché de leur déférence, ou par amour pour son Eglise, dont il auroit esté faché de violer les loüables Coutumes, décida contre les flateurs, & n'assista jamais au Chœur, quand il n'officioit pas Pontificalement, qu'en habit de Chanoine, & qu'en Chappe noire en Hyver.

Il aimoit son Eglise, & tout Légat, tout Cardinal,

Cardinal, tout Premier Miniſtre qu'il eſtoit, il tenoit à honneur d'en eſtre Archeveſque, ſi bien meſme qu'il ſe fit appeller & ſignoit ordiairement, non le Cardinal d'Amboiſe, mais le Cardinal *de Roüen*. Les Hiſtoriens Italiens ne le nomment jamais autrement.

Il aimoit ſi fort ſon Egliſe, & tenoit à ſi grand honneur d'en eſtre Archeveſque, que l'eſtant devenu il renonça pour toûjours, par eſtime pour elle, autant que par modération, à avoir d'autres Bénéfices. Rare exemple & peut-eſtre unique, dans un tems où, ſelon l'uſage, on pouvoit, ſans eſtre blaſmé, poſſeder pluſieurs Prélatures. Combien d'Amboiſe, eſtimé & aimé comme il eſtoit dans le Clergé, en eut-il eu s'il euſt voulu?

Il fait force presens, et de grands biens à son Eglise.

Quels biens ne fit-il pas à ſon Egliſe? Il fit réparer à ſes frais la voute entiere de la Nef, preſte à tomber de vetuſté; c'eſt lui qui fit preſque en entier la dépenſe du Grand Portail, le plus bel ouvrage gothique qu'il y ait peut-eſtre en Europe; quoiqu'il ne ſoit pas régulier; l'agréable confuſion des ornemens, qui le compoſent, forme un ſpectable merveilleux. Combien d'Amboiſe a-t'il donné de Calices, de Reliquaires, de Croix & de Chandeliers; combien de Chappes, de Chaſubles, de Tuniques, de paremens d'Autel, moins eſtimables par leur matiere, quoique ces vaſes & ces

ces ornemens fussent tous ou d'or ou d'argent, que par la beauté du travail.

En 1501. il donne une Cloche d'une grosseur énorme.

Son present, le plus magnifique & le plus singulier, est cette Cloche si célébre, appellée de son nom *George d'Amboise*; Cloche énorme, qui a trente pieds de circonférence, dix de diametre, autant de hauteur depuis les anses; le battant pese sept cens dix livres, la Cloche près de quarante mille. D'Amboise, en la faisant faire, voulut qu'elle surpassast en poids & autre mérite, les plus grosses qui fussent en Europe. C'est lui encore qui fit fonder dans son Eglise par Loüis XII. un Obit solemnel, pour la rétribution duquel ce Prince donna au Chapitre deux muids de sel, à prendre tous les ans sur le Grenier de Roüen.

Il a soin que son Diocése soit bien reglé.

Si ces libéralitez envers le temple matériel atirérent des loüanges à d'Amboise, il en méritoit de bien plus grandes par son application à former du cœur de ces Peuples un temple spirituel, où Dieu fust adoré en esprit & en vérité. Quoique d'Amboise ne résidast pas, il n'y avoit guéres de Diocése qui fust mieux reglé que le sien, par son atention à se faire rendre un compte exact de tout ce qui s'y passoit, à prendre des précautions pour que tout s'y passast dans l'ordre, & à ne faire que de bons choix pour en remplir les Bénéfices. Il y envoioit assez souvent de grosses sommes

pour eſtre diſtribuées aux pauvres, pour marier de pauvres filles & pour faire aprendre un meſtier à de pauvres garçons. Il fit tenir en 1506. un Synode Général, pour y publier des Statuts, dreſſez par ſon ordre & que lui-meſme avoit revus. Il ſçavoit aſſez le Canon, & comme il prenoit gouſt à cette eſtude, il s'y appliquoit volontiers, ou à lire quelque Traité des Peres, quand il en avoit le loiſir.

Aiant apris, eſtant à Bourges, que les Chanoines de la Sainte Chapelle avoient dans leur Bibliothéque un ancien Manuſcrit de S. Hilaire ſur les Pſeaumes, il pria ces Chanoines de lui preſter ce Manuſcrit, & après l'avoir leu avec plaiſir, il le leur emprunta une ſeconde fois, pour en faire faire une copie. Les Chanoines, qui avoient eu peine à lui preſter ce Manuſcrit & qui en avoient bien davantage à le laiſſer copier, dirent qu'il leur eſtoit défendu, ſous peine d'Excommunication, de tirer aucun livre de leur Bibliothéque. Cette réponſe eſtoit peut-eſtre une défaite; mais pour lever tout ſcrupule ou pour éluder tout prétexte, d'Amboiſe, par un Bref exprès, leur donna l'abſolution, comme Légat du S. Siége, de toutes les Cenſures qu'ils pouvoient avoir encouruës pour lui avoir preſté ce Manuſcrit de S. Hilaire.

Voyez ce Bref. *Voyage Litteraire des P P. Martene & Durand*, Bénédictins de la Con-

C'eſt

grégation de S. Maur. p. 28.

* IL REFORME LES ORDRES RELIGIEUX. *D'Anton.* ann. 1501. ch. 67. pag. 329.

* C'est principalement ce zéle pour la discipline, qui lui avoit fait souhaiter d'estre Légat en France, afin d'avoir l'occasion & le pouvoir de réformer les Monastéres d'Hommes & de Filles. Il y en avoit encore, où l'on vivoit selon la Régle, mais le nombre en estoit petit, en comparaison des Couvens où l'on n'en observoit aucune. Le déréglement estoit si grand en ces Maisons, que jusques au tems de d'Amboise on n'avoit pu y remédier. Ses soins, son industrie, sa fermeté, lui firent surmonter les obstacles qui s'y opposoient; & enfin, en quatre ou cinq ans, il vint à bout d'y mettre l'ordre, au grand contentement des gens de bien, qui furent autant édifiez des exemples de modestie, de penitence, de piété, qu'on y vit depuis la Réforme, qu'ils avoient esté offensez de la vie libertine qu'on y menoit auparavant.

Tant que les Moines furent pauvres & qu'ils vécurent de leur travail, ils gardérent leur Régle à la lettre, & édifiérent le public; mais si-tost que l'admiration que le Peuple eut pour leur vertu, lui eust fait donner largement, des Maisons, des Rentes, des Terres, aux Monastéres d'Hommes & de Filles, la mollesse & le luxe y entrérent avec les richesses. Les Moines devenus riches, négligérent leurs fon-

ctions, ils négligérent d'estudier, & sans se trop soucier de se rendre utiles au public, ils ne songérent qu'à se donner les commoditez de la vie & à en gouster les plaisirs. Le mal alla toûjours en augmentant; desorte que ces Solitaires, qui par leur premiere ferveur s'estoient atiré l'estime & la vénération publique, devinrent l'opprobre de l'Eglise, & tombérent dans un tel mépris, sur la fin du douziesme siécle, que rien ne contribua plus au brillant & au lustre qu'eurent tout-à-coup les nouveaux Ordres, que le déréglement des anciens.

Les Ordres Mendians aiant paru en ce temslà, paru pleins d'amour de Dieu & pleins de zéle pour le prochain, on y courut (c'estoit à qui leur feroit du bien) mais on s'aperçut bien-tost qu'il en seroit de ces nouveaux Ordres, comme il en avoit esté des autres. Les Religieux de S. François, quoique selon leur Institut, ils ne deussent vivre que d'aumosnes, & ne rien posséder en propre, aiant acquis de fort grands biens, se mirent à faire bonne chére, & portérent le libertinage à un si scandaleux excès, qu'ils devinrent la fable du monde & le sujet de tous les contes que l'on faisoit dans le public. Quelque décriez qu'ils fussent, ils ne laissérent pas de trouver de la protection pour se défendre de la Réforme, parce que beaucoup de Grands Seigneurs

avoient leur ſépulture dans l'Egliſe de ces Religieux.

D'Amboiſe ne s'éfraia point, ni de la protection des Grands, ni de la réſiſtance des Moines; aiant en main l'authorité, & du Pape & du Roi, il ſe mit peu en peine, & de l'oppoſition des uns & de tous les vains efforts des autres. La plus grande difficulté eſtoit de ſçavoir comment s'y prendre à réduire ces débauchez. Il y avoit des gens, qui regardant les Moines comme des faineans, leſquels ſont à charge à l'Eſtat, eſtoient d'advis qu'on ſuprimaſt la plus grande partie des Couvens, & qu'on en appliquaſt le bien à fonder, ou de nouveaux Colléges pour l'inſtruction de la jeuneſſe, ou de nouveaux Hôpitaux pour le ſoulagement des pauvres : ce ſentiment parut outré. En effet, l'Ordre Monaſtique ne bleſſe point la ſociété, & ne paroiſt nullement préjudiciable à l'Eſtat; il convient au contraire qu'il y ait des Maiſons conſacrées à la piété, & où puiſſent ſe retirer les perſonnes qui ſe donnent à Dieu d'une maniére particuliére. D'Amboiſe, homme moderé, deſaprouvant le ſentiment de ces trop ſévéres Critiques, ſongea, non à ſuprimer, mais à réformer les Couvens. Pour cela il ſe fit deux maximes; la premiere, d'en chaſſer les Moines qui ne voudroient pas ſe réformer; la ſeconde,

conde, d'y maintenir ceux qui le voudroient. C'est ce qu'il pratiqua à l'égard des Dominicains, autrement nommez Jacobins, & des Cordeliers de Paris.

Nommément les Dominicains & les Cordeliers de Paris.

Il y avoit dans les Colléges, que ces deux Ordres ont à Paris, cinq à six cens Religieux, ou Conventuels ou Estudians. Un Historien Contemporain, dit qu'ils estoient près de quatre cens au Grand Couvent des Jacobins. Comment pouvoient-ils subsister? Aujourd'hui ils ne sont pas cent, & ils ont de la peine à vivre. Les Estudians, jeunesse effrenée, ne gardoient aucune mesure, vivant & s'habillant tout autrement qu'ils ne devoient, songeant moins à estudier qu'à se divertir, & n'obéïssant à personne. Le Prieur ou Gardien avoit beau les réprimander, cette jeunesse s'en mocquoit. D'Amboise, pour réprimer cette licence, commença par les Jacobins, qui passoient pour les plus mutins. Deux Evesques allérent de sa part au Grand Couvent, mais ces Commissaires y trouvérent les Estudians si insolens & si déterminez à ne point vouloir changer de vie, que, sur le raport des Prélats, d'Amboise y envoïa main-forte, avec ordre de mettre les Rebelles hors du Couvent & d'y establir en leur place une nouvelle Colonie.

D'Anton. Ibid.

Cette expédition épouventa les Cordeliers. Les deux Evesques les trouvérent, non fermant

mant leur porte, comme le bruit avoit couru qu'ils le devoient faire, mais chantant des Pseaumes & des Hymnes devant le S. Sacrement, qu'ils avoient exposé sur le Grand Autel de leur Eglise. En vain les Commissaires les sommérent de ne plus chanter, les Cordeliers continuérent, & lassérent si fort les Prélats, que ceux-ci, en trois ou quatre heures qu'ils demeurérent dans l'Eglise n'aiant pu avoir audiance, furent contraints de s'en aller : retournez le lendemain avec une grosse escorte, ils eurent encore assez de peine à se faire donner audiance. Leur discours fut vif & piquant, parce qu'ils estoient aigris de l'avanture du jour précédent. Des Cordeliers Docteurs haranguérent aussi à leur tour, pour tascher de justifier les Coutumes & mœurs de la Maison.

Ces harangues finies, il s'éleva de grandes clameurs, d'autres Cordeliers jeunes & vieux, protestant avec menaces qu'ils ne souffriroient point que les Observantins fussent les maistres de ce Couvent. Cinquante Observantins estoient-là tout prests pour s'en emparer ; on appelle *Observantins* ceux qui gardent la Régle à la lettre. Les Commissaires, qui soutenoient les Observantins, vouloient les mettre en possession, mais les autres protestans toûjours que jamais ils ne le souffri-
roient,

roient, on en seroit venu aux mains, si de costé & d'autre, après bien des contestations, on ne fust demeuré d'accord que d'Amboise en décideroit.

Quoique d'Amboise aimast le bon ordre, il n'avoit jamais aprouvé les Coutumes trop austéres, parce qu'on sçait par expérience qu'elles ne sont pas long-tems en pratique, les corps les plus robustes, & les plus forts esprits, ont peine à en supporter la rigueur. Les choses tempérées sont plus stables & plus permanentes. Sans une grace extraordinaire, on ne peut faire subsister ce qui semble forcer la nature. Les Cordeliers, non Observans, se soumettant à la Réforme, pourvû que ce fust de leurs Confréres qui en dressassent les Articles; d'Amboise content de ces offres, nomma vingt-quatre d'entre eux, pour chercher les moïens de restablir sans violence la discipline dans leurs Couvens. Les autres Ordres aiant demandé la mesme grace, d'Amboise eut la consolation d'y avoir fait revivre, autant qu'il se pouvoit alors, l'esprit de leurs Fondateurs.

Son aplication à faire rendre la justice n'eut pas un succès moins heureux. Ce n'estoit pas assez qu'en entrant dans le Ministére, il eust réformé les Loix & qu'il en eust fait de nouvelles, s'il n'eust choisi des Juges intégres pour

Son zele a faire rendre la justice.

pour faire exécuter ces Loix. La justice se soutient moins par la sagesse des Loix que par l'intégrité des Juges. Les Charges de Judicature n'estant point encore vénales, & se donnant conséquemment à la recommandation, dés Dames, des Grands, des Favoris, le Ministre se réserva la disposition des plus considérables, de peur qu'elles ne fussent données par faveur à gens qui en seroient indignes. Il estoit d'une scrupuleuse atention à bien remplir les grandes Charges, préférant toûjours le mérite, selon qu'il lui estoit connu. Si quelquefois il se trompoit, comme il n'est pas possible que cela n'arrive mesme souvent dans la multitude d'affaires dont un Ministre est accablé, loin de soutenir l'Officier qui ne faisoit pas son devoir, il le déposoit aussi-tost, & n'avoit sur cela nul égard ni au sang ni à l'amitié.

Sans avoir égard, ni à l'amitié ni à la recommandation. *S. Gelais*, p. 167.

Pierre Sassierge estoit créature de d'Amboise. C'estoit le Cardinal qui lui avoit fait avoir l'Evesché de Luçon, & qui ensuite, pour le mettre dans la route des grandes affaires, l'avoit fait Chancelier de l'Estat de Milan; mais Sassierge ne répondant point à de si bonnes intentions, & ne s'estant pas bien conduit dans l'exercice de cette Charge, d'Amboise, loin de le protéger, fut le premier d'advis de la lui oster.

P. 315, du Recueil où est l'histoire de Jaligni & autres.

Ce

Ce Cardinal estant à Génes en 1502. les Députez du Peuple lui demandérent bien des choses, entre autres qu'il destituast le Juge-Mage de la Ville, Juge prévaricateur, qui nouvellement avoit sauvé pour de l'argent un homme ateint & convaincu d'un crime qu'on n'ose nommer. Le Gouverneur de Génes protégoit ce Juge. Ce Gouverneur estoit Philippe Comte de Ravestein, par sa mere, proche parent du Roi; cependant, malgré l'opposition du Comte, malgré ses vives remonstrances d'Amboise déposa le Juge.

SON ZELE POUR LE BON ORDRE LUI FAIT ABOLIR LES FRANCHISES ET REVOQUER LES PRIVILEGES DONT JOÜISSOIENT QUELQUES EGLISES.

Le zéle qu'avoit d'Amboise pour le bon ordre & pour la justice le porta si loin, que sur les plaintes qu'on lui fit, dès les commencemens du Régne, des desordres & maux infinis que causoit au Public, autant qu'aux particuliers, la franchise dont on joüissoit, dans les Eglises, dans les Palais, dans les Couvens & autres lieux Privilégiez : il fit rendre une Ordonnance en 1499. qui supprimoit tous ces aziles. C'estoit l'usage de tout tems & en tout païs, que le coupable ou l'homme endetté qui pouvoit s'y réfugier, y estoit si en seureté, que les Ministres de la Justice n'eussent osé les en tirer; mais l'abus continuel que l'on faisoit de cet usage, l'avoit rendu si odieux & si insuportable, que tout pieux qu'estoit Loüis XII. & que tout

tout moderé qu'estoit le Premier Ministre, ils crurent ne pouvoir se dispenser de l'abolir. Par la mesme Ordonnance, on révoqua les Priviléges dont joüissoient plusieurs Eglises de délivrer des Criminels en de certaines occasions.

S'IL NE TOUCHA POINT AU PRIVILEGE QU'A L'EGLISE DE ROÜEN, DE DELIVRER UN CRIMINEL, EN LUI FAISANT LEVER LA CHASSE DE S. ROMAIN, C'EST PARCE QUE CE PRIVILEGE SE TROUVA SI BIEN ESTABLI QU'ON NE PUT Y DONNER ATTEINTE.

Si d'Amboise ne toucha point au Privilége qu'à son Eglise de délivrer un Criminel, en lui faisant lever la Châsse *ou Fierte de St. Romain*, ce ne fut point par prédilection, mais parce que ce Privilége, après avoir esté examiné, se trouva si bien establi, qu'on ne put y donner d'atteinte. En effet, à quelque occasion qu'un Privilége si honorable ait esté accordé à l'Eglise de Roüen, on ne sçauroit disconvenir qu'il ne soit des plus authentiques, dès qu'elle en est en possession il y a plus de mil ans; possession publique, au veu & sçeu de tout le monde, possession non interrompuë, toûjours maintenuë lorsqu'elle a esté attaquée, ce qui est arrivé rarement, & confirmée de tems en tems, tant par les Chartres de nos Rois, que par Arrests des Parlemens, après des informations juridiques & des enquestes les plus exactes. A la vérité on ne represente point le Titre de ce Privilége; mais outre qu'il y a peu de Titres qui soient vraiment de mil ans, combien y a-t-il de choses qui ne laissent pas d'estre

Voiez les Escrits pour & contre le Privilége de la Fierte, chez Macé, à Paris 1608. 1611. & à Roüen

d'estre regardées comme véritables & certaines, quoi qu'on n'en represente point le Tître ? En est-il un plus authentique que la tradition constante, qui de tems immémorial a passé des peres aux enfans, sur le Privilége de la Fierte, non-seulement en Normandie, mais mesme dans toute la France? D'Amboise, qui aimoit son Eglise, charmé que ce Privilége se trouvast hors de toute atteinte, le fit confirmer par Loüis XII.

chez Petit-Val, en 1609.

Loüis XII. le confirma du vivant de d'Amboise & après la mort de ce Ministre.

* Autant que ce Ministre estoit soigneux & attentif à faire rendre la justice, autant fut-il exact à establir & maintenir le bon ordre parmi les Troupes. De long-tems, ou plustost jamais, les Troupes Françoises n'avoient esté si bien disciplinées qu'elles le furent sous son Ministére, parce qu'il avoit soin que rien ne leur manquast, & qu'il punissoit le coupable. A la vérité, par l'indulgence des Inspecteurs sur qui d'Amboise se reposoit, les Troupes qui estoient en garnison dans les Places du Milanez après la premiere conqueste, y commirent de fort grands desordres, mais le Cardinal sçeut si bien, & remédier au passé, & pourvoir à ce qu'à l'avenir il n'arrivast rien de semblable, que les Troupes depuis ce tems-là, en quelque endroit qu'elles se trouvassent, y vivoient ordinairement dans une exacte discipline.

* SA VIGILANCE A MAINTENIR LA DISCIPLINE PARMI LES TROUPES.

SES PRECAUTIONS AVANT QUE D'ENTREPRENDRE UNE GUERRE, ET SON HABILETÉ A LA BIEN CONDUIRE.

La guerre atire de si grands maux, souvent autant aux sujets du Roi ou Prince qui la déclare, qu'aux Peuples à qui on l'a fait, qu'il n'est pas moins de la prudence que de la justice, de n'en point entreprendre que pour des causes légitimes, & jamais, par humeur, par passion ou par vanité. Sur ce principe le Cardinal d'Amboise, qui avoit de la religion & qui estoit homme équitable, pesoit le pour & le contre, long-tems avant que d'en venir à entreprendre une guerre, & jamais il ne l'entreprenoit, qu'à la pluralité des voix, la résolution n'en eust esté prise au Conseil. La guerre resoluë, il en ordonnoit les préparatifs, & entroit dans tout le détail de ce qui regardoit les Troupes, les Munitions, l'Artillerie, & si-tost que l'Armée campoit, il s'y rendoit, non pour la commander, l'envie ne lui en prit jamais, mais bien pour animer, par sa presence, chacun à faire son devoir. On ne l'y voioit point, ni l'épée au costé ni le plumet sur son chapeau, il n'avoit ni busle ni cuirasse. S'il se trouvoit à une action, comme à la Bataille d'Aignadel, ce n'estoit point les armes à la main, parce qu'il étoit persuadé qu'il estoit aussi défendu qu'indécent à gens de sa profession, ni de combattre dans la meslée ni d'y mener les combatans. Ce n'estoit point par timidité

qu'il

qu'il s'en abstenoit ; il n'y avoit guéres d'homme plus intrépide qu'il l'estoit.

Aprés la prise de Ludovic, j'entends Sforce surnommé le *More*, qui lui fut livré par les Suisses, d'Amboise allant à Milan, logea au Chasteau de Gaïace & y courut, sans y penser, le plus grand danger de sa vie. Un Page & un Laquais, qui trouvérent malheureusement, dans un grenier de ce Chasteau, trois ou quatre barils de poudre, aiant mis le feu en badinant à un de ces barils, le grenier & le second estage sautérent en l'air incontinent, avec un si grand fracas, que tous les gens de qualité, qui estoient au premier estage, se sauvérent au plus viste, hors d'Amboise, qui, sans s'éfraier, demeura ferme sur son siége. Bien lui en prit de n'avoir point fui comme les autres, qui furent tous plus ou moins blessez d'une gresle, de pierres, de poutres, & autres débris, qui tomboient du second estage.

TRAIT SINGULIER DE SA FERMETE'. D'Anthon. ann. 1500. p. 116. & 117.

Le courage de d'Amboise n'estoit point une valeur aveugle qui se trouble & se précipite, c'estoit une hardiesse qui pourvoioit à tout, mesme dans le péril. Il y a bien de l'aparence que s'il eust pris le parti des armes, ç'eust esté un grand Capitaine ; car quoi qu'il n'eust point servi, il n'y avoit point d'homme qui conduisist une guerre avec plus d'ordre & plus

de jugement, qui euſt plus de précautions & plus de reſſources, qui fuſt plus agiſſant & plus retenu, qui priſt des meſures plus juſtes; auſſi les armes Françoiſes eurent-elles des ſuccès heureux tant qu'il ſe trouva ſur les lieux; & elles n'en eurent de mauvais que quand il ne ſe trouva pas à portée de donner ſes ordres. Hors la Guerre de Naples, qui commença ſi bien, parce qu'il n'eſtoit pas éloigné, & qui ne finit mal que par la faute des Généraux; d'Amboiſe n'entreprit point de guerre qui ne lui fiſt autant d'honneur que de bien à l'Eſtat.

Son aplication aux affaires Eſtrangeres.

Si d'Amboiſe réüſſit dans la pluſpart de ſes deſſeins, c'eſt parce que prévoiant de loin ce qui pouvoit y nuire ou ſervir, il préparoit, en homme ſage, ce qui devoit favoriſer, ou écartoit habilement ce qui ſembloit pouvoir en traverſer l'exécution. Il négocioit ſans ceſſe, en ſecret ou ouvertement, dans les Cours les plus éloignées, autant que chez les voiſins, non-ſeulement pour eſtre informé de ce qui ſe paſſoit dans le monde (choſe abſolument néceſſaire au Miniſtre d'un grand Roïaume) mais principalement, ou pour faire des Alliances, ou pour rompre celles des Ennemis, & par-là prévenir le mal qu'on pouvoit en avoir à craindre.

Comme la réüſſite d'une négociation dé-
pend

pend moins des ordres qu'on donne, que de la prudente industrie de celui qui en est chargé, d'Amboise s'attachoit à n'envoier en Ambassade que des gens qui y fussent propres, par raport, aux affaires, à la constitution du tems & au génie des Peuples avec qui ils alloient traiter. Rarement arrivoit-il qu'il ne choisist pas bien; mais si cela lui arrivoit, il ne s'aheurtoit point à soutenir un sujet inepte, si on peut se servir de ce terme; il n'y a que les esprits foibles, quand il arrive qu'ils se trompent, ce qui leur arrive souvent, qui aient honte de l'avoüer; les gens d'esprit s'en font honneur, parce qu'il n'est pas possible, quelque discernement qu'on ait, & quelque précaution qu'on prenne, qu'on n'y soit quelquefois trompé.

Il y emploioit les gens qu'il croioit y estre les plus propres; mais s'il se trompoit dans son choix, il ne s'obstinoit point à le soutenir.

Gens, en réputation de sciences & de bel esprit, aiant fort vanté à d'Amboise le mérite de *Jean Lascaris*, Grec de qualité (sa famille avoit autrefois régné à Constantinople) d'Amboise, sur leur témoignage, l'envoia en 1503. en Ambassade à Venise, mais il ne fut pas long-tems à s'en repentir, ni à rappeller ce Philosophe. Si c'estoit une faute de lui avoir donné cet emploi, ç'en eust esté une plus grande de l'y continuër. Lascaris n'y estoit point propre; c'estoit un homme de Cabinet, qui avoit vieilli sur les Livres, qui sçavoit le La-

LES GENS DE LETTRES NE SONT PAS TOUJOURS LES PLUS PROPRES AUX NEGOCIATIONS.

Vviquefort, tom. 1. p. 166. de son Livre des Ambassadeurs.

tin

tin aussi-bien que le Grec, mais qui n'avoit d'ailleurs qu'une teinture fort legere des affaires du monde; homme de petite mine, d'une avarice sordide, & qui affectoit, dans sa table, dans ses meubles, & dans ses habits, une pauvreté estudiée; ostentation cinique, peu séante à un Ambassadeur, qui doit vivre splendidement, pour donner aux Peuples Estrangers une idée de la magnificence & de la grandeur de son Maistre; aussi les Venitiens, tout ennemis qu'ils sont de la grande dépense, trouvoient-ils beaucoup à redire qu'on leur eust envoié un Ambassadeur si mesquin, & que l'on eust choisi un homme sans expérience, pour traiter avec eux de l'affaire la plus importante que le Roi eust en Italie. L'Ambassadeur d'Espagne sçeut profiter de ce dédain pour les aigrir contre le Roi, en leur representant qu'on ne pouvoit témoigner plus de mépris pour eux que de leur envoier, non un François homme d'Estat, mais un Grec aussi peu instruit des affaires du monde.

Tous les hommes de Lettres ne ressemblent pas à Lascaris. *Guillaume Budé*, aussi habile que sçavant, fit voir, sous François I. que quand ils ont un bon esprit & que l'air du Collége ne les a pas tout-à-fait gastez, ils sont également capables, & de sciences & d'affaires. Depuis l'avanture de Lascaris, si d'Amboise jusques

là

-là avoit esté circonspect dans le choix des gens qu'il emploioit, il le fut encore davantage. Sa maxime estoit de ne se fier à personne des négociations les plus importantes. Il passa les Alpes deux fois, pour négocier lui-mesme avec les Florentins, les Siennois & les Venitiens, & deux fois il alla s'aboucher avec l'Empereur, au risque de voir au retour sa place remplie par un autre. Il avoit sur cela peu d'allarme, parce qu'avant que de s'éloigner, il mettoit les choses en estat de ne point craindre de changement, qui troublast la tranquillité du Roïaume ni de la Cour.

SA BONNE CONDUITE A L'EGARD DU ROI.

On ne pouvoit mieux se conduire que d'Amboise faisoit, avec le Roi, avec la Reine, avec les Princes & les Seigneurs, avec la Noblesse & le Peuple. Les Princes Souverains, quelques grandes qualitez qu'ils aient, ne pouvant pas tout faire eux-mesmes, & n'aiant point le plus souvent le génie d'affaires; c'est sagesse à eux de choisir un Premier Ministre, aussi habile que fidelle, sur qui ils se reposent des soins du Gouvernement; c'estoit par estime, autant que par amitié, que Loüis XII. se servoit du Cardinal d'Amboise, ou, pour parler plus juste, qu'il se déchargeoit sur lui du poids & de la multiplicité des devoirs de la Roïauté. Loüis ne s'estoit livré à lui, qu'après l'avoir éprouvé, & que

P. 192. de l'Histoire du Chevalier Bayard, parlant du Légat d'Am-

boise ; *c'estoit tout le Gouvernement du Roi de France Loüis XII. & du Roiaume.*

que bien après l'avoir connu, non-seulement très-afectionné à sa personne & à l'Estat, mais très-capable de manier les affaires les plus importantes. Loüis XII. ne partagea point sa confiance, d'Amboise l'eut toute entiere, jusques à la fin de ses jours ; sa fortune, son crédit, sa faveur, ne finirent que par sa mort, & alors même il eut l'honneur d'estre pleuré également, & du Roi & du Peuple. Et certes, avec grande raison ; car autant que jusques-là le Régne de Loüis XII. avoit esté heureux, autant fut-il malheureux depuis la mort de ce Ministre.

Pour peu que les Rois soient sensibles à la gloire, pour peu qu'ils aiment à commander, penchant naturel, toûjours plus ou moins vif en l'un & en l'autre sexe, & dans l'homme imbécile comme dans l'homme d'esprit ; loin d'aimer ceux qui les gouvernent, ils les haïssent plus ou moins ; Loüis XII. n'eut jamais cette jalousie, tant d'Amboise se ménageoit ; car quoique le Roi lui eust donné indéfiniment tout pouvoir, & que d'Amboise ne pust douter jusques à quel point le Roi l'aimoit, cependant il avoit la sage industrie de ne rien faire de considérable, sans en dire les motifs au Roi, & sans le lui faire agréer, afin que le Roi eust le plaisir de pouvoir du moins se flâter, que s'il donnoit les mains

mains à ce que l'on lui proposoit, ce n'estoit point par une aveugle déférence pour les advis de son Ministre, mais pour bonnes raisons.

D'Amboise n'avoit pas moins de ménagement pour la Reine, Princesse fort fiére, & qui aimoit à commander. Comme elle estoit toute puissante, sur le cœur du Roi son mari, & que par-là elle pouvoit tout sur son esprit, il n'y avoit quasi qu'elle qui pust faire peine au Ministre, aussi s'étudioit-il à estre toûjours bien avec elle, ne la mécontentant en rien, allant au-devant de tout ce qu'elle pouvoit desirer de juste & de raisonnable; & éludant adroitement, sans paroistre lui desobéïr, ce qu'elle demandoit d'injuste & de déraisonnable. Ce n'est pas un petit embarras, à un Premier Ministre, que de se délivrer à propos du joug de l'obéïssance qu'éxige une Reine impérieuse, quand elle gouverne son mari.

A l'égard de la Reine.

C'est un grand art de sçavoir contenir les Grands. De tout tems, & en tout païs, ils ont aimé à remuer, & en ont cherché les moiens, dans l'espérance de s'élever, en se faisant craindre; mouvemens également funestes, & à l'authorité des Rois & au bien de l'Estat. Les Grands de France n'estoient pas sous Loüis XII. moins inquiets qu'ils l'avoient esté sous Charles VI. sous Charles VII. & dans

Avec les Princes & les Grands.

les commencemens de Loüis XI. Loüis XI. devenu le maistre, les avoit humiliez; mais plus ils l'avoient esté sous un Régne aussi absolu, plus ils devinrent audacieux sous Charles VIII. Régne foible à leur égard, tant parce que le jeune Roi en usoit avec eux trop familierement, que parce qu'il eust besoin d'eux, lors qu'il se fut mis en teste de faire des Conquestes à trois cens lieux de ses Estats.

Le sage d'Amboise, en entrant dans le Ministere, n'eut garde de faire trop connoistre l'intention qu'il avoit, sinon de les mortifier, du moins de les tenir dans le devoir. Il vivoit avec eux d'un air honneste, mais sérieux, les écoutant avec douceur, les traitant avec politesse, leur accordant de bonne grace ce qui estoit juste, mais refusant, avec fermeté, ce qui ne l'estoit pas. Un autre moien de prévenir leur mutinerie, fut de porter la Guerre au-dehors, & de l'y entretenir, pour avoir occasion de les y emploier. Un troisiesme, qui n'estoit pas moins efficace, fut de mettre auprès d'eux des personnes aussi entenduës qu'affidées, qui, bien paiées par le Ministre, leur inspiroient ce qu'il vouloit, & lui rendoient un compte exact des dispositions, bonnes ou mauvaises, du Seigneur à qui ils estoient atachez. Sur le raport des Espions, d'Amboise, bien ins-

truit,

truit, prenoit des mesures justes pour prévenir toutes les Cabales, ou pour les faire échoüer, sans que les Grands s'aperçeussent que ce fust l'effet de la prévoiance du Ministre. Par cette conduite, tandis qu'une rude Guerre désoloit les païs voisins, la France, sans s'en ressentir, joüit d'une Paix profonde, tant que d'Amboise gouverna.

Autant qu'il estoit grave & sérieux avec les Grands, autant estoit-il familier avec la simple Noblesse. J'appelle ainsi la Noblesse, qui n'est point tîtrée, & qui retirée en Province, y vit de son bien, sans avoir le moien, ni peut-estre la volonté, de se produire à la Cour. Si d'Amboise estoit familier avec la Noblesse, c'estoit afin de la gagner, ou pour l'opposer aux Grands, s'il estoit du bien de l'Estat que l'on en vinst là, ou pour lui inspirer un esprit d'équité & de modération, qu'elle n'a guéres ordinairement, ni à l'égard de ses Vassaux, ni à l'égard du Peuple. Il y a bien plus de Gentilshommes qui en usent mal avec les uns & les autres, qu'il n'y en a qui en usent bien. C'est une licence qu'on ne peut assez réprimer, parce que devenant éfrenée, elle rend le Peuple misérable, & la Noblesse si insolente, qu'on ne peut plus la contenir. D'Amboise prenoit plaisir à lui faire du bien, & pour peu que l'occasion

Avec la Noblesse.

s'en presentast, jamais il ne la manquoit.

Trait singulier de générosité du Cardinal d'Amboise, envers un Gentilhomme de ses voisins. *Ch. 9. l. 5. des Recherches de Pasquier.*

Un Gentilhomme, d'auprès de *Gaillon* (magnifique Chasteau, que d'Amboise avoit fait bastir, sur un fonds de l'Archevesché) voulant vendre à sa Terre, la fit offrir au Cardinal, par un des principaux Domestiques de ce Ministre. Le Domestique ravi de cette occasion, en parla aussi-tost, comme si effectivement ce fust lui qui l'eust ménagée, & fit entendre en mesme-tems, croiant en mieux faire sa cour, qu'il avoit disposé le Gentilhomme, qui vendoit, à faire bon marché de sa Terre. Ce n'estoit pas l'intention du Gentilhomme, bien au contraire, il avoit espéré que d'Amboise, qui estoit généreux & à qui la Terre convenoit, parce qu'elle estoit voisine de celle de Gaillon, la païeroit beaucoup mieux qu'un autre. Il ne se trompoit pas, d'Amboise fut plus généreux que le Gentilhomme ne le croioit.

La proposition donna de la joie au Cardinal, & pour en profiter, il envoia prier le Gentilhomme de disner. Aprés le disner, d'Amboise l'aiant pris en particulier, & lui aiant dit, d'un air honneste, qu'il avoit tort de se défaire d'une Terre si considérable & si ancienne dans sa Famille. J'y trouve, dit le Gentilhomme, trois grands avantages; celui de mériter vos bonnes graces, en vous faisant

sant plaisir, celui de marier ma Fille d'une partie du prix de ma Terre; un troisiéme avantage, c'est qu'en mettant en rente le reste du prix, je me trouverai heureusement avoir autant de revenu que j'en retirois de ma Terre. D'Amboise n'eût rien à repliquer à une réponse aussi sensée qu'estoit celle du Gentilhomme, sinon, qu'il feroit bien mieux d'emprunter à longs termes, & sans intérest, de quoi marier sa fille. Il est vrai, continua le Gentilhomme, mais où trouve-t'on des gens qui prestent à long terme & sans intérest? Il y en a encore, repliqua d'Amboise, en riant; c'est moi qui vous presterai dequoi marier vostre fille, & je vous donnerai tant de tems pour vous acquiter, que vous le pourrez faire aisément, d'une partie de vos revenus, sans vendre vostre Terre. A peine le Gentilhomme estoit-il hors du Cabinet, que le Domestique, entremetteur, y entra tout joïeux, croïant féliciter son Maistre sur une aussi bonne affaire; mais il fut bien surpris d'entendre dire au Cardinal; j'ai fait une bonne acquisition, au lieu d'acheter la Terre, je me suis fait un bon ami du Gentilhomme, qui me l'offroit, ce qui vaut beaucoup mieux que toutes les Terres du monde. Je ne sçai si on trouveroit dans l'Histoire Grecque ou Romaine, ni en celle des autres Nations, ou ancienne ou moderne,

derne, un plus beau trait de générosité ou de politique.

Quelque grande que soit cette action, le Cardinal d'Amboise en eust fait une bien plus belle, si les tems eussent comporté, qu'en faisant défendre les duels, il eust pu prendre autant de soin de la vie des Gentilshommes, qu'il avoit d'inclination à conserver leur bien. Ces Combats détestables, inconnus, aux Grecs, aux Romains, & que les Turcs ont en horreur, estoient devenus si à la mode, sous Charles VIII. & sous Loüis XII. non-seulement en France, mais encore par toute l'Europe, que pendant une Tréve ou Paix, des Braves, de gaïeté de cœur, envoioient défier d'autres Braves, ou de la mesme Nation, ou d'une Nation ennemie, de se battre à toute outrance, les uns contre les autres, sans en avoir d'autre motif, que la gloire de profiter de la dépoüille des Vaincus, ou de mériter, un manchon, un ruban, ou autre bagatelle, que les Dames donnoient aux Vainqueurs. Ces malheureux combats, qui se renouvelloient à tout moment, pour la moindre pointille ou querelle, estoient d'autant plus à la mode, que le Roi mesme, assez souvent, les honoroit de sa presence; & quoi qu'ils fussent défendus très-expressément par l'Eglise, les Prélats & les Cardinaux ne laissoient pas d'y assister. Il

FUREUR DES DUELS SOUS LOÜIS XII.

y a

y a bien de l'aparence que c'estoit le torrent ou la crainte de déplaire, en se singularisant, qui quelquefois y entraînoit d'Amboise, ne pouvant ignorer que ces cruels combats ne sont pas moins préjudiciables au bien public, que funeste aux particuliers.

Le Roi estant à Pavie, & le Cardinal avec lui, deux Seigneurs, du sang de *Gonzague*, demandérent permission au Roi de se battre en sa presence, pour vuider, les armes à la main, une querelle qui estoit entre eux. Le Roi leur accorda le champ de bataille, & s'y trouva à jour nommé. A costé de son échafaut, il y en avoit d'autres, tant pour les Juges du combat, que pour les Pareins des Champions, & au-dessus une galerie, où, avec les Dames & Seigneurs, il y avoit force Prélats, entre autres, le Cardinal-Ministre; il y eut bien des gens qui en furent scandalisez, trouvant beaucoup à redire que d'Amboise, comme Cardinal & comme Premier Ministre, se fust trouvé à un spectacle, si contraire au bien de l'Estat & si défendu par l'Eglise, qui a le sang en horreur. Il n'y en eut point de répandu dans ce combat. Les deux *Champions*, qui estoient armez de toutes pieces, n'aiant pu se blesser l'un l'autre, quelques coups de lance & d'épée qu'ils se fussent donnez pendant deux heures, se séparérent

Loüis XII. en aiant donné permission, d'Amboise s'y trouve, & en est blasmé. *D'Anton, ann.* 1502. *ch.* 18.

parérent bons amis, &, par ordre du Roi, s'embrassérent devant tout le monde.

SA MERVEILLEUSE ÉCONOMIE, DANS L'IMPOSITION ET DANS L'ADMINISTRATION DES DENIERS PUBLICS.

Si le malheur des tems ne permit point au Cardinal d'abolir l'usage des duels, ce qui auroit esté un fort grand bien pour le Roïaume, il lui rendit d'autres services qui n'estoient pas moins importans, comme de régler si bien les Finances, que chaçun à proportion, tant de ses facultez que de son industrie, portant sa part des imposts, personne, sous son Ministere, ne se plaignit d'estre surchargé. Il y avoit en cela autant de politique, que de justice & d'équité ; car rien n'irrite davantage que de se voir accablé de taxes, dans le tems mesme, que par faveur, les gens qui dévroient, ce semble, en porter la meilleure part, sont épargnez & ménagez.

Quels fonds ne faut-il point pour païer les Charges de l'Estat, sans quoi il ne peut se soutenir ; pour païer les gens qu'il emploie dedans & dehors le Roïaume, sans quoi il n'est point servi ; pour fournir aux frais de la guerre, qui souvent est inévitable ; pour fortifier ses Frontieres, sans quoi on est exposé aux irruptions des Ennemis ; pour avoir des Troupes sur pied, sans quoi ordinairement, on n'est ni craint ni estimé, ni du Peuple ni des Estrangers ; pour avoir des

Vais-

Vaisseaux en mer, sans quoi on ne peut ni maintenir le commerce de ses sujets, ni troubler celui des voisins ? Quels fonds immenses ne faut-il point, pour soutenir à la fois toutes ces differentes dépenses ? Plus il est difficile de fournir à tant de besoins, plus on admiroit que d'Amboise pust pourvoir à tout, lui qui avoit retranché, dès la premiere année du Régne, le tiers de tout ce qu'on levoit sous le Régne de Charles VIII. & qui ne restablit rien de ce qu'il avoit retranché ; lui qui a eu, presque toûjours, une grande Guerre sur les bras, Guerre par Mer & par Terre, Guerre loin de ses Frontieres.

Sa plus grande ressource, estoit sa sage économie, & son atention à ce que les deniers publics fussent reçeus exactement, &, qu'avec fidelité, ils fussent emploiez à leur destination. Une autre ressource, estoit les dons gratuits, qu'on donnoit alors volontiers. Chacun voiant le bon usage qu'on faisoit des impositions, se cottisoit assez souvent à plus qu'on n'en espéroit. Les emprunts, faits de tems en tems, aux gens d'Eglise, aux Grands Seigneurs, aux bons Bourgeois, aux gens d'Affaires, & la vente des Charges de Finances, produisoient de fort grandes sommes. D'Amboise en tira d'énormes du Duché de Milan & de l'Estat de Génes, sources alors inta- SES RESSOURCES.

intariſſables de richeſſes. La révolte de l'une & de l'autre de ces Villes, lui donna lieu d'en éxiger dequoi ſe dédommager des frais de la Guerre d'Italie. Une autre récolte, mais qu'il fit tard, furent les groſſes amendes, à quoi il condamna tant de Villes opulentes, qu'on enleva aux Venitiens, ou pluſtoſt qu'ils livrérent eux-meſmes après la Bataille d'Aignadel.

Par ces differents fonds, qui ſe ſuccédoient les uns aux autres, & qui eſtoient diſtribuez avec ſageſſe, d'Amboiſe ſe vit en eſtat, non-ſeulement de ſoutenir la Guerre, mais de païer exactement l'intéreſt des Emprunts que l'on faiſoit de tems en tems, les Gages des Officiers, tant de Judicature que des Maiſons Roïales, & les Penſions, qu'à ſa priere, le Roi donnoit plus ou moins fortes, à des Sçavans de tout païs. Les Sciences, & les Lettres, commençant à renaiſtre en Europe, d'Amboiſe, qui n'ignoroit point combien elles illuſtrent un Eſtat, attira, à Génes, à Milan, & principalement en France, ce qu'il y avoit ailleurs de Sçavans, qui euſſent un grand nom en tout genre de litterature. Les Sciences, & les belles Lettres, & ceux qui en font profeſſion, ont droit de Bourgeoiſie, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, & de naturalité dans tous les païs du monde. Parmi les gens

Illuſtres

Illuſtres que d'Amboiſe fit venir en France, je ne puis oublier *Paul Emile*, à qui il procura une Chanoinie de noſtre Egliſe, pour le placer honorablement & pour le fixer à Paris, afin que cet Ecrivain, y aiant communication des Regiſtres du Chapitre, des Regiſtres du Parlement, de ceux de la Chambre des Comptes, de ceux de la Maiſon-de-Ville, & de ce qu'il y avoit de curieux entre les mains des particuliers, puſt en faire plus commodément ſon Hiſtoire de France.

Comme d'Amboiſe eſtoit un homme à grandes vuës, ſes ſoins, & ſa vigilance, s'eſtendirent auſſi au commerce, qui eſt une ſource de tous biens, pour peu qu'il ſoit floriſſant. La découverte du Nouveau-Monde, j'entends les Indes Occidentales, & les richeſſes incroïables, que dès les premiers retours les Eſpagnols en raportérent, aiant fait naiſtre à d'Amboiſe le deſir de ſe rendre maiſtre de quelqu'un de ces heureux Païs, qui produiſent l'or & l'argent, il mit en Mer deux bons Vaiſſeaux, qu'il confia au Pilote *Aubert*, avec ordre de prendre le chemin qu'avoient tenu les Eſpagnols, & de les ménager cependant, quand il ſeroit en Amérique, parce qu'alors on eſtoit en paix avec le Roi Catholique, & qu'il y avoit bonnes raiſons pour ne le point mécontenter.

SES VUES POUR LE COMMERCE.

Aubert obéït ; il prit la route des Espagnols, & arrivé au Nouveau-Monde, il tascha de s'y establir, sans leur donner de jalousie ; mais les aiant trouvez en possession paisible d'une bonne partie de l'Amérique Méridionale, où depuis environ dix ans qu'ils en estoient en possession, ils s'estoient si bien fortifiez, qu'on n'auroit pû les en chasser, quand mesme on l'auroit voulu ; il tourna du costé du Nord, & découvrit une partie de l'Amérique Septentrionale. Cet habile Navigateur fut trois ou quatre ans dans ces Mers à découvrir, tantost des Isles, tantost des Costes, mais sans pouvoir y faire des establissemens, ni aussi aisément, ni, sans comparaison, aussi considérables qu'estoient ceux que les Espagnols avoient faits au Méxique & en d'autres endroits ; car, au lieu que les Espagnols n'avoient trouvé, en ces païs, que des gens lasches & timides qui les avoient pris pour des Dieux, Aubert trouva en Canada, & sur les Costes voisines, gens plus féroces que des Ours, & qui massacroient, sans pitié, de la maniere la plus cruelle, les hommes qu'il mettoit à terre.

Si d'Amboise n'eut point la joïe de voir de son tems les François maistres de ces païs, il eut du moins la gloire d'en avoir fraïé le chemin. Cette premiere tentative fut suivie

de quelques autres, également infructueuſes, ſous le Régne de François I. ſous celui de Henri II. & ſous les enfans de Henri. Ce ne fut que ſous Henri IV. que les François y eurent un eſtabliſſement ſolide. Ils n'y en purent faire auparavant, faute d'avoir eſté ſecourus, à cauſe des guerres cruelles, que pendant plus de quarante ans la France eut à ſoutenir; au-dehors, contre les Eſtrangers; au-dedans, contre les Hérétiques, qui s'eſtoient élevez dans ſon ſein.

LE ROI ET LES PEUPLES ONT UNE EGALE CONFIANCE EN LUI.

L'atention continuelle qu'avoit le Cardinal, ſur ce qui pouvoit contribuër à la gloire du Roi, au bien du Roïaume, à la félicité des Peuples; l'heureux ſuccès de ſes deſſeins, ſon courage à les entreprendre, ſa fermeté à les ſoutenir, ſa ſageſſe & ſon bonheur à les achever, ſa merveilleuſe économie à proportionner les Impoſts aux beſoins de l'Eſtat & aux forces des particuliers, ſa régularité à acquiter les ſommes qu'il empruntoit dans le beſoin, ſon exactitude à en païer les intéreſts, avoient donné de lui une ſi haute idée, que c'eſtoit un Proverbe en France, *laiſſez faire à Georges*, tant on avoit bonne opinion de ſon habileté & de ſon zéle pour le bien public.

Ce n'eſtoit point ſeulement ſes créatures & ſes amis qui parloient ainſi, c'eſtoit les gens

gens mesme qui n'estoient point contens de lui ; quoi qu'il eust obligé le Clergé à se réformer, les Grands à se contenir, les Juges à faire leur devoir, la Noblesse à ne plus user de violence, les Soldats, & les Financiers à ne plus piller, le Peuple à souffrir des Taxes, cependant aucun de ces Ordres ne se plaignit de son administration ; loin de cela, tous y aplaudirent, avant & après sa mort, si bien que les Estats de France, assemblez sous Henri III. lui demandérent, pour restablir le Roïaume dans sa splendeur, qu'il voulust mettre toutes choses sur le pied où elles avoient esté, tant que d'Amboise gouverna. Est-il un plus grand éloge que ces aclamations posthumes, qui ne peuvent avoir, pour principe, ni la crainte, ni la flâterie ? Rien ne fait plus d'honneur à un Premier Ministre, que d'avoir esté agréable, autant au Peuple qu'au Roi ; peut-estre d'Amboise est-il le seul qui ait mérité cet éloge ; car très-rarement arrive-t-il que le Prince, qui se repose du Gouvernement de l'Estat sur un Favori ou Ministre, ne s'en repente tost ou tard, & que les Peuples, de leur costé, ne murmurent de ce que le Prince, au lieu de gouverner lui-mesme, abandonne leurs vies & leurs biens à la discretion d'un Ministre.

Il a esté un tems, qu'ébloüi de toutes les loüan-

loüanges que j'entendois donner au Cardinal de *Richelieu* & à quelques autres hommes célébres, qui ont gouverné des Roïaumes, je ne me sentois point pour d'Amboise une estime de préférence; mais, depuis que, regardant de près, & lui & ses Concurens, je l'ai comparé avec eux, je lui ai rendu plus de justice, aiant effectivement trouvé que parmi ces Grands Hommes, il n'y en a aucun que d'Amboise n'ait égalé ou surpassé, autant par les talens que par les vertus.

PARALLELE DE D'AMBOISE, AVEC LES AUTRES CARDINAUX QUI ONT GOUVERNÉ DES ESTATS, PARTICULIÉREMENT AVEC LES CARDINAUX, XIMENE'S, VOLSEY, RICHELIEU, ET MAZARIN.

Je ne mets point sur la scene nombre de Cardinaux qui ont eu part aux grandes affaires, mais, ou sans réputation, ou sous des Souverains qui tenoient eux-mesmes le timon, quelque mérite qu'aient eu ces Ministres, la pluspart, gens à grands talens, ce ne sont que des subalternes, si j'ose m'expliquer ainsi, qui n'ont point gouverné en chef. Tels ont esté, en France, le Cardinal de la *Forest*, sous Philippe de Valois & sous le Roi Jean; le Cardinal de la *Grange*, sous Charles V. *Baluë*, sous Loüis XI. *Briçonnet*, sous Charles VIII. de *Lorraine*, du *Prat* & *Tournon*, sous François I. de *Lorraine*, le Neveu, sous Catherine de Médicis; de *Birague*, sous Henri III. en Allemagne, de *Gurce* & *Clesel*, sous l'Empereur Maximilien I. en Hongrie *Martinuzius*, sous Zapoli, & sous la Veuve de ce Monarque; en Espagne,

gne, le Cardinal de *Mendoza*, ſous Ferdinand & Iſabelle; *Granvelle* & *Eſpinoſa*, ſous Philippe II. *Morton*, en Angleterre, ſous le ſage Henri VII. *Beton*, en Ecoſſe, ſous la Reine Marie, Veuve de Jacques V.

Je ne vois, de comparables à d'Amboiſe, qu'un petit nombre de Cardinaux, qui ont eſté, comme lui, Premiers Miniſtres d'un grand Roïaume, & à qui, comme à lui, les Rois, leurs Maiſtres, ont remis les reſnes du Gouvernement; tels ont eſté, *Ximenès*, en Eſpagne; *Volſey*, en Angleterre; *Richelieu* & *Mazarin*, en France. De ces cinq Cardinaux, quel eſt le plus eſtimable? Pour en bien juger, examinons, ſans prévention, le mérite des uns & des autres. Voïons, en peu de mots, ce qu'ils ont fait de plus grand, & rendrons-leur juſtice, ſans faire à aucun ni grace ni tort.

Tous ont eu du mérite. Comment, ſans en avoir un grand, euſſent-ils gouverné un Roïaume, d'Amboiſe douze ans, Ximenès neuf à dix, Voiſey près de vingt, Richelieu dix-huit, Mazarin autant?

CARACTÈRE DU CARDINAL XIMENÈS.

Ximenès eſtoit né avec d'heureuſes diſpoſitions, pour devenir un jour, comme il le devint en effet, un grand Religieux, un grand Eveſque, mais naturellement il n'avoit point l'eſprit d'affaires, encore moins l'eſprit de ménagement néceſſaire pour y réüſſir. C'eſtoit un

un homme tout d'une piéce, qui avant que d'estre Ministre, ne sçavoit ni plier ni feindre. Ce fut la nécessité, qui l'aiant forcé de fléchir, lui aprit, malgré lui, à se relascher quelquefois, & à avoir, dans l'occasion, sinon de la douceur, il n'en eut guéres pour personne, du moins un peu de condescendence.

Volsey, esprit aisé, estoit propre à tout, aux plaisirs, aux sciences, aux affaires, jugeant sainement de tout, quand il en jugeoit de sang froid, prenant de justes mesures, pourvû que la passion, dont il n'estoit guéres le maistre, ne lui fit précipitamment prendre des résolutions outrées. Du Cardinal Volsey.

Le Cardinal de Richelieu estoit, sans doute, un beau génie, génie capable de tout, génie grand & vaste, quelquefois plus vaste que grand. C'estoit un Aigle, mais cet Aigle quelquefois en voulant s'élever trop haut, sembloit se perdre dans ses idées. Charmé de la beauté de ses projets, & brûlant du desir de les exécuter, il ne se donnoit pas toûjours le tems d'en bien préparer les moiens. Rien de plus héroïque, que le dessein qu'avoit Richelieu d'attaquer la Maison d'Austriche, dans le tems que cette Maison estoit plus florissante & plus puissante que jamais; mais, Du Cardinal Richelieu.

quand il lui déclara la guerre, il avoit si mal pris ses mesures pour le dehors, & donné au-dedans de si mauvais ordres, que, selon toutes les aparences, les affaires du Roi son Maistre en auroient esté ruïnées, si, par bonheur, les conjonctures n'eussent esté aussi favorables, environ une année après, que d'abord elles estoient contraires.

Du Cardinal Mazarin.

Mazarin n'avoit pas l'esprit aussi élevé ni aussi vaste que Richelieu, mais il n'en valoit pas moins pour le Gouvernement ; les trop grands esprits sont ordinairement beaucoup plus dangereux qu'utiles dans le maniement des affaires, parce qu'ils se perdent assez souvent en de belles, mais vaines idées. Si les desseins de Mazarin n'estoient pas si grands, ils estoient plus mesurez & mieux concertez. Du reste, c'estoit un homme, tout mistére, tout artifice, & si acoutumé à promettre & à ne point tenir, que personne ne se fioit en lui.

D'Amboise, au contraire, eut, pendant tout son Ministére, la confiance du Roi & des Peuples, parce que le Roi & les Peuples estoient pleinement persuadez de son habileté & de ses bonnes intentions. Ce n'estoit point un esprit divin, ni presque divin, comme le lui dit en face le Premier Président,

Cothardi, *Verumtamen*

quand

quand d'Amboise, estant à Paris, alla prendre place au Parlement. Sa modestie le fit, sans doute, rougir de cette loüange outrée. Ce n'estoit point un esprit brillant, mais un bon esprit, esprit mesuré, qui sçavoit proportionner ses préparatifs à la grandeur de ses desseins, & qui s'assuroit du succès, par toutes les précautions que la prudence peut inspirer ; aussi réüssit-il en tout ce qu'il entreprit, hors en une occasion ou deux qu'il fut trompé, comme tout autre l'auroit esté, par des sermens réïterez de gens en grande dignité, qu'il ne connoissoit pas pour fourbes. C'estoit un génie de négociation. Je ne sçai s'il y en eut jamais une plus adroitement conduite, que celle de ce Cardinal, pour engager, les Italiens, les Espagnols, les Anglois, & les Allemands, à ne point traverser ses grands desseins sur l'Italie.

cum tam multa se nobis offerant maximo ac divino pene ingenio tuo confecta. Voyez cette Harangue, tom. II. du Cérémonial François, p. 817. *& suiv.* Elle est aussi à la fin de ce Livre.

Il y conquit le Milanez en une Campagne. Le païs s'estant révolté, il le reconquit en un autre, & prit le Duc prisonnier ; en mesme-tems il engagea Génes à se rendre, & cette superbe Ville aiant, six années après, secoué tout-à-fait le joug, il la réduisit par la force. Ce n'est point le flâter, que de lui attribuer le succès de ces deux grandes expéditions, il en fut l'ame, & certaine-

ment le premier mobile. Qu'ont fait ses quatre Concurens, qui aproche de ces exploits?

Volsey n'estoit point guerrier. Ses exploits n'ont esté, si j'ose m'exprimer ainsi, que des exploits de Cabinet. Son Ministére se passa en intrigues continuelles, tantost avec François I. tantost avec Charles-Quint, se joüant de l'un & de l'autre, & se déclarant pour ou contre, selon qu'il estoit plus ou moins content de ces Princes.

La Conquêste *d'Oran*, en Afrique, est le chef-d'œuvre de Ximenès; le chef-d'œuvre de Richelieu, est la prise *de la Rochelle*; celui de Mazarin, la levée du siége *d'Arras*, & la victoire *de Rethel*; ces événemens, quelques glorieux qu'ils soient, sont-ils comparables à la double conqueste du Duché de Milan & de l'Estat de Génes?

La Rochelle estoit difficile à prendre, & Génes encore davantage; l'une estoit forte, l'autre beaucoup plus. Il y avoit dans la Rochelle vingt mille hommes portant les armes, & soixante mille dans Génes. Il y avoit dans la Rochelle peu de vivres, force munitions; & dans Génes, abondance de l'un & de l'autre. Les Rochellois ne firent pas une sortie, les Génois livrérent des Combats;

ceux-

ceux-ci cédérent à la force, & les autres à la famine ; d'Amboise brusqua Génes, de peur qu'elle ne fust secouruë, s'il eust esté long-tems devant ; Richelieu, au contraire, fut un an devant la Rochelle, au risque de voir à tout moment échoüer cette grande entreprise, ou, par la défaite de sa Flotte, si les Anglois l'eussent attaquée, ou par la chute de sa Digue, qui pouvoit s'ébouler d'elle-mesme, ou estre renversée par l'impétuosité des flots. N'y a-t'il pas plus de gloire à avoir, en cinq ou six jours, forcé Génes à se rendre à discrétion, qu'à avoir réduit la Rochelle, par la famine, en un an ?

Un Parallele exact des actions des uns & des autres, pouvant nous mener trop loin, nous ne toucherons que les principales, & que quelques-unes de leurs qualitez personnelles.

Ces Ministres, si vantez, Ximenès, Volsey, Richelieu, Mazarin, mirent l'Estat, qu'ils gouvernoient, à deux doigts de sa ruïne entiere, par la conduite qu'ils tinrent à l'égard des Grands. Ximenès ne cessa de les soulever, par une dureté excessive. Volsey les aigrit, par un orgueil insuportable ; Richelieu les desespéroit, par son acharnement à les humilier ; Mazarin, au contraire, leur rendit

rendit leur premiere audace, en paroissant les craindre ; d'Amboise, ni foible ni dur, mais gardant un sage milieu entre le trop de condescendance que Mazarin avoit pour eux, & le trop de hauteur, de Ximenès, de Volsey, & de Richelieu, sçavoit si à propos les contenir ou les satisfaire, qu'ils n'eurent, ni occasion ni envie de se mutiner. N'y a-t'il pas plus de gloire à prévenir le mal, par habileté, qu'à le guérir par violence ?

Ximenès mit de grands Imposts, ce qui le rendit odieux. Quoi qu'il eust un million de rente, on ne laissa pas de dire, que c'estoit des deniers publics qu'il avoit fait faire tant de superbes Bastimens. C'estoit une médisance, il les fit faire de ses épargnes. Volsey, au contraire, ne fit faire les siens qu'aux dépens du Thresor Roïal, ou des Couvens qu'il suprima. Il surchargea si fort les Peuples, qu'Henri VIII. pour les apaiser & prévenir une révolte, fut contraint d'abolir quatre ou cinq des Imposts que Volsey avoit establis. Richelieu leva de fort grosses sommes, & les faisoit éxiger avec une dureté inconnuë jusques alors. On lui a reproché d'en avoir emploïé une bonne partie à construire des Palais, & à faire du Village de *Richelieu*, dont son Pere estoit Seigneur, une Ville considé-

ſidérable ; Ville baſtie ſuperbement & de ſimétrie.

Mazarin deſeſpéra ſi fort les Peuples, par des impoſitions énormes, que les Peuples, en fureur, mirent deux fois ſa teſte à prix. Quelle difference en cela de lui à d'Amboiſe, pour qui les Peuples ne ceſſoient de faire des vœux; quoi qu'il levaſt de grandes ſommes, par forme d'emprunts ou autrement, on ne cria point contre lui, parce qu'on eſtoit perſuadé qu'il ne le faiſoit que par néceſſité, parce qu'elles eſtoient proportionnées aux beſoins de l'Eſtat, & aux facultez d'un chacun, & parce que le Miniſtre avoit grand ſoin qu'elles fuſſent emploïées à leur deſtination ! Jamais il ne divertit ces fonds, ni n'en apliqua rien à ſa dépenſe particuliere.

S'il fit baſtir *Gaillon*, Maiſon la plus ſuperbe qu'il y ait en France, après les Maiſons Roïales, ce ne fut point des deniers publics, mais des épargnes qu'il faiſoit ſur ſes apointemens, des profits de ſa Légation, & des groſſes amendes, que, par la permiſſion du Roi, il tira, dans l'occaſion, des Villes rebelles d'Italie. On dit, qu'au lict de la mort, il regreta d'avoir fait faire cette magnifique Maiſon, craignant que ſes Succeſſeurs n'aimaſſent trop à réſider dans un ſi délicieux ſéjour,

qui

qui n'eſt pas de leur Diocèſe. Si quelques-uns en ont abuſé, d'autres en ont fait un bon uſage, témoin ſon Arrierè-petit-Neveu, le célébre *François de Harlai*, qui a tant illuſtré l'Egliſe de Roüen, & celle de Paris, dont il a eſté ſucceſſivement Archeveſque. Si ce grand homme, de tems en tems ſe retiroit à Gaillon, c'eſtoit pour travailler en repos des ſept à huict heures par jour; c'eſt-là, qu'eſtudiant à fond, l'Eſcriture, l'Hiſtoire & les Peres, il devint, de bonne heure, le Prélat de ſon tems, le plus univerſellement ſçavant.

Sa grand'-mere, Catherine de la *Mark*, eſtoit petite-fille de Guillemette de *Sarebruche*, qui eut pour pere Robert Comte de *Braine*, & pour mere *Marie d'Amboiſe*, niéce du Cardinal Légat.

Richelieu, un des hommes les plus vains qui euſt paru depuis long-tems, ne pouvoit ſe raſſaſier de gloire. Volſey & Mazarin ne pouvoient ſe raſſaſier d'argent, Volſey pour dépenſer, Mazarin pour théſauriſer. D'Amboiſe, homme modéré, ne parut affamé, ni de gloire ni d'argent. S'il eut de l'ambition, il ne ſied point mal d'en avoir, pourvû qu'on n'en ait pas trop; elle n'eſtoit point démeſurée, ou ſi elle l'eſtoit, il ſçavoit ſi bien le cacher, que cette prudente retenuë lui faiſoit donner plus de loüanges, que jamais on n'en a donné à Richelieu pour ſon argent. Il y a bien de l'aparence que d'Amboiſe n'aimoit point l'argent; autrement, pour en amaſſer,

il

il auroit surchargé les Peuples, ce qui lui auroit atiré autant de malédictions de leur part, qu'il en reçut, avant & après sa mort, de bénédictions & d'éloges.

Il sçut se faire aimer, sans en estre moins ni estimé ni craint. Ximenès, Volsey, Richelieu, furent estimez & craints, mais jamais aimez; Mazarin, plus malheureux qu'eux, ne fut ni aimé, ni estimé, ni craint; ces quatre Ministres furent tellement haïs, qu'il fallut, pour mettre leur vie en seureté, leur donner une Garde, qui les accompagnoit par tout. C'est un grand honneur à d'Amboise de n'en avoir point eu besoin.

Ce n'estoit pas seulement sur sa bonne conduite, mais encore sur sa modestie & sur sa modération, qu'estoit fondée cette bienveillance publique. Quoique sa Maison fust composée de gens de naissance & de mérite, on n'y voïoit ni Evesques ni Abbez, ni Comtes ni Ducs, comme Volsey affectoit d'en avoir pour ses Domestiques. On ne voïoit ni sur la table, ni dans les meubles de d'Amboise, la somptuosité de Richelieu, qui vouloit estre servi en Roi, & meublé de mesme. Falloit-il que d'Amboise representast, comme quand il alla s'aboucher avec l'Empereur, ou quand il alloit à l'Armée, son train estoit magnifi-

que. Hors ces occasions d'éclat, son train estoit leste, mais toûjours modeste.

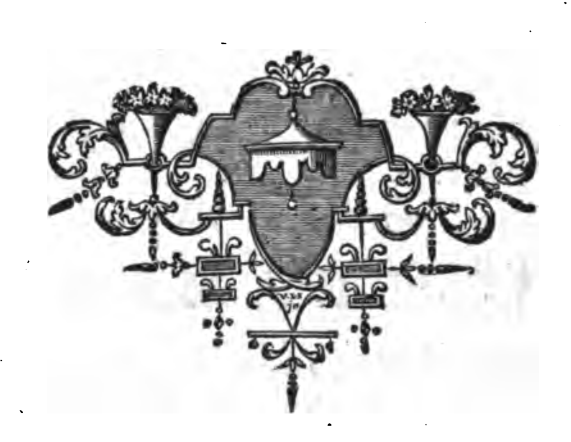
Alloit-il à l'Armée, c'estoit toûjours en habit d'homme de son estat. On ne lui voïoit ni cuirasse ni busle, ni plume sur son chapeau, ni épée au costé, ni pistolets à l'arçon de sa selle. Le Cardinal de Richelieu, commandant l'Armée qui marchoit au secours de Casal, passa en cet équipage, la *d'Oria*, Riviere de Piémont; & quand il fut sur l'autre bord, il fit faire cent cabrioles à son cheval, s'aplaudissant lui-mesme, & se vantant de sçavoir manier un cheval, aussi-bien que le meilleur Maistre d'Académie. Je ne reconnois point, en de pareilles petitesses, ce fameux Ministre, qui aterra les Grands, qui abatit en France le Parti Huguenot, & qui commença de ruïner la trop puissante Maison d'Austriche. S'il ne sied point à un Evesque de se travestir en Général, il lui sied moins encore de faire fonction de Général en habit d'Evesque. Il faisoit beau voir Ximenès commander, en Mitre & en Chappe, l'Armée qu'il mena en Afrique & avoir, pour Aides-de-Camp, & pour Officiers de sa Garde, des Cordeliers, en baudrier & en épée. Cette Religieuse Mascarade ne pouvoit qu'aprester à rire.

D'Am-

D'Amboise, par grandeur d'ame, méprisoit les mauvais discours que les Frondeurs font quelquefois, ou par malignité, ou par ostentation, pour se faire valoir, ou craindre, en trouvant à redire à tout : s'il conservoit le souvenir de ce qu'on machinoit contre lui, ce n'estoit point pour s'en venger, mais pour estre sur ses gardes, avec gens qu'il voïoit par-là ne pas estre de ses amis. Quelques injures qu'on fist au Cardinal Mazarin, il ne s'en ressentoit point, ou pour en tarir la source, en les méprisant, ou pour n'avoir point l'embarras ni la fatigue de se venger. Tout dévot qu'estoit Ximenès, il avoit peine à pardonner ; Volsey beaucoup plus. Un des plus grands plaisirs du Cardinal de Richelieu estoit de se venger. Il estoit sensible aux injures, mesme aux plus petites, au-delà de ce qu'il convient à un grand homme comme lui.

Voilà bien des endroits par où donner la préférence au Cardinal d'Amboise. Je pourrois en dire davantage ; mais parce que les comparaisons sont toûjours plus ou moins odieuses, je m'abstiens de pousser celle-ci plus loin. Pour venger ce Ministre du peu de justice que lui rendent quelques Admirateurs outrez, de Ximenès, de Volsey,

de Richelieu, de Mazarin. Il me suffit d'avoir fait voir qu'il est, ou plus estimable, ou du moins autant qu'aucun de ses Concurens.



RE-



RECUEIL DE PIECES CONCERNANT LA VIE DU CARDINAL D'AMBOISE.

GENEALOGIE DE LA MAISON D'AMBOISE,

Jusques au Cardinal dont on écrit ici la Vie.

CETTE FAMILLE, l'une des plus Illustres & des mieux Alliées du Royaume, tiroit son Nom de la Ville *d'Amboise*, dont elle a possédé la Seigneurie. Le premier de cette Famille, dont on a mémoire, est

Pierre, Seigneur de *Berrie*, qui vivoit vers l'an 1100. & qui laissa de sa Femme, apellée *Sarazine*,

Estienne, Seigneur de *Berrie*, qui fut Pere de

Renaud,

Renaud, & de *Guillaume* de Berrie, Abbé de S. Aubin d'Angers, en 1174.

Renaud, Seigneur de *Berrie*, qui vivoit en 1206. épousa *Marguerite d'Amboise*, Fille de *Hugues*, Seigneur d'Amboise, de Chaumont, &c. & eut d'Elle,

Jean I. du nom. Ce Jean, Seigneur de Berrie, prit les Armes & le nom d'Amboise en 1256. aiant succédé aux Seigneuries *d'Amboise*, de *Chaumont-sur-Loire*; de *Montrichard*, de *Bleré*, de *Jaligni*, après la mort de *Mahaud*, Dame d'Amboise, & Comtesse de Chartres sa Cousine, dont il hérita. Il mourut le 6. Juillet 1284. laissant de sa Femme,

Jean II. Seigneur d'Amboise, &c. qui fut Pere de *Pierre*, Seigneur d'Amboise, de *Hugues*, Seigneur de *Chaumont*, Tige de la Branche du Cardinal, & de *Gilbert*, Chanoine & Chantre de l'Eglise de Tours, en 1348.

Pierre I. du nom, Seigneur d'Amboise, de Montrichard, de Berrie, &c. eut, entre autres Enfans, *Ingerger*, qui continua la Branche aisnée.

Ingerger I. Seigneur d'Amboise, de Montrichard, de Chevreuse, &c. surnommé *le Grand*, fut fait Prisonnier à la Bataille de Poitiers, & mourut en 1373. laissant, de ses deux Femmes, plusieurs enfans, qui moururent sans postérité, hors *Ingerger*

Ingerger II. qui fut Pere de *Loüis.*

Loüis, Seigneur d'Amboise, Vicomte de Toüars, Prince de Tallemond, Comte de Guines & de Benaon; Seigneur de Mauleon, de Montrichard, de l'Isle de Rhé, de Marans, &c. suivit le parti des Anglois, pourquoi Charles VII. le fit arrester & saisir ses Terres; Charles les lui rendit, mais il retint, en le dédommageant, Amboise & Montrichard. Ce Loüis d'Amboise, dernier Masle de la Branche aisnée, ne laissa que des Filles; sçavoir, *Françoise*, mariée le 21. Juillet 1431. à Pierre II. Duc de Bretagne, après la mort duquel elle se fit Religieuse; *Péronelle*, mariée à Guillaume de Harcourt, Comte de Tancarville; *Marguerite* d'Amboise, qui devint Héritiere de cette Branche aisnée; elle avoit épousé, le 20. Aoust 1446. *Loüis I.* Sire de la Tremoille.



BRAN-

BRANCHE
D'AMBOISE-CHAUMONT.

HUgues d'Amboise, Seigneur de *Chaumont-sur-Loire*, second Fils de Jean II. Seigneur d'Amboise, eut d'*Anne*, Dame de S. Verain, *Jean* qui suit, & autres Enfans.

Jean d'Amboise, Seigneur de Chaumont, tué à la Bataille de Creci, en 1346. fut Pere de

Hugues II. tué à la Bataille d'Azincourt, en 1415. & qui laissa

Hugues III. Pere de *Pierre*, & de *Magdelaine* d'Amboise, Femme d'Antoine de *Prie*, grand Queux de France.

Pierre d'Amboise, Seigneur de Chaumont, Meillan, Sagonne, des Bordes, de Bussi, &c. Chambellan de Charles VII. & de Loüis XI. mourut le 28. Juin 1473. laissant d'*Anne de Beüil* sa Femme, Fille du Sire de Beüil, Grand Maistre des Arbalestriers, neuf Fils, & huict Filles; sçavoir,

Charles d'Amboise, un des Favoris de Loüis XI. qui le fit Gouverneur de l'Isle de France, de Champagne, de Bourgogne, & Chevalier de son Ordre de S. Michel. Ce Charles I. laissa,

laissa, entre autres Enfans, *Charles II.* Grand Maistre, Mareschal & Amiral de France, Gouverneur de Paris, de Normandie, & du Milanez; *Loüis*, Cardinal & Evesque d'Albi, & *Marie* d'Amboise, Femme de Robert de Sarrebruche, Comte de Braine.

Jean, Evesque de Maillezais, puis de Langres, Lieutenant-Général en Bourgogne, mort à Dijon le 28. May 1498.

Aimeri, Grand Prieur de France, puis Grand Maistre de Rhodes.

Loüis, Evesque d'Albi, homme d'un grand mérite, Lieutenant-Général pour le Roi, en Bourgogne, en Languedoc, & en Roussillon. C'est lui qui establit le Parlement de Dijon en 1496. il mourut en 1505.

Jean, Tige de la Branche de *Bussi d'Amboise*.

Pierre, Evesque de Poitiers.

Jacques, Abbé de Cluni, & Evesque de Clermont.

Hugues, Chef de la Branche *d'Aubijoux*.

Georges, Cardinal, Archevesque de Roüen, & Premier Ministre de Loüis XII.

Des huict Filles, cinq furent mariées aux premiers Seigneurs du Royaume; des trois autres, l'une fut Abbesse de Sainte Menehoud, l'autre Prieure de Poissi; & la derniere, Religieuse à Fontevraut.



ELECTIO
CARDINALIS DE AMBASIA
LEGATI
IN ARCHIEPISCOPUM ROTHOMAGENSEM.

Die Mercurii 31ª. Julii 1493.

„ EA die accedentibus in Capitulo Nobili „ & Potenti Viro Domino de Baudri- „ court Gubernatore Burgundiæ, Nobilibus „ Viris Domino de Clerieu, & Domino Præ- „ sidente du Vergier, in Comitivâ Domini „ Abbatis sancti Audoëni Rothomagensis, „ nec non plurium Nobilium sæcularium Vi- „ rorum, & insuper Dominis Camerariis po- „ tentis Principis Domini Ducis Aurelianen- „ sis Gubernatoris Normanniæ, ac etiam Do- „ minis Officiariis Regiis hujus Civitatis Ro- „ thomagensis in Comitivâ plurium Burgen- „ sium, & honorabilium Civium ejusdem, „ præfatus Dominus de Baudricourt præsen- „ tavit missivas Regiæ Majestatis Dominis

Capitu-

„ Capitulantibus, quas Domini in præsentiâ
„ eorumdem perlegi fecerunt, & quia cave-
„ batur in eis de credentiâ, Præfatus Domi-
„ nus de Baudricourt credentiam Regiæ Ma-
„ jestatis exposuit. Insuper Præfati Domini
„ Camerarii potentis Principis Domini Du-
„ cis Aurelianensis præsentaverunt alias mis-
„ sivas ejusdem Domini Aurelianensis, quas
„ etiam Domini capitulantes in præsentiâ sin-
„ gulorum Astantium perlegi fecerunt, ha-
„ bitâ postmodum credentiâ eorumdem Do-
„ minorum Camerariorum sub paucis. Et ul-
„ terius prælibati Officiarii Regii hujus civi-
„ tatis in comitivâ Burgensium astantium,
„ per organum magistri Roberti de la Fon-
„ taine, Præsidentis in Curiâ Domini Senes-
„ calli Normanniæ juxta sibi commissum onus
„ per litteras Regiæ Majestatis Præfatis Offi-
„ ciariis & Burgensibus Rothomagensibus di-
„ rectas supplicaverunt obsequi, & compla-
„ cere voto Regiæ Majestatis de contentis in
„ missivis Capitulo demandatis. Quibus per-
„ actis, & constito Dominis Capitulantibus
„ ex præmissis missivis ad unicum effectum
„ tendentibus de voto Regiæ Majestatis, quo
„ ad futurum Pastorem in Ecclesiâ Rotho-
„ magensi requirendo, Reverendissimum Do-
„ minum Archiepiscopum Narbonensem, ei-
„ dem Regiæ Majestati & Domino Duci Au-

„ relianensi gratum & carissimum attentis
„ suis meritis, juxta contenta litterarum hu-
„ jusmodi ad Archiepiscopatum Rothoma-
„ gensem postulatum iri, & ipsis Dominis Re-
„ giis commissis instantibus sibi responderi
„ de requisitis, ut inde referre valerent ad
„ Regiam Majestatem, Præfati Domini De-
„ canus & capitulum eosdem requisiverunt
„ cum gratiarum actionibus erga Regiam Ma-
„ jestatem, & eosdem commissos de exeundo
„ capitulum ut indè deliberarent super peti-
„ tis, & illicô habitâ deliberatione conclu-
„ sum eisdem responderi, cum gratiarum
„ actionibus ad laudem Regiæ Majestatis,
„ ejus commissorum & requisitionis ad hone-
„ statem factæ, quod ipsi Domini Capitulan-
„ tes cum observatione juris eorumdem de
„ Electione futuri Pastoris ab eis tractandâ
„ juxta sanctiones canonicas non intendunt
„ aliquid agere, aut experiri de quo Regia
„ Majestas in negotio Electionis, pro ut de-
„ derit Spiritus Sanctus faciendæ contentari
„ non voluerit. Et quod ex nunc attentis ra-
„ tionibus in medium deductis aliud respon-
„ sum dare non valerent, pro ut Dominus
„ Decanus ipsis Dominis ad Capitulum revo-
„ catis & redeuntibus eleganter & magnificè
„ retulit. Qui quidem Domini Commissi Re-
„ gij responsum hujusmodi gratanter accepe-
„ runt

„ runt cum instantiâ requisitionis antea ha-
„ bitæ de acquiescendo Requestæ Regiæ Ma-
„ jestatis ad summam utilitatem Ecclesiæ Ro-
„ thomagensis, civitatis ejusdem, & totius
„ ducatus Normanniæ pro ut supra dum tem-
„ pus aderit.

Die Martis 20. Augusti 1493.

„ EA die, accedentibus in Capitulo, No-
„ bilibus Viris Domino Senescallo Nor-
„ manniæ, Domino de Clerieu, Camerario
„ D. N. Regis, Magistro Theobaldo Baillet
„ secundo Præsidente Curiæ Parlamenti, Do-
„ mino Abbate sancti Audoëni, Magistro
„ Joanne Duvergier, in comitivâ aliorum
„ plurium nobilium Sæcularium; Præfati Do-
„ mini de Clerieu, & Baillet Commissi Regij
„ præsentaverunt Missivas Regias Capitulo
„ directas, quas coram Domini perlegi fece-
„ runt; & earum tenore audito, pro creden-
„ tiâ in eis descriptâ, prælibatus Dominus
„ Præsidens ipsam credentiam retulit magni-
„ ficè; subsequenter præfatus Dominus Se-
„ nescallus per Magistrum Robertum de la
„ Fontaine, Præsidentem Curiæ ejusdem Se-
„ nescalli, in præsentiâ Officiariorum Regio-
„ rum, & plurium de Burgensibus hujus Ci-
„ vitatis, juxtà sibi commissum onus à Regiâ
„ Maje-

,, Majestate per litteras sibi demandatas sup-
,, plicavit, requisivit, & institit obtempe-
,, rari Missivis Regiis anteà coram perlectis;
,, & insuper præfati commissi Regij tradide-
,, runt Litteras Regias sibi datas, super li-
,, centiâ eligendi seu postulandi. Quibus per-
,, actis, ipsis Dominis Commissis instantibus,
,, & requirentibus sibi responsum dari, eis-
,, que exeuntibus capitulum ad finem facien-
,, dæ deliberationis à Dominis Capitulanti-
,, bus, iidem Domini rememoratis brevi lit-
,, teris ipsis, & requestâ desuper per supra de-
,, nominatos habitâ tendentibus, pro ut anteà
,, Regia Majestas requisiverat ad finem ipsum
,, de postulando Reverendissimum Dominum
,, Archiepiscopum Narbonensem, sibi caris-
,, simum pro ejus meritis ad Archiepiscopa-
,, tum Rothomagensem, habitâ Deliberatio-
,, ne dixerunt unanimiter, cum gratiarum
,, actionibus erga Regiam Majestatem, &
,, eosdem Commissos de litteris missivis, &
,, litteris patentibus demissis, pro licentiâ eli-
,, gendi, & sibi responderi quod ipsi Domini
,, observando jus commune de eligendo Pa-
,, store prout eis Dominus inspiraverit, non
,, intendunt aliquid agere aut experiri, de
,, quo Regia Majestas de his contentari me-
,, rito non debeat, seù Regiam Majestatem
,, offendere ex agendis per eos in ipso negotio
,, Ele-

„ Electionis, prout Dominus Decanus eis ad „ Capitulum revocatis elegantissimè respon- „ dendo retulit, gratum habendo responsum „ sibi factum.

Die 21. Augusti 1493.

„ EA die, inter sextam & septimam ho- „ ram de mane, post decantationem Pri- „ mæ, celebrata fuit Missa solemnis de sancto „ Spiritu, per Magistrum Robertum Duques- „ nay Canonicum, sibi pro Diacono Magistro „ Joanne le Tourneur, & pro Subdiacono Ma- „ gistro Joanne Esterlin assistentibus, cui qui- „ dem Missæ astiterunt Domini Canonici sub- „ scripti; videlicet, Magister Joannes Mas- „ selin Decanus, Michael Petit Cantor, Joan- „ nes du Bosc Thesaurarius, Robertus Chas- „ ses Archidiaconus Augi, Franciscus Picart „ Magni Caleti, Nicolaus Sarrazin vulcassi- „ ni Franciæ etiam Archidiaconus, Stepha- „ nus Tuvache Cancellarius, Robertus Peri- „ cart, Joannes Roussel, Joannes de l'Aistre, „ Guillelmus Cappel, Joannes le Marquetel, „ Nicolaus Fontenay, Joannes Sebire, Ro- „ bertus Ango, Godefridus Aubry, Nicolaus „ Grenier, Guillelmus Galland, Gabriel le „ Veneur, Robertus Fortin, Guillelmus Au- „ stin, Robertus Viel, Guillelmus d'Autigny, „ Rober-

„ Robertus Godefroy, Nicolaus de la Quef-
„ naye, G. le Coq, G. le Brumen, Ricardus
„ le Maſſon, Leo Conſeil, G. Dombreville,
„ Petrus de Croiſmare, Petrus Courel, Jaco-
„ bus de Grouſſy, Joannes le Monnier, Be-
„ rengarius le Marchant, G. le Gras, Arthu-
„ rius Dannoy, Jacobus de Croiſmare, Joan-
„ nes de Betencourt, & Petrus Meſenge, nu-
„ mero in toto 43. unà cum venerabilibus vi-
„ ris Magiſtro G. Meſardi Decano, & Joanne
„ Harpin, Eccleſiæ Beatæ Mariæ Rotundæ
„ Rothomagenſis Canonicis, nec non Magi-
„ ſtro G. Prevoſteau Conſiliario in Curiâ Ar-
„ chiepiſcopali Rothomagenſi pro teſtibus,
„ ac Domino Petro Baratte Preſbytero, M.
„ Bellengues Clerico, & cum Petro Andelin
„ Tabellione Capituli pro Notariis publicis
„ quo ad ſibi præcepta deputatis & electis ab
„ ipſis Dominis Canonicis, in quâ etiam Miſ-
„ ſâ communicaverunt devotè ex eiſdem Do-
„ minis Canonicis, juxta exhortationem Do-
„ mini Archidiaconi Magni Caleti Picart,
„ Dannoy, le Coq, Jac. de Croiſmare, Joan-
„ nes de Betencourt, & Petrus Meſenge, &
„ Sacroſanctum Euchariſtiæ Sacramentum
„ ſuſceperunt; cæteris ex eis Miſſâ per ipſos
„ celebratâ ad negotium ſubſcriptum prepa-
„ ratis, poſt cujus finem Miſſæ, & ejus com-
„ pletam decantationem, omnes & ſinguli
„ Cano-

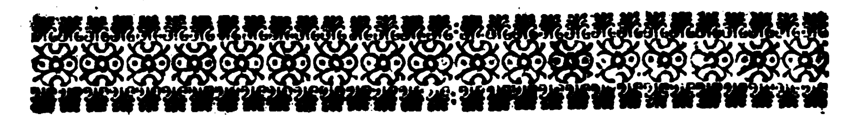
„ Canonici deſcripti numero 43. unà cum te-
„ ſtibus & Notariis etiam ſupra ſcriptis, ac-
„ ceſſerunt ad Capitulum, & inibi poſt decan-
„ tationem de Precioſâ, ut moris eſt, fieri ſo-
„ litâ Aſſidendo, prout reſpectivè pro ſuo or-
„ dine incumbebat; etiam comparuit Magi-
„ ſter Joannes Uber Canonicus circa Tabu-
„ lam lapideam, qui guttæ morbo fatigatus,
„ ut dicebat, & alias etiam apparebat, expo-
„ ſuit, quod non poterat commodè pro ejus
„ ægritudine quâ detinebatur reſidere, & aſ-
„ ſiſtere in dicto Capitulo, pro negotio Ele-
„ ctionis futuri Paſtoris incumbente; & pro-
„ pterea conſtituebat pro ut conſtituit capitu-
„ lariter, in præſentiâ Notariorum, & Te-
„ ſtium aſſiſtentium, ſuum Procuratorem in
„ prædictis magiſtrum Robertum Duqueſnay
„ Canonicum, cum facultate neceſſariâ pro
„ negotio Electionis; ſeù alterius imminen-
„ tis, eo tunc à Capitulo diſcedente, & his
„ peractis, expoſito per Dominum Decanum
„ Præſidentem, de negotio Electionis incum-
„ bente propter quod ſimul invicem conve-
„ nerant; recognito etiam ab eiſdem Dominis
„ propterea congregatis, & Capitulantibus,
„ quod dies inſtans fuerat ab eis præfixa, pro
„ ipſo negotio eligendi & tractandi de Paſto-
„ re pro ſuâ Eccleſiâ utili & idoneo pro ut jura
„ volunt; Litteris præfixionis, & Mandato-

„ rum ſuper evocatione abſentium factis, nec
„ non relationibus Commiſſariorum quo ad
„ executionem ſibi demandatam, Procurato-
„ riis inſuper Magiſtrorum Jo. Fave, G. de
„ Sandouville, & M. Faroul Canonicorum reſ-
„ pectivè quorum intererat tranſmiſſis, per
„ eumdem Bellengues alterum Notariorum
„ perlectis, ipſis quoque Notariis nunc advo-
„ catis & teſtibus ſuper præſcripta debitè ad-
„ juratis, & decenter convocatis; deinceps,
„ ut moris eſt, ad valvas præſentis Eccleſiæ
„ per Præfatum Tuvache ad hoc à Capitulo
„ Deputatum, omnibus & ſingulis jus ad Ele-
„ ctionem hujuſmodi intereſſe prætendenti-
„ bus ac principaliter & nominatim venera-
„ bilibus Viris Magiſtro Joanne l'Enfant, &
„ Guillelmo le Bourſier, qui ad negotium hu-
„ juſmodi perſonaliter evocati extiterant, &
„ citati poſt relationem convocationis hujuſ-
„ modi ab eodem Tuvache, capitulariter fac-
„ tam; unà cum cæteris abſentibus, ſi qui eſ-
„ ſent, contumacibus reputatis. Præſtitoque
„ ab ipſis Dominis Canonicis omnibus & ſin-
„ gulis, videlicet per ipſum Dominum Deca-
„ num ad manus Domini Cantoris, & per
„ alios ad manus ipſius Domini Decani, una-
„ nimi voce juxta formam juramenti capitu-
„ lariter perlectam juramento; nec non per
„ Procuratores Dominorum Canonicorum ab-
„ ſentium

„ sentium in animas eorumdem constituen-
„ tium, ac deindè per prædictum Tuvache
„ Cancellarium vice Capituli, factis moni-
„ tionibus, & protestationibus consuetis,
„ etiam à jure constitutis sub hoc verborum
„ tenore. Ego Stephanus Tuvache, &c. Et
„ subsequenter ab eodem Domino Decano
„ verbo Dei elegantissimè exposito, viis quo-
„ què eligendi luculenter declaratis: Placuit
„ eisdem Dominis Capitulantibus in ipso ne-
„ gotio per viam Spiritus sancti, seù divinæ
„ inspirationis procedere, ac Hymnum qui
„ incipit *Veni Creator Spiritus*, flexis in terrâ ge-
„ nibus, voce erectâ devotè decantare, &
„ statim circa finem decantationis primi ver-
„ sûs subitò, & repente nullo hominis inter-
„ veniente tractatu, Præfati Chasses, & le
„ Veneur, primi ex ipsis Dominis Canonicis,
„ cæterique assistentes unanimiter, ac unâ vo-
„ ce, nullo penitus discrepante sancti Spiri-
„ tus gratiâ, ut veraciter credendum est, eos
„ inspirante; *Reverendissimum in Christo Patrem &*
„ *D. D. Georgium de Ambasiâ, nunc Ecclesiæ Narbo-*
„ *nensis Archiepiscopum, Virum quidem prudentem &*
„ *discretum, in ætate legitimâ, & Sacro Presbyteratus*
„ *ordine constitutum, de legitimo Matrimonio procrea-*
„ *tum, in spiritualibus & temporalibus plurimum cir-*
„ *cumspectum, ac de vitæ, & motum honestate, aliis-*
„ *que virtutum meritis multipliciter in Domino commen-*

„ *datum in suum* , & prædictæ Ecclesiæ Rotho-
„ magensis Archiepiscopum & Pastorem po-
„ stulandum duxerunt & nominaverunt, ac in
„ eum uno voto , unoquè spiritu condescen-
„ derunt, & mentes suas direxerunt. Quo fa-
„ cto, mox Præfati Domini Canticum illud,
„ *Te Deum laudamus* decantantes , & exeuntes
„ à Capitulo pro gratiarum actionibus Altis-
„ simo referendis Chorum Ecclesiæ adiverunt;
„ interim verò Prædictus Cancellarius , de
„ mandato & commissione præsentibus postu-
„ lationem præfatam primum in pulpito Ec-
„ clesiæ, & deindè ad valvas principales Ec-
„ clesiæ , clero & populo ibidem in magnâ
„ multitudine congregatis publicavit & de-
„ claravit , Præfatis verò Dominis omnibus
„ & singulis , post tripudium hujusmodi ad
„ Capitulum redeuntibus , nec non ipso Tu-
„ vache referente de publicatione postulatio-
„ nis hujusmodi , per eum vice Capituli ha-
„ bitâ, iidem ad finem pro Procuratoribus hu-
„ jusmodi suæ postulationis constituerunt, &
„ deputaverunt videlicet ipsum Tuvache, nec
„ non le Tourneur, & le Veneur suos seù Ca-
„ pituli Procuratores ad intimandam & signi-
„ ficandam postulationem hujusmodi Præfato
„ Domino postulato , postulationemque hu-
„ jusmodi prosequendam ubi opus erit apud
„ sanctam Sedem Apostolicam, & alibi, prout
„ negotium expetit.

PAR-



PARDON ACCORDÉ AU NOM DE LOUIS XII. AUX HABITANS DE MILAN.

PAR LE CARDINAL D'AMBOISE, LE JOUR DU VENDREDI-SAINT DE L'AN 1500.

In nomine D. N. J. C. Amen.

„ PATEAT universis, quod Anno Incar-
„ nationis ejusdem millesimo quingen-
„ tesimo, die veneris Sancta, qua celebrem
„ ipsius Domini Passionem commemoramus,
„ quæ fuit decima septima Aprilis, Pontifi-
„ catus Sanctissimi in Christo Patris & Do-
„ mini, Domini nostri Alexandri divina pro-
„ videntia Papæ sexti anno nono, in Urbe Me-
„ diolani quamplures Nobiles, & Cives ipsius
„ Urbis, nomine Nobilium, & totius Populi
„ Mediolanensium, adierunt Illustrissimum
„ & Reverendissimum Dominum Dominum
„ Georgium de Ambasia tituli sancti Sixti
„ sacro-

„ sacrosanctæ Ecclesiæ Romanæ Presbiterum
„ Cardinalem ; Archiepiscopum Rothoma-
„ gensem, Christianissimi & Invictissimi Do-
„ mini nostri Ludovici ejusdem nominis duo-
„ decimi Francorum & Siciliæ Jerusalem Regis
„ Ducisque Mediolani, &c. locum tenentem
„ Generalem : & humiliter suæ Reverendis-
„ simæ & Illustrissimæ Dominationi exposue-
„ runt, quod ex quo universa multitudo po-
„ puli non poterat sic facile conveniri in ar-
„ ce, in qua ipse Reverendissimus Dominus
„ hospitio receptus erat, & agnoscentes quod
„ ferè omnes deliquerant, multi in commit-
„ tendo, plurimi in obmittendo erga præfa-
„ tam Christianissimam Majestatem, devian-
„ do superioribus diebus ab ipsius fidelitate,
„ ad quam tenebantur, tanquam suo vero &
„ naturali Domino, & Duci & ad quam pro-
„ prio sacramento se adstrinxerant : & postea-
„ quam beneficio Dei, & clementia ipsius
„ Christianissimi Regis, atque bonitate ejus-
„ dem Reverendissimi & Illustrissimi Domi-
„ ni, digni facti essent præsentia ipsius Re-
„ verendissimi Domini & admissi ut audiren-
„ tur, tum pro exoneratione suæ conscientiæ,
„ in foro poli, tum etiam ut satisfacerent in
„ aliqua parte erroribus perpetratis, propo-
„ suerunt palam & publice veniam & gratiam
„ exorare, propterea humiliter supplicave-
„ runt

„ runt eidem Reverendissimo & Illustrissimo
„ Cardinali, ut dignaretur se transferre ad
„ Palatium propè Ecclesiam Catedralem quæ
„ nuncupatur Curia vetus, & ibi benigne au-
„ dire suas humiles preces.

„ Qui Præfatus Reverendissimus & Illustris-
„ simus Dominus, preces prædictas admisit,
„ sicque ad dictum Palatium se contulit, Co-
„ mitatus ab Illustribus, Reverendis, magni-
„ ficis spectabilibus Nobilibusque Viris, vi-
„ delicet Petro Episcopo Lucionensi, Cancel-
„ lario Mediolani, & Præside Justitiæ, Joan-
„ ne Jacobo Trivultio Marescallo Franciæ,
„ Regio locum tenente, & Gubernatore Me-
„ diolani, Domino Henrico Comite Novica-
„ stelli in Burgundia, Domino Antonio Epis-
„ copo Comensi, Domino Hieronimo de Pa-
„ lavicinis, Episcopo Novariensi, Domino
„ Angerio de Bria, Abbate sancti Ebrundi in
„ Normannia, Domino Antonio de Langiaco
„ Alverniensi, Domino Dominico de la Tur-
„ re, Domino Octaviano de Arcimboldis, Do-
„ mino Nicolao de Cirago, Domino Augusti-
„ no de Nigris, Mediolanensibus, Domino
„ Bertrando de Mostabele Ferrariensi locum
„ tenente Reverendi Domini Archiepiscopi
„ Mediolanensis, Apostolicæ Sedis Protono-
„ tariis, Domino Johanne de Polignac in Al-
„ vernia, Domino Bellimontis, Domino Ro-
„ gerio,

„ gerio, Barone Grandimontis in Aquitania, „ Domino Guarino de Narbona, Domino de „ Sallellis in lingua Occitana Domino Stepha- „ no de Vesch Barone Grimaldi in Provin- „ cia Provinciæ, Senecallo Bellicadri, Do- „ mino Menna Corsinge locum tenente Sci- „ pendiatorum Illustrissimi Ducis Sabaudiæ, „ quos à Christianissimo Rege meretur, Do- „ mino Johanne Stouart, Domino Doyson, „ Roberto Stouart locum tenente militum „ Scotorum, Comite Manfredo Torniello „ Novariensi, Domino Capitaneo Lalanda, „ Dominis Doctoribus & Regiis Consiliariis „ Carolo Guillard Parisiensi, Magistro Re- „ questarum ordinario, Domino Claudio de „ Seisello Sabaudiensi, Domino Goffredo Car- „ lo Salutiensi, Domino Antonio Catia No- „ variensi, Scipione Barbavara, Hieronimo „ de Cusano, Johanne Stephano de Castellio- „ no Mediolanensibus, Jacobo Hurault The- „ saurario Franciæ, Joanne Heruoët Thesau- „ rario Mediolani, & aliis plurimis viris tam „ citrà quam ultrà montanis.

„ Cumquè ad Palatium ipsum pervenisset „ ob populi frequentissimam multitudinem, „ quam nulla aula dicti Palatii capere poterat, „ quamvis sint in eodem Palatio plures aulæ „ satis amplæ, visum fuit in curiâ inferiore „ eos audire. Sicque collocato Præfato Reve- „ rendi-

„ rendiſſimo Domino in ſede convenienti,
„ cum Præfatis illuſtribus reverendis & ma-
„ gnificis viris, magnificus Michaël Tonſus,
„ Doctor Mediolanenſis, juſſu populi, & Ci-
„ vium univerſorum, aſcendens Pulpitum,
„ infrà ſcriptam habuit orationem, nomi-
„ ne totius populi, & univerſitatis Mediola-
„ nenſis.

„ Priuſquàm locum hunc aſcendiſſem, Re-
„ verendiſſime & Illuſtriſſime Cardinalis, cu-
„ piebam mihi memoriam, facundiam, elo-
„ quentiamque impertiri, quibus decenter
„ potuiſſem exprimere devotum animum ho-
„ rum meorum Concivium, & totius populi
„ Mediolanenſis, ac meum erga Sereniſſimum
„ & Chriſtianiſſimum Regem Francorum, Du-
„ cem noſtrum invictiſſimum. Sed & ſi agnoſ-
„ cerem honeſtiſſimi voti me haud compotem
„ fieri poſſe, nolui tamen ab officio boni Ci-
„ vis diſcedere, nec orandi Provinciam mihi
„ injunctam recuſare, quas pro exiguis inge-
„ nii mei viribus expedire conabor.

„ Inter alias Civitates Italiæ nemo eſt qui
„ dubitet, Mediolanum multis de cauſis prin-
„ cipatum obtinere, quando illi dominatur
„ juſtus & legitimus Princeps, ſicuti ſemper
„ maximo deſiderio optimus quiſque Patriæ
„ civis concupivit. Cujus voti cum compo-
„ tes facti eſſemus ſuperioribus diebus, dum

„ Christianissimus Rex , Duc noster , suum
„ hunc Ducatum recuperavit ; (quo quidem
„ neque major, neque melior Princeps nobis
„ dari poterat) & quanquam jure & merito
„ in fidelitate, ad quam illi servandam etiam
„ sacramento nos ipsi astrinxeramus , nostri
„ fuisset officii perseverare , quando quidem
„ ejus clementissima Majestas benignè nos
„ suscepit , tamque liberaliter tractavit , ut
„ cives civitati, civitatemque civibus resti-
„ tutam verè nobis dicendum esset , (cum
„ inter Historicos constet, Mediolanum om-
„ nemque Insubriam Gallorum unam penè co-
„ loniam fuisse ;) id quod vel ex hoc facile
„ colligimus quod universum hunc tractum
„ Galliam Cisalpinam adhuc nuncupamus ,
„ tamen proh dolor ! victi fragilitate sensus
„ secuti sumus Authores & Principes Factio-
„ nis, deviando cum eis a fide præfati Chri-
„ stianissimi Regis, eo gravius delinquentes,
„ gravioribusque supliciis afficiendi , quod
„ nulla nobis causa rebellandi relicta erat ,
„ cum neque Regia Majestas neque ii quos
„ huic suo Ducatui administrando præfecerat
„ ullam nobis causam præbuerant. Nam quan-
„ tum ad reverendum Episcopum Lucionen-
„ sem attinet, qui juri reddendo præpositus
„ erat , non est in quo reprehendi possit qui
„ nos æque ac filios & foveret & humanissimè
„ tracta-

„ tractaret. Illustris verò Dominus Johannes
„ Trivultius, ita in nos justus æquusque fuit,
„ eoque amore nos omnes sine ullo persona-
„ rum discrimine est prosecutus, ut Bruti &
„ Torquati justitiam imitatus, qui propriis
„ filiis cum deliquissent non pepercerunt, se-
„ verius in suos, quam in alienos animad-
„ vertit. In quibus & aliis clarissimis virtu-
„ tibus à majoribus suis minimè degeneravit
„ qui patriam hanc suam maxime coluerunt,
„ non deerat reverendi Episcopi Comensis
„ pietas, & omnis Trivulciorum familiæ in
„ Concives suos singularis humanitas. Sum-
„ ma profecto fuit sapientia illustris Johan-
„ nis Jacobi. Nam cum illi perspectum esset
„ quosdam esse in Civitate seditiosos, quos
„ præcavere deberet, voluit eos beneficiis
„ conciliare, etsi ingrati & duræ cervicis ho-
„ mines à pravo proposito suo non desisten-
„ tes, rebellionem contra Christianissimum
„ Regem conati sunt, atque effecerunt. Po-
„ tuisset profectò ipse Johannes Jacobus eo-
„ rum conatus meritis suppliciis coercere. Sed
„ quia sine Civitatis excidio, & Civium san-
„ guine, id fieri non poterat, ut Civitatem
„ integram Christianissimo Regi, ut sui erat
„ officii, conservaret, maluit ex Urbe disce-
„ dere, & cum aliis Regiis militibus in ca-
„ stra se recipere, quo prudentissimo forti-

 „ que

„ que consilio effectum est ut ad gloriosas vic-
„ torias, & eas quidem innumerabiles quæ
„ Regibus Franciæ ex diversis hostibus conti-
„ gerunt ; hæc quoque aliis minime inferior
„ accederet, in qua Ludovicus Sfortia hostis,
„ & qui partibus ipsius studebant cum toto
„ exercitu victi captique essent. Captus præ-
„ terea ipsius Frater Ascanius Cardinalis, cum
„ omnibus qui fœdissima fuga Patriam relin-
„ quentes, potentissimas Regis Franciæ ma-
„ nus evadere frustra tentabant. Verum ut
„ misera hæc Urbs à periculo eriperetur, quod
„ ei ob rebellionem imminebat, Deus opti-
„ mus maximusque Regium spiritum excita-
„ vit, ut tu Reverendissime ac Illustrissime
„ Præsul, cum plenissima potestate ad nos mit-
„ tereris ; cujus bonitate atque ingenita cle-
„ mentia factum est, ut (quod summis preci-
„ bus Principes Civitatis, & in primis reve-
„ rendus Episcopus Comensis contendebant,)
„ trecentis millibus scutorum ad reparandam
„ corrigendamque partem impensarum, quas,
„ culpâ nostrâ, Regiá Majestas effecerat, di-
„ reptionem, cædem, captivitatem, cæte-
„ ramque licentiam militarem Mediolanen-
„ ses evaserint. Quæ quidem mulcta & pœna
„ non tota statim repræsentetur, verum cen-
„ tum millia Kalendis Maii proximi nume-
„ rentur, reliqua temporibus & modis quos
„ Reve-

,, Reverendissimus Cardinalis constituet ac
,, declarabit. Sicque tanti præsulis clementia,
,, Concives mei, pœnas, quas merito luere
,, debebamus, evasimus. Quo quidem bene-
,, ficio illi excluduntur, qui rebellionis auc-
,, thores extiterunt, omnesque ejusdem cons-
,, cii & participes, ante diem inclusive, qua
,, illustris Johannes Jacobus in arcem Medio-
,, lani se recepit. (Restat Reverendissime &
,, Illustrissime Domine ut nomine hujus po-
,, puli aliquid à reverendissima donatione tua
,, deprecer, id quod fretus humanitate tua
,, facere non dubitabo.)

,, Et primum cum ad conspectum Regiæ
,, Majestatis reverendissima tua Dominatio
,, redierit, velit de hoc populo illi constan-
,, tissime polliceri, eum in fide & devotione
,, suæ Regiæ Majestatis in perpetuum per-
,, mansurum, neque aliquid attentaturum,
,, quod contra statum, & honorem ipsius ali-
,, quo modo existat, futurumque exemplo
,, beatissimi Petri Apostoli longe fideliorem,
,, qui negato Redemptore, eam egit pæniten-
,, tiam ut à Domino receptus, erga illum in
,, fide ferventior fuerit, cujus nomine ego
,, supplex, & flexis genibus veniam & indul-
,, gentiam à vestra reverendissima & illustris-
,, sima Dominatione hîc pro Christianissimo
,, Rege agente, & obsecro atque oro, pro
,, rebel-

„ rebellione nuper perpetrata præter consue-„ tudinem Mediolanensium.

„ Petit deindè similiter supplex, ut inter-„ cessione tua, Regia Majestas ingenita cle-„ mentia dignetur remittere summam illam „ ducentorum millium scutorum quæ si nobis „ solvenda esset, vel universa, vel pars, in-„ tolerabilibus incommodis hæc Civitas affi-„ ceretur. Nam & mercimonia cessarent, & „ artificia, (qui hujus status firmissimi sunt „ nervi, & ejus Domini certissima vectiga-„ lia,) filiæ innuptæ jacerent, & filii nostri „ nullis possent honestis & consuetis artibus „ erudiri. Cessarent præterea quam plurima „ quæ ad ornatum ipsius Urbis pertinent, sine „ quibus ejus pene excidium consequeretur; „ Regium enim est subditos suos ditare potius „ quam depauperare.

„ Præcatur præterea milites ex Mediolanen-„ si agro revocentur ut fructus colligi serva-„ rique possint, quibus tam cives, quam Chri-„ stianissimi Regis, & Ducis nostri, amici su-„ stententur ac perfruantur.

„ Ad hæc, & unusquisque ad suum restitua-„ tur Officium.

„ Et stante Christianissimi Regis prudenti „ sententia, non ignoscendi aucthoribus, & „ principibus conjurationis, iis saltem ignos-„ catur, qui participes fuerunt. Nam cum re-

„ belles

„ belles primores essent Civitatis quibus reli-
„ qui reverentiam exiberent, metu hoc reve-
„ rentiali, (qui tollit libertatem consensus)
„ excusandi sunt.

„ Demum summis precibus hic populus con-
„ tendit, ut ex quo absunt Cardinalis Asca-
„ nius, & illi qui illum secuti sunt, velit Re-
„ gia Majestas eam operam adhibere, ne quan-
„ doque possint tumultum in Civitate & re-
„ gione aliquem excitare, possintque subditi
„ Majestatis suæ in pace & quiete, (cujus
„ quidem sunt cupidissimi,) & se & fortunas
„ suas conservare. Id quod si factum fuerit;
„ non est quod de fide Mediolanensium erga
„ suam Majestatem vereatur, quando idem
„ est omnibus animus, eadem mens, illi in
„ perpetuum fidelissime serviendi. Fiet præte-
„ rea omnium discordiarum civiliumque fa-
„ ctionum oblivio.

„ Quarum supplicum nostrarum deprecatio-
„ num si compotes nos fecerit reverendissima
„ & illustrissima Dominatio vestra (id quod
„ certissime speramus,) & si fecerit quod tam
„ generosum, & antiqua nobilitate virum,
„ tamque sublimi dignitate ornatum debet,
„ suæque ingenitæ bonitati, & solitæ clemen-
„ tiæ maxime est accommodatum, erit Deo
„ acceptissimum, & huic populo nullis un-
„ quam temporibus abolendum. Qui immor-
„ tali-

„ talibus his beneficiis tibi devinctus gratam
„ eorum memoriam non in papiro aut perga-
„ menis, sed in marmore sculptam conscribi
„ curabit, ad laudem & gloriam omnipoten-
„ tis Dei, Christianissimæ Majestatis Regiæ,
„ ac vestræ illustrissimæ ac reverendissimæ Do-
„ minationis, cui populus Mediolanensis, &
„ ego humillime flexis genibus iterum nos
„ commendamus.

„ Qua propositione facta, & consultatione
„ habita, jussit idem reverendissimus & illu-
„ strissimus Dominus Cardinalis, magnificum
„ utriusque juris Doctorem Dominum Mi-
„ chaelem Ricium Regium consiliarium, pro-
„ positæ propositioni suo nomine respondere,
„ qui ascendens idem pulpitum, in hanc sen-
„ tentiam locutus est.

„ Misertus est Dominus super Ninivem ci-
„ vitatem eo quod pœnitentiam egit in cine-
„ re, & cilicio. Preces vestras Mediolanenses,
„ quas non minus humiliter quam eleganter
„ ut par erat porrexistis, benignè accepit re-
„ verendissimus & illustrissimus Dominus Car-
„ dinalis non pro facinoris gravitate sed pro
„ clementia Christianissimi Regis, & boni-
„ tate sua. Verum ut Christianissimi Regis &
„ Ducis vestri clementia magis elucsat, duxit
„ gravitatem, atrocitatem que criminis pau-
„ cis demonstrare ac maxime decere existima-
„ vit, ut ego ipse qui ad fidelitatem Christia-
„ nissimo

„ nissimo Regi, & Duci Mediolani servan-
„ dam, ejus jussu, quo die fidelitatis sacramen-
„ tum juravistis, hortatus sum, infidelitatem
„ vestram accusarem.

„ Si dignæ vobis pro demeritis pœnæ luen-
„ dæ essent, ô Mediolanenses, ita vobiscum
„ agendum esset, sicut Romanos narrant His-
„ torici cum Samnitibus egisse, quos ob simi-
„ lem perfidiam tam severe puniverunt; ut
„ Samnium in ipso Samnio requireretur. Si
„ Attilam, Gothorum Regem, vindicem ve-
„ stra haberet rebellio, in multa sæcula ve-
„ stræ Urbis diruta mœnia vindictam, sicut &
„ hodie Roma nondum restituta, attestaren-
„ tur. Si ex memoria vestra non excidisset
„ quam acerbis supliciis majores vestri, & à
„ Carolo Francorum Rege Romanorumque
„ Imperatore, & à Federico primo quoque Ro-
„ manorum Imperatore affecti fuissent, non
„ tam facile à fide Christianissimi Regis de-
„ fecissetis. Quid enim detestabilius excogi-
„ tari potuit, quam Mediolanenses Franco-
„ rum Regi, legitimo in hoc Ducatu succes-
„ sori fidem fefellisse? Nam sive Mediolani
„ originem repetimus, eam à Gallis fuisse, vos
„ ipsi etiam per Oratorem vestrum nunc fassi
„ estis, sivè successionis jura revoluimus, Re-
„ gem Christianissimum ex libera ortum, al-
„ terum ex ancilla, & vos ipsi jam sciebatis.

„ Propter quod non solum legibus divinis, at-
„ que sæcularibus, quæ à Catholicis conditæ
„ sunt, sed Lycurgi etiam institutis, ab ipso
„ rerum primordio populus iste obsequiis le-
„ gitimi sui Principis obstringebatur. Demum
„ si beneficia, quæ Christianissimus Rex Me-
„ diolanensibus contulit, in memoriam revo-
„ cassetis, nonne ingratitudinem vestram
„ quam gravissimam fuisse cognovissetis ? Is
„ enim neque ambitionis studio, neque Re-
„ gni, (quod illi latissimum est,) ampliandi
„ cupidiate, sed ut suos Mediolanenses à ty-
„ rannide eriperet, maximis sumptibus ex
„ Gallia in Italiam exercitum transmisit. Ip-
„ se quoque nullis, neque propriis neque
„ regni sui parcendo periculis, venire non
„ dubitavit, atque ejecto tyranno, partaque
„ victoria, tantum tributi vobis imperavit,
„ quantum ad præsidium conservationemque
„ vestram non sufficiebat. Quin imò ex ipsa
„ Gallia ad militum stipendia huc pecuniæ
„ erant advehendæ. Justitiam, quæ ab Insu-
„ bria diu exulaverat per viros integerrimos
„ ad vos revocatam videbatis. Matrimonio-
„ rum & commerciorum libertatem ita resti-
„ tutam ut omnibus jam liceret, quod antea
„ nefas fuerat, sua non solum dicere, sed etiam
„ ostentare. Vexationibus prorsus omnibus
„ vos liberaverat. Ultro vos praeterea illi fi-
„ delita-

„ delitatis sacramento obstrinxistis. Sed proh
„ dolor! non nulli etiam dum jurarent, de re-
„ bellione cogitabant, in quam tandem om-
„ nes non tam temere quam perfide incurri-
„ stis, obliti salutis æternæ, obliti honoris,
„ obliti periculorum, in quæ Urbem hanc &
„ totam Regionem conjecistis. Defecistis à le-
„ gitimo successore, & justo Principe, ad ty-
„ rannum iniquissimum. Dereliquistis pri-
„ mum inter Christianos Regem ut privatum
„ & humilis conditionis hominem sequere-
„ mini. Egeno ac pusillanimo potentissimum
„ ac magnificum Regem commustatis. Et
„ quanquam ingenium neque lingua suppe-
„ tant, ad vestri facinoris acerbitatem incre-
„ pandam, persuadeo tamen mihi conscien-
„ tiam vestram, culpæ longè majoris vos ip-
„ sos condemnare, quam lingua mea accusa-
„ re detestarique possit. Quid admiseritis, res
„ ipsa declarat. Hominem ab exilio recepi-
„ stis, qui nihil potius duxit, quam templa
„ Divûm hæreditates ac omnes fortunas ve-
„ stras expilare, nec immerito. Erat enim
„ (quod de Cambise Persarum Rege legimus)
„ dificile, ut is parceret suis, qui contemptu
„ Religionis grassatus etiam in Deos fuisset,
„ & quamvis in hujus delicti genere plures
„ sint gradus, nullus tamen est, in quo se quis-
„ piam excusare possit; cum potuisset populus

„ Mediolanensis conjuratis si voluisset resiste-
„ re, quis enim tot tamque clara in Ludovi-
„ cum Sfortiam amoris signa defendet? viro-
„ rum & pecuniarum præstita subsidia, publi-
„ cas præterea supplicationes atque lætitias?
„ Cum tamen plane videatis, invasori quem
„ admisistis, Deum non favisse, ecce enim an-
„ gusto clauditur muro, quem paulo ante Me-
„ diolanum non capiebat, servit qui modo
„ Mediolanensibus imperabat.

„ Verum ingratitudo vestra, Mediolanen-
„ ses, misericordiæ Christianissimi Regis fon-
„ tem non exsiccavit, summa bonitas hujus
„ Reverendissimi Patris tenentis locum ip-
„ sius, vestram omnem superat culpam sed
„ accedit maxime ad veniam impetrandam
„ hujus celeberrimi diei, quo memoriam Do-
„ minicæ Passionis, nostræque redemptionis
„ celebramus, occasio. Propter quod ignoscit
„ Christianissimus Rex, & Reverendissimus
„ ac Illustrissimus hic Cardinalis tenens lo-
„ cum ipsius, Civibus & Populo Mediolanen-
„ si, iis duntaxat exceptis, qui vel factionis
„ aucthores, vel participes ante secundum
„ diem Februarii quo Civitas publicè rebella-
„ vit, extiterunt, donat vitam & bona Ci-
„ vibus, & Populo Mediolanensi, eosque tu-
„ tos à violentiis reddit, & direptionibus.
„ Hortor tamen vos Mediolanenses, ut fidem

„ quam

„ quam Christianissimo Regi promisistis, ita
„ inviolabilem servetis, ut ne minima quidem
„ appareat perfidiæ suspicio: ne tanto gravior
„ sit pœna, quanto majorem hodie estis ve-
„ niam consecuti. Nam si in fide Christianis-
„ simi Regis, & Ducis vestri, ac successorum
„ suorum perseverabitis, erit profecto Me-
„ diolanum inter cæteras Italiæ Civitates, ut
„ dixistis, primaria.

„ Quibus dictis, universus populus gratias
„ egit, parvulique & infantes pueri, & puellæ
„ vestibus albis induti, cum cruce aliisque di-
„ vinis insignibus ac ramis arborum, ante ora
„ ejusdem Domini reverendissimi Cardinalis
„ processerunt multi misericordiam accla-
„ mantes, plurimi divina subsidia deprecan-
„ tes.

„ De quibus omnibus nos subscripti Notarii
„ rogati pro parte præfati Reverendissimi &
„ Illustrissimi Cardinalis locum tenentis, hoc
„ præsens publicum confecimus instrumen-
„ tum. Actum die anno mense, & loco prædi-
„ ctis.

„ Et ego Johannes Mayna de Podivario
„ Taurinen Dioec. publicus Imperiali auctho-
„ ritate Notarius, Regiusque Secretarius, præ-
„ missis interfui, rogatusque ut supra, publi-
„ cum recepi instrumentum, in cujus rei fidem
„ me subscripsi signo meo solito apposito.

MAYNA.

TRAI-

TRAITÉ D'ALLIANCE, CONTRE LES VENITIENS,

Entre le Pape Jules II. Maximilien I. Empereur des Romains, Loüis XII. Roi de France, & Ferdinand Roi d'Arragon. A Cambray l'an 1508. *le* 10. *de Decembre.*

„ MAXIMILIANUS, divinâ favente cle-„ mentiâ electus Romanorum Impera-„ tor, semper Augustus, &c. Rex Germaniæ, „ ac Hungariæ, Dalmatiæ, Croatiæ, &c. „ Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Lotha-„ ringiæ, Brabantiæ, Stiriæ, Carinthiæ, „ Carniolæ, Limburgiæ, Luxemburgiæ, & „ Gueldriæ; Lantgravius Alsatiæ, Princeps „ Sueviæ, Palatinus in Habsburg, & Hanno-„ niæ, Princeps & Comes Burgundiæ, Flan-„ driæ, Tirolis, Goritiæ, Artesii, Hollan-„ diæ, Zelandiæ, Ferrettis, in Kiburg & Zut-

„ phaniæ,

„phaniæ, Marchio sacri Romani Imperii su-
„per Anasum & Burgoviæ, Dominus Frisiæ,
„Marchiæ, Sclavoniæ, Portusnaonis, Sali-
„narum, & Mechliniæ. Recognoscimus, &
„præsentium tenore notum esse volumus uni-
„versis, quòd cùm Sanctissimus in Christo
„Pater, & Dominus, Julius, divinâ Provi-
„dentiâ Sanctæ Romanæ ac universalis Ec-
„clesiæ summus Pontifex, Dominus noster
„Reverendissimus, sæpius, & repetitis vici-
„bus nos pariter, & Serenissimum, atque Ec-
„cellentissimum Principem Dominum Ludo-
„vicum Regem Franciæ, &c. Fratrem no-
„strum charissimum, aliosque Christianos
„Principes instantissimè admonuerit, ut tan-
„quàm veri & devoti filii Ecclesiæ, velle-
„mus ad conservationem Christianæ Rei-
„publicæ intendere, quæ in dies à truculen-
„tissimis Turcis, & cæteris Infidelibus maxi-
„mas jacturas patitur; ac etiam ad conser-
„vationem jurium, & bonorum Sanctæ Se-
„dis Apostolicæ, atque beatitudini suæ totis
„viribus nostris assistere, ac recuperationem
„eorum quæ postpositâ fide, omnique Reli-
„gione contemptâ, nullâ habitâ ratione
„æqui, honesti, & justi, Veneti pluribus jam
„annis de beati Petri, & Sanctæ Romanæ Ec-
„clesiæ patrimonio tyrannicè invaserunt,
„usurparunt, & occuparunt, ac de præsenti
„nullo

„ nullo justo titulo indebitè occupant, & de-
„ tinent. Cui exhortationi Sanctissimi Do-
„ mini nostri, nos Imperator præfatus pro sin-
„ cerâ nostrâ in Sedem Apostolicam obser-
„ vantiâ, ut par est, parere volentes, hujus-
„ modi defensionem & conservationem Rei-
„ publicæ Christianæ, nec non incrementum
„ Sanctæ Sedis Apostolicæ, juxta majorum
„ nostrorum vestigia, & exempla, tanquàm
„ illius verus Advocatus, & Protector, cum
„ summo desiderio amplecti & suscipere fui-
„ mus semper ex animo inclinati. Conside-
„ rantes etiam gravissimas jacturas, injurias,
„ rapinas, & damna quæ præfati Veneti ne-
„ dum Sanctæ Sedi Apostolicæ, sed & sacro
„ Romano Imperio, Domui Austriæ, Duci-
„ bus Mediolani, Regibus Neapolitanis, &
„ aliis multis Principibus violenter intule-
„ runt, illorum bona, possessiones, Civita-
„ tes, & Oppida, perinde ac si in communem
„ omnium perniciem conspirassent tyrannicè
„ occupando & usurpando. Propter quod non
„ solùm salubre, utile, & honorificum, sed
„ & omnibus prædictis necessarium esse exi-
„ stimamus, ut omnibus ad justam vindictam
„ excitatis, tandem ad restringendam insatia-
„ bilem Venetorum cupiditatem, & domi-
„ nandi libidinem tanquàm ad commune in-
„ cendium accurratur junctis quoque viribus
„ &

„ & armis bona per eoſdem Venetos ablata &
„ occupata recuperentur, & reintegrentur.
„ Eâque de cauſâ nuper Illuſtriſſimam Princi-
„ piſſam Margaretam, Archiduciſſam Au-
„ ſtriæ, Duciſſam Burgundiæ, relictam viduam
„ Sabaudiæ, Filiam noſtram chariſſimam, ad
„ Civitatem noſtram Imperialem Cameracen-
„ ſem miſimus, quæ vigore pleni ac ſufficien-
„ tis mandati noſtri, tanquàm ſpecialis noſtra
„ in hac parte Procuratrix, poſt concluſam
„ generalem Pacem inter nos, & ſuprà no-
„ minatum Sereniſſimum Fratrem noſtrum
„ Regem Franciæ, cum Reverendiſſimo in
„ Chriſto Patre Domino Georgio de Amba-
„ ſia, tituli Sancti Sixti, Sanctæ Romanæ Ec-
„ cleſiæ Preſbytero, Cardinale Rothomagen-
„ ſi, ac Sedis Apoſtolicæ per Franciam de la-
„ tere Legato, faciente ſe in hac parte for-
„ tem nomine Sanctiſſimi Domini noſtri,
„ etiam jam dicti Sereniſſimi Regis Franciæ
„ fratris noſtri, ſpecialiter ad hoc deputato
„ Procuratore, ac cum ſpectabili Jacobo de
„ Albion, milite Sereniſſimi Regis Aragonum
„ Oratore, & ad hoc ſpeciali Procuratore tra-
„ ctavit, inivit, fecit, concluſit, & juravit,
„ ac Litteris ſuis roboravit fœdus, confœde-
„ rationem, unionem, & ligam contra ipſos
„ infideles, ac etiam contra Venetos juxta
„ capitula, puncta, & articulos accordatos.

„ Quarum Litterarum, capitulorum, punc-
„ torum, & articulorum tenor de verbo ad
„ verbum ſequitur, & eſt talis.

„ MARGARETA, Dei gratiâ ex Archidu-
„ cibus Auſtriæ, Ducibus Burgundiæ,
„ vidua relicta Sabaudiæ, &c. Recognoſci-
„ mus, & præſentium tenore profitemur, no-
„ tumque eſſe volumus univerſis, quòd cùm
„ Sanctiſſimus in Chriſto Pater Dominus, Do-
„ minus Julius, divinâ Providentiâ ſanctæ
„ Romanæ ac univerſalis Eccleſiæ ſummus
„ Pontifex, Dominus noſter obſervantiſſimus,
„ tanquàm bonus Eccleſiæ ſuæ Paſtor, ſolli-
„ citusque Pater, ad incrementum & conſer-
„ vationem ſanctæ Sedis Apoſtolicæ, & Chri-
„ ſtianæ Religionis vigilantiſſimo ſtudio ſem-
„ per intendens, paternis ſuis admonitioni-
„ bus Excellentiſſimos Principes, videlicet ſa-
„ cratiſſimum, & Invictiſſimum Principem,
„ & Dominum, Dominum Maximilianum,
„ Romanorum Imperatorem, ſemper Augu-
„ ſtum, Germaniæ, Hungariæ, Dalmatiæ,
„ Croatiæ, &c. Regem, Archiducem Auſtriæ,
„ Ducem Burgundiæ, &c. Comitem Palati-
„ num, &c. Dominum & genitorem noſtrum
„ metuendiſſimum, & Sereniſſimum, & Chri-
„ ſtianiſſimum Principem, Dominum Ludo-
„ vicum Francorum Regem, nec non Sere-
„ niſſimum

,, nissimum & Potentissimum Principem, Do-
,, minum Ferdinandum Regem Aragonum,
,, &c. tanquàm tria potissima Reipublicæ
,, Christianæ robora, repetitis vicibus instan-
,, tissimè admonuerit ut tanquàm veri & de-
,, voti filii Ecclesiæ, vellent beatitudini suæ
,, totis viribus assistere ad recuperationem eo-
,, rum quæ postpositâ fide spreto numine, at-
,, que omni Religione neglectâ, infideles Ve-
,, neti pluribus jam annis lapsis, de bonis san-
,, ctæ Sedis Apostolicæ abstulerunt, & usque
,, nunc violenter usurpant, occupant, & de-
,, tinent. Quibus gravissimis injuriis suprà no-
,, minati Excellentissimi Principes permoti,
,, pro suâ in sanctam Apostolicam Sedem ob-
,, servantiâ, & sollicito studio, paternis & sa-
,, lutaribus sanctissimi Domini nostri exhor-
,, tationibus, ut par est, obsequi violentes,
,, jugiterque, & alto animo revoluentes gra-
,, vissimas injurias, damna, & rapinas, quas
,, ipsi Veneti non solùm sanctæ Sedi Aposto-
,, licæ, sed & divis prædecessoribus suis, Ro-
,, manorum Imperatoribus, Archiducibus Au-
,, striæ, Ducibus Mediolani, & Regibus Nea-
,, politanis violenter intulerunt, illorum do-
,, minia & possessiones præter omne jus & fas
,, usurpando, & occupando. Idcircò ipsi jam
,, dicti Excellentissimi Principes, videlicet
,, Sacratissimus Romanorum Imperator, Chri-

,, ſtianiſſimus Rex Franciæ, ac Sereniſſimus
,, Rex Aragoniæ, conſtituerunt pro defenſio-
,, ne ſanctæ Sedis Apoſtolicæ, & communi
,, totius Reïpublicæ Chriſtianæ bono, concor-
,, di voto ad mutuæ confæderationis vincula
,, recurrere, & ſtrictiſſima intelligentiâ con-
,, tra communes hoſtes ſe unire, & colligare.
,, Potiſſimè cùm ſanctiſſimus Dominus noſter
,, hujuſmodi confæderationis & unionis prin-
,, cipem & caput ſe fecerit.

,, HINC eſt quòd ad laudem & honorem om-
,, nipotentis Dei, ac Redemptoris noſtri Jeſu
,, Chriſti, exaltationemque & incrementum
,, totius Chriſtianæ Religionis, atque ad ho-
,, norem, commodum, & tranquillitatem ſu-
,, prà dictorum ſanctiſſimi Domini noſtri, ſa-
,, cratiſſimi Romanorum Imperatoris, & Se-
,, reniſſimorum Regum Franciæ, & Aragò-
,, niæ. Nos tanquàm locum & vicem regens,
,, negotiorum geſtrix, ac procuratrix, atque
,, in hac parte procuratorio nomine præfati
,, Sereniſſimi, & Invictiſſimi Principis, & Do-
,, mini, Domini Maximiliani, Romanorum
,, Imperatoris, genitoris noſtri metuendiſſi-
,, mi, virtute & vigore mandati noſtri ſuffi-
,, cientis, cujus tenor de verbo ad verbum
,, ſequitur, & eſt talis.

MAXIMILIAN, par la grace de Dieu, esleu Empereur des Romains, toûjours Auguste, Roi de Germanie, de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, &c. Et Charles, par la mesme grace, Archiduc d'Austriche, Prince d'Espagne, des deux Siciles, & de Hierusalem; Duc de Bourgogne, de l'Hotier, de Brabant, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Lembourg, de Luxembourg, & de Gueldres; Lantgrave d'Alsace, Prince de Sueve, Palatin d'Habsbourg, & de Hainault; Prince Comte de Bourgogne, de Flandres, de Tyrol, d'Artois, de Gorice, de Hollande, de Zelande, de Ferrette, de Kibourg, de Namur, & de Zutphen; Marquis du S. Empire, & de Burgaw; Seigneur de Frise sur la Marche de Sclavonie, de Portenaw, de Salins, & de Malines. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Comme pour le bien & utilité de toute la Chrestienté, & éviter les maux & inconvéniens, qui par la continuation des differends, divisions & dissentions estants entre nous, & très-Haut, très-Excellent, & très-Puissant Prince, nostre très-cher & très-amé Frere, & Cousin, le Roi de France, se peuvent ensuivre, soit advisé estre tenuë une journée par aucuns nos Commis, & Députez, & ceulx d'icelui nostre-

dit

dit Frere, en nostre Cité de Cambray, le huictiesme jour d'Octobre prochain, sur tous & quelsconques différends, & questions, qui sont, & peuvent estre entre nous deux, nos Royaumes, Pays, & Subjects.

Sçavoir faisons, que Nous, ces choses considérées, mesmement que ne sçavons personne en qui mieux nous nous debvons confier, que en la personne de nostre très-chere, & très-amée Fille unique de nous Empereur, & Tante de nous Charles, Dame Marguerite, Archiduchesse d'Austriche, & de Bourgogne, Duchesse Doüairiere de Savoye, Icelle avons commise, députée, ordonnée, & establie, commettons, députons, ordonnons, & establissons, par les Presentes, nostre Procureur Général, & certain Messaige spécial, en lui donnant plein pouvoir, authorité, & Mandement spécial, de se trouver à icelle journée, traicter, pacifier, conclure, & accorder de par Nous, & en nostre Nom, avec ledit Roi de France, ou ses Commis, & Députez à ce, tous & quelsconques differends, questions, debats, malveillances, & rancunes qui sont & peuvent estre entre Nous, & ledit Roi de France, nosdits Royaumes, Pays, & Subjects, Amis, & Alliez. Aussi de faire traicter & conclure toutes amitiez, confédérations, & bonnes intelligences qui se peuvent, & doibvent faire

faire entre bons Freres, & Cousins, leurs Royaumes, Pays, & Subjects, Amis, Alliez, & Bienveillans, de ilceux jurer en nostre Nom, les tenir, entretenir, & observer, & de en ce faire leurs circonstances & dépendances, tout autant comme nous-mesmes ferions, si presents en nostre Personne y estions, jaçoit que la chose requist Mandement plus spécial. Promettans, en bonne foi, avoir, & tenir ferme, stable, & agréable à toûjours, tout ce que par nostredite Fille sera fait, conclud, passé, & accordé, touchant les choses dessus dittes, leurs circonstances & dépendances, & de le ratifier, sans aller faire, ne souffrir estre faitores ne, au temps advenir aucune chose au contraire. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre Scel à ces Presentes. Donné en nostre Chasteau de Turnhoult, le quatorziesme jour de Septembre, l'an de grace 1508. & de nos Régnes; à sçavoir, de celui des Romains, le 23. & desdits de Hongrie, &c. le dix-neuviesme. Signé dessous, MAXIMILIAN. Et au repli, par l'Empereur, & Monseigneur l'Archiduc.

RENNER.

„HODIE cum Reverendissimo in Christo „Patre, Domino Georgio de Ambasia, titu- „li Sancti Sixti, Sanctæ Romanæ Ecclesiæ „Presby-

„ Presbytero Cardinale, & Archiepiscopo Ro-
„ thomagensi, & per Franciam, ac alia domi-
„ nia Christianissimo Franciæ Regi submissa
„ Apostolico de latere Legato, tanquàm lo-
„ cum & vicem gerente, negotiorum Procu-
„ ratore, & in hac parte Procuratorio nomi-
„ ne suprà scripti Serenissimi, & Christianis-
„ simi Principis, Domini Ludovici Franco-
„ rum Regis, &c. vigore & virtute ejus man-
„ dati sufficientis, cujus tenor etiam hîc de
„ verbo ad verbum sequitur, & est talis.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France. A tous ceulx qui ces presentes Lettres verront, Salut. Comme puis aucun temps en çà se soient quis, & cherchez aucuns bons moyens, & convenables expédiens, & pourparlé par aucuns gens vertueux, & notables Personnaiges pour venir à quelque amiable accord, & finale Paix, des differends estants entre Nous, & très-Haut, très-Excellent, & très-Puissant Prince, nostre très-cher, & très-amé Frere, & Cousin, l'Empereur, l'Archiduc d'Austriche, son Fils, & nostre très-chere, & très-amée Cousine, la Duchesse Doüairiere de Savoye, sa Fille. Et tellement y a esté vaqué, entendu, & procedé, que une Tresve de six semaines a esté entre Nous prise, & acceptée, pendant laquelle nos Dépu-
tez,

tez, tant d'un costé que d'autre, se doibvent trouver, & assembler en la Ville de Cambray, pour en icelle besoigner, vaquer, & entendre à faire, & accomplir ladite Paix finale, ou prendre aucune bonne longue Tresve, ainsi qu'il appert par les Lettres Patentes, qui en ont esté, par entre Nous, depuis aucuns jours en çà expédiées. Et soit ainsi que nous desirans de tout nostre cœur, sur toutes choses, vivre en paix, repos, & tranquillité, non-seulement avec nostredit Frere, & Cousin, mais aussi avec tous autres Princes Chrestiens, cognoissant parfaitement le grand & inestimable bien, félicité, profict, & utilité qui vient de paix, & au contraire les maux, & innumérables inconvénients, qui procedent pour raison de la guerre : Nous, à ces causes, & afin que chascun puisse clairement cognoistre que à Nous n'a tenu, ne tient, ne tiendra que ladite Paix ne se fasse & parfasse entierement, & que ne vivions doresenavant avec nostredit Frere & Cousin, sesdits Fils, & Fille, en tout amour, bonne fraternité, & loyale dilection, avons voulu eslire & choisir en nostre Royaume quelque bon, grand, notable, & vertueux Personnaige, pour faire & traicter de ladite Paix finale, ou longue Tresve, comme dit est, auquel nous ayons toute seureté, & fiance. Sçavoir faisons, que nous,

ce consideré, & pour la très-grande, bonne, entiere, & parfaicte confiance que nous avons de la personne de nostre très-cher, & très-amé Cousin le Cardinal d'Amboise, Légat en France, & de ses sens, loyauté, prudence, intégrité, & longue expérience. Sçaichant aussi certainement que lui, autant ou plus que nul autre, a un singulier zele, entier, & fervent vouloir à ladite Paix, & que pour à icelle parvenir & accomplir n'y vouldra espargner sa Personne, le labeur d'icelle, ny autre chose. Icelui nostredit Cousin le Légat, pour ces causes, & autres bonnes considérations à ce nous mouvans, avons cejourd'huy fait, commis, ordonné, député, constitué, & establi; faisons, ordonnons, députons, constituons, & establissons nostre Lieutenant-Général & Procureur spécial quant à ce, & lui avons donné, & donnons pouvoir par cesdites Presentes, d'icelle Paix finale, ou longue Tresve, traicter & conclure, & pour ce faire avec nostredite Cousine, la Doüairiere de Savoye, & autres Députez de nostredit Cousin l'Empereur, soit au lieu de Cambray, ou ailleurs, où sera par entre eux advisé; faire, & passer tels Articles, & conditions de Paix finale, ou longue Tresve, que seront par entre eux accordez, & iceux pour & en nostre Nom jurer solemnellement, ainsi qu'en tel

cas

cas appartient, & autrement y faire besoigner, vaquer, & entendre, tout & ainsi, & par la forme & maniere que nous-mêmes ferions, & faire pourrions, si presens & personnellement y estions. Promettant, en bonne foi, & parole de Roi, avoir agréable, tenir ferme & stable, tout ce que par nostredit Cousin le Légat aura esté, ou sera faict, traicté, passé, conclud, & acordé, & juré pour ladite Paix finale, ou longue Tresve, ainsi que dict est, sans jamais venir, ou faire venir au contraire, & icelle Paix finale, ou longue Tresve, & tout ce que faict aura par lui esté, confirmer, ratifier, & aprouver, toutes & quantes fois que requis en serons; & d'en bailler nos Lettres Patentes en bonne forme. Et en tesmoins de ce, nous avons signé ces Presentes de nostre Nom, & à icelles fait mettre nostre Scel. Donné à Roüen, le vingtiesme jour d'Octobre, l'an de grace 1508. & de nostre Régne le onziesme, Signé, LOUIS. Et sur le reply, par le Roi, vous, & autres presents.

ROBERTET.

„ ET cum ſpectabili Domino Jacobo de Al-
„ bion, tanquam negotiorum geſtore, Ora-
„ tore, Procuratore, & in hac parte Procura-
„ torio nomine præfati Sereniſſimi, ac Poten-
„ tiſſimi Principis, Domini Ferdinandi, Re-
„ gis Aragoniæ, &c. vigore & virtute ejus
„ mandati ſufficientis, cujus tenor ſimiliter
„ de verbo ad verbum, hîc ſequitur, & eſt talis.

„ FERDINANDUS, Dei gratiâ Rex Ara-
„ gonum, Siciliæ citrà & ultrà Farum,
„ Hieruſalem, Valenciæ, Majoricarum, Sar-
„ diniæ, & Corſicæ, Comes Barcinonæ, Dux
„ Athenarum, & Neopatriæ, Comes Roſſi-
„ lionis, & Ceritaniæ, Marchio Oriſtanni &
„ Gotiani. De fide, prudentiâ, & animi inte-
„ gritate Magnifici Jacobi de Albion, Conſi-
„ liarii, & Oratoris noſtri dilecti, in Curia
„ Chriſtianiſſimi Francorum Regis, Fratris
„ noſtri, in præſentiarum reſidentis, pluri-
„ mùm confidentes, præſentium tenore, de
„ noſtra certa ſcientia, & conſultò, omnibus
„ melioribus viâ, modo, & formâ, quibus me-
„ lius & validius de jure poſſumus, & vale-
„ mus, facimus, conſtituimus, creamus, &
„ ſolemniter ordinamus vos eundem Jacobum
„ de Albion abſentem, tanquàm præſentem,
„ noſtrum certum, verum, & ſpecialem, &

„ ad

„ ad infrà ſcripta etiam generalem Procura-
„ torem, ita quòd ſpecialitas generalitati non
„ deroget, nec è contrà, videlicet ad trac-
„ tandum, pactitandum, contrahendum, in-
„ eundum, firmandum, & concludendum pro
„ nobis, & nomine noſtro cum quibuſcunque
„ Legatis, Oratoribus, Mandatariis, Nun-
„ tiis, & Procuratoribus Sereniſſimi, & Po-
„ tentiſſimi Principis Maximiliani, Romano-
„ rum Imperatoris ſemper Auguſti, Fratris no-
„ ſtri, & Chriſtianiſſimi, & Potentiſſimi Prin-
„ cipis Ludovici, Francorum Regis, Ducis
„ Mediolani, &c. Fratris noſtri dilectiſſimi,
„ bonam, meram, puram, firmam, & vali-
„ dam amicitiam, unionem, colligationem,
„ intelligentiam, ligam, & confœderationem,
„ cum illis pactis, articulis, conventionibus,
„ promiſſionibus, pœnis, obligationibus, ju-
„ ramentis, renonciationibus, ac modis, &
„ temporibus, formis & conditionibus prout
„ & ſicut vobis videbitur, & placuerit, &
„ pro implemento & obſervatione omnium &
„ ſingulorum quæ vos nomine noſtro promi-
„ ſeritis ſpecialiter, & generaliter, obligan-
„ dum nos, & bona noſtra, & ad rogandum,
„ & fieri faciendum de prædictis omnibus &
„ ſingulis quæ vos tractaveritis, conveneri-
„ tis, & promiſeritis pro ipſorum omnium &
„ ſingulorum plenâ obſervatione unum, &
„ plura,

„ plura, publicum, ſeu publica Inſtrumenta,
„ cum quibuſcunque promiſſionibus, ſtipula-
„ tionibus, pactis, obligationibus, pœnarum
„ adjectionibus, renonciationibus, juramen-
„ tis, clauſulis, & cautelis, prout & ſicut vo-
„ bis videbitur, & placuerit. Et generaliter
„ omnia alia, & ſingula dicendum, facien-
„ dum, contrahendum, & fieri faciendum,
„ quæ in prædictis, & circa prædicta, & de-
„ pendentibus ac emergentibus ab eiſdem,
„ utilia, neceſſaria, & expedientia fuerint,
„ ſeu quomodo libet opportuna vobis vide-
„ buntur, atque placebunt, & quæ noſmet-
„ ipſi facere, dicere, ſeu fieri facere poſſe-
„ mus, etiam ſi talia forent quæ mandatum
„ exigerent magis ſpeciale. Dantes & conce-
„ dentes vobis præfato Oratori & Procuratori
„ noſtro in prædictis & circa prædicta, & quod-
„ libet prædictorum ac dependentia & conne-
„ xa ab eis, plenum, liberum, & generale
„ mandatum, ac etiam ſpeciale ubi exigitur,
„ cum plenâ, liberâ, generali, & ſpeciali ad-
„ miniſtratione, poteſtate, & auctoritate. Pro-
„ mittentes, & jurantes ad Dominum Deum
„ noſtrum Jeſum Chriſtum, & ejus ſanctam
„ crucem, & ſancta quatuor Evangelia, pro-
„ priis manibus corporaliter tacta nos perpe-
„ tuò firma, rata, & grata habituros quæcun-
„ que vos dictus Jacobus de Albion, Orator,
&

„& Procurator noster in prædictis, & circa „prædicta, & quodlibet prædictorum nomi„ne nostro feceritis, promiseritis, firmave„ritis, & in animam nostram juraveritis, & „contra ea, vel eorum aliquod ullo tempore „non facere, dicere, opponere, vel venire „per nos, vel per alium, aliqua ratione, vel „causa, de jure, vel de facto, sub hypotheca „& obligatione omnium & singulorum bo„norum nostrorum præsentium, & futuro„rum. In quorum testimonium præsentes fie„ri jussimus manu propriâ signatas, sigillo„que nostro impendenti munitas. Datum in „loco del Mollinillo, die vigesimâ septimâ „mensis Augusti, anno à Nativitate Domini „millesimo quingentesimo octavo. Sic signa„tum, Yo el Rey. Dominus mandavit mihi „Michaeli Peres Dalmacan.

„Convenimus, tractavimus, egimus, ini„vimus, conclusimus, omnes & singulos in„frà scriptos Articulos.

„In primis, quia hodiè nos cum præfato „Reverendissimo Domino Cardinali Rotho„magensi, Legato, &c. Prædictorum Sacra„tissimi Domini Imperatoris, & Christianis„simi Francorum Regis nominibus, invimus, „& conclusimus pacem generalem, atque „confœderationem. In qua etiam intercæte„ra Sanctissimum in Christo Patrem, & Do-

„minum,

„ minum, Dominum Julium secundum, divi-
„ nâ providentiâ Sanctæ Romanæ Ecclesiæ
„ summum Pontificem, Dominum nostrum
„ observantissimum, & Serenissimum Arago-
„ niæ Regem inclusimus, atque utrique parti
„ adhuc facultatem reservavimus infrà qua-
„ tuor menses posse alios suos Confæderatos
„ nominare, & eidem paci seu confœderatio-
„ ni includere. Quoniam Veneti in maximum
„ præjudicium sanctæ Sædis Apostolicæ, sa-
„ crique Romani Imperii, & Domus Aus-
„ triæ, ac Christianissimi Regis Franciæ, ad
„ causam Ducatus Mediolani, ipsiusque Se-
„ renissimi Regis Aragoniæ ad causam Regni
„ Neapolitani jam dudum tirannicè & violen-
„ ter occuparunt, & detinuerunt, ac præsen-
„ tialiter usurpant, occupant, & detinent
„ quàmplurimas Provincias, Urbes, & Do-
„ minia ipsis Sanctissimo Domino Imperatori,
„ & Regibus prænominatis singula singulis re-
„ ferendo, pleno jure pertinentia, Tractatum
„ & conventum est inter nos nominibus antè
„ dictis, quòd nec Sacratissimus Dominus Im-
„ perator Romanorum, nec Christianissimus
„ Francorum Rex debeant, nec possint Ducem
„ & Dominum Venetorum, aut eorum subdi-
„ tos, nec alios communes hostes contra quos
„ movendum est bellum; pro confœderato,
„ vel confœderatis suis nominare, seù huic
„ paci

„ paci & confœderationi hodiè factæ qualitercunque includere. Quinimò præfatus „ Dux & Dominium Venetorum, atque eorum subditi à præfata pace & confœderatione prorsus debent esse exclusi.

„ *Item.* Actum & conventum est quòd si una „ specialis, liga, unio, amicitia, atque Confœderatio inter Sanctissimum Dominum „ nostrum Papam, pro quo præfatus Dominus „ Cardinalis Rothomagensis fortem se fecit, „ & ejus ratificationem præsentibus Tractatibus ligæ, atque confœderationi à Sanctitate sua exhibendum promisit, & inter prædictos Sacratissimum Dominum Imperatorem Romanorum, & Serenissimos Franciæ, „ atque Aragoniæ Reges contra ipsum Ducem & Dominium Venetorum, atque eorum subditos, pro recuperatione, seu reintegratione omnium deperditorum.

„ *Item.* Pro celeriori hujus rei expeditione „ actum & conventum est quòd ipsi sanctissimus Dominus noster, Serenissimique Franciæ, & Aragoniæ Reges, & ipsorum quilibet cum sufficienti militum & peditum exercitu, ac cum artilleria necessaria, teneantur infrà diem primam Aprilis proximè venturam, pro recuperatione antè dicta, communibus armis eosdem Venetos hostiliter „ invadere, nec priùs à prædicta invasione,

„ seu guerra, aut armis per aliquem ipsorum
„ desistatur, quin omninò, & integrè Aposto-
„ lica Sedes recuperaverit Ravennam, Cer-
„ viam; Faventiam, Ariminum, earumque
„ districtus, ac etiam oppida, Imolæ, & Ce-
„ senæ, cum omnibus eorum juribus, & per-
„ tinentiis, ac omnia alia quæ de statu & ju-
„ ribus Ecclesiæ Romanæ dicti Veneti occu-
„ pant, & detinent. Et præfatus Sacratissimus
„ Imperator recuperaverit Roveretum, Vero-
„ nam, Paduam, Vincentiam, Tervisium,
„ Forum Julium, cum territoriis & pertinen-
„ tiis eorum, nec non Patriarchatum Aqui-
„ legiensem, cum singulis suis pertinentiis,
„ omniaque alia loca & dominia per ipsos Ve-
„ netos in hoc ultimo bello capta, & occupa-
„ ta ex terris & Dominiis Domus Austriæ;
„ & generaliter omnia ea quæ ipsi Veneti tam
„ à sacro Romano Imperio, quàm à Domo
„ Austriæ abstulerunt, & de præsenti usur-
„ pant, detinent, & occupant. Et pari modo
„ ipse Christianissimus Francorum Rex recu-
„ peraverit totaliter Brixiam, Cremam, Ber-
„ gamum Cremonam, Geraldaldum, cum sin-
„ gulis ipsorum locorum districtibus, terri-
„ toriis, & pertinentiis. Et generaliter omnia
„ quæ fuerunt antiquitus de Ducatu & Domo
„ Mediolani, & prædecessorum ipsius Chri-
„ stianissimi Regis in eodem Ducatu. Et simi-
„ liter

,, liter ipse Sereniſſimus Rex Aragonum recu-
,, peraverit ea omnia quæ ipſi Veneti de Re-
,, gno Neapolitano, & ex prædeceſſoribus in
,, ipſo Regno quovis modo abſtulerunt, &
,, uſurparunt, ac de præſenti quovis colore
,, uſurpant, detinent, & occupant, videli-
,, cet Tranum, Brunduſium, Otrantum, &
,, Galipolim, & omnia alia quæ de Regno
,, Neapolitano per eos occupantur.

,, *Item*. Quantùm ad hanc invaſionem con-
,, tra ipſos Venetos fiendam per Majeſtatem
,, Cæſaream, quia Majeſtas ſuas noviſſimè ini-
,, vit Treugam cum ipſis Venetis triennalem,
,, quam ſine aliqua occaſione honeſtè rumpe-
,, re non poſſet, actum & conventum eſt quòd
,, ipſa Majeſtas Cæſarea mittere debeat ali-
,, quas copias armatorum ſuorum in auxilium
,, Sanctiſſimo Domino noſtro, ita ut die inva-
,, ſionis fiendæ, videlicet prima Aprilis, apud
,, Sanctitatem ſuam, ſi velit, ſint conſtituti,
,, & eidem in dicta invaſione fienda aſſiſtant
,, & adhæreant. Et indè ipſe Sanctiſſimus Do-
,, minus noſter ſcribat eidem Sacratiſſimo Im-
,, peratori, ut tanquàm Advocatus, & Pro-
,, tector Eccleſiæ, ſuæ Sanctitati cum omni-
,, potentia aſſiſtat ad recuperanda bona Eccle-
,, ſiæ Romanæ, tunc que Majeſtas ſua infrà
,, quadraginta dies ſequuturos poſt primam
,, Aprilis, unà cum Imperio, & exercitu in-

„ ſtructo, atque artilleria, ex latere ſuo etiam
„ contra ipſos Venetos rumpere tenebitur,
„ & contra illos ſub hujuſmodi colore omni-
„ potentiâ inſiſtere.

„ *Item.* Si unus confœderatorum prædicto-
„ rum priùs recuperaverit terras, & Domi-
„ nia ſua, tenebitur ingenuè, & ſine dolo
„ alios adjuvare cum exercitu ſuo, quò ad uſ-
„ que illi etiam omnia ſua Dominia à dictis
„ Venetis integrè recuperaverint.

„ *Item.* Si durante guerrâ ſeu bello contra
„ ipſos Venetos unus exercitus egeat alterius
„ auxilio, eò quòd ſit ſolus ab hoſtibus inva-
„ ſus, alter exercitus omni dilatione ſemotâ
„ tenebitur illi ſuccurrere.

„ *Item.* Poterunt etiam Illuſtriſſimus Dux Sa-
„ baudiæ, pro Regno Cypri, & Dux Ferrariæ,
„ & Marchio Mantuæ, pro recuperatione eo-
„ rum quæ dicti Veneti eis detinent, & occu-
„ pant, ſe huic Ligæ adjungere, & in hac con-
„ fœderatione ſe includere, & pro incluſis
„ habebuntur, ſecundùm quòd de incluſione
„ dictorum Principum latiùs inter Imperia-
„ lem Majeſtatem, & Chriſtianiſſimum Fran-
„ ciæ Regem convenietur. Verùm quantùm
„ ad incluſionem ipſius Ducis Ferrariæ, con-
„ ventum eſt eam non aliter fiendam, niſi cum
„ conditione ſolvendi unam ſummam pecu-
„ niarum Cæſareæ Majeſtati, ad arbitrium
„ Sanctiſ-

„ Sanctissimi Domini nostri, & Christianis-
„ simi Regis Francorum, propter actiones
„ quas habet ipsa Majestas Cæsarea contra ip-
„ sum Ducem Ferrariæ.
„ *Item.* Quantùm ad Serenissimum Regem
„ Aragonum, in hac liga & confœderatione
„ principaliter intervenientem, quia in præ-
„ dicto generali Tractatu pacis & concordiæ
„ hodiè inter Imperialem Majestatem, &
„ Christianissimum Francorum Regem initæ,
„ idem Rex Aragonum per eos tanquàm con-
„ fœderatus & amicus communiter est nomi-
„ natus, & comprehensus pro suis Regnis, &
„ Dominiis. Actum est & conventum quòd
„ quæstiones Regnorum Castellæ, tam circa
„ gubernium & administrationem prætensam
„ per ipsum Regem Aragonum, vice & nomi-
„ ne Reginæ Castellæ, ejus filiæ, quàm circa
„ jura Principatus pertinentia Illustrissimo
„ Domino Principi, & Archiduci, circaque
„ securitates successionis suæ, ac quò ad do-
„ tem, seu dotarium Serenissimæ Reginæ Ca-
„ stellæ, nec non alia dependentia, emergen-
„ tia, & connexa ad causam ipsorum Regno-
„ rum tractabuntur amicabiliter inter partes
„ per Arbitros concorditer eligendos. Et ne
„ expeditio præsentis confœderationis & Ligæ
„ contra Venetos perturbetur, sud unusquis-
„ que ipsorum confœderatorum ad eandem
„ expedi-

„ expeditionem liberiùs accedat, Majestas
„ Cæsarea, nec Illustrissimus Princeps, & Ar-
„ chidux, seu pro eo agentes, hâc expeditio-
„ ne durante, & donec ad illius finem sit de-
„ ventum, & per sex menses post, per viam
„ facti, aut aliàs, directè, vel indirectè, nul-
„ lam facient quæstionem de prædicto guber-
„ nio Regnorum Castellæ, & aliis dependen-
„ tiis, sed interim remanebunt hujusmodi
„ controversiæ, & omnia alia concernentia
„ Regna Castellæ in suspenso, & in eo statu
„ in quo nunc sunt. Et hâc expeditione per-
„ fectâ debent prædicti Arbitri hujusmodi
„ controversiam infrà præfatos sex menses,
„ vel etiam anteà, si velint, amicabiliter tra-
„ ctare, & ambas partes ad amicabilem com-
„ positionem inducere.

„ *Item.* Quia in eodem Tractatu pacis hodiè
„ facto, conventum est de Investitura Medio-
„ lani fienda absque alicujus temporis præfi-
„ nitione. Ideò, ut etiam pecuniæ ratione ip-
„ sius Investituræ solvendæ, in hanc expedi-
„ tionem contra Venetos meliùs converti pos-
„ sint, actum & conventum est quòd ipsa In-
„ vestitura fieri debeat illa die quà invasio ef-
„ fectualiter facta apparebit pro parte Chri-
„ stianissimi Regis contra eosdem Venetos. Et
„ quòd tunc ejus Procuratores dictam Inve-
„ stituram recipientes, exbursent summam
„ centum

„ centum millium coronarum auri in auro. Et
„ quòd fiat ipſa Inveſtitura eâ conditione,
„ quòd ipſe Chriſtianiſſimus Rex Francorum
„ teneatur recuperare ſua & juvare Cæſaream
„ Majeſtatem pro recuperatione uſurpatorum
„ per Venetos, & non ceſſare ab ipſo bello
„ contra Venetos, quò uſque id perfectè fa-
„ ctum fuerit. Quæ quidem conditio nihilo-
„ minus in Litteris Inveſtituræ non appone-
„ tur, imò concedentur, & fient ipſæ Litte-
„ ræ Inveſtituræ ſine ipſius conditionis expreſ-
„ ſione, & purè ſecundùm formam Inveſtitu-
„ ræ factæ in Haguenano. Ita quòd in ipſa In-
„ veſtitura comprehendantur, & expreſſè com-
„ prehenſa intelligantur Dominia recuperan-
„ da ab ipſis Venetis ex parte Chriſtianiſſimi
„ Regis, videlicet Brixiæ, Cremæ, Cremonæ,
„ Bergami, Geradaldæ, & ea omnia quæ ſunt
„ de antiquo ſtatu Mediolani, & Ducatu ejuſ-
„ dem, cum eorum pertinentiis, & diſtricti-
„ bus quibuſcunque.

„ *Item.* Quòd etiam ſit facultas Sereniſſimo
„ Regi Angliæ ſe includendi in hac confœdè-
„ ratione & Liga contra Venetos, ſivè ad of-
„ fenſionem, ſive ad defenſionem tantùm,
„ ſive ad utrumque ſimul, pro ut ei meliùs
„ videbitur. Pro qua incluſione fienda eidem
„ Sereniſſimo Regi in præſenti Tractatu re-
„ ſervatur hinc indè locus congruus.

„ *Item.*

,, *Item.* Actum est quòd si aliquis ex præno-
,, minatis confœderatis, quod Deus avertat,
,, antè ejusmodi expeditionem, vel etiam ipsâ
,, expeditione durante ab hoc seculo migra-
,, ret, quòd hæres, vel successor suus possit ean-
,, dem expeditionem perficere, & illi insiste-
,, re in locum defuncti, si voluerit. Quòd si
,, nollet, nihilominus cæteri confœderati
,, expeditionem ipsam laudabiliter exequan-
,, tur.

,, *Item.* Actum & conventum est quòd si ali-
,, quis prædictorum Sanctissimi Domini No-
,, stri Papæ, &c. Serenissimorum trium, vi-
,, delicet Imperatoris, & Regum Franciæ,
,, atque Aragoniæ, præsentem confœderatio-
,, nem & ligam non acceptaret, aut non ra-
,, tificaret, aut non exequeretur, quòd is à
,, præsenti Tractatu, atque confœderatione
,, exclusus esse censeatur, & alii confœderati
,, in nullo ei sint obligati. Et tamen nihilo-
,, minus firma maneat hæc confœderatio quò
,, ad cæteros, qui propterea eam exequi tene-
,, buntur pro eorum parte.

,, *Item.* Quòd Præfati Sacratissimus Impera-
,, tor, & Christianissimus Francorum Rex, ac
,, alii confœderati debeant conservare perso-
,, nam Sanctissimi Domini nostri, dignita-
,, tem, jurisdictionem, & auctoritatem ip-
,, sius, ac sanctæ Sedis Apostolicæ, contra
,, quos-

„ quoſcunque hoſtes eam perturbare, ſeu in-
„ quietare volentes.

„ *Item.* Quòd pariter recipient in eorum pro-
„ tectionem Illuſtriſſimum Dominum Fran-
„ ciſcum Mariam de Rovere Urbis Præfec-
„ tum, & in ejus Statu & Dominiis quæ de
„ præſenti tenet, vel deinceps legitimè tene-
„ bit, eum defendent contra quoſcunque eum
„ offendere volentes.

„ *Item.* Quòd nullus ipſorum confœderato-
„ rum poſſit quovis modo inire pacem, treu-
„ gas, ſive inducias, aut quodlibet aliud ap-
„ punctamentum cum prædictis Venetis, niſi
„ accedat etiam omnium confœderatorum ex-
„ preſſus conſenſus.

„ *Item.* Quòd Sanctiſſimus Dominus noſter
„ debeat per cenſuras, & maximè per Inter-
„ dictum procedere contra ipſos Venetos,
„ Ducem, & Magiſtratus Venetiarum, eo-
„ rumque ſubditos, ac terras, & Dominia eis
„ ſubjecta, contraque omnes, fautores, &
„ auxiliatores eorum, ac ipſos Sacratiſſimum
„ Imperatorem, Regem Chriſtianiſſimum, &
„ alios confœderatos invocando ad præſtan-
„ dum brachium ſeculare. Concedendo etiam
„ contra ipſos Venetos & eorum ſubditos re-
„ preſſalias, & dando bona illorum in præ-
„ dam. Quibus ſic actis, ipſi Sacratiſſimus Im-
„ perator, & Chriſtianiſſimus Rex, ac alii

„ confœderati tenebuntur Sanctitati suæ ad-
„ esse, atque eandem juvare, ut ipsæ Censu-
„ ræ, & interdictum, ac alia Ecclesiastica re-
„ media debitum executionis effectum sor-
„ tiantur. Et ista fiant ante diem invasionis
„ superiùs declaratam.

„ *Item.* Quòd Sanctissimus Dominus noster
„ Sacratissimus Imperator, & Christianissimus
„ Francorum Rex mittant, & scribant con-
„ jünctim ad Serenissimum Regem Hunga-
„ riæ, ad alliciendum eum, & inducendum,
„ ut huic Ligæ & confœderationi se adjun-
„ gat, & in ea se includat pro recuperatione
„ eorum quæ dicti Veneti sibi indebitè deti-
„ nent, & ut se præparet ad inferendum eis
„ bellum circa dictam diem primam Aprilis.

„ *Item.* Fuit conventum quòd si spurcissimus
„ Turcus, fidei nostræ Christianæ inimicus,
„ ab ipsis Venetis accitus, aut aliàs, in vadat
„ Christicolas, quòd præfati Sanctissimus Do-
„ minus noster, Sacratissimus Imperator,
„ Christianissimus Francorum Rex, & alii su-
„ prà nominati, qui hanc Ligam ingressi fue-
„ rint, totis viribus tanquàm unum in robur
„ conjecti, communi hosti veluti ad commu-
„ ne incendium extinguendum occurrere de-
„ beant, secundum quod per Sanctissimum
„ Dominum nostrum, Sacratissimum Impera-
„ torem, & Christianissimum Regem, ac Re-
„ gem

,,gem Aragonum pro communi utilitate con-
,, clusum extiterit.

,, *Item*. Quòd omnes ipsi confœderati qui
,, hanc confœderationem & ligam ingredi
,, voluerint, teneantur infrà duos menses
,, proximè venturos hujusmodi Tractatum
,, cum omnibus & singulis ibidem contentis
,, ratificare, laudare, & approbare, ac Litte-
,, ras suarum ratificationum in formâ debitâ,
,, debitisque eorum sigillis munitas expedi-
,, re, unà cum submissione censurarum Ec-
,, clesiasticarum, subque eorum corporalibus
,, juramentis, ac bonorum obligationibus,
,, & aliis clausulis opportunis in ampliori
,, forma.

,, Quæ quidem omnia & singula suprà dicta
,, ut præmittitur conclusa, & tractata, pro-
,, missimus, & promittimus per præsentes, in
,, quantum nos concernit, bonâ fide nostrâ,
,, in verbo Principissæ, ac sub juramento no-
,, stro corporaliter super sanctis Dei Evange-
,, liis manibus tactis præstito, ratificari, lau-
,, dari, & approbari facere infrà tempus præ-
,, statutum, & cum omnibus clausulis suprà
,, contentis, videlicet per ipsum Sacratissi-
,, mum Imperatorem, Dominum & genito-
,, rem nostrum metuendissimum, tam suo no-
,, mine proprio, quàm etiam tutorio & admi-
,, nistratorio nomine ipsius Illustrissimi Do-

„ mini Principis, & Archiducis, nepotis no-
„ ſtri, & hoc, ſub obligatione omnium bono-
„ rum noſtrorum, præſentium & futurorum,
„ & cum renuntiationibus, & aliis clauſulis
„ neceſſariis. In quorum omnium fidem has
„ noſtras Litteras manu noſtrâ propriâ ſigna-
„ vimus, & ſigillo noſtro juſſimus communi-
„ ri. Datum in Civitate Imperiali Camera-
„ cenſi, die decima menſis Decembris, anno
„ Domini milleſimo quingenteſimo octavo.
„ Sic ſignatum,

MARGUERITE.

„ Nos igitur Imperator antè dictus de præ-
» miſſis omnibus & ſingulis tractatis, & con-
» cluſis pleniſſimè informati, ac de eiſdem
» plenam notitiam habentes, & certâ noſtra
» ſcientiâ, & liberâ volontate hanc ſanctam
» unionem, confœderationem, fœdus, & li-
» gam inviolabiliter obſervandam ſuſcipi-
» mus, ac omnia & ſingula illius capitula, ut
» præmittitur, tractata, & concluſa, juxta
» ſui ſeriem & tenorem in omnibus ſuis pun-
» ctis, clauſulis, & articulis, omnibus melio-
» ribus, viâ, modo, formâ, & ordine, qui-
» bus meliùs, & validiùs de jure poſſumus,
» & debemus, laudamus, approbamus, rati-
» ficamus, & confirmamus, ac rata, grata,
„ & firma præſentium tenore habemus, &

» perpe-

„ perpetuam roboris firmitatem obtinere vo-
„ lumus. Et insuper promittimus expressè per
„ præsentes sub vinculo & Religione jura-
„ menti per nos præsentialiter super vero li-
„ gno sanctæ crucis, sacroque canone, ac san-
„ ctis Dei Evangeliis manibus nostris corpora-
„ liter tactis præstiti, bonâ fide, & in verbo
„ nostro Cæsareo, pro nobis, hæredibus, &
„ successoribus nostris, omnia & singula in
„ præinsertis Capitulis contenta, pro ut in eis
„ continetur, & cavetur, in quibus nos con-
„ cernunt, & pro parte nostra respiciunt, te-
„ nere, attendere, adimplere, atque inviola-
„ biliter observare, & contra ipsa quovis mo-
„ do, directè, vel indirectè, quocunque ex-
„ quisito colore non facere, nec venire, sub
„ obligatione & hypotecâ omnium bonorum
„ nostrorum præsentium, & futurorum, nec
„ non sub censuris Ecclesiasticis, quibus nos
„ expressè subjicimus, & in casu non obser-
„ vantiæ prædictorum contra nos per sanctam
„ Sedem Apostolicam ipso facto fulminari
„ volumus, & consentimus, ita ut ab iis nul-
„ la tenus absolvi valeamus, nisi priùs con-
„ ventis, & promissis suprà dictis paruerimus.
„ Renuntiantes hoc ipso relaxationi & dis-
„ pensationi juramenti, absolutionique cen-
„ surarum; ac omni exceptioni tam juris,
„ quàm facti, quibus contra præmissa, vel ali-
„ quod

„ quod præmiſſorum dicere, facere, vel ve-
„ nire, aut ab eorum obſervantiâ quomodoli-
„ bet nos tueri poſſemus. In quorum omnium
„ & ſingulorum prædictorum fidem, & teſti-
„ monium, præſentes noſtras ratificationis,
„ & approbationis Litteras manu noſtrâ pro-
„ priâ ſignatas, & ſubſcriptas, noſtri Impe-
„ rialis ſigilli munimine juſſimus roborari.
„ Datum in Oppido noſtro Mechliniæ, die
„ vigeſimâ ſextâ menſis Decembris, anno Do-
„ mini milleſimo quingenteſimo octavo. Re-
„ gnorum noſtrorum Germaniæ vigeſimo ter-
„ tio, Hungariæ verò decimo nono.

MAXIMILIANUS.

Ad mandatum Domini Imperatoris.

BARANGIER.

TESTA-



TESTAMENT DU CARDINAL D'AMBOISE.

IN NOMINE DOMINI. AMEN.

JESUS MARIA.

COMME il soit ainsi, que depuis aucun temps en çà, me suis trouvé affligé de plusieurs & grandes Maladies, & qu'il me convient, pour le service du Roy, aller delà les Monts, ou autres lieux, où s'il me surprenoit quelque griefve Maladie, n'aurois faculté ne loisir de pouvoir disposer des biens qu'il a plu à Dieu me donner en ce Monde, ay voulu & ordonné, vueille & ordonne, par ces Presentes, & que cette Lettre ait autant de vertu, que si toutes les solemnitez en vray Testament requises y estoient gardées, afin que si je suis atteint en Maladie, je n'aye affaire que de recommander mon Ame à Dieu; Et de tous mesdits biens, tant Meubles que

que Immeubles, m'en remets à ce qui s'ensuit; sauf, si par Codicile ou par Tesmoins dignes de foy, il appert autre chose de ma derniere volonté.

Et premierement. Donne dix mille livres a estre apposées en choses pieuses & charitables; c'est à sçavoir, quatre mille livres aux Chartreux de Roüen, aux Dames de sainte Clere, & Celestins; & aux Convens Réformez, ou pauvres Filles à marier, six mille livres.

Item. A mon Eglise, dix mille livres, tant pour fonder un *Obit*, que pour employer à la décoration de l'Eglise, tout ainsi qu'il sera avisé par Messieurs du Chapitre, appellé mon Successeur, ou ses Vicaires; &, s'il plaist à mesdits Sieurs, ils feront mettre mon Corps devant Nostre-Dame, en la Grande Chapelle, où sont enterrez mes Prédécesseurs; & pour faire ma Tombe, je ordonne deux mille écus au Soleil, & entends qu'elle soit de Marbre.

Item. Deux mille écus pour faire dire Messes, & les dépens en tel cas requis.

Item. Dix mille livres pour la Fondation de Gaillon, que j'entends faire, ma Chapelle achevée, tout ainsi qu'il apparoistra par la Fondation, ou par l'Ordonnance de mes Executeurs, & sera le Patron, Monsieur S. Georges. Et si outre les trente mille livres cy-dessus,

ſus, c'eſt à ſçavoir, dix pour œuvres pieuſes, & dix pour mon Egliſe, & dix pour la Chapelle de Gaillon; ſe trouvant autres deniers, tant de mon Archeveſché, que de mes Légations de France & d'Avignon, je entends que tout ſoit diſtribué aux Pauvres de Dieu, comme les vrais Héritiers de l'Egliſe; & au cas que les trente mille livres ne ſuffiſent, des deniers de l'Egliſe, qu'en ce cas, on print ſur mes autres biens ladite ſomme, & que cela ſoit fait préalablement.

Item. Touchant les biens que j'ay acquis, qui ne ſont des biens de l'Egliſe, les ſommes ordonnées cy-devant payées; je fais Georges d'Amboiſe, fis de Meſſire Charles, ſieur de Chaumont, & Grand Maiſtre de France, mon Héritier, tant de Meubles que Immeubles, réſervé ce qui eſt aux Maiſons de l'Egliſe de Roüen, & Livres en latin, leſquels demeureront à mon Succeſſeur, pourvû qu'il ne vende ne alieſne, ſinón qu'il le voulut donner aux Pauvres de Dieu; & entends que Vigny; & tout le meuble qui ſe trouvera de la Coſte de Salo, & Beauregard, ſoit à mondit Neveu; & ordonne que Comte de Brene puiſſe retirer de Montmirail, & la Ferté Gauchier, en baillant vingt mille; & les autres vingt mille, les donne audit Comte, & ſeront emploiez, au plus près de Chaumont que

faire se pourra; & s'il venoit que ce Comte de Brene mourust sans hoirs masles, entends que, en rebaillant lesdits vingt mille livres, cy-dessus mentionnez, lesdites Terres de Montmirail, & la Ferté Gauchier, reviennent audit Georges d'Amboise, mon Héritier, ou à celui qui sera Chef de la Maison de Chaumont.

Item Donne toute ma Vaisselle d'or, & mille marcs d'argent, audit Georges; & entends, que tant que Messire Charles vivra, il en joüisse sa vie durante, comme vray Seigneur, sauf qu'il ne pourra vendre, ne engager, qu'au proufit de celuy qui sera le Seigneur de Chaumont, & sera Chef de la Maison d'Amboise, qui est Jacques d'Amboise, fils de mon Frere Monsieur de Bussi.

Item. L'argent qui est venu de Sartizene, qui sera en nature, les choses dessus déduites.

Item. Les Livres en François seront portez à Chaumont.

Item. Si à l'heure de mon trespas, je avois aucuns Serviteurs qui ne fussent suffisamment contentez, mes Executeurs prendront une somme, jusqu'à mille écus, & au-dessus, ainsi que verront que la raison le voudra, pour leur départir.

Item Donne ma Chapelle & Reliques, tant Reliques d'or & d'argent, à ma Chapelle de Gaillon,

Gaillon, ensemble les ornemens, que je y feray porter, si-tost qu'elle sera achevée.

Item. Si par négligence estoit trouvé quelque chose mal acquise, & que par mes Executeurs fust trouvé, que fusse tenu à restitution, proteste devant Dieu, que j'entends que la restitution en soit faite, telle qu'il sera advisé par mesdits Executeurs, laquelle n'attendrois pas, après ma mort, si elle venoit à ma connoissance; & pour les choses dessus executées, Messieurs les Cardinaux de Clermont & d'Alby, leur supplie qu'ils veüillent estre les principaux Sur-intendans, à mettre mon intention telle que dessus à execution; & s'ils ne sont au Royaume, prie Messieurs les Chancelier & Evesque de Paris, de prendre ladite Charge; & pour ce que Messieurs de Roüen, Evesque d'Angoulesme, Abbé de Fescamp, & General de Normandie, sont plus informées qu'autres, tant du bien qu'il a plû à nostre Seigneur me donner en ce monde, que de mes autres effets, leur prie qu'ils veüillent prendre cette peine, appellé avec eux nostre Maistre, Maistre Artus Fillon mon Vicaire, auquel j'ay communiqué la pluspart de mon intention, par le mesme; & si aucuns alloient devant moy de vie à trespas, les autres accompliront, s'il leur plaist, ce que dessus; & au surplus je leur recommande mon

Ame, & qu'ils fassent prier Dieu pour moy; auquel supplie que les en veüille ramener en son Paradis. Et en tesmoin de ce j'ay signé cette presente Lettre de ma main, & scellé de mon scel, le dernier d'Octobre, l'an mil cinq cens & neuf; signé *de Cardinal d'Amboise*, Légat en France & à Avignon; & au-dessous est écrit, Evesque d'Angoulesme; & plus bas, signé Fillon, avec paraphe; & au haut de la marge est un grand sceau en queuë de cire rouge.

Et sur le replis dudit Testament est écrit: *Testamentum Domini Legati de Ambasia. Præsentata est Carta Capitulariter die Sabbati decima mensis Junii anno M. V^c. X. In præsentiâ Domini ac Reverendissimi D. Episc. Englismen. & Abbatis de Fiscampno, Approbatum & grossatum anno Domini M. V^c. undecimo, die decima nona Julii.*



PAR-

PARTICULARITEZ

DE LA MALADIE ET DES OBSE'QUES DU LE'GAT D'AMBOISE.

Recueïllies par un de ses Domestiques, & rapportées par Baudier, qui avoit eu ce Manuscrit d'un Advocat du Roi au Présidial de Bourges.

JE ne garantis point tout ce qui est dans ce Manuscrit; loin de cela, il y a visiblement de l'erreur en beaucoup d'endroits. Il est dit qu'au Convoy de Lyon, il y avoit onze mille Prestres & douze cens Prélats; qui le croira? Que le Pontificat, & toute la déferre du Légat, fut estimée deux millions d'or; autre hyperbole. Que son Testament montoit à plus de huit millions, somme immense en ce tems-là. Quelque chose de plus fort; il y est dit que ce Ministre reçevoit, à l'insçû du Roi, cinquante mille ducats tous les ans de divers Princes d'Italie; fait peu croyable, & qui ne feroit pas honneur à la memoire du Cardinal, dont tous les Historiens ont loüé la fidélité. A l'égard de la magnificence des Obséques, je n'en croy l'Anonime, que parce que la mesme chose se trouve en de meilleures sources.

S'ensuit

S'ensuit la Triomphante Mort de Monsieur le Légat.

Tître du Mémoire raporté par Baudier, dans ce qu'il apelle, *Histoire de l'Administration du Cardinal d'Amboise, Grand Ministre d'Estat*. pag. 248. & suiv.

IL est à noter que quatre jours avant la mort dudit Sieur Légat, le Roi le vint voir aux Celestins de Lyon, où il étoit logé. Ils eurent ensemble plusieurs paroles secrettes, en faisant plusieurs pleurs & lamentations, mondit Sieur le Légat par expérience. Il est à noter que, devant tout le monde, Monsieur le Légat dit au Roy; *Sire, je vous prie ne venez plus, & ne prenez plus de peine sur moy;* & ledit Sire lui répondit; *Pourquoy*, Monsieur le Légat, *avez-vous peur?* Ledit Légat lui repliqua; *Non, Sire, car je suis tout assuré de la mort, & prends sur Dieu & sur mon Ame, que jamais ne fis chose en ma conscience que j'en aye enfraint vostre Commandement & volonté; & si quelquefois j'ay differé, en pensant à vostre proufit & honneur, je vous prie le moy pardonner.*

Sire, il est vray, que depuis la Conqueste de Milan, j'ay eu des Pays des Itales & levé cinquante mille Ducats de Pension rendus à Lyon; c'est à sçavoir, des Milanois, Genevois, Boullenois, & Luçois, des Romains & Napolitains, du Royaume de Cecile & Calabre, Sardanois & Florentins, dempuis ledit tems n'ont failli me donner, par chacun an, trente mille Ducats, & m'ont fait lesdits Florentins plusieurs presens & dons.

Pareillement, Sire, je heu par vostre moyen, la Légation

gation en vostre Royaume de France, & puis la Pension qu'il vous plaisoit moy donner, ensemble l'Archevesché de Roüen, & ne pensez, Sire, avoir ma conscience chargée & n'avoir pillé vostre Royaume, quelques biens que j'aye amassé. Et à cette heure-là le Roy répondit; *Monsieur le Légat, il n'est question de cela, & ce que en avez fait je l'avouë.*

Item. Que ledit Légat dit au Roy; *Sire, pour ma derniere Requeste, je vous supplie accepter mon Neveu Archevesque de Roüen, Fils de Monsieur de Bussi, mon Frere; & pareillement qu'il vous plaise avoir pour agréable mon Testament, des biens que j'ay gagnez à vostre service.* Et sur ce propos le Roy print congé de luy & s'en alla, faisant grandes lamentations, ayant les larmes aux yeux.

Et est à noter que mondit Sieur le Légat appella tous ses Parens & Amis, en leur disant; *Mes Parens, & Amis, vous avez vehu en ma vie la fortune du monde, c'est à sçavoir les grandes adversitez & prospéritez que Dieu m'a données & la gloire en laquelle je vais mourir; je vous supplie & commande à tous, que n'entrepreniez de vous mettre jusques-là où je me suis mis; car, comme je crois, il n'y à celui de vous tous qui en échappast, & qui ne fust cause de amoindrir l'honneur lequel je laisse entre vos mains.*

Après ces remontrances, il leur laissa ses biens en cette sorte.

ET PREMIEREMENT; Je laisse & ordonne à mondit Neveu, mon Archevesché de Roüen,

mon

mon Pontificat, & toute ma déferre, laquelle est prisée à deux millions d'or, ensemble les Meubles de Gaillon, & l'accommodement de la Maison, tel qu'il est.

Item. A mon Neveu, Monsieur le Grand Maistre, Chef de mes Armes, je lui donne cent cinquante mille ducats d'or, du coing de ma belle Coupe, prisée deux cens mille escus; mes cent piéces d'or, chacune d'icelle valant cinq cens escus, vaisselle dorée, & cinq mille marcs en vaisselle d'argent.

Item. A son Fils, Georges d'Amboise, mon Filleul, je lui donne tous & chacuns les acquests & conquests que j'ay faits, ensemble mon patrimoine.

Item. A mon Neveu, le Comte de Briene, Sieur de Commercy & Monlranyeres, je luy donne trente mille escus pour soy acquiter.

Item. A sa Sœur, trente mille francs pour son Mariage, d'estre mariée avec le Fils de Messire Robert de la Marche.

Item. A sa Mere, Dame de Crequy, lui a donné dix mille escus, & à ses autres Neveux, ce qui monte à deux cens mille escus.

Item. Donne dix mille francs aux quatre Ordres des Mandians du Royaume de France.

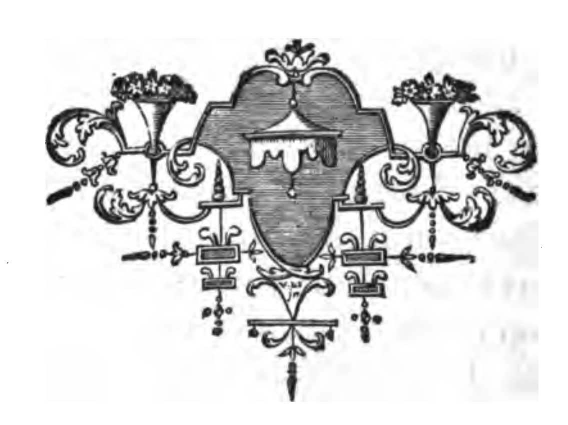
Item. Il a commandé à marier cent cinquante Filles, en l'honneur des cent cinquante *Ave Maria* du Psaultier Nostre-Dame, des cent cin-

cinquante Pseaumes contenus au *Psaultier*, depuis laquelle heure a esté deux jours en sa chambre sans parler à personne quelconque, fors à ses Beaux-peres, & est mort Ecclesiastiquement.

En après s'ensuit le Triomphe des Obseques dudit Sieur Légat.

PREMIEREMENT, mondit Sieur le Légat fut ouvert, & son Cœur & ses Entrailles mis dedans ladite Eglise des Celestins de Lyon, & fut mené une Statuë & personne en vuë par toutes les grandes Eglises de Lyon, estant en la stature & semblance de mondit Sieur le Légat, accompagnée de onze mille Prestres, douze cens Prélats, & de deux cens Gentilshommes. Le Roy oüit la premiere Messe, & après s'en alla à la Chasse; & au grand Deüil estoient douze, dont Monsieur menoit, par la main, Monsieur de Cluny; Monsieur de Lorraine menoit Monsieur de Bussy; & plusieurs autres Seigneurs, comme Monsieur le Chancelier, menoient les autres Sieurs. Toute l'Eglise des Celestins estoit soursainte de velours noir, & Monsieur le Légat estoit couché en un Lict de Camp, encourtiné de velours noir & de ses Armes, pendant qu'on Enterroit ses Entrailles ausdits Celestins, & mon-

te la dépenſe dudit Obit à trente mille francs. Ledit Légat ordonne trois cens francs par jour, pour la dépenſe de ceux qui le méneront depuis Lyon juſques à Roüen, & le ſont allez conduire trois cens hommes pauvres, veſtus de noir, portant torches; cinq Eveſques & un Cardinal, Monſieur d'Auch, Monſieur de Buſſy, & Meſſieurs ſes Neveux, montant à cinq cens chevaux, qui le menoient, tous houſſez de noir, juſques en terre, & quatre Chariots, de quatre Mandians, & un Perſonnage en Archeveſque, tout reveſtu de ſon habillement, qu'il portoit en ſon vivant, & marche chacun ſelon ſon ordre.



RELATION
DU
CONVOY DE ROUEN,

Telle qu'elle est dans les Registres de la Cathédrale, & dans le Pere Taillepied, qui a décrit ces Funérailles fort au long, DANS SES ANTIQUITEZ DE ROÜEN. *Ch.* 53.

GEORGES, Archevesque de Roüen, Cardinal & Légat en France, âgé de 50. ans, trépassa à Lyon le 25. May 1510. lequel, après ses Exèques & Funérailles parfaites, & ses Entrailles mises en Terre aux Celestins de Lyon, fut le Corps mis en un Coffre de plomb & apporté à Roüen, sur un Char couvert d'un beau drap de velours à une Croix de damas blanc, par le commandement du Roy, lequel avoit commandé que, par toutes les Villes & Places où il passeroit, on lui fist tout & tel honneur comme à sa propre Personne. Et furent revestus cent hommes, lesquels portoient chacun une torche, qui le convoyérent jusques en ladite Ville de Roüen, & avoient

chacun cinq ſols par jour, depuis ledit Lyon juſques à Roüen, où eſtant arrivez, eurent dix livres tournois, pour retourner en leur païs, avec leurs habits. En cet eſtat le Corps dudit Seigneur, accompaigné des Grands Seigneurs de France, que le Roy y commettoit à accompagner ledit Corps, ſe partirent donc de Lyon, pour venir à Roüen, & en tous les lieux où ils logeoient au ſoir, ledit Corps eſtoit mis en l'Egliſe, & le lendemain, avant que partir, eſtoit fait un Service ſur le Corps, & eſtoient ofertes les cent Torches que leſdits cent hommes portoient, & en prenoient cent autres toutes neuves, & tous les jours faiſoient en cette maniére. Ainſi fut apporté le Corps, depuis Lyon juſques à Roüen, & arrivérent le vingt-ſeptiéme de Juin, à ſix heures du matin, aux Amurées Fauxbourg de Roüen, auquel lieu, ledit jour après-midy, vindrent le querir tous ceux qui enſuivent.

Premierement, Partirent du lieu des Amurées les quatre Religions des Mandians, puis après marchoient toutes les Paroiſſes de Roüen, les gens d'Egliſe, bien honneſtement veſtus de longs Suppelis. Après eux, les Prieurs & Religieux de ſaint Lo & de la Magdelaine. Après l'Abbé & Religieux de Saint Oüen, puis marchoient Meſſieurs de Noſtre-Dame, tant Chanoines que Chappelains, que Habituez en la-

dite

dite Eglise, avec la Croix & le Benoiſtier.

Aprés l'Egliſe, Marchoient deux cens Hommes reveſtus en Deüil, dont y en avoit cent de Lyon & cent de ladite Ville, qui tous furent veſtus aux dépens dudit Seigneur, portant chacun une torche où eſtoient les Armes dudit Seigneur.

Puis aprés, Cent autres Hommes reveſtus en Deüil, comme les autres, qui portoient chacun une torche où eſtoient les Armes de la Ville de Roüen; le tout aux dépens de ladite Ville.

Aprés, Marchoient les Bons-Enfans, reveſtus de neuf & bon drap gris, aux dépens dudit Seigneur, portant chacun une torche.

Aprés, Marchoient les Serviteurs Domeſtiques dudit Seigneur, reveſtus en Deüil, portant chacun une torche de cire blanche.

Aprés, Marchoient cinq Perſonnages, veſtus en Deüil, dont les quatres portoient chacun une Maſſe ſur leurs épaules, & le cinquieſme portoit une Epée à demi nuë, & ce fit cela à raiſon de ſon Office de Légat.

Aprés, Alloit un autre Homme, ſemblablement veſtu en Deüil, lequel portoit un Carreau de drap d'or, ſur lequel eſtoit le Chapeau de Cardinal dudit Seigneur défunt.

Et aprés, Venoit le Corps dudit défunt dans ledit Coffre de plomb, lequel eſtoit couvert

d'un

d'un drap d'or à une Croix de damas blanc. Et ſur ledit drap eſtoit l'Effigie dudit Seigneur, pourtraite au vif, ornée d'habits Archiepiſcopaux. Et portoient ledit Coffre & Effigie douze Chappelains de ladite Egliſe, en Soupelis, ſur leurs épaules; & portoient les quatre coings du Drap quatre Eveſques.

Après, Marchoient les Seigneurs de France, que le Roy y avoit commis & envoyez.

Après eux, Marchoient les Meſſieurs du Parlement & Cour des Aydes, tant Préſidens que Conſeillers, que Poſtulans à ladite Cour.

Après, La Cour Laye, tant du Bailliage que de la Vicomté.

Après, Les Bourgeois de la Ville en bon ordre. Et faut entendre que les Sergens avoient chacun un Baſton de Torche peinte de noir, leſquels mettoient ordre par les bandes.

Puis après, La Cour-d'Egliſe, tous veſtus en Deüil, pour le Treſpas de leur Maiſtre.

En tel ordre marchérent, depuis les Amurées juſques à la Ville. Et quant ce vint à l'entrée de la Porte de la Ville, fut mis, ſur ledit Corps, un Poële d'un damas noir à une grande Croix de damas blanc, duquel Poële portoient les quatre Baſtons, quatre des Conſeillers de la Ville, & fut apporté, environ quatre heures après-midy, à l'Egliſe Noſtre-Dame de Roüen, & fut poſé au Chœur d'icelle

le Eglise, entre la Tombe du Roy & le Candelabre à sept Rames. Sans cesser, jusques à *Matines* du lendemain, furent grand nombre de Chappelains des Colléges d'icelle Eglise, à Psalmodier le *Psaultier*, ainsi qu'on a accoustumé pour les Trespassez.

Le lendemain 28. de Juin au matin, après le Service du Chœur accompli, avec le Convoy que devant a esté dit, fut porté le Corps dudit Seigneur défunt à l'Eglise de Saint Oüen, comme c'est la coutume, & délivré à l'Abbé & Religieux, pour une nuict estre veillé en leur Eglise, & fut baillé par le Doyen à l'Abbé, en disant *Ecce*, &c. Et l'Abbé demanda *Est hic*; le Doyen répondit, *Voici celui qu'on nous a baillé Vif, nous vous le baillons Mort.*

Le lendemain 29. dudit mois de Juin, tout le Convoy dessus dit, partit de Nostre-Dame pour aller à Saint Oüen, querir le Corps pour estre Inhumé à Nostre-Dame, & en passant par-devant Saint Amand fut posé dedans l'Eglise, durant que les Religieuses chantoient le *Libera*, ainsi que on a de coutume. L'Evesque d'Avranche fit l'Enterrement en la Chapelle de la Vierge Marie, qui est derriere le Chœur de la Grande Eglise Nostre-Dame.

Ledit jour, après-midy, que les *Vespres* du Chœur furent dites, on chanta le *Placebo & dirige* audit Chœur, & fut dit solemnellement, ainsi

ainsi qu'il est accoutumé de faire, pour l'Archevesque ou pour le Doyen d'icelle Eglise, avec l'Assemblée du Convoy dessus dit, dans le Chœur & l'environ des Carolles & Allées du Chœur, en grande magnificence & Pompe Funêbre, & tenoient Chappe quatre des Chanoines. Le dernier jour de Juin on dit trois grandes Messes, pour l'intention dudit Deffunt. L'Evesque de Cisteron dit la premiere; l'Evesque de Lysieux la seconde, celui d'Avranche la troisiéme. Le Chantre tenoit son lieu en sa Chaire pour faire son Office. Au Traict de *De profondis*, portérent Chappe Messieurs les Chanoines, Robert Fortin, Guillaume d'Outreville, Guillaume de Sandouville, & Robert Bapammes.

Les *Recommandaces* furent chantées, en la fin des trois Messes, par tout le Corps de l'Eglise.

L'ordre du Luminaire estoit fort honorable.

Premierement, Estoit en Chœur *Castrum doloris*, qui estoit une Representation faite en façon d'Eglise, où estoit croisée & aguille, le tout couvert de cierges blancs, jusques au nombre de trois cens soixante & six.

Item. Au Pulpitre, & sur les Chaires des Chanoines, fourni de cierges.

Itém. Le grand Candelabre du Chœur, & les

les cinq Chandeliers de derriere le Grand Autel, fournis de gros cierges.

Item. Les huit Pilliers du Chœur, & les deux portes dudit Chœur, & toutes les Allées de l'Eglise, fournis de luminaire, ainsi qu'on fait aux Festes triples.

Item. Tous les Pilliers de l'Eglise, avec ceux des Chapelles des deux costez, fournis de cierges.

Item. En la Nef, aux basses Allées des secondes Voutes, entre deux Pilliers, à chacun d'iceux cinq grands cierges, qui font deux cens.

Item. En la Chapelle Nostre-Dame, & en plusieurs autres lieux, y avoit cierges, aux dépens dudit Deffunt.

Item. Cedit jour fut faite une Donnée à Saint Maur, près les Murs de Roüen, à l'intention dudit Deffunt, où on donnoit à tous douze deniers tournois, & aux Gens d'Eglise, chacun cinq sols. Il resta encore deux Mines de douzains que on donna par après.

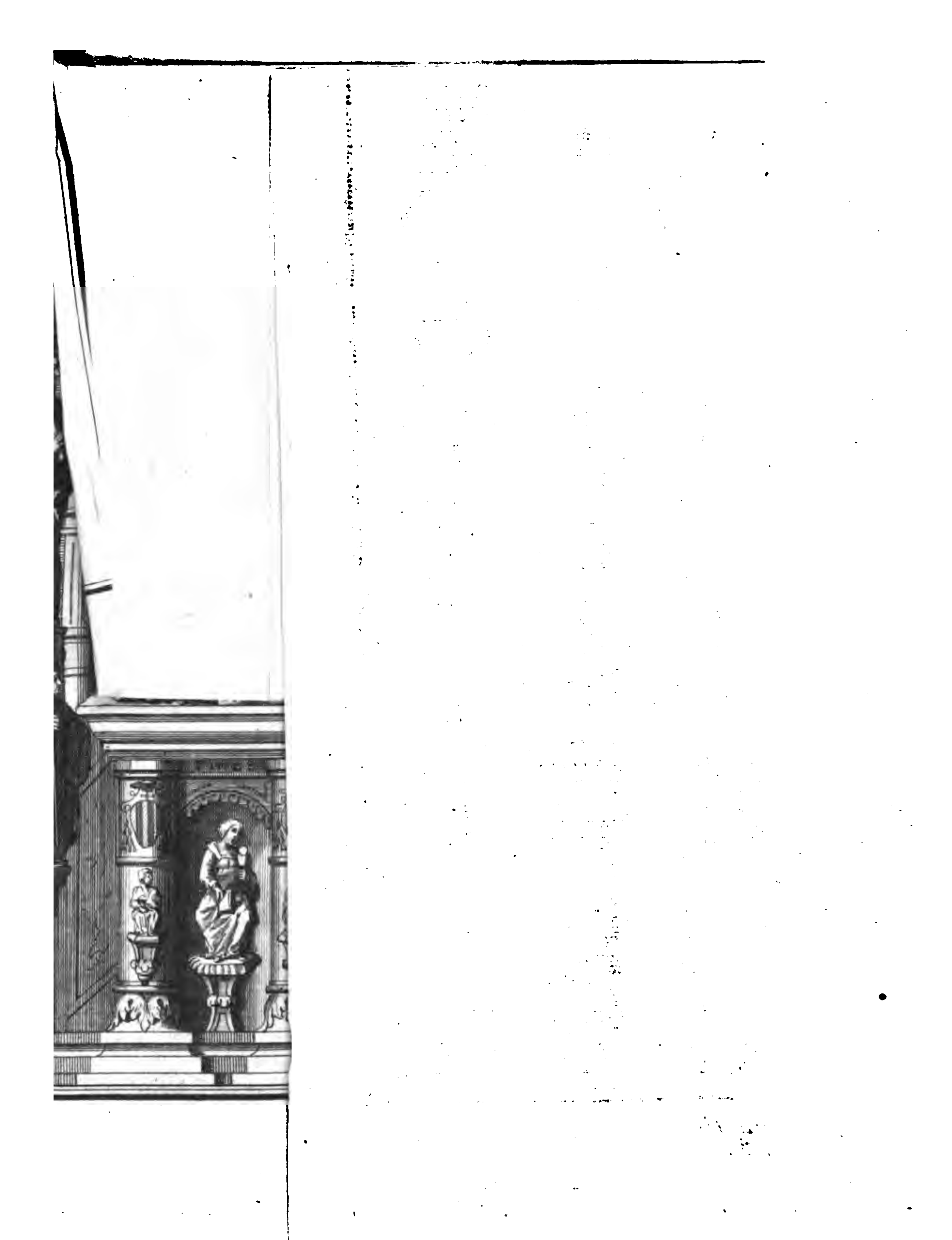
TOMBEAU
DU
CARDINAL D'AMBOISE.

Il est au costé droit de la magnifique Chapelle de la Vierge, derriere le Chœur de l'Eglise de Roüen.

Ceci est tiré en partie de l'Histoire de l'Eglise de Roüen, par le Pere Pommeraye, *Pag.* 52. *& suiv.* in Quartò.

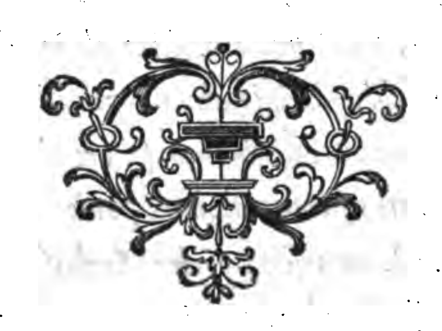
CE Tombeau est un ouvrage Gothique de Marbre blanc & noir, fort richement travaillé. Il a esté placé si juste dans le corps de la muraille, que, sans trop déborder, il n'occupe ni n'incommode la Chapelle où il est. On fut long-tems à y travailler, & il ne fut posé qu'en 1522. douze ans après la mort du Légat d'Amboise, ce qui ne paroistra pas estonnant, pour peu qu'on fasse attention au grand nombre de Figures placées dans leurs niches, aux chapitaux, pilastres, frises, corniches, moresques, & autres ornemens d'Architecture & de Sculpture, employez sans confusion, à ce superbe ouvrage, qui est assurément d'un des meilleurs Maistres du tems; au bas sont, la Foy, la Charité, la Pruden-

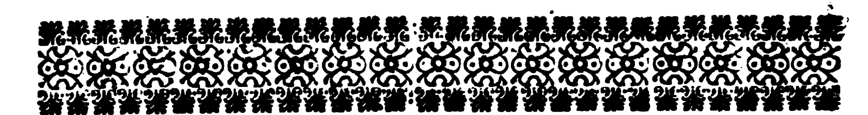
ce,



Ceci
en pa
l'Hist
de l'
de R
par le
Pomn
ye, *P*
& *su*
Quart

ce, la Force, la Justice, & la Tempérance, toutes de Marbre blanc, chacune dans leur niche, entre des Pilastres d'une grande délicatesse. Sur le Tombeau, qui est de Marbre noir, sont deux Figures de Marbre blanc, representant le Légat d'Amboise à genoux, & le Cardinal son Neveu, qui fut après lui Archevesque de Roüen. C'est celui-ci qui fit faire ce bel ouvrage; sa largeur est de 16. pieds, & sa hauteur de 21. jusques au couronnement, où il y a beaucoup de Figures, entre autres celles des douze Apostres. Voici l'Epitaphe de l'Oncle, & autres Vers qui furent faits en ce tems-là à son honneur. Je ne les donne pas pour bons, mais pour autant de témoignages de la respectueuse tendresse que l'on avoit pour ce Ministre.





EPITAPHE.

PASTOR *eram* Cleri *Populi pater, aurea sese*
Lilia subdebant, Quercus & ipsa mihi.
Mortuus in jaceo, morte extinguntur honores
At virtus mortis nescia, morte viret.
Georgio Ambasio, S. R. E. Cardinali, in Franciâ
Legato, in Neustriâ Rectori, Rothomagensium
Que Præsuli Reverendissimo. Humbertus Velleius Dicavit.

VERS EN FORME DE DIALOGUE.

Gallia & Viator, interlocutores.

Viator. *Quid tumulus? quid pulla volunt altaria? quisve*
Gallia Funebres induis alma togas.
Gallia. *Spes mea disperiit! cecidit mea sola voluptas*
Cardinei cætus firma columna, ruit
Viator. *Quis precor. G. an nescis? proles Ambasia, Præsul*
Rothomagi, splendor, palma, triumphus, honor,.
Legatus Gallis, diadema, Georgius orbis
Sprevit, sancta putans sceptra nefas emere!

Liliger

Liliger hoc duce Rex, Aquilas, Colubrosque subegit
Fulva que de Veneto terga Leone, tulit
Ejus & auspiciis statuens hac urbe Senatum
Rex pius & leges & nova jura dedit
Quid remoror? petiere fides, pax, Gloria, virtus
Justitiæ columen, vel pietatis amor
Pone tuos luctus, nam sidera spiritus implet Viator.
Fama viros, cineres, pignus amoris, habes
Spiritus è cœlis Populi pia vota secundat
Excolito cineres, Gallia læta pios?
Thura dabo & læto redolentia balsama vultu
Inque suas laudes nostra Minerva canet
Jamque vale & ceptum perge viator iter. Gallia.

En voici un autre.

AMbasius Galli laus prima Georgius orbis
Mortuus, hoc pario marmore subtegitur.
Gallia eum coluit viventem, & Neustria functum
Gallia & effunctum Neustria mæsta gemunt
Gallia Legatum, Rectorem Neustria luget
Primatemque omnes publica damna dolent
Cardinea heu vultu reverentia prodit amorem
Pompa abiit cecidit Pontificalis honos.
Rothomagi ille gravis, defuncto auctore, senatus
Conqueritur, comitem Rex Lodoice gemis
Gallio marmoreus, Campana, aurata que tecta
Expressi quædam signa doloris habent
Is collegit opes & amicos; liquit amicos
Liquit opes, tumulo dat pia Thura Nepos.
Qui vivus Patruo, virtute & honore parentaus
Cum Patruo functus saxa sub ista jacet
Dic hospes pia verba & si tibi consulis, amplum
Hic propriæ exemplar, conditionis habe.

OPPO-

OPPOSITION DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS A L'ENREGISTREMENT DES BULLES DE LA LÉGATION DU CARDINAL D'AMBOISE, EN M. D. III.

Jam operæ pretium est intelligere, quamobrem Universitas obstiterit Legationi Cardinalis Ambosii, & quid super ea re actum fuerit; imprimis igitur illa, postquam audivit prædictum Legatum instare apud Curiam ut suæ Legationis lettere Actis ipsius inscriberentur, libellum supplicem porrexit die 19. Martii, petiitque illas non antè inscribi quàm tradito & communicato exemplari probatæ fuissent, & postridie Curia ita edixit.

CE jour (20. Mars) toutes les Chambres Assemblées, a esté délibéré, que les Recteur & Université de Paris, qui le jour d'hier baillérent Requeste, pour estre oüis avant que de reçevoir la Bulle du Légat Cardinal d'Amboise, pour l'intéreſt & conservation de leurs Priviléges, seront oüis demain matin pour dire ce qu'ils voudront.

Du Boulay, *Histoire de l'Université de Paris*, Tom. VI. Pag. 13. & suiv.

Igitur die 21. ejusdem mensis Cambellanus Universitatis apud Curiam Patronus causam egit, & die 22. latum est Senatusconsultum. De ea re sic legitur in Actis ejusdem Curiæ.

SUR

SUR LA REQUESTE BAILLE'E à la Cour le jour d'hier, par les Recteur & Université de Paris.

CHAMBELLAN pour les Recteur & Université de Paris, Demandeurs & Opposants, dit qu'il ne parlera des prérogatives, excellences, & singularitez de ladite Université, parce qu'elles sont toutes notoires; mais allégue, ce que le Philosophe dit, *Ad Alexandrum, quod in Civitatibus erigeret studia*, lui remonstrant les biens & fruits qui en pouvoient venir à lui, à ses Royaumes & Seigneuries, *& quod talibus debebat publicis stipendiis providere, illorum petitiones libenter audire & amplecti, & eis prærogativas ac privilegia concedere & bene meritos remunerare.* Or le S. Concile de Basle a eu ceci, *præ oculis*, pareillement l'Eglise Gallicane, le Roi & ses Prédécesseurs; parce que cette Université a esté de tout tems doüée & entretenuë de plusieurs graces & anciens Priviléges & libertez donnez par lesdits Papes & Rois, & par tels moyens les Escoliers & Suposts d'icelle se parforcent prouffiter & faire valoir *spe alicujus remunerationis inter cætera.* Par le Concile de Basle a esté réservé aux Universitez & Suposts d'icelles la tierce partie des Bénéfices pour la provision des Graduez & Nommez d'icelles. Les causes

causes & raisons ne les recitera : à quoi ont consenti tous lès Ordinaires de ce Royaume. Or on veut dire que par ledit Concile, les Préventions ayent esté permises, & par ce les nominations des Universitez estre empeschées au moyen d'icelles Préventions, § *Nec tamen intendit versi nec etiam Praeventiones.* Faut réduire à mémoire & considérer que l'Eglise Gallicane fit grande instance sur ce passage, & à cette cause, ne voulut accepter ladite permission, parce que les Collateurs ont six mois, & les Graduez & Nommez leur tems à faire leurs diligences, pendant lequel si les Préventions avoient lieu, seroient frustrez de leurs provisions; & alléguoient *in Congregatione Bituri censi.* Le Concile *cognoscentes*, qui est de S. Gregoire, *rem quae culpa caret, in damnum vocari non convenit.* Et par ce fut faite conclusion que *Regis oratores instarent ne de caetero fierent praeventiones*, aussi semblérent lesdites Préventions èstranges à plusieurs Prélats de ce Royaume, parce que par icelles ils estoient frustrez de leur puissance & prévention, si elle a lieu, seroient les Graduez & Nommez frustrez de leur espérance de tout le bien qui leur a esté réservé par les Saints Decrets mesmement, car on dit qu'aucuns des Prélats de ce Royaume pour frauder les Suposts des Universitez, ont intelligence avec ledit Légat, à ce qu'il confére par Pré-
 vention,

vention, & sont lesdits Prélats contents ne faire les Collations; mais ledit Légat ne confére sinon à ceux dont & pour lesquels lesdits Ordinaires lui escrivent, avec ce ledit Légat s'efforce déroger aux régles de Chancellerie. *Si quis infirmitate & de verisimili notitia.* Et par ce moyen tous malades résignent *indistinctè*; & n'y a aujourd'hui Bénéfice qui ne soit conféré par prévention, ou par résignation *cum derogatione*, desdites régles. En quoi lesdits Demandeurs & Opposants ont merveilleusement grand intérest & détriment, parce que à ce moyen ils sont frustrez des Collations des Bénéfices réservez par le Decret. Dit aussi qu'il semble estrange de prendre *per Legatum*, charge de Légation quasi perpétuelle, *ad ejus vitam & sine præfinitione temporis*; car cela se peut faire seulement *in Provincia propria.* Et si ledit Cardinal le veut prendre seulement en l'Archevesché de Roüen, *transeat*, combien que *in propria Diœcesi subjiceretur Decretis & Nominationibus*, *quod est notandum.* Mais prétendre ladite délégation quasi perpétuelle par tous les Diocéses & Provinces de ce Royaume, ne se peut, ne doit faire, ne tolérer : & ainsi s'entend le C. *volentes de Offic. Legat de Eboracensi, Cantuariensi & Remensi Archiepiscopis qui sunt Legati nati & perpetui*; mais de prendre Légation par tout le Royaume, & vouloir user de prévention sans préfixion de

tems,

tems, est trop exhorbitant de raison. Dit que de droit si un Archevesque, *vult habere Officialem foraneum in sua Diœcesi sui suffraganei*, le droit ne lui permet C. *Romana: imò*, dit outre que le Roy, qui est Souverain ès terres des Ducs, Comtes, & autres ses Sujets, n'y met Officiers, sinon pour les cas Royaux qui lui apartiennent & encore n'exercent jurisdiction *in villis & Civitatibus subditorum ad eorum æmulationem*, & garde à chacun sa jurisdiction ordinaire; aussi l'Office d'un Légat est temporel, & se donne *permodum cujusdam visitationis, sicut Archiepiscopus visitat Provinciam exiens Diœcesim, ita Legatus Provinciam sibi decretam, ut evellat, plantet, edificet, & hoc facto revertatur ad eum qui illum misit.* Mais de le créer *in Provincia & Regno, & ibidem moram trahere est contra Officium Legati.* Dit que par la permission premiere faite par la Cour, lui a esté faite cette restriction, *dummodo nil ageret in præjudicium sacrorum Decretorum.* Et est vrai-semblable que ladite Cour a entendu que rien ne fust fait au préjudice des Suposts de ladite Université & de leurs Nominations. Et pour ce que ledit Légat prétend *quodammodo Officium perpetui Legati & uti hujusmodi prærogativa ad æmulationem & detrimentum* desdits Demandeurs & Suposts de ladite Université, à ces causes ils ont baillé leur Requeste, & se sont oposez & ont requis & requerent, ou qu'il ne soit permis

 audit

audit Légat d'user desdites préventions & dispenser desdites régles, *si quis infirmitate & verisimili notitia*: & où la Cour le lui permettroit que ce soit à la charge comme les Ordinaires Collateurs de ce Royaume, de conférer les Bénéfices vacants autour des Graduez nommez de ladite Université ; *in omnibus & per omnia sicut sacra Decreta voluerunt.* Dit qu'il s'est trouvé en plusieurs Consultations où estoient plusieurs Grands Personnages, où il a veu tenir & faire grandes difficultez de telles préventions, *etiam* que le Pape ne le peut faire, *saltem in prejudicium Nominatorum.* Car puisqu'il est décidé & déterminé par le Concile, *omnes subjiciuntur*, & sont tenus d'obéïr, *cujuscunque Status, vel dignitatis etiamsi Papalis existant*, & portent les Saints Decrets, Decret irritant. Et si lesdits Demandeurs *propter excellentiam* dudit Légat ont toleré par cy-devant sa Légation, parce qu'elle estoit *ad tempus*, neantmoins de present voyant ladite Prorogation ainsi, *sine prefinitione temporis*, ne l'ont peu dissimuler. Car à la verité *tendit ad noxam & grave detrimentum* de ladite Université. *Et sic Judices debent providere juxta. C. suggestum de Decret.* Et par ce ont baillé leur Requeste & requierent que lesdites Préventions ne lui soient permises, ou que ce soit à la charge de ladite tierce partie des Bénéfices affectée aux Graduez nommez de ladite Univer-

Université ſelon les Saints Decrets, tout ainſi que les Ordinaires Collateurs y ſont tenus, perſiſte en ſes Concluſions & demande l'adjonction des Gens du Roy.

La Cour veuë ladite Requeſte & ouy la Plaidoirie des Demandeurs, elle orra les Gens du Roy, *& brevi manu*, en ordonnera ainſi qu'il apartiendra.

Et die 28. Veu par la Cour les Chambres Aſſemblées, la Commiſſion de Noſtre Saint Pere, par laquelle il innove la prorogation du Légat Cardinal d'Amboiſe juſques à tel tems que le feu Pape lui avoit octroyé, & ledit tems expiré le crée de nouveau Légat *à Latere uſque ad beneplacitum ſummi Pontificis*, avec les Lettres Patentes du Roy de la reception deſdites Innovation & Légation, enſemble le Plaidoyé des Recteur & Univerſité de cette Ville qui ſe ſont oppoſez à la vérification d'icelles; & pareillement le Plaidoyé & Concluſions des Gens du Roy, & tout entierement conſideré: LA COUR A ORDONNÉ & ORDONNE, que la Commiſſion de N. S. Pere, & les Lettres du Roy de la reception d'icelles, ſeront enregiſtrées en la Cour de céans, pour uſer par ledit Sieur Cardinal de l'Innovation de ladite prorogation de Légat, tant ſeulement ès choſes qui ne ſont contraires, dérogeantes ne préjudiciables aux droits & prérogati-

rogatives du Roy, du Royaume, ne contre les Saints Decrets des Conciles & Libertez de l'Eglise Gallicane; & de ce faire baillera Lettres au Roy, ainsi que les autres Légats admis & reçeus en ce Royaume, ont fait & ont accoustumé de faire. Et entant que touche la création de Légat *à Latere ad beneplacitum*, de N. S. Pere, les Gens du Roy, & de ladite Université seront plus amplement oüis & pourront produire ce que bon leur semblera, pour le fait, en estre par ladite Cour ordonné ainsi qu'il appartiendra par raison. Il est retenu *in mente Curiæ*, que la Cour envoira devers le Roy quelque nombre de gens pour lui remonstrer, & à Monsieur le Légat, plusieurs choses qui sont à remonstrer, *usque ad beneplacitum summi Pontificis*, & seront faites bonnes informations à cette fin.

Rex deliberatione ista audita, rescripsit ut sequitur.

DE PAR LE ROY.

NOS AMEZ ET FEAUX : Nous avons oüi dire, ce que fait avez en l'expédition de la Légation de Nostre très-cher & très-amé Cousin le Cardinal d'Amboise, & pour ce qui touche la Légation qu'il a pleu à N. S. Pere le Pape lui bailler jusques à son bon plaisir ; Et a esté dit que nos Advocat & Procureur, & pareillement l'Université seront oüis, pour après en ordonner. Nous avons bien voulu sur ce vous escrire & advertir de Nostre vouloir, qui est que Nous entendons & voulons que, sans vous arrester aux choses dessus dites, vous procediez incontinent à l'expédition de ladite Légation, ainsi qu'il a pleu à N. S. Pere lui bailler, sans y faire dissimulation, restriction ni difficulté aucune : Car tel est nostre plaisir, comme plus à plein vous dira le Mareschal de nos Logis d'Arisolles, lequel nous avons envoyé par devers vous pour cette cause, parquoi gardez comment qu'il n'y ait point de faute. Donné à Blois le premier jour d'Avril. *Sic signatum*, LOÜIS, & ROBERTET.

Curia protinus Litteras istas accepit, & die 6. *Aprilis, an.* 1504. *nempè post Pascha Congregata decrevit, ut sequitur.*

Aujour-

AUjourd'hui ſont venus en la Cour, toutes les Chambres Aſſemblées, les Gens du Roy, leſquels ont déclaré qu'ils avoient veus les Lettres du Roy, que la Cour leur a fait bailler l'Arreſt donné en la matiere de Légation, *uſque ad beneplacitum ſummi Pontificis*, & qu'il leur ſemble qu'ils n'ont que dire ne produire, en cette matiere & s'en raportent à la Cour d'en faire ce qu'elle verra eſtre à faire par raiſon. Ce fait ont eſté mandez Maiſtres David Chambellan & Pierre Desfriches, Advocat & Procureur de l'Univerſité de cette Ville, auxquels a eſté remonſtré ce qui avoit eſté ordonné par la Cour le 29. jour de Mars dernier paſſé ſur le fait de la Légation, *uſque ad beneplacitum ſummi Pontificis*; c'eſt à ſçavoir que les Gens du Roy avoient déclaré, qu'ils n'avoient que dire ne produire, & ſe raportoient à la Cour d'en faire ce qu'elle verroit eſtre à faire par raiſon. A cette cauſe on les avoit mandez pour ſçavoir ſi l'Univerſité vouloit aucune choſe dire & produire; à quoi a eſté reſpondu par ledit Desfriches Procureur, qu'il le ſçauroit volontiers de ceux de l'Univerſité : ſur quoi a eſté auxdits Maiſtre David & Desfriches dit faire ſçavoir auxdits de l'Univerſité que la Cour leur enjoint de venir dire & produire ce que bon leur ſembleroit

bleroit, touchant ladite matiere dedans le jourd'hui pour tout le jour.

Et 17. ejuſdem menſis.

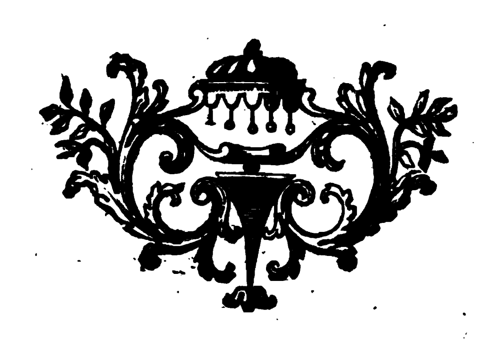
Ce jour ſont venus en la Cour, toutes les Chambres Aſſemblées, les Recteur & aucuns de l'Univerſité de Paris, & a eſté propoſé par l'un d'entre eux, que le matin ils avoient eſté aſſemblez ſur ce que la Cour leur avoit hier mandé par Maiſtre Pierre Desfriches, & qu'ils avoient eſté envoyez par ladite Univerſité devers ladite Cour pour deux cauſes; l'une pour remercier ladite Cour de la bonne & briefve expédition qu'elle avoit fait en ladite matiere; l'autre pour ce que leurdit Procureur leur dit hier, que la Cour avoit enjoint que ſe ils vouloient aucune choſe dire & produire, qu'ils le fiſſent dedans hier, & pour ce que ſi briefvement n'avoient peu conſulter leurs Advocats, ne voir les Regiſtres, ſuplioient à ladite Cour qu'elle leur vouluſt donner delay de trois ou quatre jours, pour dire & produire ce qu'ils verront eſtre à faire & les a-t'on fait retirer : & après que la matiere a eſté miſe en délibération, ont eſté rapellez, & leur a eſté remonſtré qu'il y avoit dix-neuf jours que l'Arreſt avoit eſté donné, par lequel avoit eſté dit qu'ils ſeroient plus amplement oüis, &

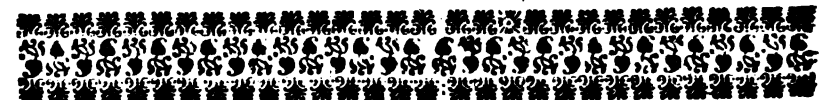
pourroient produire ce que bon leur sembleroit touchant ladite Légation : *usque ad beneplacitum summi Pontificis*, & ce tems pendant n'avoient fait aucune diligence d'escrire & produire, & que hier leur avoit esté enjoint de le faire pour tout le jour, & neantmoins leur a donné ladite Cour encore delay de dire & produire tout ce que bon leur sembleroit dedans demain pour tout le jour.

Die 20. ejusdem mensis.

Veu par la Cour, toutes les Chambres Assemblées, la Commission de N. S. Pere le Pape, par laquelle il a créé Légat *à Latere usque ad beneplacitum suum*, le Cardinal d'Amboise, avec les Lettres Patentes du Roy de la reception de ladite Légation, les oppositions du Procureur Général du Roy & de l'Université de Paris; ensemble leurs Plaidoyers des 21. & 25. jour de Mars dernier passé; l'Arrest donné en ladite Cour le 29. jour dudit mois, par lequel a esté dit, que sur le fait de ladite Légation lesdits Gens du Roy & Université seroient plus amplement oüis, & pourroient produire ce que bon leur sembleroit; Veu aussi ce qui a esté depuis mis & produit devers ladite Cour par ladite Université, après que lesdits Gens du Roy ont déclaré qu'ils ne vou-

vouloient dire ne produire autre chose. Et tout considéré, LADITE COUR A ORDONNE' ET ORDONNE, que ladite Reception faite par le Roy de ladite Légation, *usque ad beneplacitum*, de N. S. Pere tiendra jusques au bon plaisir, pour en user ès choses qui ne sont contraires, dérogeantes ne préjudiciables aux Droits & Prérogatives du Roy & du Royaume, ne contre les Saints Decrets & Conciles, Pragmatique Sanction, Libertez de l'Eglise Gallicane & Ordonnance Royaux, & de ce faire baillera le Bref & Lettres au Roy, avant que pouvoir user de ladite Légation, & lesquelles seront rapportées par devers ladite Cour pour estre enregistrées.





D'AMBOISE ASSISTE A L'EGLISE EN HABIT DE CHANOINE, QUAND IL N'OFICIE POINT PONTIFICALEMENT.

EXTRAIT DES REGISTRES du Chapitre de Roüen.

LE 8. Octobre 1498. M. l'Archevesque (Georges d'Amboise I. du Nom) fait part au Chapitre de sa Promotion au Cardinalat.

Le 18. Mars suivant, M. le Doyen est prié de faire compliment à M. l'Archevesque, à son arrivée, sur sa Promotion au Cardinalat, & sur sa qualité *de Réformateur du Duché de Normandie*, par l'authorité du Roy.

Le 20. du mesme mois, M. l'Archevesque demande à M. le Doyen & à M. le Chantre, dans la conversation qu'il a avec chacun en particulier, s'il devoit, en entrant dans son Eglise, se servir de l'Habit en usage dans ladite Eglise, ou de l'Habit conforme à sa Dignité. On lui representa que le Cardinal d'Estoute-

ſtouteville s'eſtoit ſervi de l'Habit de ſon Egliſe; il répondit qu'il ne vouloit point avoir de conteſtation avec ſon Chapitre, mais qu'il voudroit bien d'ailleurs ne préjudicier en rien aux prérogatives de ſa Dignité, & qu'il conſulteroit ſur cela. Le Chapitre de ſon coſté en délibéra, & l'en laiſſa le maiſtre, avec proteſtation de ne point préjudicier aux droits du Chapitre de cette Egliſe.

Le 21. ſuivant, il vint à *Complies* & au *Salve Regina*, dans la Chapelle de la Sainte Vierge derriere le Chœur, avec l'Habit de Chanoine *Cappa Canoniali ſeu Eccleſiæ indutus*, pour ſe conformer à l'uſage de ſon Egliſe. M. le Doyen en fit compliment à M. l'Archeveſque par un très-beau diſcours, dont le Chapitre le remercia.

Le 19. Janvier 1500. le Chapitre ayant délibéré ſur la maniere de reçevoir M. le Cardinal Légat, qui devoit arriver le lendemain, ordonna que, lorſque M. Légat aprochera de l'Egliſe, tout le Clergé d'icelle ſe trouvera avec le Camail, & les Chappes les plus belles, la Croix & le Beniſtier, le Diacre & le Soudiacre portant le Livre des Evangiles, reveſtus des Dalmatique & Tunique, que M. le Légat avoit donnez, & iroit en ordre de Proceſſion au-devant dudit Seigneur Légat, juſques à la Barre du Carrefour du Tabellionnage, qu'enſuite on reviendroit par le grand Portail,

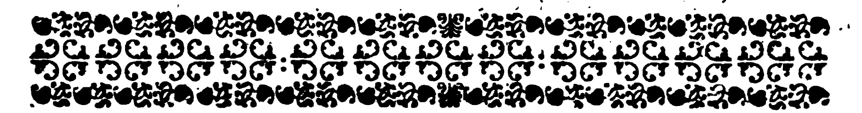
Portail, où il lui seroit presenté de l'Eau-Beniste, suivant la coutume; qu'on iroit après cela au Chœur; qu'il y auroit un Prie-Dieu devant le Crucifix, & un autre devant le Grand Autel; que le Chœur seroit tendu de la plus belle Tapisserie, comme au jour de l'Assomption; que les Reliques seroient mises sur l'Autel; que l'on sonneroit d'abord la Cloche donnée par ce Cardinal; qu'ensuite on la sonneroit avec celle d'Estouteville, & que lors que M. le Légat entreroit dans l'Eglise on sonneroit toutes les Cloches.

M. le Légat arriva, accompagné du Clergé des Paroisses, des Religieux, & de beaucoup de Noblesse. Il fut reçeu par le Clergé de son Eglise Métropolitaine, & lors qu'il eut fait sa priere devant le Grand Autel, il fut Harangué par M. le Chantre.

Le mesme jour M. le Cardinal vint à la Station & y donna la Bénédiction, après que l'on eust chanté l'Antienne *Sancta & Immaculata*, &c. Il estoit en Habit de Chanoine, *erat instar Dominorum Canonicorum indutus cappa sua nigra.*

Les Registres de la Cathédrale donnent, comme une preuve de sa modestie, dit le P. Pommeraye, *p.* 587. de son Histoire *in Fol.* des Archevesques de Roüen, parlant du Cardinal d'Amboise, *qu'il voulut assister au Chœur avec la Chappe d'Hyver noire, telle que la portent les autres Chanoines.*

CLO-



CLOCHE
APPELLÉE
GEORGES D'AMBOISE.

EXTRAIT DES REGISTRES du Chapitre de Roüen.

LE 29. Septembre 1500. le sieur Castignoles, Thresorier du Cardinal Légat, Georges d'Amboise Archevesque de Roüen, aprés avoir presenté au Chapitre les riches Ornemens que le Légat donnoit à son Eglise, & avoir reçeu les remercimens de la Compagnie, déclara à Messieurs, que la volonté dudit Seigneur Cardinal estoit de faire faire la plus belle Cloche du Royaume pour mettre dans la Tour Neuve ; & pour cet effet, il compta sur le Bureau quatre mille francs pour commencer. Messieurs du Chapitre, aprés de nouveaux remercimens, pensérent aux moyens d'exécuter ce grand dessein. Pour cela, ils firent marché avec un Fondeur, de faire une Cloche qui peseroit quarante-deux mille livres

Pag. 48. & suivant de l'Histoire de l'Eglise de Roüen, *par le Pere Pommeraye.*

Appellée autrement *la Tour de Beurre*, parce qu'elle fut faite des Aumosnes que les Peuples donnérent, pour

avoir permission d'user de Beurre en Caresme.

livres ou environ, & déja le Fondeur avoi fait les Fourneaux dans le Parvis au pied de la Tour, & commencé son Moule, lors qu'or fit atention que la Charpente de la Tour n'estoit pas assez forte pour porter un si pesant Vaisseau.

Sur cela, Messieurs du Chapitre ayant meurement examiné ce qu'il y avoit à craindre, résolurent de récompenser le Fondeur, tant de sa peine que de ses avances, de faire casser son Moule, & d'en faire un nouveau pour une Cloche de trente-deux mille pesant, laquelle, n'estant que de ce poids, ne laisseroit pas d'estre encore la plus belle Cloche du Royaume. Toutes choses disposées pour l'exécution ; il fut résolu que la Cloche seroit fonduë le 2. Aoust, que l'on feroit auparavant une Procession autour de l'Eglise & de l'Archevesché ; & qu'au signal que le Fondeur donneroit que la Cloche seroit fonduë, toutes les autres Cloches sonneroient, & qu'on chanteroit le *Te Deum*, pour marque de la joye publique ; ce qui fut exécuté de point en point.

Ce fut donc le second jour d'Aoust l'an 1501. à huit heures du soir que fut fonduë cette fameuse Cloche. Elle a trente pieds de tour, dix pieds de large, dix de haut, compris les anses, & un d'épais. Le Batant pese sept cens dix

dix livres.* Il y a en relief, autour de la Cloche, quatre Vers en François & huict en Latin.

* Et à present il en pese 1425.

Je suis nommée Georges d'Amboise,
Qui bien trente-six mille poise,
Et cil qui bien me pesera
Quarante mille y trouvera,

Ipsa ego sum quamvis sonitu veneranda Tonanti
Prima est auctori gloria danda meo
Namque ter & denis num tercis millibus æris
Obtulit, hæc viro dona dicata Deo.
Scilicet Ambosius qui sancta, Georgius, arma
Cunctaque Franci genis tractat habenda viris
Rotomagus tanto Fœlix antistite gaudet
Cum sit Cardinei gloria summa chori.

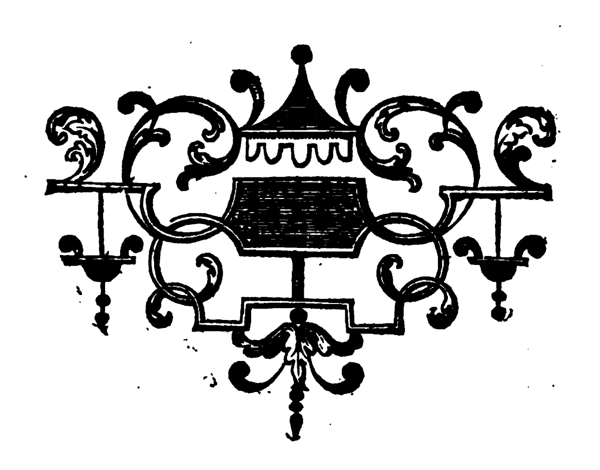
Ensuite de ces Vers Latins, on lit :

L'an 1501. *du Régne de Loüis XII. Roy de France, Jean le* Machon, *demeurant à Chartres, m'a faite.*

Cet habile Fondeur survescut peu à la Fonte de sa Cloche. Il mourut dix-neuf jours après, ou de joye d'avoir réüssi, ce qui ne seroit pas sans exemple, ou de maladie, & fut enterré au bas de la Nef de l'Eglise de Roüen. Il y a sur sà Tombe une Cloche gravée, avec cette Epitaphe.

Cy-dessous gist Jean le Machon ;
De Chartres homme de façon,
Lequel fondit Georges d'Amboise ;
Qui trente-six mille livres poise,
Mil cinq cens un jour d'Aoust deuxiéme ;
Puis mourut le vingt & uniéme.

Cette fameuse Cloche fut montée en la Tour nouvelle le 9. Octobre suivant, & le 16. Février 1502. elle fut sonnée en vol par seize hommes, pour la premiere fois.





BREF
DU
LÉGAT D'AMBOISE,
QUI DE'CLARE LES CHANOINES *de la Ste. Chapelle de Bourges absous de toutes Censures, pour lui avoir presté un Manuscrit de leur Biblioteque.*

„ GEORGIUS DE AMBASIA, Tituli Sancti „ Xisti Presbiter Cardinalis Rothoma- „ gensis Apostolicæ Sedis Legatus Venerabi- „ libus Patribus Canonicis & Capitulo Sanc- „ tæ Capellæ Sancti Salvatoris Biturigensis, „ amicis charissimis salutem.

Ceci est tiré du Voyage Litteraire des PP. Martene & Durand, Benedictins de la Congrégation de S. Maur, *Pag.* 28.

„ Acceperamus in vestræ Sacræ Capellæ Bi- „ blioteca esse vetustum codicem Hilarii Pic- „ tavensis super Psalmos & cum studiis Lit- „ terarum, præsertim earum quæ ad Reli- „ gionem nostram pertinent, quantum infir- „ mitas nostri ingenii concedit, maximè de- „ lectemur, expetivimus à paternitatibus ve- „ stris eum librum commodo paucorum die- „ rum, cujus copiam nobis humaniter exhi- „ buistis ut videremus, quamquam Bullam

,, Pontificis prætendiſtis qua libri ex ipſa Bi-
,, blioteca exportari ſub Excommunicationis
,, pæna vetatur; quare Librum legimus ma-
,, gna cum voluptate ita ut eum tranſcriben-
,, dum eſſe ſtatuamus unde fit ut paucos men-
,, ſes apud nos eum tenere donec tranſcriba-
,, tur, intendamus ea voluntate ut integrum
,, paternitatibus veſtris reſtituamus. Abſol-
,, vimus itaque vos ab omnibus Cenſuris &
,, pænis quæ vobis ob exportationem libri,
,, poſſent quomodolibet irrogari & abſolutos
,, fore decernimus auctoritate qua fungimur
,, & pollemus, dictæ Bullæ & aliis quibuſcum-
,, que contrariis derogantes Datum Biturigis
,, die III. Martii M. D. VII.

Georgius Cardinalis Rothomagenſis Legatus.



FIERTE.



FIERTE.

LE Privilége de la Fierte est si authentique & si connu de tout le monde, que ce n'est pas pour en prouver la validité, mais bien pour satisfaire la curiosité du Lecteur, qu'on inserera ici un ou deux de ses principaux Titres. Voyez la pag. 352. & suiv.

L'origine de ce Privilége est raportée si differemment, par les Auteurs qui en ont parlé, qu'on n'en peut rien dire de certain, parce que l'éloignement des tems & les divers changemens arrivez en Normandie, n'ont pas permis que l'on en ait conservé les premiers Titres. Mais la possession de ce Privilége est si ancienne, qu'elle en rend la vérité certaine.

Dès le commencement du treiziéme Siécle, cette possession demeura constante, par l'Enqueste faite en 1209. de l'ordre de Philippe Auguste, qui avoit conquis, six ans devant, la Normandie sur les Anglois.

Le Bailli de Roüen faisant difficulté de délivrer le Prisonnier que le Chapitre avoit élu, Philippes, pour sçavoir l'usage, commit l'Arche-

chevesque de Roüen, & le Chastelain d'Arques, pour entendre sur cela, trois Ecclesiastiques, trois Gentilshommes, & trois Bourgeois de Roüen. Voici la Lettre que ses Commissaires lui escrivent.

L'Original est en Latin dans les Archives de l'Eglise de Roüen.

Au Révérend Seigneur Philippes, par la grace de Dieu, Illustre Roy des François. Robert, par la permission Divine, Archevesque de Roüen, & Guillaume de la Chappelle Chastelain d'Arques; Salut, en celui qui donne le salut aux Rois. Vostre Excellence sçaura que, selon la teneur des Lettres que vous nous avez envoyées, nous avons appellé devant nous à S. Oüen, le dernier jour de la Feste de S. Pierre & de S. Paul, Remi Chantre, Raoul Archidiacre, Vautier de Casten Chanoine, Jean de Pratel, Lucas fils de Jean, Robert de Frequienne Escuyers, Jean Fessart, Laurent de Donjoin, & Jean Heu Bourgeois de Roüen, lesquels, après avoir touché le Livre des Saints Evangiles, ont juré solemnellement que, sur la question qui estoit entre Vous & le Chapitre de Roüen, touchant le Prisonnier que ledit Chapitre vous demandoit, nous ont déclaré de bonne foi & en leur conscience la vérité de la chose, lesquels, après avoir juré comme dessus, ont dit unanimement, que des tems de Henri & Richard Rois d'Angleterre, il n'y à jamais eu aucun differend; mais comme la Procession passoit au jour de l'Ascension par le Chasteau, les Chanoines alloient à la porte de la Prison, & tous ceux qui estoient en Prison estoient mis hors; & que les Chanoines

noines choisissoient celui d'iceux qu'ils vouloient délivrer, pourvu qu'il ne fust point coupable de trahison du Seigneur Roy, & ont dit que lors que Richard Roy fut prisonnier, ils ne délivrérent point de Prisonnier en cette année-là, mais lors que le Roy fut délivré, ils en eurent deux; l'un pour cette année-là, & l'autre pour l'année précédente, & ainsi nous avons jugé, selon vostre Mandement, qu'il faut rendre le Prisonnier qu'ils ont élu. Que vostre Sérénité soit toûjours en parfaite santé dans le Seigneur.

En conséquence de cette Enqueste, Philippe Auguste fit remettre le Prisonnier que le Chapitre avoit élu.

En 1394. sous le Roy Charles VI. question s'estant muë si les Complices de celui qui leve la Fierte doivent participer à la Grace; le Roy, par ses Lettres du 26. Février mesme année, commit, pour en informer, le Bailli de Roüen, celui mesme qui avoit fait naistre la question. Le Bailli entendit sur cela quatre-vingt-trois témoins, qui déposérent tous que, suivant ce qu'ils avoient veu toûjours pratiquer, les Complices avoient toûjours esté compris au Privilége, avec les principaux Criminels, & en rapportérent plusieurs exemples. Robert d'Esneval, Seigneur Haut-Justicier de Pavilly, dans la Terre duquel

avoit esté commis un Homicide dit, que celui qui en estoit l'auteur ayant obtenu rémission, en vertu du Privilége de Saint Romain, son Complice participa également à ladite Rémission, sans quoy il l'auroit fait punir.

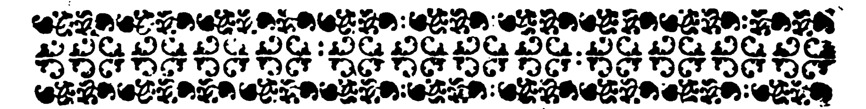
En 1485. Charles VIII. accompagné du Duc d'Orleans, qui fut depuis le Roy Loüis XII. & de plusieurs autres Princes & Seigneurs, tenant son Lict de Justice à Roüen, en la Cour de l'Echiquier, confirma solemnellement le Privilége de la Fierte, après que son Procureur Général eut esté oüi sur cela, comme il est porté par l'Arrest du 27. Avril de cette année, conservé dans les Registres du Parlement de Roüen. Le tems de lever la Fierte estant venu, pendant le séjour de Charles VIII. à Roüen, il voulut en voir la Cérémonie. La Procession passa, comme il l'avoit demandé, par dans le Chasteau où il estoit logé.

Quelques Officiers de l'Echiquier, devenu perpétuel & sédentaire, faisant difficulté sur le Privilége, Loüis XII. en 1501. accorda ses Lettres, par lesquelles il mande à ses Gens de l'Echiquier, & aux autres ses Officiers establis à Roüen, que s'il leur apparoissoit que les Supplians (c'est-à-dire les Doyen & Chanoines

moines de Roüen) & leurs Prédéceſſeurs, euſſent accoutumé de joüir & uſer de ce Privilége, par tel & ſi long-tems qu'il puiſſe attribuër poſſeſſion valable, ils ayent à les en laiſſer joüir pleinement & paiſiblement, en ſes circonſtances & dépendances, ainſi qu'ils en ont joüi de tout tems. En conſéquence, après une Enqueſte, il y eut Arreſt qui confirma le Privilége.

Il y a un très-grand nombre d'autres Tîtres qui en eſtabliſſent la validité.





ENTRÉE A PARIS DU CARDINAL GEORGES D'AMBOISE,

ARCHEVESQUE DE ROUEN ET LE'GAT EN FRANCE, EN M. D. I. LE XVI. FE'VRIER.

EXTRAIT DES REGISTRES de l'Hostel-de-Ville de Paris.

Ceci est tiré du Cérémoniel François, *Pag.* 317. *& suiv.* du Tom. II.

LE treiziesme jour de Février mil cinq cens un, en l'Hostel du Roy, près les Augustins à Paris, où estoient assemblez les Gouverneur de Paris, Guillaume de Poitiers Chevalier de l'Ordre, l'Evesque de Lodesve Président des Comptes, les Prevosts des Marchands & Eschevins de ladite Ville de Paris, Robert Thiboust Conseiller dudit Seigneur Roy, & Président en sa Cour de Parlement, le Prevost de Paris, Jacques Coctier Vice-Président en ladite Chambre des Comptes, Charles

Charles Guillard, Maistre des Requestes Ordinaire de l'Hostel du Roy Nostre Sire, Guillaume Aymeret Conseiller en ladite Cour de Parlement, Sire Germain de Marle, Denis Hesselin, Jean le Gendre, Pierre de la Poterne, Estienne Heuë, Blevet, Séguier, Jean Croquet, Raoul le Ferron, & autres, pour l'Entrée de très-Révérend Pere en Dieu Georges d'Amboise, Archevesque de Roüen, Cardinal & Légat en France; il fut dit, par lesdits Prevosts & Eschevins, que le Roy Nostre Sire avoit escrit à ladite Ville, qu'en bref ledit Légat devoit faire son Entrée en icelle, & que l'on le voulust reçevoir le plus honnestement que faire se pourroit, de mesme que en tel cas est accoustumé de faire, & mieux s'il estoit possible, ainsi que les vertus dudit Légat méritoient & desservoient. A cette cause, par les dessus nommez, en suivant le bon plaisir du Roy & pour l'honneur d'icelui Légat, il fut conclu que l'on feroit un Ciel, qui seroit porté sur ledit Cardinal Légat, ainsi que l'on a accoustumé faire aux Légats en France, le jour de leur Entrée, & que les ruës par où il passeroit, jusques à son logis, seroient tenduës de Tapisseries, & que la Ville feroit faire des Jeux & Mystéres honnestes aux Portes Saint Denis, & aux Peintres, & iroient les Prevosts & Eschevins, accompa-

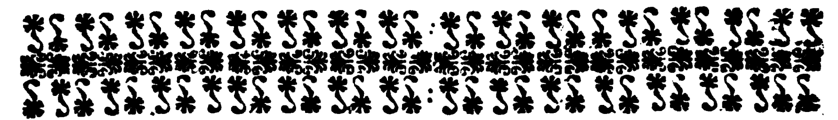
gnez des Archers, Arbaleſtriers, & pluſieurs autres Bourgeois, bien montez & honneſtement habillez, au-devant de lui, juſques à la Chapelle Saint Denis pour lui faire la révérence, & auſſi que dons & preſens lui ſeroient faits par icelles; c'eſt à ſçavoir, Hipocras, Epices & Torches, avec quatre ou ſix Poinçons de vin de Beaune, en le priant qu'il euſt la Ville pour recommandée envers le Roy.

ORDRE

ORDRE A PORTER LE CIEL SUR ICELUI LÉGAT POUR ÉVITER TUMULTE.

LE 16. jour de Février de la mesme année 1501. par lesdits Prevosts des Marchands de la Ville de Paris, eu sur ce avis, & vûs les anciennes Coustumes, a esté ordonné que, pour éviter tumulte, ceux qui doivent porter le Ciel sur icelui Légat ou autres, tiendront l'Ordre qui ensuit ; c'est à sçavoir, que les Eschevins porteront icelui Ciel depuis la Porte Saint Denis jusques à la Fontaine la Reine ; & là le prendront les Drapiers, qui le porteront jusques devant le Sépulchre, & le bailleront aux Epiciers, qui le porteront jusques à la Ruë de la Calende ; & là le prendront les Changeurs, qui le porteront jusques à Nostre-Dame ; & au retour de Nostre-Dame le porteront les Merciers, jusques au coin Saint Severin ; & du coin de Saint Severin, jusques à son Logis, le porteront les Orfêvres. Et furent signifiées lesdites Ordonnances aux Parties, par le Clerc & Greffier de la Ville, qui de ce faire estoit chargé, afin qu'aucun inconvénient ou desordre n'en advinst.

RECEP-



RECEPTION
DU
CARDINAL D'AMBOISE
LÉGAT A LATERE.
A SA VENUE AU PARLEMENT DE PARIS, L'AN M. D. II. LE XXI. FE'VRIER.

EXTRAIT DES REGISTRES dudit Parlement.

CE jour est venu le Cardinal d'Amboise Légat *à Latere* en la Cour, accompagné des Cardinaux de Saint Georges & Ascagne, & de plusieurs autres Prélats, & portoit-on la Croix devant lui, & sont allez au-devant de lui, jusques en la Salle, les Présidents Baillet & Thiboust, & avoient les quatre Présidents leurs Manteaux, & moy mon Epitoge, & estoient les Présidents & Conseillers ès hauts Siéges. Et à la venuë d'icelui sont descendus les Conseillers Laïcs, pour faire place ausdits Cardinaux & Prélats, lesquels se sont mis

mis du costé desdits Conseillers Laïcs, avec aucuns Prélats, & les autres ès Siéges d'embas. Ce Cardinal, arrivé en la Cour, a proposé *verbis Latinis*, laquelle proposition je n'ay pû honnestement recolliger ne rédiger par écrit, mais seulement la substance; c'est à sçavoir, qu'il a déclaré estre venu en la Cour pour deux causes principalement. L'une pour amener lesdits Cardinaux de Saint Georges & Ascagne en ladite Cour, & leur monstrer le Sénat très-entier, duquel la puissance est telle que du Roy a puissance absoluë, & lui commet le fait de la Justice & supériorité d'icelle, en disant plusieurs bonnes choses de ladite Cour: l'autre estoit pour rendre graces à icelle Cour, *tam nomine summi Pontificis quam suo*, de la bonne expédition qu'elle avoit faite au fait de ladite Légation dont on s'estoit adressé à elle. En disant en outre, que comme une des principales facultez & puissances qu'il eut, dépendant de sadite Légation, fut la Réformation des Couvens qu'il avoit intention d'y entendre, & s'en besongner avec l'aide, conseil & authorité de ladite Cour, en soy offrant ses Parens & Amis pour s'employer, tant en général qu'en particulier, à faire tout plaisir & faveur à ladite Cour & aux Suposts d'icelle, à quoi a esté répondu par le premier Président *in hunc modum*.

„ Utinam atque utinam *Reverendissime ac Il-*
„ *lustrissime Pater* Dei Optimi, Maximique Be-
„ neficio tanta vel animi conditione, vel ora-
„ tionis facilitate præstarem ut hoc ad te di-
„ cendi munus ab hoc mihi gravissimo Patrum
„ ordine datum , pro tua summa atque illu-
„ strissima sublimitate , pro tantorum qui te
„ circumstant Reverendissimorum Patrum di-
„ gnitate pro nostra , id est omnium hujus sa-
„ cri Senatus in te optima obsequentissima-
„ que voluntate & ex animorum nostrorum
„ sententia liceat absolvere, sic enim & tibi
„ rem ut arbitror haud ingratam & nobis
„ quos tanto dignaris honore, jucundissimam
„ effecisse unoque ut ita dixerim exiguo la-
„ bore utrisque mihique etiam ipsi animoque
„ meo satisfecisse videbor. *Sane Reverendissime*
„ *Pater* cum te tam præcelsa tamque sublimi
„ potestate conspicuum, totque illustribus ex
„ his duobus Ecclesiæ Romanæ Principibus,
„ tot Reverendis Antistibus, tot gravissimis
„ Patribus circum septum intueor, non abs
„ re ipsius Romanæ Sedis Apostolicæ Maje-
„ statis speciem quamdam atque imaginem
„ ante ora oculosque nostros oblatam videre
„ mihi videor. Itaque omnes uno animorum
„ consensu, eadem mente, pari voto tantis
„ tuis successibus gratulamur, tibique pro tua
in

„in nos humanitate & benevolentia ingen-
„tes habemus gratias æternasque habituri su-
„mus, nescio si dignas referre possimus. Tam-
„que officiosam in hunc ordinem Senatorum
„benignitatem, honori, celsitudini, Maje-
„stati Christianissimi & Invictissimi Ludovi-
„ci Regis acceptam referimus, cujus est hoc
„solium quod spectas, cujus sunt hæc Tri-
„bunalia, cujus sub auspiciis & signis in hoc
„judiciorum loco militamus, cujus sub Im-
„perio, & centum virali judicio, tot Prin-
„cipum, tot Urbium, tot Populorum fortu-
„nas, Deo benevolente propitioque mode-
„ramur. At quamquam multa sint & præcla-
„rissima propter quæ te multis, maximisque
„dignum honoribus judicamus, consilium
„tamen mihi est, in his quam maxima pote-
„ro modestia uti ne vera etiam referentes,
„in turpem assentationis suspicionem, quæ
„à nobis omnino aliena esse debet imprudens-
„ter incidamus. Nec enim tibi in præsentia-
„rum panegiricum afferre constituimus. Con-
„suevere autem qui Virorum Illustrium lau-
„dationem agrediuntur, ab ultima statim ori-
„gine generis & claritate parentum oratio-
„nem ordiri, in hisque repetendis, elo-
„quentiæ suæ frena laxare, in qua re facile
„mihi liceret majorum tuorum genus, Gen-
„tilium tuorum dignitates, Regum amici-

„ tias, Principum affinitates & tot Ambasianæ
„ næ domus Viros fortes peculiari quodam
„ genio ad Reipublicæ decus natos, illorumque
„ in Republica cum pace, tum bello, egregia
„ munera recensere. *Verum tamen cum tam multa se*
„ *nobis offerant maximo ac divino penè ingenio tuo con-*
„ *fecta, non est quod in alienis referendis diutius im-*
„ *moremur.* Agnoscimus enim *Illustrissime Pater*,
„ Agnoscimus summam animi in rebus agre-
„ diendis magnitudinem, in agendis exequen-
„ disque certam propositi constantiam, sin-
„ cerius in disentiendis judicium & maledic-
„ torum, obtrectatorumque (quibus nemo
„ unquam bonus caruit) contemptum. Hæc
„ autem summa sola que esse hominum bona
„ viri sapientes æstimaverunt. Quæ omnia
„ Deus optimus maximus in te unum maxima
„ raráque felicitate cumulavit. Quid enim
„ unquam magnificentius aut præstantius cui-
„ quam hominum contingere potuit, quam
„ unanimi utriusque summi scilicet Pontifi-
„ cis, Christianissimique Regis judicio & vo-
„ luntate ad hoc obeundum Sacræ Legationis
„ munus acciri & veluti ab utriusque latere
„ prodire? & quid pulerius aut etiam nostro
„ sæculo admirabilius quam pacem hanc Sanc-
„ tissimam quam dudum semper animo con-
„ ceperas, in ipsis tuæ Legationis exordiis or-
„ bi Christiano peperisse totiusque Europæ
„ Princi-

„ Principes omnemque Europam ubicumque
„ Christi nomen numenque venerantur, uno
„ quasi vinculo ad Pacem coegisse? Pacem
„ inquam qua, ut Augustinus ait, nihil in
„ terris gratius audiri, nihil delectabilius op-
„ tari, nihil unquam utilius aut commodius
„ possideri potest. Hæc ego una tam præcla-
„ rissimo tuo facinore in laudem tuam con-
„ tentus, etsi plura dixerim satis dixisse vi-
„ deor, cætera consulto prætermittere con-
„ stitui in quibus & Reipublicæ & Christia-
„ nissimo Regi, cum privatis, tum publicis
„ in rebus domi forisque opera, consilio, di-
„ ligentiâ profuisti. Quo factum est ut bre-
„ vissimo admodum tempore, Francis Regi-
„ bus Regna, Principatur, tot Populi, tot
„ urbes non sine maxima nominis Gallici Glo-
„ riâ non sine admiratione ipsius orbis acces-
„ serint. Itaque de his satis pro tempore dic-
„ tum est. Quod vero in hujus Apostolicè Le-
„ gationis & tuæ dignitatis habenda ratione
„ nos alacri animo promptos paratissimosque
„ exhibuerimus, non est quod nobis haben-
„ dam aut referendam gratiam putes, verum
„ ipsi nos maximè tibi debitores sumus quod
„ solertissimo animi tui judicio quæ partium
„ nostrarum fuerunt rectè nos fecisse censui-
„ sti. Nobis quidem nihil gratius esse potuit
„ quam si tibi vel fide, vel opera vel diligen-

„ tia placuimus qui nullos honores tuis vir-
„ tutibus ſatis ampliſſimos reputamus neque
„ ſumus neſcij quantum hunc ampliſſimum
„ Senatorum ordinem ſua integritate & ju-
„ diciorum libertate dignum judicaſti & Chri-
„ ſtianiſſimo Regi apud quem & conſilio &
„ autoritate vales, ex accepto acceptiſſimum,
„ ex grato gratiſſimum redidiſti. Cæterum
„ poſtquam ad tantum rerum faſtigium tenua
„ virtus, virtutiſque rara admodum comes
„ fortuna ſublimavit ; ut Reipublicæ & tam
„ multis prodeſſe & benefacere poſſis, hoc te
„ unum Illuſtriſſime Pater rogamus obteſta-
„ murque ut Eccleſiæ Gallicanæ, cujus maxi-
„ ma ſemper in orbe veneratio fuit, cujus tu
„ ipſe pars es elegantiſſima, quæ te & filium
„ genuit & patrem lætabunda veneratur :
„ Eccleſiæ inquam Gallicanæ cauſam liberta-
„ temque, honorem, dignitatem, quantum
„ ſalvâ Romanæ ſedis Majeſtate potes, am-
„ plectaris, tuearis, deffendas, improbos mo-
„ res pro ea qua fungeris, auctoritate, pa-
„ terna moderatione coërceas, cum bonis be-
„ ne agas, bene meritos beneficiis proſequa-
„ ris. Et nos tibi proſperum æquabilemque
„ perpetuô vitæ curſum & felices ſucceſſus
„ optamus atque in ampliandis honoribus
„ tuis, quantum ex animo poſſumus, fidem,
„ operam, ſtudiaque noſtra pollicemur.

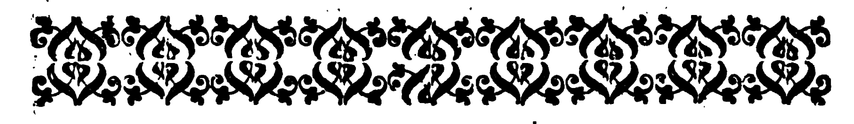
EX-

EXTRAIT DES REGISTRES du Parlement.

LE Mercredi 17. jour d'Avril mil cinq cens dix-huit, *manè* Ja. Olivier, Chevalier premier, T. Baillet President, l'Evesque de Paris, R. Turquan, Ja. de la Varde, Fr. Disque, G. de Vaudetar, L. Dourelle, L. Séguier, Ger. Chartelier, R. Thibouſt, L. du Bellay, Ja. Menager, Ja. le Roux, P. le Gendre, & J. Brulart, Fr. de Lorne, N. d'Origni preſens. Pour ce que le Roi a eſcrit à la Cour qu'on fiſt au Cardinal *Beatæ Mariæ in Porticu*, Légat du Pape, envoyé en ce Royaume, lequel devoit le lendemain faire ſon Entrée en la Ville de Paris, le plus grand honneur que faire ſe pourroit. La Cour a veu les Regiſtres faits touchant les Entrées des feux Cardinaux d'Amboiſe & de Luxembourg Légats en France, & trouvé par iceux que *au-devant dudit Légat d'Amboiſe, furent les Préſidens & autres Conſeillers de ladite Cour, en la compagnie du Chancelier*, & au-devant dudit Légat de Luxembourg aucuns deſdits Preſidens & Conſeillers. A cette cauſe a la Cour envoyé devers le Chancelier, eſtant de preſent en cette Ville, deux Conſeillers lui remonſtrer ce que dit eſt, pour ſçavoir de lui s'il lui plaiſoit ſe trouver avec les

les Présidens & Conseillers que la Cour députeroit pour aller au-devant dudit Légat, lesquels retournez ont dit, que ledit Chancelier remercioit la Cour de ce qu'il lui avoit plû envoyer par devers lui, & s'est excusé de se trouver à ladite Entrée, parce qu'il se trouvoit mal disposé & pour avoir affaire. Et fut déliberé que les Présidens, six des Conseillers de la Grand' Chambre & Tournelle, & six des Enquestes iroient au-devant dudit Légat, & furent eslus pour la Grand' Chambre, Loüis Séguier, François Disque, Jacques de la Barde, Jean de la Place, Pierre le Clerc, & Guillaume Barthelemi; & pour les Enquestes, Nicole de Besze, Jean de Selve, André des Asses, Guillaume Bourgeois, Arnaut Luillier, & Pierre Cleutin,





PARENTÉ DE FRANÇOIS II. DE HARLAI, ARCHEVESQUE DE ROUEN, PUIS DE PARIS, *AVEC* LE CARDINAL D'AMBOISE.

FRANÇOIS DE HARLAI, deuxiéme du Nom, qui a rempli succeſſivement, avec tant de dignité, le Siége de Roüen, & celui de Paris, eſtoit Fils *d'Achille de Harlai*, Marquis de Breval & de Chanvallon.

Achille eut pour Pere *Jacques de Harlai*, & pour Mere *Catherine de la Mark*, Fille de Robert Duc de Boüillon, quatriéme du nom.

Robert IV. eſtoit Fils de Robert III. & de *Guille-*

Guillemette de Sarrebruc, Fille du Comte de Braine & de *Marie d'Amboise*, Niéce du Cardinal Légat ; ainsi François de Harlai Archevesque de Roüen, puis de Paris, estoit, par sa Trisayeulle, Arriere-petit-Neveu de ce Ministre.

FIN.



APPRO-

APPROBATION.

J'*AY lû, par l'Ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux,* cette Vie du Cardinal d'Amboise; *& je l'ay trouvée fidelle, instructive, & agréablement écrite. Fait à Paris ce 31. Décembre 1722.* RAGUET.

PRIVILE'GE DU ROY.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos Amez & Feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes Ordinaires de nostre Hostel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il apartiendra, SALUT; Nôtre bien Amé le Sieur Loüis LE GENDRE, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de nostre bonne Ville de Paris, Nous aiant fait remontrer qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public un Livre qui a pour Titre, *VIE DU CARDINAL D'AMBOISE*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége sur ce nécessaires : A CES CAUSES, Voulant traiter favorablement ledit Sieur Exposant & reconnoistre son zéle; Nous lui avons permis & permettons, par ces Presentes, de faire imprimer ledit Livre, en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & debiter par tout nôtre Roïaume pendant le tems de neuf années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Presentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'Impression Etrangere dans aucun lieu de nostre Obéïssance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Livre, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de Titre, ou autrement, sans la permission expresse, & par écrit, dudit Sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Exposant, & de tous dépens dommages & intérêts : A LA CHARGE que ces Presentes seront Enregistrées tout au long, sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'Icelles; que l'Impres-

ſion de ce Livre ſera faite dans noſtre Roïaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou Imprimé, qui aura ſervi de Copie à l'impreſſion dudit Livre, ſera remis, dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, és mains de noſtre très-cher & Féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Arménonville ; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans noſtre Bibliothéque Publique, un dans celle de noſtre Château du Louvre, & un dans celle de noſtredit très-cher & Féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Fleuriau d'Arménonville : le tout à peine de nullité des Preſentes, du contenu deſquelles Vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Sieur Expoſant, ou ſes Aians cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée ; & qu'aux Copies Collationnées, par l'un de nos Amez & Feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huiſſier, ou Sergeant, de faire, pour l'exécution d'Icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel est nostre Plaisir. DONNE' à Verſailles le huitiéme jour du mois de Janvier, l'an de grace 1723. & de nôtre Régne le huitiéme. Par le Roi en son Conseil.

CARPOT.

Regiſtré ſur le Regiſtre V. *de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris*, Pag. 294. N°. 439. *conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du* 13. *Aouſt* 1703. *A Paris le* 22. *Février* 1723.

BALLARD, Syndic.

J'ay cédé & tranſporté le preſent Privilége au Sieur Robert Machuel, Imprimeur & Marchand Libraire à Roüen, ſuivant l'accord fait entre nous. A Paris ce 26. Février 1723.

LE GENDRE.

Regiſtré ſur le Regiſtre V. *de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris*, Pag. 305. *conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arreſt du Conſeil du* 13. *Aouſt* 1703. *A Paris le* 9. *Mars* 1723.

BALLARD, Syndic.

Veu 9. Avril 1723.

A. BAILLARD DE CAUMONT, Subd.

Regiſtrez ſur le Regiſtré de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Roüen, Pag. 214. N°. 178. *conformément aux Réglemens du* 18. *Mars* 1709. *A Roüen le* 1. *Juillet* 1723. LE BOULLENGER, Syndic.

TABLE

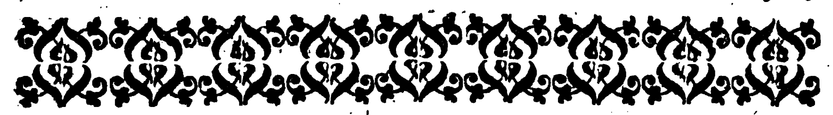


TABLE DES MATIERES.

A

&

ce,

C

&y

Mendoza,

N

O

P

T

V

Fin de la Table des Matieres.

LISTE

FIN.

ERRATA.

PAg. 8. Citation, Evesque, *lisez* Evesqués. p. 34. *lig.* 21. en sa liberté, *lisez* en liberté. p. 42. *lig.* 26. quelques braves, *lisez* quelque. *ibid.* infectoient, *lisez* infestoient. Au chiffre du haut de la pag. 141. 142. Liv. III. *lisez* 121. 122. Pareille faute au chiffre du haut de la pag. Liv. V. 163. *lisez* 263. pag. 160. *lig.* 13. Bour en Bresse, *lisez* Bourg.





